

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEAIS

---

TOME XL  
(1<sup>er</sup> fascicule)

1910



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>me</sup>  
RUE DES CLARISSES, 52, LIÈGE

## AVIS

Les personnes étrangères à l'Institut, qui désireraient en faire partie, sont priées d'adresser leur demande à M. LUCIEN RENARD-GRENSON, secrétaire, rue Fabry, 14, à Liège (Téléphone n° 2856).

---

Le Musée archéologique liégeois, installé à la Maison Curtius (Quai de Maestricht, 13), est accessible au public :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : en semaine de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h ;  
dimanches et jours de fêtes légales de 9 à 1 h. et de 2 à 5 h.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : en semaine de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h. ;  
dimanches et jours de fêtes légales de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Le Musée est fermé le samedi.

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XL

1910



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>me</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÉGE

# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS PENDANT L'ANNÉE 1909.

---

MESSIEURS,

C'est avec une vive satisfaction que je prends aujourd'hui la parole pour vous rendre compte de la marche et des résultats des travaux de notre Institut durant l'exercice que nous venons de clôturer.

L'année 1909, qui marquera dans nos Annales, a, en effet, vu s'accomplir deux événements mémorables : l'inauguration officielle du Musée archéologique liégeois à la Maison Curtius et la réunion en notre ville du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Un compte rendu, paru dans notre *Chronique archéologique* <sup>(1)</sup>, a consigné dans ses détails la fête d'inauguration de notre nouveau local et perpétuera le souvenir de cette solennité.

Je me dispenserai donc de vous retracer ici cet événement qui a donné à notre Société une orientation nouvelle et consacré l'étendue des services qu'elle a rendus à la science au cours de plus d'un demi-siècle.

Je crois cependant devoir me faire ici votre interprète pour assurer publiquement la Ville de Liège de la profonde gratitude de l'Institut.

(1), *Chronique archéologique du pays de Liège*. 4<sup>e</sup> année (1909), pp. 60-68.

D'autres que moi ont eu l'occasion de vous rappeler que dès 1890, notre Administration communale projetait de nous loger dans des locaux plus accessibles que les combles du Palais, où nous devions, hélas, séjourner 34 ans !

Pendant 18 ans, M. Alfred Micha, qui, dans l'entre-temps, occupa l'échevinat des Beaux-Arts, combattit énergiquement pour réaliser ce projet. en 1901, il obtint l'acquisition par la Ville du bâtiment occupé par le Mont de Piété et consacra, les quatre années suivantes, toute son activité aux travaux de réfection et d'appropriation de l'immeuble. Il devait appartenir à son successeur M. l'échevin Falloise, de voir les travaux terminés et d'inaugurer, au mois d'août dernier, le nouveau Musée.

Près de 300.000 francs de dépenses, un labeur incessant de plusieurs années fourni par le dévoué architecte communal M. J. Lousberg, que seconda activement une Commission spéciale dont l'inlassable secrétaire fut M. M. De Puydt, nous ont valu cet admirable Musée que nous occupons aujourd'hui et qu'on nous envie déjà de partout.

Et pour que notre Institut pût y prospérer en toute liberté, gardant intacte son autonomie qu'il défendit toujours si jalousement, la Ville de Liège n'a pas craint de signer une convention aux termes de laquelle « l'Institut archéologique liégeois a la direction et l'organisation du Musée ainsi que le classement des collections <sup>(1)</sup>. »

C'est là un fait sans doute unique en Belgique de voir une grande ville comme Liège, industrielle par excellence, consacrer à la création de musées et à l'acquisition d'objets d'art ancien des sommes aussi considérables et en aussi peu de temps.

Ce n'est pas uniquement le Musée archéologique que

(1) Voyez le texte de cette convention dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIX (1909), pp. VI-IX.

la Ville a créé et doté en ces dernières années, c'est encore la Maison d'Ansembourg qu'elle a acquise, qu'elle a restituée dans ses moindres détails et qu'elle a enrichie de nombreuses œuvres artistiques.

Montrons-nous donc reconnaissants envers elle et n'oublions pas que nous devons une bonne part de ses largesses à son dévoué bourgmestre, M. G. Kleyer, qui, en toutes circonstances, s'est montré le défenseur attitré et éclairé de notre glorieux passé historique et artistique.

Permettez-moi, Messieurs, avant de passer à un autre sujet, de formuler ici trois vœux.

Pour compléter notre outillage scientifique, il nous manque un local qui puisse se prêter à l'installation d'une bibliothèque et d'une salle de lecture avec service de périodiques. C'est là une question primordiale qu'il importe de voir solutionner à bref délai.

Indépendamment de nos salles d'exposition actuelles, il est hautement désirable que nous puissions en posséder une que nous affecterions spécialement à notre médaillier ; nous pourrions ainsi offrir aux spécialistes un « cabinet » dans lequel nos propres séries viendraient utilement compléter celles, beaucoup plus considérables et plus riches, que possède la Ville (collections Ulysse Capitaine, du chanoine Bellefroid, etc.) et qui, à l'heure actuelle, sont, en fait, inaccessibles aux travailleurs.

Enfin, pourquoi le Musée d'Ansembourg ne pourrait-il pas être soumis vis-à-vis de nous au même régime que la Maison Curtius ? Pourquoi cette convention intervenue entre la Ville de Liège et notre Institut ne pourrait-elle pas être étendue à l'ancienne maison Willems ? En assumant la direction du Musée d'Ansembourg et la conservation des œuvres d'art qu'il renferme, notre Institut y déposerait tout naturellement ses collections d'objets du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses meubles, ses sculptures, ses verreries, ses tableaux....

Que de profit n'en résulterait-il pas pour la science, si l'on trouvait réuni dans un même local tout ce qui a trait aux époques Louis XIV, Louis XV et peut-être même Louis XVI ?

La Maison Curtius resterait ainsi essentiellement affectée à la haute antiquité, au moyen âge et aux époques postérieures jusqu'à la période Louis XIII.

Notre devoir n'est-il pas de chercher à réaliser cette idée ?

\* \* \*

Le Congrès archéologique, dont je vous entretenais il y a quelques instants, a marqué lui aussi une étape glorieuse dans la carrière de l'Institut.

Organisé avec le concours d'une société sœur de la nôtre, la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, il a puissamment contribué à mettre en relief le caractère scientifique de notre Institut.

Les 85 mémoires formant un ensemble de plus de 1000 pages et le volume du *Compte rendu* que le Congrès a publiés démontrent éloquemment toute l'importance de ces assises scientifiques ; Liège a offert à la Fédération un Congrès digne de celui de Gand et qui restera parmi les plus féconds de ceux que la Fédération a connus jusqu'à ce jour.

Une distinction officielle devait, en outre, dans le cours de 1909, venir consacrer la longue carrière scientifique de l'Institut.

Notre Société s'est, en effet, vu octroyer, par la Société libre d'Emulation, le prix Rouveroy pour l'année 1908, en récompense des services qu'elle a rendus dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie du pays de Liège.

Aucun de vous, Messieurs, ne sera resté insensible à cette distinction qui rejaillit sur tous nos travailleurs, tant d'autrefois que de l'heure présente.

\* \* \*



SÉANCES. — Au cours de l'année 1909, l'Institut a tenu ses dix séances ordinaires statutaires : à l'ordre du jour de six d'entre elles a figuré une conférence donnée par un de nos membres.

Le 31 janvier, M. L. Renard-Grenson nous a présenté une collection d'antiquités belgo-romaines et franques ; le 28 février, M. J. Brassinne nous a entretenus de l'argenterie et de la poterie d'étain dans l'ancien pays de Liège. A la séance du 28 mars, M. l'abbé Coenen a fait une communication sur les deux sorties des Liégeois contre l'armée de Charles le Téméraire, près de la porte Saint-Léonard et, le 30 avril, M. J. Closon nous a exposé un essai d'explication concernant les troubles à Liège et dans l'évêché pendant les années 1229 à 1235. A la séance de rentrée du 31 octobre, M. Fl. Pholien a soumis à une étude comparative et démonstrative les anciennes faïences liégeoises. Enfin, le 28 novembre, M. E. Polain nous a fait une communication sur l'habitation privée à Liège à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

La simple énumération des sujets traités suffit pour montrer le grand intérêt que présentaient ces conférences et le vif succès qu'elles ont obtenu.

Jamais, du reste, nos assemblées mensuelles n'ont été aussi fréquentées ; à plusieurs reprises même, notre salle des séances actuelle a eu peine à contenir l'assistance.

C'est là, pensons-nous, la meilleure preuve de la vitalité de notre Société.

D'autre part, l'Institut a poursuivi, pendant l'hiver dernier, la série de ses causeries publiques sur l'histoire et l'archéologie liégeoises.

Du 17 janvier au 4 avril, elle en a organisé neuf ; en voici la liste : 17 janvier : *Les eaux potables à Liège depuis l'origine de la ville jusqu'à nos jours*, par Th. Gobert ; 24 janvier : *Les jouets de l'enfant*, par E. Polain ; 7 février : *Le développement de la constitution et de la société politique dans l'ancienne principauté de Liège, des origines*

aux paix de Fexhe (1314) et des XXII (1376), par J. Closon ; 14 février : *Les peintures murales dans les cavernes*, par J. Fraipont ; 21 février : *La topographie de l'ancien quartier de l'Île de la cité de Liège*, par G. Ruhl ; 7 mars : *L'école de Lambert Lombard, peintre liégeois du XVI<sup>e</sup> siècle*, par G. Jorissenne ; 14 mars : *La sculpture mosane des origines jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par J. Brassinne ; 21 mars : *Etude rétrospective du drapeau*, par A. Javaux ; 4 avril : *Recherches sur l'ancienne abbaye cistercienne du Val-Saint-Lambert*, par L. Ledru.

Cette seconde série de conférences publiques a obtenu plus de succès encore que la première : plus de 250 personnes les ont suivies régulièrement avec une assiduité remarquable, malgré la difficulté d'accès que présentait le local.

Merci à tous ces dévoués conférenciers de nous avoir apporté le concours de leur bonne parole

\* \* \*

PUBLICATIONS. — Comme nos excursions, nos publications de 1909 se sont partiellement confondues avec celles du Congrès.

Des raisons majeures nous ont, en effet, engagés à comprendre dans le tome XXXIX de notre *Bulletin*, la série des rapports et mémoires qui ont formé le second fascicule du tome II des *Annales* du Congrès, ainsi que le *Compte rendu* de ce dernier

Il en est forcément résulté un retard considérable dans la publication de notre *Bulletin* de 1909, qui ne pourra être distribué que vers la fin du mois de mai ; le Bureau saura prendre les mesures nécessaires pour que le premier fascicule de 1910, soit prêt pour les derniers jours du mois de juillet.

En tout, notre tome XXXIX formera un volume d'environ 500 pages avec une planche hors texte et de nombreuses vignettes dans le texte.

Parallèlement à notre *Bulletin*, nous avons poursuivi en 1909 la publication de la *Chronique archéologique du pays de Liège*. Notre petit organe mensuel, entré aujourd'hui dans sa 5<sup>me</sup> année d'existence, a continué à jouir de la faveur qui l'a accueilli dès sa création.

Comme les années précédentes, nos lecteurs y auront trouvé des articles variés, de nature à intéresser la plupart d'entre eux. Au cours de l'exercice écoulé, onze nouvelles notices d'inventaire sont venues s'ajouter aux vingt-sept autres déjà parues antérieurement ; comme celles-ci, elles ont été consacrées à des monuments choisis parmi les plus dignes d'être reproduits.

Je constaterai ici, non sans regret, que malgré le but éminemment vulgarisateur poursuivi par la *Chronique*, le nombre de ses abonnés soit resté pour ainsi dire stationnaire l'an dernier ; je me permettrai de vous recommander à tous de chercher à en accroître la diffusion parmi le public liégeois.

\* \*

CONGRÈS. — L'Institut a participé l'an dernier au Congrès que la Société française d'archéologie a organisé à Avignon au mois de juin dernier ; notre sympathique collègue M. de Buggenoms a bien voulu y représenter notre Société. Nous avons, d'autre part, délégué notre secrétaire-adjoint, M. F. Vercheval, au Congrès de Beauvais, organisé par la Société préhistorique de France ; enfin, notre dévoué président, M. J. Fraipont, a représenté notre Institut aux fêtes commémoratives du centenaire de la Société d'anthropologie de Paris.

\* \* \*

FOUILLES. — Le rapport détaillé qui paraîtra dans le tome XXXIX du *Bulletin* donne le bilan de nos fouilles et de nos recherches de l'an dernier

Les préparatifs du Congrès et le crédit restreint que nous avons pu allouer à la Commission des fouilles, ne

nous ont point permis d'entreprendre des recherches étendues.

Notre dévoué collègue M. Firmin Hénaux a bien voulu, comme les années précédentes, se charger d'explorer le sud du Condroz ; il s'est acquitté de cette mission avec tout le dévouement et le talent que nous lui connaissons. Il s'est spécialement attaché à fouiller à Seny un cimetière franc qui lui a fourni quelques poteries, des armes, un collier en perles, etc.

\* \* \*

MUSÉE. — Nonobstant le résultat peu important des fouilles, nos collections ont pu s'accroître dans de notables proportions, comme en témoigne la liste suivante que m'a communiquée notre zélé collègue M. Jean Servais.

## DONS

### *Epoque préhistorique et protohistorique.*

8 silex paléolithiques provenant des tranchées Hélin (Hainaut), 1 fragment de hache polie, 1 hache taillée, 9 grattoirs, 1 lame, 2 fragments de ciseaux, 1 lame à extrémité retouchée en grattoir, provenant de Spiennes et de Saint-Symphorien (Hainaut). — 978 silex taillés paléolithiques, dont la plupart ont servi de racloirs, de poinçons, de couteaux et dont trois sont du type dit : « pointe moustérienne » provenant de la grotte de Fond de Forêt (province de Liège). — 6 grattoirs, 3 nucléus, 378 lames et déchets de taille paléolithiques provenant de fouilles faites dans les bruyères de Zonhoven.

Don de M. J. Hamal-Nandrin.

1 hache polie provenant de Kinroy (province de Limbourg).  
— 1 hache polie recueillie à Neeroeteren (province de Limbourg).  
— 1 hache polie trouvée à Porcheresse (province de Namur).

Don de M. Gustave Nagant, ingénieur.

Un fragment de hache polie, trouvée dans la Campine anversoise.

Don de M. Andries-Faven.

25 silex taillés, néolithiques, dont 2 grattoirs et 1 poinçon recueillis au dessus de la caverne de Spy.

Don de M. M. De Puydt.

Série de silex taillés de l'époque néolithique, provenant de Zon-

hoven, Angleur, Esneux, etc. ; 14 grattoirs, 107 lames, 6 poinçons, 3 fragments de haches polies, 4 pointes de flèches, 23 nucléus.

Série de silex taillés : *a*) paléolithiques : 107 lames, 4 nucléus et 3 grattoirs ; *b*) néolithiques : 72 lames, 3 nucléus, 6 grattoirs, 1 fragment de hache polie, 4 pointes de flèches.

Série de silex taillés et polis de l'époque néolithique : 1 fragment de hache polie, retaillée ; 4 pointes de flèches dont une à pedoncule, 7 grattoirs, 4 nucléus, 57 lames dont 3 ont été utilisées.

Don de M. J. Hamal-Naudrin.

*Epoque belgo-romaine et franque.*

Série de 178 monnaies romaines en bronze (grands bronzes, moyens bronzes et petits bronzes d'Auguste à Magnus Maximus), trouvées en Hesbaye.

Don de M. le Dr J. Alexandre.

1 fusaiole en terre cuite (franque ?) trouvée à Amay.

Don de M. le Dr B. Wibin.

Série d'objets romains et francs provenant de Tongres et de Coninxheim (ancienne collection Malaise) :

3 anneaux dont un avec chaton ; fragments de chaînette en bronze ; 2 fragments de clochettes en bronze ; 4 fragments de fibules ; 1 boucle en bronze avec ardillon ; 1 débris de boucle en bronze étamé ; 1 fragment de boucle en bronze ; 4 fragments d'épingles à cheveux en os ; 1 bout de ceinture en bronze (franc ?).

1 petit vase en terre grossière brunâtre, trouvé à Ampsin ; 5 perles de collier en verre bleu et une perle en ambre ; 12 fusaioles en terre cuite trouvées à Amay.

Don de M. Marcel De Puydt.

Bouteille en verre verdâtre, à fond carré, large goulot, anse filamenteuse ; petit trépied (chandelier) en bronze argenté ; petite coupe en verre blanc gravé, de forme ovale. Provenance : Condroz.

Don de M. Firmin Hénaux.

Deux perles en verre bleu (époque belgo-romaine ?) trouvées à Ombret.

Don de M. L. Georgien-Heyne.

Cruche en terre grisâtre, goulot et anse brisés (époque belgo-romaine). — Perle franque en verre noirâtre avec incrustations blanches ; débris de divers objets en fer. Trouvaille faite à Amay.

Don de M. E. Baar Borin.

Deux fragments de fibules (?) en bronze (provenance : Yernée, Carrière des Romains).

Don de M. Marcel De Puydt.

*Envoi de la Commission des fouilles.*

Antiquités diverses provenant des sépultures du cimetière franc de Seny (fouilles de M. Firmin Hénaux) :

3 scramasaxes avec 8 boutons en bronze ayant primitivement orné leurs fourreaux ; 2 urnes en terre grossière ; 1 broche ronde en bronze, encore ornée de son ardillon ; restes d'un collier : 24 perles en pâte de verre vert foncé et 3 perles en pâte de verre rouge et blanche ; 1 boule d'ambre perforée (pendeloque) ; fragments de poteries et d'objets en fer indéterminables ; 1 plateau en terre rougeâtre, ébréché, avec sigle indéchiffrable.

*Moyen âge et temps modernes.*

Série de monnaies liégeoises en argent (Jean de Bavière, Erard de la Marck, Robert de Berghes, Georges d'Autriche et Jean-Théodore de Bavière) ; médaille du graveur liégeois Jehotte (datée de 1866).

Don de M. le Dr J. Alexandre.

Chandelier gothique en laiton, trouvé rue Cralle, à Grivegnée.

Don de M. Jean Bauduin.

Grand tableau du peintre liégeois Pierre Ramey, élève de Lambert Lombard, représentant « La guérison du boiteux de Lystra par saint Paul. »

Don de M. E. Brahy-Prost.

Cruche en grès brun du moyen âge, trouvée en construisant les fondations de la brasserie Mouton, rue des Carmes, à Liège.

Don de MM. J. et A. Mouton frères.

Vierge gothique (XVI<sup>e</sup> siècle) en bois sculpté, ayant conservé de nombreux restes de ses magnifiques polychromie et dorure primitives.

Don de M. Victor Harzé-Herzet.

1 petit pavé (*jette*) en terre cuite vernissée et 1 monnaie en cuivre fruste, trouvés à Amay.

Don de M. le Dr B. Wibin.

Série de sept petits pavés en terre cuite vernissée (*jettes*) provenant de l'ancienne abbaye Saint-Laurent.

Don de M. L. Renard-Grenson.

1 pointe de lance (pique) en fer (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), trouvée près du cimetière franc de Limet.

Don de M. Firmin Hénaux.

Pinte en faïence (décor : sujet familier à la sépia) attribuée à Andenne (XVIII<sup>e</sup> siècle) ; saucière à anse, faïence de Luxembourg (Boch), décor : guirlande en bleu (XVIII<sup>e</sup> siècle).

Don de M. N. Capelle.

48 briques de foyer, ornementées ou armoriées (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles).

Don de M. L. Mouzon.

8 belles grandes briques de foyer, ornementées de dessins ou de figures d'animaux, provenant de la rue Velbruck, à Liège.

Don de M. Léon Roland.

Série de 17 briques, ornementées ou armoriées (XVII<sup>e</sup> siècle), trouvées rue André Dumont, à Liège.

Don de M. le notaire P. Dieudonné.

6 briques ornementées.

Don de M. Simon.

2 briques ornementées et armoriées (XVI<sup>e</sup> siècle). Provenance : Jupille.

Don de M. L. Renard-Grenson.

9 briques de foyer ornementées (XVII<sup>e</sup> siècle) et 3 fragments de sculptures en pierre de sable, trouvés au cours de travaux exécutés place Saint-Lambert.

Don de M. de Marneffe.

Fragment de sculpture (dessus de porte), ornements à godrons (XVII<sup>e</sup> siècle), provenant de l'ancien couvent des Ursulines à Liège.

Don de M. Mouzon.

2 briques de foyer, ornées l'une de deux têtes affrontées, l'autre d'un sujet biblique (fin du XVI<sup>e</sup> siècle), provenant de la Maison Porquin.

Don de M. François Despa.

7 briques ornementées provenant d'un foyer d'une maison de la rue Agimont (XVIII<sup>e</sup> siècle). — 55 briques ornementées (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles); vase en terre brune vernissée, brisé (XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle), provenant des travaux exécutés place Saint-Paul lors de l'agrandissement du bâtiment du Bureau de Bienfaisance.

Don du Bureau de Bienfaisance.

## DÉPOTS

### A) de la Ville de Liège.

Grand lustre en cuivre poli (XVIII<sup>e</sup> siècle), provenant de l'église de Goe, près de Limbourg, et portant l'inscription :

THE(O)DORUS DONEUX ECCLESIE IN GOÉ

GRATUITO DONAVIT.

7 médailles diverses, dont six, envoyées par la Société hollando-belge des Amis de la Médaille. — 2 montres Louis XV et Louis XVI. — Sceau en argent (Louis XV) aux armes des Natalis. — 1 diplôme

de bourgeoisie accordé par les « Maitres et Commissaires de la noble Cité de Liège au sieur Thyri » en date du 10 février 1758 — Diplôme de bourgeoisie accordé par les Bourgmestres de Liège à Lambert Dony, natif de Flone (10 février 1758). — Diplôme de chevalier de l'Ordre royal militaire et de l'archiconfrérie royale du Saint-Sépulchre à Jérusalem, accordé à Marie-Louis Thibaudier, bourgeois de Paris (30 janvier 1763). — Brevet d'enseigne dans le régiment du général-major, comte de Berlaymont, accordé à Louis-Joseph Colson, cadet au dit régiment, par Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, etc. — Deux almanachs Mathieu Laensbergh des années 1737 et 1740. — Divers souvenirs de Delemme : portrait au pastel, peinture à l'huile, diverses décorations et diplômes (voir *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 4<sup>e</sup> année (1909), pp. 104-106).

Deux monnaies en or (écus) de Ferdinand de Bavière, frappées à Bouillon et trouvées dans des déblais, place Saint-Paul. (Don du Bureau de Bienfaisance à la Ville de Liège.)

#### B) des Hospices Civils

##### a) TABLEAUX :

Saint-Roch par Joachim Patenier (?) — Panneau, hauteur : 0<sup>m</sup>58 ; larg. : 0<sup>m</sup>42).

L'Adoration des Mages (École de Lambert Lombard).

##### b) MEUBLES :

Armoire à deux grands vantaux, comprenant chacun deux rangs de deux panneaux : décor : lignes serpentine verticales et cordelées, opposées et formant meneaux (Commencement du XVI<sup>e</sup> siècle).

Meuble avec portes à deux vantaux renfermant chacun douze panneaux sculptés (bustes d'hommes et de femmes). Quatre autres panneaux portent les armes de la cité de Liège, de l'Empire germanique, d'Erard de la Mark et de la famille de Donceel (XVI<sup>e</sup> siècle).

Prie-Dieu en chêne sculpté portant l'inscription T DE MERICA et un blason (écu avec bande chargée de trois fleurs de lys) (XVII<sup>e</sup> siècle).

Grand meuble avec porte à deux vantaux et panneaux sculptés ; il est pourvu d'une corniche et de très petites consoles ; belles peintures en fer forgé.

Grand dressoir avec panneaux et portes marquetés ; tiroirs godronnés accostés de mufles de lion ; corniche à frise ornementée, soutenue par des cariatides (1<sup>re</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle).

Grand dressoir, daté de 1631, avec vantaux, marqueté (1<sup>re</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle).



*C. de particuliers.*

Collection de plus de deux cents armes et outils divers taillés ou polis de l'époque paléolithique et néolithique, provenances diverses : Hardenpont, Obourg, Saint-Symphorien, Veillereille-le-Sec, Bois d'Ilavré, Spiennes, Rullen, Sainte Gertrude (Limbourg hollandais), Grand Duché de Luxembourg, Fond de Forêt (Trooz), Mesvins, Abbeville (France), Engis, Trooz, etc.

Dépôt de M. J. Hamal-Nandrin.

Hache polie et tranchant de hache taillée, provenance inconnue ; percuteur et 8 éclats de silex, provenance inconnue ; lame et deux lames grattoirs trouvées à Saives (Celles) ; divers éclats de silex provenant de Bassenge et d'Omal.

Dépôt de la famille de feu l'abbé Victor Demarteau.

**Collection Oscar de Soer de Solières.**

Séries d'armes et d'outils néolithiques découverts aux environs du château de Solières, communes de Ben-Ahin, d'Andenne, etc.

Dépôt de Madame Charles de Melotte-de Soer.

**Collection Marcel De Puydt.**

*Epoque paléolithique*

A) Produits des fouilles exécutées dans la terrasse de la grotte de Spy, en 1885 et 1887, par Marcel DE PUYDT et Max LOHEST, produits contenus dans six vitrines reprises sous le n° 35.

B) Produits lithiques des gisements de Ressaix, Epinois, Haine-Saint-Pierre et environs de Binche (province de Hainaut), garnissant l'armoire n° 33.

*Epoque néolithique*

A) Série de silex recueillis au gisement du Thier Molu (Huccorgne) formant le contenu de la vitrine n° 9.

B) Séries de silex robenhausiens recueillis sur la rive droite de la Meuse, dans les stations de Tilff, Villers-le-Temple, Ombret, Ben-Ahin et environs, formant le contenu des vitrines nos 10 et 11.

C) Séries de silex robenhausiens recueillis à la surface du sol, en Hesbaye, rive gauche de la Meuse, et garnissant une partie de la vitrine n° 12.

D) Vases néolithiques des fonds de cabanes de la Hesbaye, provenant des fouilles de Jeneffe (1907-1908), exécutées par Marcel DE PUYDT, J. HAMAL-NANDRIN et Jean SERVAIS, garnissant la vitrine n° 26.

e) Produits lithiques caractérisant le gisement de Sainte-Gertrude et son grand atelier à industrie robenhausienne. Armoire n° 29.

f) Séries de haches et instruments polis en autres roches que le silex, trouvés dans les provinces de Liège, Namur, Limbourg, etc., formant le contenu des vitrines n°s 36 et 37.

g) Haches polies, pointes de flèches, couteaux, etc., caractérisant l'industrie d'une partie du Grand-duché de Luxembourg, et déposés par Marcel DE PUYDT, en son nom et au nom de M. l'ingénieur Victor DONDELINGER

h) 24 plans, cartes, photographies et dessins se rapportant aux fouilles et découvertes ci-dessus.

Dépôt de M. Marcel De Puydt.

Mobilier d'une sépulture belgo-romaine à inhumation découverte et explorée par M. l'abbé Victor Demarteau, sur le territoire de la commune de Celles, en Hesbaye :

Trépied en fer, cruche en fer, gril en fer, cruche en terre cuite, ampoule en verre (restaurée), vase en terre grisâtre, lampe en fer avec tige et crochet de suspension, plateau en bronze, oenochoé en bronze, casserole en bronze, fragments de couteaux, clous et anse en fer ; débris d'une petite carafe en verre ; ossements humains : médaillon en verre violet orné d'une tête de femme de profil.

Dépot de la famille de feu l'abbé Victor Demarteau.

4 fioles romaines en verre irrisé (provenances diverses) ; 2 flacons carrés à anse filamenteuse, provenant de Neerhaeren-Reckheim.

Dépôt de M. Jean Lohest.

Statuette en bronze représentant Mercure, trouvée à Herstal ; statuette en bronze figurant un cheval se cabrant (provenance Jupille) ; série de menus objets en bronze : disque grave, fibules, épingles, etc., trouvés à Tongres (Coninxheim).

Poids conique en fer avec bélière, exhumé à Tongres ; figurine (déesse mère) en terre cuite, même provenance ; petit flacon en verre verdâtre, muni de deux oreillettes, même provenance.

Dépôt de M. L. Renard-Greison.

Petit pot en grès à trois pieds (moyen âge) ; cuiller en étain, longue de 0<sup>m</sup>169. Provenance : Celles et environs.

Dépôt de la famille de feu l'abbé Victor Demarteau.

Grand plat en laiton repoussé : au centre deux guerriers combattant et un décor de rinceaux. — Puisette en laiton fondu, à anse mobile, muni de deux goulots à tête d'animal. — Plat en laiton repoussé : au centre Adam et Eve dans le paradis terrestre. — Plat

octogonal en laiton repoussé et gravé. Sujet : deux personnages, homme et femme, en costume Louis XIV.

Dépôt de M. Max Lohest.

Bout de ceinturon (?) en bronze gravé. — Deux ampoules en plomb (XIV<sup>e</sup> siècle).

Dépôt de M. Jean Lohest

Plat rond en laiton repoussé; décor : godrons. — Plat rond en laiton repoussé, au centre : Abraham sacrifiant son fils Isaac.

Dépôt de M. le Dr J. Grenson.

Deux panneaux représentant 8 apôtres (fond dore). Travail italien du XV<sup>e</sup> siècle.

Pastel : gentilhomme en buste, costume Louis XVI, portant la décoration de saint Louis.

Portrait à l'huile d'un homme en costume Directoire.

Pastel : Antoine d'Auchapt, curé de Saint-Remacle à Verviers en 1789.

Portrait d'un personnage en costume Louis XIV. Cadre en bois sculpté et doré.

Christ en croix entouré de la Vierge, de saint Jean et de la Madeleine (école mosane du XV<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église de Villers-le-Temple.

Même sujet (école mosane). Cadre doré

La Visitation (école de Cologne). Cadre noir.

La Fuite en Egypte (école liégeoise). Cadre noir.

Portrait d'une dame de qualité (XVII<sup>e</sup> siècle). Cadre doré ajouré.

Portrait de jeune femme (vers 1570). Ecole française.

Portrait de Jean-Jacques Meyer, recteur de l'Université de Strasbourg (1574-1659).

Portrait d'un amiral hollandais (daté de 1686).

Portrait de jeune femme (daté de 1634). Ecole liégeoise

Portrait d'un compositeur par Antoine Mors (XVI<sup>e</sup> siècle).

Portrait d'un bourgmestre de Menin (1744).

Dépôt de M. Edmond Couvreur.

## ACHATS

10 briques d'âtre ornementées ou armoriées.

11 carreaux de faïence de Delft (carreaux de parement).

1 pot à lait à anse et bec, muni de trois pieds, en faïence liégeoise; décor polychrome, bouquet rose, vert et bleu.

1 bouteille en verre en forme de quadrupède, yeux et museau en email; fabrication allemande (?).

9 briques d'âtre armoriées ou ornées (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles).

A tous ceux qui, soit par des dons, soit par dépôts, ont contribué à la prospérité de nos collections, j'adresse les bien sincères remerciements de l'Institut.

L'annonce, cette fois définitive, du transfert de nos collections dans un local spacieux et digne d'elles, a puissamment contribué, comme vous venez de le voir, à nous amener des dons et des dépôts.

Pour apprécier toute leur valeur, il suffit de parcourir nos salles d'exposition.

Ce que nous avons pu recueillir en plus d'un demi-siècle forme aujourd'hui un patrimoine d'une importance exceptionnelle et d'une valeur considérable. Le Congrès aura eu pour mérite d'attirer sur notre pauvre petit musée d'autrefois l'attention du monde scientifique en même temps que celle de nos propres concitoyens, dont beaucoup ignoraient encore, il y a quelques mois, l'existence d'un musée archéologique à Liège.

Il faut, au reste, reconnaître que nos collections ont été admirablement arrangées par notre dévoué conservateur, M. Jean Servais. Pendant plusieurs mois, il n'a ménagé ni ses peines ni son temps pour opérer le transfert de toutes nos collections dans ce local, les classer et les exposer dans les meilleures conditions. Je sais combien de journées et même de soirées il a consacrées à ce travail sans que jamais son zèle se ralentît devant la tâche ingrate et difficile qu'il avait assumée.

Jean Servais a été longtemps à la peine ; il n'est que juste qu'il soit aujourd'hui aux honneurs.

Je serai certainement votre interprète en lui réitérant l'expression de toute notre reconnaissance.

\*  
\* \*

BIBLIOTHÈQUE. — Notre bibliothèque s'est, elle aussi, enrichie pendant l'année écoulée, de nombreuses publications scientifiques ; notre dévoué bibliothécaire,

M. E. FAIRON, m'a remis, pour être joint à mon Rapport, le relevé ci-après des livres reçus en 1909.

### Dons d'auteurs.

AUG. DOUTREPONT. — *A propos d'une Académie wallonne.* — Liège, Vaillant-Carmanne, 1909. 1 br. in-8°.

E.-J. DARDENNE — *Les faïences d'Andenne. 2<sup>e</sup> partie* (Extrait des *Annales de la Société archéologique de Namur*). Namur, Wesmael, 1908. 1 br. in-8°.

M. DE PUYDT. — *Les emplacements d'habitations protohistoriques de la bruyère de Neerhaeren.*

*Fonds de cabanes de la Hesbaye. Groupe du Grandchamp* (Extraits du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*). Bruxelles, Hayez, 1909. 2 br. in-8°.

JOSEPH SCHREIBER. — *Recherches concernant la civitas Tungrorum après l'invasion des Barbares et la Thuringie franque. 2<sup>e</sup> édition*, Tongres, Franken, s. d. — 1 br. in-8°.

B<sup>ou</sup> DE BORCHGRAVE. — *Sur l'origine du nom de Liège. Les Leukes.* Bruxelles, 1909. 1 br. in-8°.

F. THON. — *Le livre des fiefs du Marquisat de Franchimont.* Verriers, Fegueune, 1906, 1 vol. in 8°.

M. GRAVIS. — *Les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye étaient ils agriculteurs ?* (Travail présenté au Congrès archéologique de Liège de 1909). Liège, 1909. 1 br. in-8°.

EM. FAIRON. — *Un projet de démembrement du diocèse de Liège, proposé par les Brabançons en 1332 et 1336* (Extrait du *Bulletin de la Commission royale d'histoire*). Bruxelles, Weissenbruch, 1909. 1 br. in-8°.

### Dons divers

DD. BROUWERS. — *Cartulaire de Dinant. Tome VIII.* Namur, Wesmael, 1908. 1 vol. in-8°.

V. BRANTS. — *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et Isabelle. Tome I (1597 à 1609)* Bruxelles, Goemaere, 1909. 1 vol. in-fol.

*Exposé de la situation administrative de la province de Liège en 1909.*

### Publications extraordinaires des Sociétés.

LIÈGE. — *Société de littérature wallonne*. N. LEQUARRÉ. *Historique de la Société liégeoise de littérature wallonne, 1858 à 1908*. Liège, Vaillant-Carmaune, 1909, 1 br. in-8°.

Aug. DOUTREPONT. — *Les Noëls wallons* (tome 1<sup>re</sup> de la Bibliothèque de philosophie et de littérature wallonne).

DUSSELDORF. — JULIUS HEYDERHOFF. *Johann Friedrich Beuzenberg der erste Rheinische Liberale*. 1 br. in-8°.

### Achats et Abonnements.

MÉLANGES GODEFROID KURTH. — *Recueil de memoires relatifs à l'histoire, à la philosophie et à l'archéologie*. Liège, Vaillant Carmaune, 1909, 2 vol. grand in-8°.

E. SCHOOLMEESTERS. — *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège, 16 février 1288*. Liège, Cormaux, 1908. 1 vol. in 8°. (Publication in-8° de la Société des Bibliophiles liégeois.)

*Revue de l'art chrétien*, 3<sup>e</sup> série, t. V, fasc. 1.

*L'ancien pays de Looz*, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> années.

### Échanges.

#### BELGIQUE.

ANVERS. — ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique*. — *Bulletin*, 1909.

BRABANT. — BRUXELLES. — *Académie royale des sciences de Belgique*. — *Annuaire*, 1909 et 1910. — *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1909. — n<sup>os</sup> 1 à 12.

BRUXELLES. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*. *Bulletin*, n<sup>o</sup> 4 ; t. LXXVIII.

Id. — *Biographie nationale*, t. XIX et XX, 1<sup>re</sup> livr.

Id. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XXVI et XXVII.

Id. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 47<sup>e</sup> année.

Id. — *Annales de la Société d'archéologie*, t. XXIII. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, 1908.

Id. — *Revue belge de numismatique*, 65<sup>e</sup> année (1909), n<sup>os</sup> 1 à 4.

Id. — *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, t. XXXIII.

Id. — *Analecta Bollandiana*, t. XXVIII (1909), n<sup>os</sup> 1 à 4.

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique* (1910).

Id. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXV.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. IX, 2<sup>e</sup> livr.

Flandre orientale. — GAND. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand*. — *Annales*, t. IX, fasc. 1 et 2 et t. X, fasc. 1. — *Bulletin*, 17<sup>e</sup> année. — *Inventaire archéologique de Gand*, n<sup>os</sup> 48, 49 et 50.

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, t. XXVII.

Hainaut. — MONS. — *Annales du Cercle archéologique*, t. XXXVII et XXXVIII.

Id. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6<sup>e</sup> série, t. X.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique*. — *Documents et rapports*, t. XXX.

ENGHEN. — *Annales du Cercle archéologique*, t. VII, fasc. 1.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et littéraire*, 2<sup>e</sup> série, t. XI.

Liège. — LIÈGE. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*. — *Bulletin*, t. XVI et XVII. — *Leodium*, 8<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 12.

LIÈGE. — *Société des Bibliophiles liégeois*, t. VIII, fasc. 2 et 3.

Id. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. LI, LII et LIII. — *Annuaire* (1909). — *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, 4<sup>e</sup> année.

Id. — *Wallonia*, 17<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 12.

HUY. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. XVI, livr. 2, 3 et 4.

VERVIERS. — *Société verriétoise d'archéologie et d'histoire*. *Bulletin*, t. VIII, 2<sup>e</sup> fasc. — *Chronique de la Société*, année 1909.

Limbourg. — HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Mélodistes*. — *Bulletin de la section scientifique et littéraire*.

TONGRES. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXVI et XXVII.

Luxembourg. — ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg*. *Annales*, t. XLIII et XLIV.

Namur. — NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXVIII, fasc. 1.

MAREDSOUS. — *Revue bénédictine de Maredsous*, t. XXVI, fasc. 1 à 4.

FRANCE.

ABBEVILLE — *Société d'Emulation*. — *Bulletin*, année 1909. *Mémoires in-8°*, t. XXII.

AIX. — 1. *Annales de la faculté de droit*, t. II, n<sup>os</sup> 1 et 2.

2. *Annales de la faculté des lettres*, t. II, n<sup>os</sup> 3 et 4.

AMIENS. — *Société des Antiquaires de Picardie*. — *Bulletin*, année 1908 et 1909. — *Mémoires in-4°*, t. XVII. — *Mémoires in-8°*, t. XXXV.

ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*. — *Bulletin*, t. IV. — *Mémoires*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXVIII.

AUXERRE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, n<sup>o</sup> 62.

AVESNES. — *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*.

BORDEAUX. — *Société archéologique*, t. XXVI (table des 25 premiers volumes), t. XXIX.

BOURGES. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*.

CHALON SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2<sup>e</sup> série, t. III, fasc. 1. *Mémoires in-4°*, t. VIII.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. XVI.

LYON. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie*, année 1908.

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XLVII, fasc. 1. — *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, fasc. 6, 1906.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXV.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. LVII.

ID. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6<sup>e</sup> série, t. VI.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. — *Bulletin*, fasc. 193. — *Mémoires*, t. XXXI et XXXII.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, sessions de 1905 et 1906.

ID. — *Société de l'histoire de France*. — *Annuaire*, 1907 et 1908.

REIMS. — *Almanach-annuaire des départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. Année 1909.



ROCHECHOUARD. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts* t. XVII, fasc. 1.

SAINT-DIE. — *Société philomatique vosgienne*. — *Bulletin*, t. XXXIV.

SAINT-OMER. — *Société des Antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*, fasc. 227 à 231. — *Mémoires*, t. XXVIII.

TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France*. — *Bulletin*, nouvelle série, n° 37.

ID. — *Université*. — *Bulletin*, nouvelle série, n° 1. — *Rapport annuel* (1908) et *Annuaire*, 1909.

ID. — *Revue des Pyrénées*. Année 1908, 3<sup>e</sup> livr.

#### ALLEMAGNE.

AIX-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXX et XXXI.

BERLIN. — *Zeitschrift für Ethnologie*, t. XLI et XLII.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, n° 118.

DRESDE. — *Neues Archiv für Sachsische Geschichte und Alterthumskunde*, t. XXX.

ID. — *Jahresbericht des Königlich Sächs. Alterthums-Vereins*.

DUSSELDORF. — *Düsseldorfer Geschichtsverein*. — *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins*, t. XXII.

HANOVRE. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1909.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischer Verein zu Heidelberg*. — *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. XVI.

IÉNA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringsche Geschichte und Alterthumskunde*, t. XXVII.

KIEL. — *Mittheilungen des Antropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, t. XVIII.

ID. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte*, t. XXXIX.

KÖNIGSBERG. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft*, 49<sup>e</sup> année (1908).

LEIPZIG. — *Jahrbuch des Städtischen Museums für Völkerkunde*, vol. II.

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, t. XXXVI.

LUNEBOURG. — *Lüneburger Museumsblätter*, n°s 6 et 7.

- MAYENCE. — *Mainzer Zeitschrift*, t. I, II, III et IV.
- METZ. — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde*, t. XX. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1906 et 1907.
- MÜNICH. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte. Monatschrift*, t. LIV. — *Altbayerische Monatschrift*, t. VIII.
- NUREMBERG. — *Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums* (1908).
- OLDENBURG. — *Bericht über die Tätigkeit des Oldenburger Vereins für Altertumskunde und Landesgeschichte*, t. XVI.
- POSEN. — *Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen*, t. XXIII et XXIV.
- Id. — *Historische Monatsblätter für die Provinz Posen*, année 1909.
- Id. — *Roczniki Towarzystwa*, t. XXIX.
- RATISBONNE. — *Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg*, t. LIX.
- SCHWERIN. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische und Alterthumskunde*, t. LXXIV.
- Table des volumes 51 à 60.
- STETTIN. — *Baltische Studien*, 2<sup>e</sup> serie, t. XII.
- STRASBOURG. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. XXIII, livr. 1.
- Id. — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*, t. XXV.
- STUTTGART. — *Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*, t. XII.
- TRÈVES. — *Jahresberichte der Gesellschaft für Forschungen*, t. VI.
- Id. — *Römisch Germanisches Korrespondenzblatt herausgegeben von E. KRUEGER*, 1<sup>re</sup> année (1908), nos 1 à 6.
- ULM. — *Oberschwaben-Verein für Kunst und Alterthum. — Mittheilungen*, fasc. 16.
- WERNIGERODE. — *Zeitschrift des Harz-Vereins*, t. XLII.
- WIESBADEN. — *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*, fasc. 38 (1908). — *Mittheilungen*, XII (1909), fasc. 1 à 4.
- ANGLETERRE.
- CAMBRIDGE. — *Antiquarian Society. Proceedings*, nos 52, 53, 54. — *List of the members with the laws, a list of the publications* (1909) — *Publications*, no 44.

AUTRICHE-HONGRIE.

BUDAPEST. — *Archæologiai értesítő* (indicateur archéologique) a *M. Tud. Akadémia arch. bizottságának es az Orsz. régészeti Semb. tansulatának közlönye szerkeszti Hempel Józseph*. Budapest. Kiadja a magyar Tudományos Akadémia, t. XXXIX. — *Rapports*, année 1908.

GRATZ. — *Vzísniick Hwatschogga*, t. X.

ID. — *Steirische Zeitschrift für Geschichte* 6<sup>e</sup> année. — *Beitrage*, t. XXXVI.

PRAGUE. — *Verein für die Geschichte der Deutschen in Böhmen. Mittheilungen*, t. XLVII.

VIENNE. — *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft*, t. XXXIX.

ID. — *Mitteilungen der prahistorischen Kommission der K. Academie der Wissenschaften*, volume II. fasc. 1, 1908.

DANEMARK

COPENHAGUE. — *Memoires de la Société royale des antiquaires du Nord*. — Nouvelle série, année 1907.

ID. — *Tillæg til Aarborger*, 1906 et 1907.

SUEDE ET NORVEGE.

STOCKHOLM. — *Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Fornvännan*. Années 1907 et 1908. — *Antiquarisk Tidskrift för Sverige*. T. XVIII, 2<sup>e</sup> fasc.

UPSALA. — *Skrifter utgifna af kongl. humanistiska Vetenskaps*, t. XII.

PAYS-BAS.

LA HAYE. — *Maandblad van het genealogisch-heraldiek Genootschap « De Nederlandsche Leeuw »*. Année 1909.

LEEUWARDEN. — *Friesch Genootschap van Geschiedenis, Oudheid-en Taalkunde*. — *Verlag der Handelingen*. fasc. 80.

ID. — *Id.* — *De orije Fries*, n<sup>o</sup> 21.

LEYDE. — *Maatschappij der Nedertansche letterkunde*. — *Handelingen en Mededeelingen*. 1908. — *Levensbericht der afgestorven medeleden*, 1908.

ID. — *Oudheidkundige mededeelingen van het Ryksmuseum van Oudheden te Leiden*, n<sup>os</sup> 1 et 2. *Verlag*. 1907.

MAESTRICHT. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XXXVIII.

UTRECHT. — *Werken uitgegeven door het historisch Genootschap — Annales*.

Id. — *Id.* — *Bijdragen-Mededeelingen*.

#### GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LUXEMBOURG. — *Institut grand-ducal, section historique*, t. LIV, LVI et LVII.

Id. — *Ons Hémecht, Organ des Vereins fur Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, année 1909.

#### ESPAGNE

BARCELONE. — *Revista de la Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa*, fasc. 57, 58, 59.

MADRID. — *Revista de archivos, bibliotecas y museos, organo oficial del cuerpo facultativo del ramo*, 13<sup>e</sup> année (1909).

#### PORTUGAL

LISBONNE. — *O archeologo português ; colleçao illustrada de materiaes e noticias publicada pelo Museu ethnographico português*, t. XIII et XIV.

Id. — *Portugalia. — Materiaes para o estudo do povo portuguez*, t. II, fasc. 2 et 3.

#### ITALIE

PADOUE. — *Rivista di storia antica*, t. XIII, 1<sup>er</sup> fasc.

#### BRÉSIL

RIO DE JANEIRO. — *Archivos de Museu nacional do Rio de Janeiro* t. XIII.

#### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MONTEVIDEO. — *Anales del museo nacional de Montevideo — Florea Uruguaya*, t. IV, 1<sup>er</sup> fasc.

#### ÉTATS-UNIS

CHICAGO. — *Academy of sciences. Bulletin*, t. VII.

MILWAUKEE. — *Wisconsin natural history Society. — Bulletin*, nouv. série, t. VI. — *Public Museum. — Report*, 1908-1909.

PHILADELPHIE. — *Transactions of the free Museum of science and art (University Museum of Pennsylvania)*, volume II.

TORONTO. — *Proceedings of the Canadian Institute. — Transactions*, t. VIII, fasc. 2 et 3.

WASHINGTON. — *Annual Report of the board Regents of the Smithsonian Institution*, 1908.

Id. — *Smithsonian Report*, publications spéciales, nos 1756, 1760, 1763, 1764, 1765.

La longue énumération de ces ouvrages prouve surabondamment dans quelle proportion notre bibliothèque s'accroît annuellement. Cette situation ne fait que rendre de plus en plus impérieuse l'aménagement, à la Maison Curtius, d'une bibliothèque avec salle de lecture.

En attendant que nous puissions réaliser ce projet, notre bibliothécaire a, dès le mois dernier, commencé le déménagement de nos livres; ils seront provisoirement déposés dans l'une des salles du second étage jusqu'à ce que nous ayons trouvé un local définitif à leur assigner.

\*  
\* \* \*

FINANCES. — Notre dévoué trésorier, M. Fl. Pholien, vous fera, dans quelques instants, rapport sur notre situation financière; il vous démontrera combien, cette fois encore, il s'est montré le gardien vigilant de notre avoir social.

De son Rapport, je ne retiendrai ici qu'un chiffre, celui de notre déficit total au 31 décembre; grâce à une gestion parcimonieuse, il a pu être ramené de fr. 6081,17 à fr. 3740,54.

Tout en restant précaire, notre situation financière accuse une amélioration sensible qu'il vous appartient, Messieurs, d'accentuer cette année.

Je remercie sincèrement le Gouvernement, la Province et la Ville de Liège, des subsides qu'ils ont bien voulu nous octroyer jusqu'à ce jour; j'ai le ferme espoir que

le bilan de nos travaux de 1909 engagera les pouvoirs publics à nous continuer leur appui financier.

Grâce à notre active propagande, le nombre de nos sociétaires s'est accru dans des proportions anormales.

De 241 membres que nous comptons au 1<sup>er</sup> janvier 1909, nous avons passé, en douze mois, au chiffre respectable de 283. Nous avons successivement vu entrer dans nos rangs, MM. Fernand Hennet, Alfred Lobet, C. Leclère, Edmond Guérette-Douxchamps, J.-M. Remouchamps, Edmond Jacquemotte, Jules Dumont, Paul Faider, Hyacinthe Chaudoir, Henri Dupont, Albert Hogge, Henri Germay, André Collard, Joseph Mouton, Paul Dieudonné, baron Ivan de Ratzitsky d'Ostrowick, Charles Demany, Henri Arnold, Guillaume Dallemagne, Jacques Body, Louis Mélotte, Lucien Bécasseau, L. Marcin, Henri Hirsch, Georges Le Brun, A. Maretti, D. Gérard, Joseph Pirlet, Ernest Du Bois, Guillaume Lajot, Adolphe Laloux, Eugène Jamart, Henri Polain, François Fabri, Léo Weekers, Georges d'Artet, Eugène Moreau, Auguste Colton, F. Loiselet, Jean Hautvast, Henri Defays, E.-J. Dardeenne, A. Bidart-Raeskinet, Sylvain Balau, Lemaire-Demonceau, André Bage, Emile Bodart, Emile Decharneux, André Pirlet, Walthère Halein, Arthur Kairis, Maurice Gérumont, M<sup>me</sup> J.-P. Cruger, J.-P. Hamélius, J. Thonet et Camille Bourgault.

A ces nouveaux confrères, je tiens à adresser un cordial salut de bienvenue

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons élu 3 membres effectifs, 8 membres correspondants et admis 55 membres associés.

Par contre nous avons vu sortir de nos rangs par le fait de leur démission 6 membres associés ; la mort, enfin, a implacablement fauché parmi nous : elle nous a ravi 1 membre honoraire, 1 membre effectif, 2 membres correspondants et 4 membres associés.

Le 12 avril 1909 est décédé à Spa, à l'âge de 79 ans,

M. le chevalier Charles de Thier, président honoraire à la Cour d'Appel de Liège.

Doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, Charles de Thier s'était, de bonne heure, intéressé aux études historiques et archéologiques; son entrée à l'Institut remontait au 15 avril 1857. Durant de longues années, il suivit assidûment nos travaux, se conciliant l'estime de ses collègues qui l'appelèrent à la vice-présidence, puis à la présidence de notre Société, pour les années 1880-1881.

Depuis plusieurs années, il vivait retiré dans son châlet de la Sauvenièrre; de sa retraite, il continua de s'intéresser à notre œuvre et, lorsqu'en 1908, fut constitué le Comité chargé d'organiser le Congrès archéologique de Liège, Charles de Thier fut un des premiers à accepter de faire partie de ce Comité.

Le 17 août dernier, est décédé, en notre ville, M. Constant-Joseph Haulet, contrôleur honoraire des chemins de fer de l'Etat.

Entré à l'Institut le 20 mai 1887, il avait été promu correspondant le 20 décembre 1908. C'était un de nos membres les plus assidus, et rares furent les séances auxquelles nous ne le vîmes pas assister.

Le 10 septembre suivant, nous avons vu disparaître M. le baron Jules de Chestret de Hanefte.

Entré à l'Institut depuis de nombreuses années déjà, il avait été appelé le 26 mai 1882 à siéger parmi nous en qualité de membre effectif; depuis lors, il ne cessa de prendre une part active à nos travaux et à nos délibérations.

A différentes reprises, l'estime dont il était entouré lui valut d'être porté à la vice-présidence et à la présidence de notre Société; toujours il se montra, dans l'accomplissement de ces diverses charges, homme consciencieux et de bon conseil.

Issu d'une de nos vieilles familles nobles les plus considérées, dont l'un des membres joua même dans l'histoire

de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de notre ancienne principauté, un rôle actif, le baron de Chestret s'était, de bonne heure, voué à l'étude de notre histoire et de notre archéologie liégeoises.

Deux de ses travaux notamment resteront classiques. son *Histoire de la Maison de La Marck y compris les Clèves de la seconde race* (Liège, 1898, in-4°), et sa *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (Bruxelles, 1890, in-4°).

Ce dernier ouvrage notamment perpétuera le nom de notre regretté collègue.

Fidèle collaborateur de notre *Bulletin*, il lui donna douze travaux, dont nous ne retiendrons ici que les deux principaux : *Anthisnes, une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vieu* (t. XXXIII, pp. 116-219) et *La terre franche de Haneffe et ses dépendances (Donceel, Stier)* (t. XXXVIII, pp. 1-133).

Tous ses écrits témoignent d'une science réelle et d'un souci constant de l'exactitude.

Le baron de Chestret était membre de l'Académie royale de Belgique, dont les *Bulletins* renferment maintes notices, plusieurs rapports dus à sa plume ; il était membre aussi de la Société royale de numismatique de Belgique et de la Société des Bibliophiles liégeois, etc. Il donna, d'autre part, plusieurs notices à la *Biographie nationale*.

Autant son savoir était étendu, autant sa modestie était grande ; le baron de Chestret se signalait, du reste, par sa parfaite correction, sa grande affabilité et son inépuisable serviabilité. Il était un maître écouté auquel on ne se lassait pas d'avoir recours et qui toujours prodiguait ses conseils avec autorité.

L'Institut a perdu en la personne du baron de Chestret de Haneffe, l'un de ses membres les plus éminents et les plus dévoués.

Les 23 et 24 octobre, la mort nous a ravi successivement Fernand Hennet et Adolphe van der Heyden à Hauzeur.



Entré dans nos rangs depuis quelques mois seulement, Fernand Hennet comptait prendre une part active à nos travaux ; la mort nous l'a ravi prématurément.

Adolphe van der Heyden a Hauzeur était membre associé de l'Institut archéologique liégeois depuis le 26 janvier 1900.

C'était un collègue particulièrement bienveillant.

Le 28 novembre dernier est décédé, en notre ville, M. Isidore Dory, professeur honoraire de l'Athénée royal de Liège, membre titulaire de la Société liégeoise de littérature wallonne et membre associé de l'Institut depuis le 20 avril 1883.

Le défunt, doué d'une activité peu commune, s'occupait surtout de travaux de lexicographie et, jusqu'en ces derniers temps, il recueillit les matériaux d'un recueil de particules et de locutions du wallon liégeois, en vue du Grand dictionnaire wallon en préparation.

Le 18 décembre, nous avons vu disparaître M. Charles Delheid.

Membre associé de l'Institut depuis le 27 décembre 1901, le défunt laisse parmi nous le souvenir d'un collègue dévoué et bienveillant.

Enfin, le 23 courant, nous avons vu disparaître, à l'âge de 76 ans, M. Albert Horstmans. Elu membre correspondant de notre Institut le 27 novembre 1891, il s'intéressait vivement à notre archéologie locale et était en même temps un collectionneur averti.

Au nom de l'Institut, j'adresse aux familles de ces sept regrettés collègues, dont nous garderons pieusement le souvenir, l'expression de nos sincères condoléances

\*  
\* \*

En séance du 26 décembre dernier, l'Institut a été appelé à procéder à l'élection d'un vice-président pour les années 1910-1911 et au renouvellement de son Bureau.

M. G. Ruhl a été porté à la vice-présidence à l'unanimité des votants ; d'autre part, MM. L. Renard-Grenson, le Dr J. Alexandre, Fl. Pholien, E. Fairon, J. Servais et F. Vercheval, ont été réélus respectivement secrétaire, conservateur, trésorier, bibliothécaire, conservateur-adjoint et secrétaire-adjoint de la Société.

\* \* \*

Tels sont, Messieurs, brièvement résumés, les principaux faits qui, au cours de cette mémorable année 1909, ont marqué la vie tant intellectuelle que matérielle de l'Institut.

Notre Société, je vous l'ai dit, est à un tournant de son histoire et vient d'entrer dans une phase nouvelle de son existence.

Nous devons tous souhaiter que cette ère nouvelle soit une ère de prospérité, de progrès et de grandeur.

N'oublions pas, d'autre part, que le 4 avril prochain il y aura soixante ans que fut fondé notre Institut.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y a lieu de commémorer solennellement cet anniversaire ?

A défaut d'une cérémonie publique, il faut que nous puissions dans l'intimité, tous fraternellement réunis, jeter un regard vers le passé et rendre un juste hommage à la mémoire de ces quatorze hommes de science qui, il y a douze lustres, jetèrent les bases de l'Institut archéologique liégeois.

J'ai le ferme espoir, Messieurs, que vous aurez tous à cœur de fêter d'une façon officielle cet anniversaire qui marquera dans nos annales une nouvelle date glorieuse et de vous associer à la manifestation qui le rappellera à nos successeurs.

*Le Secrétaire,*

L. RENARD-GRENSON.

Liège, le 27 février 1910.

## Rapport du Trésorier sur l'Exercice 1909 et sur la Situation financière au 31 Décembre 1909.

---

MESSIEURS,

Autant nous avons raison de déplorer en ces trois dernières années (1906, 1907, 1908), la pénible situation financière dans laquelle se débattait l'Institut pour faire face à ses obligations, sans restreindre son action progressive, autant nous sommes heureux de pouvoir constater cette fois que notre situation financière s'est sensiblement améliorée, encore qu'un déficit important clôture nos comptes de l'exercice écoulé.

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur les bilans des trois années susvisées, nous remarquons en effet que le déficit qui était de fr. 2.182.62 au 31 décembre 1906, était monté à fr. 5,506.92 à fin 1907, et à fr. 6,081.17 en 1908 ! Chaque exercice, individuellement, soldait en déficit, nonobstant l'accroissement persistant du nombre de nos membres. Nos publications, il est vrai, prenaient annuellement plus d'extension et coûtaient, partant, plus cher. C'est aussi en suite d'acquisitions et de fouilles importantes que les dépenses avaient augmenté nos déficits annuels.

L'année 1909, au cours de laquelle nous avons transféré nos collections et notre siège à la Maison Curtius a, d'autre part, contribué à réduire pour nous certaines charges, telles que celles résultant des assurances, des salaires, de l'entretien des locaux, etc. De plus, les pou-

voirs publics ont majoré leurs subsides annuels : la Ville de Liège nous alloue, depuis 1909, 1,500 francs au lieu de 500, tandis que la Province a porté de 500 à 750 francs son subside annuel. Il faut dire également qu'en 1909 les fouilles ont été relativement peu importantes et les achats pour ainsi dire nuls.

Enfin, les causeries publiques et dominicales de la saison d'hiver et les assises du Congrès archéologique de 1909, ont contribué, de leur côté, à accroître sensiblement le nombre de nos sociétaires. En effet, au 31 décembre 1908, l'Institut comptait 241 membres ; fin 1909, le nombre de nos sociétaires s'élevait à 283 !

Ajoutons enfin que le prix Rouveroy, que notre Société s'est vu octroyer, nous a valu, outre l'honneur de cette haute distinction, une rentrée de fonds de 1.000 francs, somme qui nous a permis de rembourser le premier emprunt de 1,100 francs, sans intérêts, consenti naguère par un groupe d'amis du Musée.

En somme, le déficit total, qui était l'an dernier de fr. 6,081.17, est réduit au 31 décembre 1909 à fr. 3,740.54, ce qui est un sérieux progrès.

Notre projet de budget, établi sur des bases nouvelles, dictées par une situation matérielle plus avantageuse qu'autrefois, prévoit un remboursement de 1,500 francs sur le déficit actuel, sans restreindre pour cela, en rien, notre champ d'action.

Si aucune circonstance exceptionnelle imprévue, par exemple des fouilles extraordinaires ou des achats importants, ne vient contrarier nos projets budgétaires, nous pouvons espérer que pour fin 1911 nous aurons pu amortir totalement notre dette actuelle

Voici le détail de nos comptes de l'exercice 1909 :

EXERCICE 1909.

A) *Recettes.*

Subsides ordinaires :

Etat . . . . .	Fr.	1,000	
Province . . . . .	»	750	
Ville . . . . .	»	1,500	
			<hr/> 3,250.—
Cotisations . . . . .	Fr.	2,685.—	
Abonnements <i>Chronique</i> . . . . .	»	94.50	

Recettes extraordinaires :

Prix Rouveroy . . . . .	Fr.	1,000.—	
Rachat par la Ville d'un florin d'or de Jean de Bavière . . . . .	»	450.—	
Vente de Bulletins . . . . .	»	338.25	
Intérêts en banque . . . . .	»	17.05	
			<hr/> 7,834.80

B) *Dépenses.*

Achat d'antiquités . . . . .	Fr.	114.50
Fouilles . . . . .	»	398.25
Service de la bibliothèque . . . . .	»	60.70
Publications : <i>Bulletin et Chronique.</i> . . . . .	»	3,091.34

Frais généraux :

Ordinaires . . . . .	Fr.	338.73
Causeries publiques de l'hiver . . . . .	»	126.50
		<hr/> 465.23
Entretien des collections . . . . .	Fr.	684.35
Entretien des locaux . . . . .	»	175.35
Subside au Congrès archéologique de 1909 . . . . .	»	500.—
Commission de banque . . . . .	»	4.45
Remboursement sur déficit . . . . .	»	2,340.63
		<hr/> Fr. 7,834.80

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1909.

*Actif.*

Espèces en caisse . . . . .	Fr.	150.62
Solde créditeur en banque . . . . .	»	331.14
Avances (récupérables) au Congrès . . . . .	»	90.—
Déficit total . . . . .	»	3,740.54
	Fr.	<u>4,312.30</u>

*Passif.*

Emprunt . . . . .	Fr.	2,000.—
Dû à divers fournisseurs . . . . .	»	1,812.30
Subside alloué au Congrès de 1909 . . . . .	»	500.—
	Fr.	<u>4,312.30</u>

Situation :

Déficit au 31 décembre 1908 . . . . .	Fr.	6,081.17
Remboursement partiel . . . . .	»	2,340.63
		<u>3,740.54</u>

*Le Trésorier,*  
FLORENT PHOLIEN.

DEUX  
BIOGRAPHIES LIÉGEOISES  
A RECTIFIER

---

PHILIPPE GERINCX ET THOMAS DE RYE  
MÉDECINS  
DU PRINCE ERNEST DE BAVIÈRE

---

Nos études particulières nous ayant amené à nous occuper des personnages marquants du règne d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, nous avons voulu apprendre notamment qui étaient Philippe Gerincx et Thomas de Rye, qui successivement furent médecins de ce prince. Pour le savoir nous avons ouvert la *Biographie nationale* <sup>(1)</sup>, l'étude sur les *anciens médecins liégeois* d'Ulysse Capitaine <sup>(2)</sup>, les *Hommes illustres de la Nation liégeoise* de Louis Abry, et aussi la *Biographie liégeoise* du comte de Becdelièvre, encore que nous eussions la plus grande défiance contre ce dernier auteur, qui manque totalement de critique.

Or, nos quatre sources s'accordaient parfaitement pour rapporter la même chose, ce qui aurait pu être une preuve de l'exactitude de leurs renseignements, si nous n'avions su que tous leurs dires s'appuyaient sur le même

(1) *Biographie nationale*, t. VII, col. 670-673 et t. V, col. 695-696.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, pp. 226-239.

document, qu'ils ne citent d'ailleurs aucun<sup>(1)</sup> et, de plus, si nous n'avions eu sous les yeux une preuve authentique, un acte de notaire, qui culbute toutes leurs assertions sur bien des points.

D'après ces auteurs, Philippe Gerincx serait né à Saint-Trond, vers 1549; il aurait fait ses études médicales à Louvain, puis serait venu à Liège et, en 1579, aurait obtenu l'office de médecin du prince Gérard de Groesbeck; puis, après le décès de celui-ci, il aurait rempli la même fonction à la cour d'Ernest de Bavière et ce jusqu'à sa mort, arrivée le 30 novembre 1604. Gerincx aurait épousé en 1577, Ida Van der Haghen et de cette union seraient nés deux enfants: Ernest Gerincx, jurisconsulte et plus tard chanoine à Gand, et Anna Gerincx, mariée à Pierre de Méan.

Thomas de Rye serait né à Malines, vers 1560, aurait été reçu docteur en 1582 à Louvain, se serait ensuite fixé à Liège, et après la mort de Gerincx, aurait pris sa succession comme médecin du prince Ernest de Bavière, fonction qu'il aurait exercée jusqu'en 1614, date de sa mort. Thomas de Rye aurait, après la mort de Gerincx, épousé sa veuve Ida Van der Haghen et en aurait eu deux enfants, Thomas de Rye qui embrassa l'état ecclésiastique et N... qui épousa Henri de Heer, l'auteur de *Spadacrene* et successeur de son beau-père dans l'office de médecin du prince de Liège.

Tout cela a l'air de s'enchaîner parfaitement; malheureusement c'est absolument inexact. Outre certaines contradictions des détails que nous ferons remarquer plus loin, ce bel édifice est anéanti par un document que nous avons découvert dans le protocole du notaire Hadin de

(1) L'auteur de l'article sur de Rye notamment semble n'avoir même pas lu de Theux, qu'il cite en lui faisant dire le contraire de ce qu'il a écrit et il ne paraît même pas connaître la publication par les Bibliophiles liégeois du travail sur les Maisons nobles d'Ernest de Rye. Il le croit perdu!



Liège <sup>(1)</sup>. En effet, par devant ce notaire, Thomas de Rye et Ida Van der Haghen, font un testament collectif, daté du 6 mars 1606 et dans cette pièce ils nomment leurs quatre enfants : deux fils : Georges et Ernest, et deux filles Andrienne et Marie.

Il pourrait sembler au moins étrange que Thomas de Rye et Ida Van der Haghen eussent déjà quatre enfants en 1606, c'est à dire deux ans à peine après le décès prétendu de Philippe Gerinx, le premier mari d'Ida Van der Haghen; mais la chose devient absolument extravagante quand on apprend par le même testament que l'une des filles, Andrienne, est déjà mariée !

Et ces enfants sont bien les enfants naturels et légitimes des deux époux; ce ne sont pas les enfants de Gerinx, puisque ceux-ci sont également nommés dans le testament.

Il nous faut donc admettre que les biographes cités plus haut, l'un après l'autre, peut-être l'un d'après l'autre, se sont grossièrement trompés. L'un d'eux se chargera d'ailleurs d'en faire la preuve.

Le testament du 6 mars 1606 parle d'une des filles de Thomas de Rye qui se serait mariée à cette époque et c'est précisément elle qui épousa — vers 1594 suivant le biographe de de Heer dans la *Biographie nationale* <sup>(2)</sup> — le médecin Henri de Heer, l'auteur de *Spadacrene*. Capitaine lui, met le mariage de de Heer avec la fille de de Rye à l'année 1604, oubliant qu'à ce moment de Rye ne peut avoir une fille nubile d'Ida Van der Haghen, puisque, d'après lui, le premier mari, Gerinx n'est pas encore mort.

Les biographes de de Rye nous disent que celui-ci ne devint médecin d'Ernest de Bavière qu'en 1604, après la mort de Gerinx; or, d'après les archives de la Chambre

(1) Aux Archives de l'Etat à Liège.

(2) *Biographie nationale*, t. VIII, col. 833.

des Finances, de Rye avait déjà cette qualité en 1597 puisque c'est lui qu'Ernest charge de lui faire envoyer à Arnsberg, ses chevaux, chameaux et équipages qui sont au palais de Liège et les mêmes archives nous font connaître quel traitement avait le médecin du prince qui est Thomas de Rye ; nulle mention n'est faite de Gerincx.

Il faut donc croire qu'à cette époque, Gerincx était mort, mais quand était-il décédé ?

Un peu de bibliographie va nous guider pour le savoir : Gerincx, de Rye et son gendre de Heer se sont occupés des eaux de Tongres et de Spa et ont laissé des ouvrages à ce sujet. Voici, d'après de Theux, ce qui concerne Gerincx et de Rye :

1° *Description de la fontaine ferrugineuse de Saint-Gille près de Tongre, par M. Philippe Gherincx, médecin.* Liège, Morbérius, 1578.

2° *Description des fontaines acides de Spa et de la fontaine de fer de Tongre, par M. Philippe Gherincx, médecin.* Liège, Morbérius, 1583.

3° *Fontium acidorum pagi Spa et ferrati Tungrensis accurata descriptio. Auctore Philippo Gaeringo medico, e gallica latina facta a Thoma Ryetio Principis Electoris, etc. medico.* Leodii, Hovius, 1592 (1590 selon Capitaine).

4° *Description de la nature et facultez des fontaines acides de Spa, par M. Philippe Gherincx, médecin, nouvellement augmentée et éclaircye par Thomas de Rye, médecin ordinaire, etc.* Liège, Van der Hulst, 1599.

Avant d'aller plus loin, disons que certains biographes de de Rye et de Gerincx (Abry et la *Biographie nationale*) commettent une première erreur en disant que de Rye traduisit « en français » l'ouvrage de Gerincx ; c'est précisément l'inverse qui est vrai : Gerincx publia ses ouvrages en français en 1578 et en 1583 et de Rye les traduisit en latin en 1592, puis les fit republier, avec augmentation et éclaircissement, en français, en 1599.

Gerincx était encore vivant, certainement, en 1581, puisqu'il figure, sans doute à cause de son titre de médecin du prince, au banquet donné par Ernest de Bavière, le 18 juin de cette année lors de sa Joyeuse-Entrée. Et il est probable qu'il était en vie en 1583, lorsqu'il publia la seconde de ses œuvres traitant des fontaines acides de Spa. Mais comme en 1592, de Rye, traduisant en latin les ouvrages de Gerincx, s'y qualifie lui-même de médecin de l'électeur de Cologne et prince de Liège, il s'ensuit logiquement qu'à cette époque Gerincx était mort et son décès doit donc se placer entre les années 1583 et 1592, de même que c'est dans le même espace de temps qu'il faut placer le mariage de sa veuve avec son successeur, ce qui rend absolument impossible le fait qu'Andrienne de Rye aurait épousé de Heer en 1594. D'ailleurs, si l'on s'en tient au testament du 6 mars 1606, on remarque que d'après cette pièce, les trois autres enfants de de Rye et d'Ida Van der Haghen sont encore jeunes. Tout d'abord, il n'y est nullement fait mention d'enfant d'Andrienne qui a eu certainement une fille <sup>(1)</sup>; ce qui peut faire croire qu'elle est mariée depuis peu. Les autres enfants n'ont pas d'état. Le testament laisse supposer que Georges pourrait bien devenir chanoine de Saint-Paul <sup>(2)</sup>, et qu'Ernest s'adonnerait aux études médicales, et dans ce cas, il aurait dans sa part la bibliothèque de son père; mais, en même temps, l'on voit aussi qu'aucun de ces trois enfants n'est majeur, puisque, au cas où les parents décéderaient, ils leur donnent comme mambours et désignent comme exécuteurs testamentaires, leur frère utérin Hiérosme Gerincx, le mari de leur sœur utérine, l'échevin de Méan et l'échevin Flérontinus, cousin germain de leur mère Ida Van der Haghen.

(1) De Heer, en effet, parle de sa fillette dans *Spadacene*.

(2) Cette supposition est faite parce que dans ce cas, il aurait pour sa part, la maison occupée par ses parents, sous le nom de M. Albert Lymborgh, chanoine de Saint-Paul, dit le testament.

Comme on peut le voir, le testament du 6 mars 1606 renverse totalement les données des biographies de Gerinex et de de Rye et nous devons conclure :

1<sup>o</sup> que Gerinex, s'il était encore vivant en 1583, ce qui semble certain, ne l'était plus en 1592 et que la date du 30 novembre 1604, donnée comme celle de sa mort n'est pas exacte ou se rapporte à un homonyme (1);

2<sup>o</sup> qu'il a laissé deux enfants, Jérôme, et non pas Ernest comme le disent certains biographes, et une fille qui épousa l'échevin de Méan (2) ;

3<sup>o</sup> que Thomas de Rye était devenu médecin du prince Ernest de Bavière, entre 1583 et 1592, date à laquelle il se qualifie lui-même comme tel et qu'en rapprochant le plus près possible de l'année 1583, la date du décès de Gerinex, c'est entre les années 1584-1585 et 1592 que de Rye a épousé Ida Van der Haghen ;

4<sup>o</sup> qu'en 1606 de Rye et Ida Van der Haghen avaient de leur mariage quatre enfants dont une fille mariée.

Capitaine, dans sa notice sur Gerinex, nous parle d'un fils de celui-ci, Ernest Gerinex, jurisconsulte et plus tard chanoine de Gand, qu'il fait naître en 1595. Or, nous avons prouvé qu'à cette date, Gerinex, qui était mort, ne pouvait plus avoir d'enfant et le testament du 6 mars 1606 ne nous parle nullement d'un fils de Gerinex s'appelant Ernest mais, au contraire, il nous dit que de Rye a un fils nommé Ernest (3). Etant donné ce que nous apprend le testament de 1606, il faudrait donc lire au lieu d'Ernest

(1) A moins qu'il faille lire 1584, mais pour élucider ce point il faudrait avoir l'acte de décès sous les yeux et aucun des biographes ne dit où il a pris indication si concrète.

(2) Il existe d'ailleurs, à cette époque, plusieurs personnages portant le nom de Gerinex.

(3) Il est probable que son parrain était le prince Ernest de Bavière lui-même ; sa marraine est Madame de Billehé, femme du conseiller favori du prince, Charles de Billehé.

Gerinex, Ernest de Rye et l'on aurait ainsi la date de naissance de l'auteur du *Traité des Maisons nobles*. En 1606 il aurait donc eu onze ans, ce qui confirme notre hypothèse que les enfants de de Rye étaient encore mineurs, lors du testament de 1606.

Dans sa biographie de Henri de Heer, Capitaine nous dit aussi que ce médecin, après divers voyages en Europe, vint se fixer à Liège en 1604 et, peu après, épousa la fille de Thomas de Rye (1). Le mariage d'Andrienne de Rye se placerait donc exactement entre 1604 et 1606, ce qui expliquerait pourquoi le testament ne parle pas d'enfants d'Andrienne.

Nous avons la date de naissance d'Ernest de Rye ; comme, dans le testament, il est cité après son frère Georges, il est probable qu'Ernest était le cadet, mais Andrienne semble, elle, l'aînée des enfants et sa naissance est donc assez bien antérieure à celle d'Ernest. En lui supposant au moins seize ans, car c'est l'âge légal minimum, elle serait née en 1587 ; conséquemment, le mariage de Thomas de Rye et d'Ida Van der Hagen devrait être reporté à l'année 1586 et le décès de Philippe Gernicx vers 1585, en prenant les délais nécessaires au plus court terme. Cela cadrerait donc bien avec ce que nous avons dit plus haut. Plus tard, peut-être, d'autres pièces viendront-elles nous fixer exactement sur ces points.

Le testament du 6 mars 1606 nous fournit encore un renseignement. Le successeur de Gerinex, sur les ouvrages qu'il a publiés, a écrit son nom *de Rye* en français et *Ryetius* en latin, mais le véritable nom, qui figure dans un acte authentique, est *Van den Rye*.

De Rye eut pour successeur dans ses fonctions de médecin du prince de Liège, son gendre Henri de Heer. Thomas

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, p. 238.

Nous avons relevé plus haut la contradiction entre le mariage de la fille de de Rye à cette époque et la mort prétendue de Gerinex.

de Rye dut mourir entre les années 1614 et 1616, plus exactement dans les derniers mois de 1614 ou les premiers de 1615, car dans la *Spadacrene*, publiée en 1614, de Heer ne prend pas encore le titre de médecin du prince de Liège, tandis qu'il s'intitule ainsi dans un mémoire daté de 1615.

Quant à Ida Van der Haghen, son épitaphe, donnée par Capitaine <sup>(1)</sup>, nous apprend qu'elle décéda le 1<sup>er</sup> septembre 1623.

EUG. POLAIN.

---

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, p. 228.

NOTICE SUR LA STATION  
NÉOLITHIQUE DE SAINTE-GERTRUDE

(*Limbourg néerlandais*)

ET

SUR LES ATELIERS NÉOLITHIQUES  
DE SAINTE-GERTRUDE  
ET DE RYCKHOLT

---

I.

SITUATION, DÉCOUVERTE ET FOUILLES.

La station de Sainte-Gertrude est située au S. S. E. de Maestricht, à une demi lieue environ de la Meuse, sur un plateau élevé de 60 à 70 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Sa position rappelle la plupart des grands gisements néolithiques signalés dans les provinces de Liège et de Namur.

Nos premières découvertes remontent à 1884 et ont été faites dans les champs cultivés vers le point S et sur le versant de la colline boisée au dessus du point A de la carte, fig. 1. Les recherches furent immédiatement poursuivies avec le concours de MM. Max Lohest, les D<sup>rs</sup> Nuel et Fredericq, Ivan Braconier et Pierre Destinez.

En 1886 et 1887, M. le comte de Geloës, d'Eysden, dans un but purement scientifique, voulut bien faire pratiquer lui-même des fouilles dans ses propriétés, au *Henkeput* et dans les ateliers de Ryckholt; ces travaux furent effectués

d'accord avec le D<sup>r</sup> Dubois, auteur de la mémorable découverte dite du *Pithecanthropus erectus*.

Sous la conduite de feu Casimir Ubaghs, de Maestricht, la Société d'Anthropologie de Bruxelles et la Société belge de Géologie, firent, d'autre part, en septembre 1887, aux ateliers de Sainte-Gertrude et de Ryckholt, une excursion dont le compte-rendu détaillé a été publié par le D<sup>r</sup> Victor Jacques (1).

Depuis lors, les préhistoriens belges et néerlandais ne cessèrent pas de visiter individuellement le plateau et les bois de Sainte-Gertrude, mais c'est à Liège, au Musée archéologique liégeois et dans les collections Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin et Jean Servais, que se trouve réunie la grande masse des produits caractéristiques de ce gisement, de beaucoup le plus important parmi les stations néolithiques de la vallée de la Meuse, entre la frontière française et la ville de Maestricht.

(1) VICTOR JACQUES, *Compte-rendu de l'excursion de Maastricht, les 17, 18 et 19 septembre 1887* dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome VI, pp. 246 à 277. — Sur les gisements de Sainte-Gertrude et de Ryckholt, voir aussi : MARCEL DE PUYDT, *La station et l'atelier préhistorique de Sainte-Gertrude (Pays-Bas)* dans *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. 3<sup>e</sup> série, tome II, 1885, p. 449. — *Quelques constatations relatives à la station néolithique de Sainte-Gertrude* dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Duché de Limbourg (1887)*, t. XXIV p. 39; CASIMIR UBAGHS, *Les ateliers ou stations dits préhistoriques de Sainte-Gertrude et Ryckholt*. — *Mes théories. Réponse à la Notice de M. De Puydt*. Liège, 1887 et 1888, Vaillant-Carmanne, édit.; J. VAN DEN GHEYN, S. J., *L'homme préhistorique dans la basse Belgique et l'archéologie préhistorique en Belgique d'après les plus récents travaux* dans *Revue des questions scientifiques*, octobre 1887, pp. 389 à 394 et octobre 1888, ch. III et notes; MARCEL DE PUYDT et MAX LOHEST, *Stations de la pierre polie, etc.*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome V (1886), p. 85 et tome XIII (1894), pp. 24 et 27; J.-H. HOLWERDA Jr, *Nederland's vroege beschaving*. Leiden, 1907, p. 4.



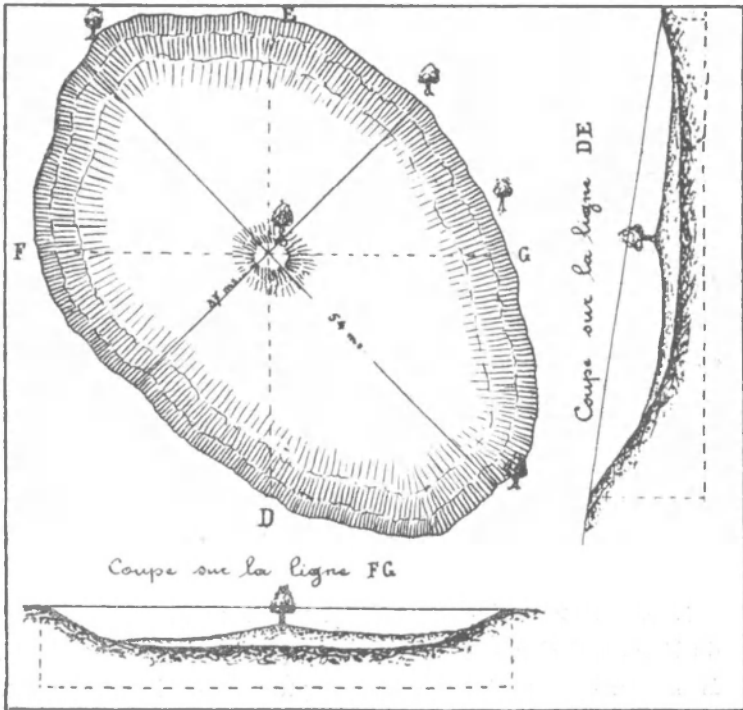
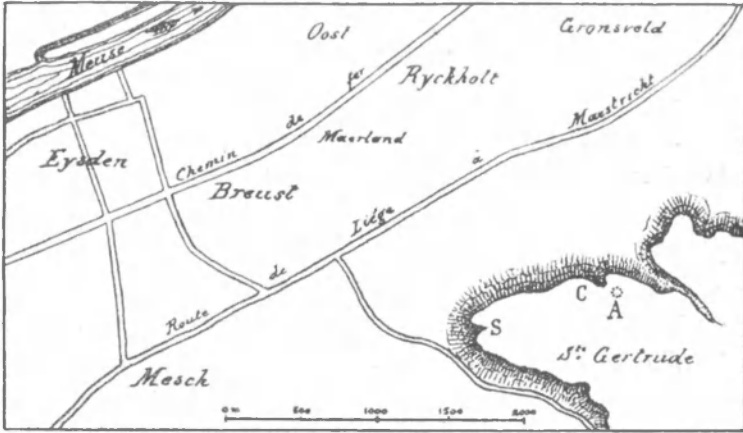


FIG. 1.

Carte des environs de Sainte-Gertrude et plan du grand atelier

II.

ORIGINE DU SILEX.

La matière première employée est presque exclusivement le silex d'origine locale, pouvant varier de ton et de couleur selon les niveaux géologiques d'extraction. En général, il est gris-bleuâtre et ne possède ni la translucidité ni la finesse de grain du silex de la partie moyenne de la craie blanche, si recherché en Belgique, à l'âge de la pierre polie et même aux époques antérieures.

III.

MATÉRIAUX DIVERS AUTRES QUE LE SILEX.

Des pièces, en nombre relativement restreint, sont en grès révinien, quartzite, grès rhénan, psammite du Condroz, micaschiste, diorite, basalte, etc. C'est dans l'Eifel que sont situés les gisements de basalte les moins éloignés de Sainte-Gertrude. Les cailloux roulés ont aussi été utilisés de même que les fragments de roches diverses extraits des graviers et des dépôts quaternaires, rencontrés sur le plateau comme au pied de la montagne.

IV.

ATELIERS DE FABRICATION.

Le premier atelier signalé par nous, connu sous le nom de *Grand atelier*, est reproduit en plan et en coupe, fig. 1. Il mesure 54 mètres dans sa plus forte longueur sur 34 mètres de large. Les blocs de silex ramenés vers le centre formaient des amas d'un mètre à un mètre cinquante de hauteur. L'artisan en détachait ou en façonnait les

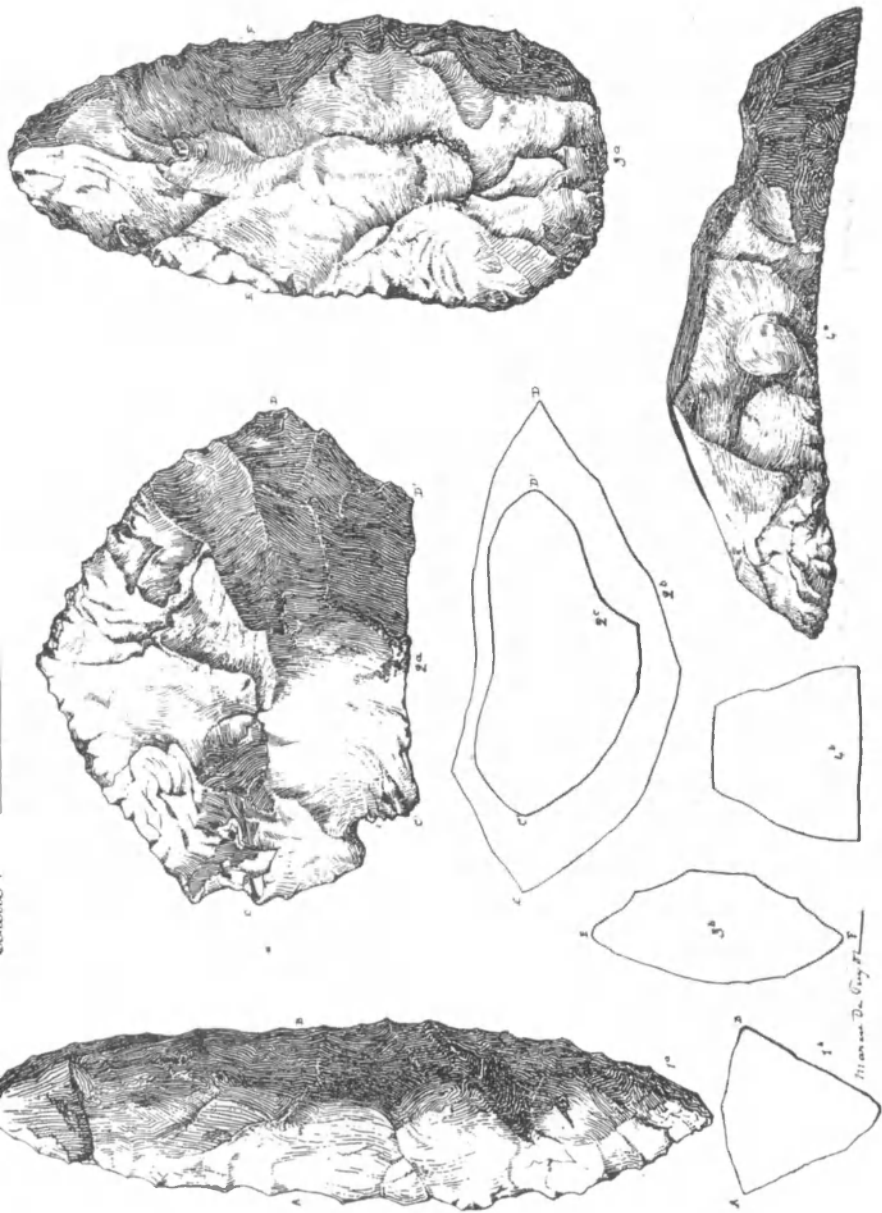


FIG. 2.

Sainte-Gertrude. Grand atelier.

meilleurs fragments et abandonnait sur place la matière première non susceptible de recevoir une forme convenable. D'après C. Ubaghs, le silex même n'aurait pas été extrait des parois de la carrière, mais apporté par l'homme dans une excavation naturelle.

Chose certaine, les lames et les nucléus étaient relativement peu abondants au grand atelier qui renfermait surtout des ébauches de haches et de pics dont la figure 2 donne une idée suffisante. Le principe de la division du travail était, semble-t-il, déjà mis en application.

Par contre, sur les deux versants du petit vallon tortueux, entre le grand atelier et le *Henkeput*, ce sont les nucléus, les lames et les éclats de dégagement qui dominent; par exception seulement, on découvrait, jadis, des pièces bien caractérisées comme la hache de 0<sup>m</sup>19, reproduite fig. 3.

## V.

### HENKEPUT.

Sur le plateau gauche, au commencement de la gorge, vis-à-vis de Ryckholt, écrivait C. Ubaghs, se trouve le puits nommé *Henkeput*. Il se présente comme une espèce d'entonnoir et aboutit dans une grotte artificielle ou excavation irrégulière d'environ 8 mètres de hauteur et 10 à 12 mètres de diamètre. Tout le versant du vallon, à une dizaine de mètres au dessous du *Henkeput*, est parsemé de silex et plusieurs excavations, ajoutait Ubaghs, sont encore ouvertes jusqu'à la craie à silex plus ou moins décomposée. Devant ces excavations, on voit des tas de limon mêlés d'éclats de silex et de craie, recouverts d'une mince couche de terre végétale et de broussaille. L'un de ces amas de silex, visible lors de l'excursion de 1887, mesurait de 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>30 d'épaisseur sur une longueur de 10 à 12 mètres.

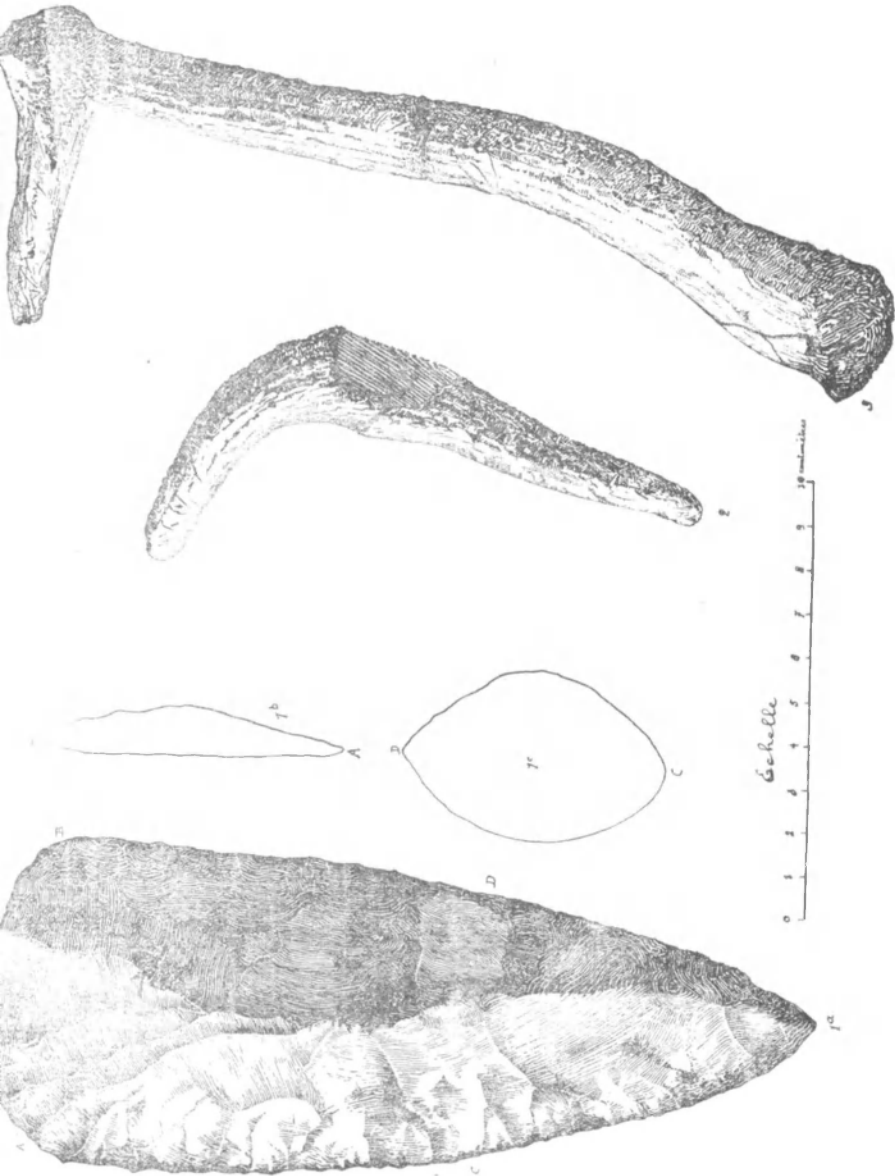


FIG. 3.

Exploitation et atelier de Ryckholt.

Sous la dénomination d'*ateliers et exploitations de Ryckholt*. Ubaghs comprenait aussi bien le *Henkeput* que les exploitations à ciel ouvert avoisinantes. D'après nous, l'origine néolithique du *Henkeput* est vraisemblable sans être absolument démontrée.

## VI.

### AGGLOMÉRATION DU PLATEAU ET INDUSTRIE.

Ce n'est pas aux environs immédiats des ateliers que les produits ébauchés étaient parachevés ou soumis au polissage ; les bois et les terrains entourant les ateliers n'ont guère donné, jusqu'aujourd'hui, que des pièces non utilisées, rebutées ou non terminées. Plus on s'éloigne des endroits où la matière première était extraite, pour se diriger vers l'extrémité Sud du plateau, plus, en général, les instruments se caractérisent et plus les petits outils retouchés, usés ou brisés se multiplient.

La station proprement dite de Sainte-Gertrude, se trouvait au-dessus de la montagne du même nom. Les vestiges des habitations ont, en vérité, totalement disparu, mais l'existence de l'agglomération est prouvée par les restes de l'industrie lithique de ses occupants, abandonnés sur place en quantité innombrable <sup>(1)</sup>.

Parmi les armes et outils, notons les groupes suivants : haches polies de formes diverses, ordinairement fragmentées ; herminettes et ciseaux polis (rares) ; grattoirs et racloirs de tous les types ; séries de poinçons et perçoirs de factures uniformes et voulues ; couteaux retouchés et scies ; lissoirs ; marteaux ou broyeurs ; bouts de flèches ordinairement en amande et d'une taille peu délicate.

(1) D'année en année, les trouvailles y sont naturellement devenues plus rares. Actuellement, elles sont même impossibles dans les champs reboisés, autrefois si fertiles en antiquités préhistoriques.

Comme pièces isolées, remarquons une lame de poignard brisée, en silex du Grand Pressigny; un marteau poli transpercé et quelques rares silex taillés avec soin et rappelant les riches produits des stations néolithiques de la Campine limbourgeoise décrites par nos collègues J. Hamal-Nandrin et Jean Servais (1).

Quant aux instruments en bois de cerf, ils ont été recueillis dans le voisinage des exploitations, sous la terre végétale. Un des plus caractéristiques est le pic reproduit fig. 3 et qui mesure 0<sup>m</sup>44 de longueur.

Chose également à retenir, malgré la présence, plusieurs fois signalée, de traces de foyer dans le vallon et les ateliers de Ryckholt, aucun tesson néolithique n'a été mis au jour, à notre connaissance.

Notons aussi la découverte de silex taillés à deux reprises et à des intervalles de temps assez éloignés pour qu'une patine blanchâtre ait pu se former sur les éclats enlevés lors d'un premier travail.

L'existence d'instruments isolés paléolithiques paraît établie, sans qu'on puisse encore cependant tirer de ce fait aucune conclusion sur l'antiquité de la présence de l'homme dans les bois de Sainte-Gertrude et la continuité de son séjour à travers les siècles.

## VII.

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Situés non loin de la frontière, les ateliers de Sainte-Gertrude ont dû alimenter une partie du territoire belge; grâce à leur aspect caractéristique, leurs produits ont été

(1) J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, *Contribution à l'étude du Préhistorique dans la Campine limbourgeoise* dans *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège, 1909), t. II, pp. 202-212, pl. VIII-XIV.

reconnus en divers points de notre province, notamment au Sart-Tilman près de Liège.

Non loin du château de Mheer, mais sur la commune de Fouron-le-Comte, l'instituteur M. Waelbers a signalé des excavations rappelant, en petit, celles du grand atelier de Sainte-Gertrude. La taille du silex paraît identique aux deux endroits.

Si nous cherchons à rapprocher l'industrie de Sainte-Gertrude, d'autres produits néolithiques, nous ne connaissons que l'atelier de Rullen, dans la province de Liège, qui puisse réellement lui être comparé, sans permettre d'identification <sup>(1)</sup>.

Si, un jour, on découvrait à Sainte-Gertrude ou à Ryckholt les sépultures de la peuplade qui a dû longtemps y séjourner, peut-être serait-il alors possible de préciser plus ou moins la position occupée dans la chronologie du Néolithique par les gisements qui font l'objet de la présente notice.

MARCEL DE PUYDT.

---

<sup>(1)</sup> MARCEL DE PUYDT, *L'atelier néolithique de Rullen* dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIV (1895), p. 71.



## NOTES SUR LES PERONS

---

Les perons et principalement le peron liégeois ont été l'objet de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons celles de l'abbé Louis <sup>(1)</sup>, de F. Henaux <sup>(2)</sup>, d'A. Perreau <sup>(3)</sup>, de Ch. Piot <sup>(4)</sup>, de Jos. Demarteau <sup>(5)</sup>, du baron de Chestret de Haneffe <sup>(6)</sup>, du comte Goblet d'Alviella <sup>(7)</sup>, de L. Naveau <sup>(8)</sup>. Le baron de Chestret a considéré la question comme résolue depuis les recherches de l'abbé Louis. Tel n'est pas notre avis : nous croyons qu'elle a été traitée à un point de vue trop exclusif, et que l'on a établi, sans raison, une distinction entre le peron liégeois et les perons étrangers à notre ancienne principauté.

Et d'abord, d'où vient le mot peron ? Grandgagnage <sup>(9)</sup>, suivi par Scheler <sup>(10)</sup>, lui donne deux sens tout différents.

(1) *Quelques mots sur le Peron de Liège*, dans *Revue belge de numismatique*, t. I

(2) *Recherches historiques sur le Peron de Liège*, dans *Revue de Liège*, t. VI (1845).

(3) *Le Peron liégeois*, dans *Revue belge de numismatique*, t. III.

(4) *Observations sur le Peron de Liège* (ibidem).

(5) *Gazette de Liège*, n° du 17 décembre 1884

(6) *Le Perron liégeois*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* t. XVIII (1885).

(7) *Les antécédents figurés du Perron*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, t. XXI (1891).

(8) *Le Perron liégeois*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXII (1891).

(9) *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. II, p. 212.

(10) *Glossaire philologique de la geste de Liège*, p. 222.

Dans le premier cas, il signifie banc de pierre et vient du latin *petra*, pierre. Dans le second, il signifie pilier où se rendait la justice et qui servait, comme tel, de pilori. Il dériverait alors de *pilorinarium*, en passant par les formes pileron, pelion, perron. Grandgagnage invoque le texte de la chronique de Jean de Los : *erectum fuit in foro leodiensi pilorinarium, gallice, le peron* <sup>(1)</sup>.

Dans la chanson de Roland, qui remonte à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, on voit le mot peron apparaître à trois reprises : au vers 12 : *sur un perrun de marbre bloi se culchet* ; au vers 2268 : *quatre perruns i ad de marbre faiz* ; et au vers 2312 : *Rollans ferit el perrun de Sartanie* <sup>(2)</sup>. Sur une monnaie de Raoul de Zaeringhen (1167-1191), on voit gravé un peron avec cette inscription : *peru voc. = je m'appelle peron*. Dans un document du 7 janvier 1252 <sup>(3)</sup> on lit : *ad perronem leodiensem proclamabitur* ; d'autre part, dans la loi muée du 9 octobre 1287, art. 21, se lit : *ons doit commandeir les dites triwes al peron, par le cry de menestral le mayeur* <sup>(4)</sup>.

Littre et les auteurs liégeois disent que peron vient de pierre = *petra*. On ne peut douter de son origine, nous affirme M. Feller : peron se prononçait peut-être pairon. On le trouve écrit à une époque plus récente, pearon ; or ea se prononçait ai ; Jalhea = Jalhay ; Eawaille = Aywaille ; Martea = Martai ; eawe = aiwe.

Une ferme, à Warêt-l'Evêque, située en face de l'église, s'appelle « au pairon ». On trouve des familles du perron et aussi du pairon. Pairire signifie carrière ; paire, chantier, nous paraît avoir la même origine.

(1) DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, p. 7, ad annum 1457.

(2) *Chanson de Roland*, édition Gautier.

(3) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, n° 50.

(4) RAIKEM et POLAIN, *Coutumes du pays de Liège*, t. I, p. 411

Il est cependant certain que le mot pilori a été parfois employé dans le sens de peron, tel le *pilorinarium* de Jean de Los. A Aische-en-Refail, comté de Namur, les plaids généraux se tenaient sur la place vis à vis du peron cité dans la convocation du 22 septembre 1733. Il s'y trouvait encore, à l'époque de la Révolution française, une colonne reposant sur trois marches, surmontée des armes du seigneur de l'endroit. Cette colonne, dans un acte de 1776, est appelée pilori; ce devait être un peron, car il ne servait pas aux exécutions. Le 11 novembre de l'année susdite, un sieur Noel, convaincu d'émission de fausse monnaie, fut condamné « à être conduit par le maître des hautes œuvres sur la place d'Aische, près du pilori, y être attaché à un poteau qui sera à cet effet dressé et être fouetté à cinq reprises ».

Non loin d'Aische, à Liernu, il y avait aussi un peron, mentionné le 13 mai 1755.

Le 13 août 1764, le baron de Sohlern y fit placer un pilori surmonté de ses armes. La femme Jacob Jaumin en fit des gorges chaudes en disant « Volla metu wai, Jean Gilles », ce qui lui valut une sévère admonestation, complétée par des excuses et le paiement des frais du procès.

Ce pilori avait-il remplacé le peron, ou coexistait-il avec lui? Nous l'ignorons; mais il ne servait pas aux exécutions.

Le 25 avril 1767, Joseph Legros fut condamné à être attaché à un poteau et fouetté à neuf reprises, le poteau étant dressé sur un échafaud (1). A Theux, la colonne à laquelle les condamnés au fouet étaient liés, était plantée au pied du peron. On voit encore, dans une pierre, la mortaise où elle s'engageait.

L'exposition et le supplice du fouet avaient lieu près du

(1) *Notice historique sur les villages d'Aische-en-Refail et de Liernu dans Annales de la Société archéologique de Namur*, t. I. pp. 260 et suiv.

peron, mais les peines plus graves se subissaient généralement ailleurs. A Liège, on pendait à Saint-Gilles, d'où l'expression populaire : « vass tu le pind à Saint-Dgilles » ; à Theux, le gibet se dressait sur une colline, entre Theux et le hameau d'Oneux, nommée encore aujourd'hui « Thier du Gibet ». Les condamnés au feu étaient brûlés sur le Jonckeu entre Heusy et Oneux. Le peron était dressé sur une place publique portant le nom de Marché, mais on aurait tort d'y voir une corrélation. La justice, les plaids, les proclamations ayant lieu au peron, celui-ci devait nécessairement être élevé sur une place publique. Or celles-ci étaient rares : on en cite trois à Liège au XI<sup>e</sup> siècle (1) : le marché devant l'Hôtel de ville, la place entre le Palais et la Cathédrale de Saint-Lambert, appelée aussi Vieux-Marché et dont les dimensions devaient être exigues, enfin la place aux Chevaux, aujourd'hui place du Théâtre, emplacement de foire sans doute. La place où se trouvait le peron était naturellement désignée pour la tenue d'un marché. C'est une erreur de croire que l'octroi d'un marché était subordonné à la présence d'un peron. Nous avons sous les yeux celui de la foire de Theux, donné par Erard de la Marck, le 22 septembre 1537, et sa confirmation du 26 janvier 1682, par Ernest de Bavière. S'il est question du peron dans cette dernière, c'est pour dire que les marchandises exposées doivent avoir été préalablement exposées (haynez) un jour de marché ou de fête en la halle ou au peron de Theux. Celui-ci avait, en sorte, été établi en 1456 ou 1457, et si le duc de Bourgogne l'avait détruit, il avait été reconstruit dans la suite.

La plus ancienne mention du peron, dans la principauté de Liège, se rencontre, comme nous l'avons dit, sur des monnaies de Raoul de Zaeringhen (1167-1191), bien qu'il figure sur des deniers de Henri de Leyen (1145-1164) avec

(1) Renseignement de M. Théodore Gobert.

la légende : *Signum salutis*. Le peron de Huy est signalé en 1235; Albéric de Trois-Fontaines raconte qu'en février de cette année, le débordement du Hoyoux fut tel que ses eaux recouvrirent la place du marché jusqu'à la hauteur du cinquième degré du peron : *inundatio perveniens usque ad quintum gradum petronii in foro siti*.

Saint-Trond érigea son peron en 1362; Thuin avait le sien en 1372, Maestricht en 1404. Celui de Maeseyck fut élevé après 1566; Looz et Hasselt eurent le leur en 1461, Sart reçut le sien en 1457. Adrien d'Oudenbosch rapporte à l'an 1456 l'érection du peron de Franchimont, c'est à dire de Theux. Il est probable que l'érection des perons aux 5 bans du marquisat eut lieu la même année. Celui de Herve est mentionné en 1407; bien d'autres communes de la principauté en possédaient, sinon toutes. On peut supposer que là où il y avait une Cour de justice ressortissant de la Cour des échevins de Liège, il y avait un peron. Il s'en trouvait un à Wanze, probablement un à Warêt-l'Evêque. Une charte de 1311 du Val Notre-Dame, près de Huy, nous montre le sceau du mayeur de la Cour de Meefie: il figure un peron avec ses trois marches, sa colonne, sa pomme de pin (?) ou plutôt son renflement surmonté de la croix, avec la mention : *Sigillum Villici Meeffiensis*.

Le sceau de la ville de Huy que l'on trouve sur une charte de 1291 <sup>(1)</sup>, représente une croix reposant sur une boule allongée couronnant une colonne dressée sur des marches. Celles-ci s'appuient sur une sorte de portique formé de deux colonnes reposant également sur des degrés; à droite et à gauche, on distingue des figures d'animaux.

Le *sigillum totius communitatis hoiensis* de 1490 représente aussi un soubassement de sept marches surmontées

(1) Cette charte est publiée au *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. II, p. 469 A.

d'un portique à trois arcades, couvert d'une plate forme où reposent deux lions supportant une tablette ; celle-ci supporte elle-même deux colonnes, sur lesquelles on voit une autre tablette portant deux animaux (dragons ? licornes ?) sur lesquels on remarque des sortes de marches ; au dessus de ces dernières s'élève une colonne, avec renflement allongé que dépasse une petite pointe surmontée d'une croix de saint André, très nettement détachée de la colonne. Sur les côtés, deux branches d'arbre ; inscription et croix sont séparées du peron par un cercle.

Le peron n'était pas un attribut exclusif de la principauté de Liège. Nous en avons vu à Liernu, à Aische-en-Retail ; il y en avait même un à Namur. On le trouve mentionné en 1285 ; le 21 octobre, le maire et les échevins reconnaissent devoir à l'église de Saint-Aubain, un cens annuel de 30 sous lovignis pour le terrain environnant la chapelle Saint-Remy sur laquelle ils ont érigé leur maison des plaids « le remanant avons-nous fait chancier et mettre à Waréscas, ainssi que la dite place descondait dou siege dou perron <sup>(1)</sup> ».

Certaines abbayes ou corporations religieuses élevaient ainsi des perons « les engliezes qui temporels justiche ont desous eaux, les mettent en leurs encloistres de toiles croix ». Ces croix étaient, d'après Jean d'Outremeuse, faites « al manire d'on peiron » <sup>(2)</sup>.

En 1299, Hugues de Châlons, évêque de Liège, érigea en collégiale l'église de Sittard. Dans le préau, entouré des cloîtres, une colonne de pierre, surmontée d'une croix, devait être dressée comme symbole des églises collégiales, selon la coutume <sup>(3)</sup>.

(1) BORGNET et BORMANS, *Cartulaire de la Commune de Namur*, t. I, p. 32.

(2) JEAN D'OUTREMEUSE, t. II, p. 344.

(3) ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 43.

Les chanoines de Saint-Aubain, à Namur, avaient, depuis longtemps, un peron érigé dans leurs « encloistres » (1).

Les plus anciennes représentations du peron liégeois nous le montrent constitué par un soubassement formé de marches ou degrés, sur lequel repose une colonne surmontée d'un renflement couronné d'une croix. Le sceau du mayeur de Meeffe, celui de la ville de Huy, identiques aux figurations des monnaies de Raoul de Zaeringhen, nous font croire qu'il devait être représenté partout de la même façon. Sous Jean d'Aps (1229-1238), le renflement devient une pomme de pin. C'est à cette pomme que plus tard, nous devons une étymologie ridicule du mot peron, *pinus rotundus*, pin rond, peron. Le nombre des marches ou degrés varie : à Meeffe, on en voit trois ; à Huy, au moins cinq ; à Liège, il a varié ; à Theux, il y en avait quatre.

A des époques ultérieures, on y ajouta certains ornements : le soubassement reposa sur des boules ou des lions comme à Theux et à Liège ; sur des grenouilles à Spa ; sur des figures de pierre remplacées par des génies, puis par les trois grâces à Liège. Ces appendices sont sans importance au point de vue de la signification du peron. A Saint-Trond ; on le couronna d'une aigle dorée. Était-ce, comme certains le disent, l'aigle à deux têtes, aux ailes éployées, blason de la ville impériale de Saint-Trond ? Le texte est muet à cet égard.

Le peron de Saint-Remy, qui était celui de la ville de Namur, ne différait du peron liégeois qu'en un point il n'avait pas de croix. Il était composé de sept marches, surmontées d'une flèche, rattachée au premier et au deuxième degré par des barres de fer, ornées de lions. On n'en a pas de description plus nette (2). Une gravure des *Délices des*

(1) Charte du comte Jean (1423) dans GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. VI, p. 143.

(2) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VII, p. 68.

*Pays-Bas* le représente surmonté d'une pomme de pin que l'on voyait également sur le peron de Saint-Aubain.

Le rôle du peron de Namur est nettement défini dans un jugement de la Cour des échevins du mois de mai 1364: « doit durer et contenir la franchise de la dite ville une lieue tout autour et environ de la dite ville de Namur... et doit-on commençier à mesurer la dite banlieue, à prendre la mesure d'icelle au perron à Saint-Remy... pourtant que au perron, c'est le lieu là où l'on a accoustumé de crier et prononchier le forjugé de la ville, franchise et banlieue de Namur toutesfois que le cas advient <sup>(1)</sup> »

Dans un record de 1448 de la même cour, on lit « Et tout premier, doivent ly eschevin recorder que au peron à Namur, prennent piet tout ly roiaux chemiens de la dite conteit, pour aller en tous les païs marchissans <sup>(2)</sup>. »

De ces jugements appelés records, parce qu'ils rappellent des choses anciennes remontant aux premiers temps de l'organisation des communautés, il résulte que le peron de Saint-Remy était considéré comme le centre de la franchise de la ville de Namur et le centre aussi du comté; qu'on y proclamait les forjugés de la ville et de la banlieue, c'est à dire les contumaces coupables de grands crimes considérés comme condamnés parce qu'ils étaient exclus de tout moyen de défense, « forjugés » <sup>(3)</sup>.

On y faisait aussi certaines ventes, on y proclamait les édits, ce qu'on appelait les cris du peron <sup>(4)</sup>. On y exécutait parfois les sentences capitales.

A Liège, se faisaient également au peron les proclamations, les élections des bourgmestres, des jurés, les édits du gouvernement, les recès, les sentences des échevins.

(1) J. GRANDGAGNAGE, *Coutumes de Namur* (répertoire de 1483, n° 39), t. II, p. 160.

(2) *Ibidem*, répertoire de 1440, n° 53, t. II, p. 52.

(3) BORGNET et BORMANS, *op. cit.*, t. I, CCL.

(4) *Messenger des sciences historiques*, année 1846, p. 225.



les déclarations de paix ou de guerre ; on y dénonçait les crimes, on y invitait les coupables à se faire connaître, on y proclamait les bannissements.

Un dernier trait achèvera de compléter l'identité, au point de vue de l'usage, si nous pouvons nous exprimer ainsi, des perons de Liège et de Namur. En 1429, les habitants de Cheratte et de Vivegnis prétendirent être compris dans la banlieue de Liège. La franchise de la ville, disaient-ils, s'étendait à cent arpents autour du peron pris comme centre. Il fut procédé à un mesurage des lieux et un peron de bronze fut élevé près du cabaret de Futvoye, limite de la franchise de la Cité <sup>(1)</sup>.

Les destinées du peron de Namur ne devaient pas être aussi brillantes que celles de son congénère de Liège. Alors que cette dernière ville, par sa population, son commerce, son activité industrielle et l'intensité de la vie politique, rivalisait avec ses sœurs, Gand et Bruges, Namur restait à l'état de ville secondaire et ne devait acquérir de l'importance plus tard que par sa position stratégique. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le comté de Namur était possédé par les comtes de Flandre ; or les Flandres étaient autrement riches et puissantes et leur rôle politique autrement important. Bien modeste, était, près de lui, celui du comté de Namur ; les institutions communales n'y furent jamais aussi développées qu'à Liège. Son tribunal des échevins continua à gérer l'administration des affaires avec des jurés et des élus, tandis qu'à Liège l'institution des bourgmestres, des jurés, du conseil et des trois états enleva aux échevins et même au prince un pouvoir dont primitivement eux seuls avaient joui. L'importance de Namur s'affaiblit encore davantage lorsque le comté passa dans les mains de la puissante famille de Bourgogne. Le peron de Namur fut démoli en 1519, sans qu'on sache trop s'il fut remplacé.

(1) FISEN, *Sancta Legia ecclesie romanæ filia sive historie ecclesie leodiensis partes duæ*, t. II, p. 187.

Celui de Liège a eu au contraire une destinée glorieuse. S'il n'était resté qu'un simple emblème de juridiction dressé avant l'établissement de la Commune, à l'époque où le prince et sa cour des échevins régnaient en maîtres, nul doute qu'il n'eût été, lui aussi, bientôt renversé; mais par une fortune singulière, il devint le symbole des libertés communales, une sorte de *palladium* vénéré par le peuple, que le Téméraire enleva, en 1468, pour bien marquer qu'à ses yeux Liège n'avait plus ni droits, ni franchises et qu'elle ne les recouvrerait jamais.

Cette évolution emblématique s'accomplit sans doute peu à peu dans l'esprit du peuple, à mesure que la signification primitive du peron allait se perdant avec les ans, mais l'établissement de la Commune dut la hâter singulièrement. Le peron servit alors aux publications des maîtres de la Cité, comme à celles des échevins. Il eut pour les premières, par une simple association d'idées, la même importance qu'il avait gardée pour les secondes. Il fut entouré du même respect et, pour les masses qui se passionnent aisément et qui étaient aussi fières que jalouses de leurs libertés, d'un véritable culte.

Fisen raconte qu'en 1303 les chanoines tréfonciers en différend avec le comte de Looz, mambour du pays, réunirent les gouverneurs des métiers et firent alliance avec eux: ils les autorisèrent à mettre sur leurs bannières un peron doré avec leurs armes propres (1): *nam collegiis potestatem fecerunt præferendi rubra vexilla, aureo perone signisque suarum artium appictis*. Si le fait est vrai, il est une preuve de l'importance que le peuple liégeois accordait déjà alors au peron. Quoi qu'il en soit, devenu l'emblème des libertés et des franchises de la commune, devenu blason de la cité, le peron n'en fut que plus cher à tous les cœurs liégeois. Surmonté de sa croix, qui

(1) FISEN, *op. cit.*, t. II, p. 43.

n'a disparu qu'en certaines années de troubles, il domine encore aujourd'hui sur le marché de Liège et tout homme soucieux de la vérité historique et respectueux de la tradition séculaire n'admettra jamais les modifications proposées par certaines personnalités à vues étroites et mesquines. À l'ombre de la croix de son peron, le peuple liégeois fut le plus indépendant de la terre : toutes les libertés que nous possédons maintenant, il en jouissait alors et il était mieux protégé que nous ne le sommes par les lois, dans la défense de sa santé et de ses intérêts matériels.

L'origine du peron nous est inconnue. Tour à tour, il a été une pierre druidique, un monument éburon, une pierre de justice germanique, d'origine tongrienne, une croix haussée, une colonne honorifique, une croix de juridiction; et nous en passons peut-être. Le lecteur peut choisir. Nous nous attacherons à la dernière hypothèse qui a été soutenue par l'abbé Louis, J. Demarteau, le baron de Chestret de Hanefte et L. Naveau et qui enfin a été adoptée avec quelque variante par G. Kurth.

Ceux qui ne voient dans le peron qu'une croix allongée dressée sur des marches, ont cru en trouver le prototype sur des monnaies mérovingiennes où figure la croix haussée, c'est à dire à long pied, ou élevée sur des degrés. Mais entre cette époque et celle de Henri de Leyen, où la croix reparaît, quelques siècles se sont écoulés et, dès lors, il serait imprudent de retrouver une filiation entre les deux types. De plus, sur les monnaies liégeoises les plus anciennes où se voit cette croix, elle présente un renflement dans sa branche verticale, renflement dont la présence ne s'explique guère si on a affaire simplement à une croix allongée.

Interrogeons les textes. Jean d'Outremeuse que nous reproduisons, nous parle de croix érigées en manière de peron. Il y avait donc des perons qui ne portaient pas de croix ou qui n'en étaient pas. Le peron élevé dans le préau

des cloîtres de Sittard se composait d'une colonne de pierre surmontée d'une croix : *columnna lapidea de super cruce[m] habens, sicut in aliis locis consueverit*. Et le document ajoute : *collegiatae ecclesiae sit certum signum*, ce qui s'accorde avec le texte de Jean d'Outremeuse. On lit dans la chronique de Saint-Trond : *eodem anno (1362) magistri communitatis erexerunt peronem lapideum super forum, superposita cruce et aquila de aurata* <sup>(1)</sup> « en cette année, les maîtres de la communauté érigèrent sur le marché, un peron de pierre, surmonté d'une croix et d'une aigle dorée. » S'il ne s'était agi que d'une croix haussée, le chroniqueur aurait dit « les maîtres érigèrent un peron surmonté d'une aigle », alors qu'il fait la distinction entre le peron et la croix. Ajoutons enfin que le peron de Saint-Remy, qui joue dans la ville de Namur le même rôle que le peron de Liège, dans cette dernière cité, n'avait pas de croix et nous en concluons que cet emblème ne consistait pas dans une croix haussée dressée sur un soubassement. Le sceau de la ville de Huy de 1490 nous paraît bien démonstratif à cet égard. C'est bien là le peron primitif, auquel, dans la principauté de Liège, il a été adjoint une croix.

Pour G. Kurth <sup>(2)</sup> le peron liégeois est une croix de juridiction surmontant une colonne portée sur des degrés. Tel on le voit sur des monnaies du XII<sup>e</sup> siècle. « Bientôt, dit-il, on voit les degrés supportés par des lions, tandis que la croix repose sur un renflement sphérique destiné à renforcer sa base ». Il y a dans le texte une inexactitude, le renflement est bien visible sur les monnaies du XII<sup>e</sup> siècle, mais sa présence trouve au moins ici une explication naturelle et satisfaisante.

Nous nous rallions complètement à cette description

(1) *Op. cit.*, t. II, p. 356.

(2) *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, p. 140.

du peron liégeois que nous donne G. Kurth. Les plus anciennes figurations de cet emblème nous le montrent, en pays liégeois, formé d'un soubassement composé d'un certain nombre de degrés sur lesquels se dresse une colonne portant à son extrémité supérieure un renflement surmonté d'une croix.

Mais cette description répond-elle bien à la conception que nous devons nous faire du peron primitif liégeois ?

Nous ne le pensons pas. Par les textes de Jean d'Outre-meuse ou du chroniqueur de Saint-Trond, nous voyons qu'un peron est, avant tout, une colonne de pierre, et cette colonne ne portant pas de croix, nous la retrouvons à Namur. Nous avons décrit le rôle que le peron joua dans cette ville, nous l'avons trouvé identique à celui que son congénère remplit à Liège, et il nous est impossible d'admettre que là il fut une simple colonne et ici une croix de juridiction et que deux objets d'origine si différente porteraient le même nom et serviraient aux mêmes fins. Nous préférons admettre que le peron primitif à Liège, comme à Namur, consiste en une colonne terminée par un renflement, et dressée sur un soubassement. Ainsi conçu, il se rattache à ces monuments que J.-E. Demarteau retrouve en France, en Italie, en Allemagne et jusqu'en Russie (1). G. Kurth nous dit que cet emblème symbolique passa du pays de Liège dans le duché de Limbourg et dans le comté de Namur. De tous les perons de la principauté, celui de Liège peut être le plus ancien, mais il reste à prouver qu'il est l'ancêtre de celui de Namur, et comment, de croix qu'il est ici, il devient là-bas une simple colonne.

Ce peron primitif doit remonter à une haute antiquité. G. Kurth dit que ces croix de juridiction sont la forme

(1) J.-E. DEMARTEAU, *La Violette. Histoire de la maison de la Cité à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI (1890), p. 445.

chrétienne des mégalithes des temps barbares. Au temps de Henri de Leyen, nous le voyons, à Liège, couronné d'une croix. Y apparaît-elle pour la première fois ? C'est ce que nous ignorons

L'adjonction d'une croix au peron primitif s'explique aisément dans la principauté de Liège. Celle-ci étant gouvernée par un évêque, c'est à l'évêque ou plutôt à l'église Saint-Lambert que sont faites les donations qui vont agrandir considérablement le patrimoine liégeois. Comme prince, il avait le pouvoir civil; pendant plusieurs siècles, avec sa cour d'échevins nommés par lui, il en jouit exclusivement. Comme évêque, il détient le pouvoir ecclésiastique. On comprend aisément que Henri de Leyen ait ajouté au peron, signe de son autorité civile, une croix, signe de son pouvoir ecclésiastique. Tel qu'il est, le peron liégeois indique la juxtaposition des deux pouvoirs et si la croix couronne le peron et n'y a peut-être apparu qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, nul n'en tirera de conclusion relative à la priorité de l'une ou de l'autre de ces souverainetés.

Avant d'être l'emblème des libertés communales, le peron fut celui du pouvoir du prince-évêque représenté par ses échevins. Comme à Namur, sans doute, il constitua le centre du territoire de la franchise, et celui-ci, comme le conjecture très heureusement G. Kurth, a dû être l'ancien domaine franc donné à l'évêque de Liège; peut-être même pourrait-on remonter plus haut, au domaine de la villa romaine dont on a retrouvé les restes sous la place Saint-Lambert. Il en a du moins été ainsi à Theux, à Jupille, à Fouron et ailleurs.

Lorsque les Francs eurent divisé nos contrées en *pagi* et qu'à la tête de ceux-ci furent placés des comtes, tous les pouvoirs leur furent dévolus, particulièrement celui de rendre la justice. La multiplicité de leurs fonctions, l'accroissement de la population, les obligeront à confier une partie de leurs attributions à certains personnages qui furent appelés rachimbourgs, prototypes des échevins

des cours de justice. Dans les assemblées populaires où celle-ci se rendait, le comte ou les hommes qui le remplaçaient devaient voir et être vus, siéger par conséquent sur des lieux élevés. Les marches d'un peron représentent bien ces mégalithes dont parle G. Kurth, mais la colonne ne représenterait-elle pas le comte, chef du *pagus*, qui semblerait encore présider ainsi aux assemblées, y rendre la justice et promulguer les lois. Aujourd'hui quand, dans les banquets officiels, on met le buste du roi sur la table ou dans la salle de fête n'accomplit-on pas par là un rite ancien et le souverain n'est-il pas censé présider à ces réunions? A Namur, en 1515, le public voyait dans le peron, la représentation du corps échevinal; le maire de la ville en était la colonne. Si on admet que la colonne du peron pouvait représenter le chef du *pagus*, le renflement qu'on y remarque, n'en figurerait-t-il pas la tête? Emblème sculptural du souverain, centre de toute autorité, le peron devait devenir également centre de la communauté. Tel il fut à Namur, tel il fut à Liège. Borgnet<sup>(1)</sup> croit que la justice se rendait primitivement au pied du peron. Il dut en être ainsi. Plus tard ce fut sous un appentis: *Appentitium quoddam facerent subquo propter injurias aeris, placita sua quietius agere possent*<sup>(2)</sup>. A Liège, les échevins avaient une maison en pierre, mais ils rendaient leurs jugements dans une cabane en planches. On voit encore, une fois de plus, la similitude la plus complète entre les usages des justiciers de Liège et de Namur. Cet appentis et cette cabane devaient être de simples abris, les vieilles coutumes voulant que les jugements se rendissent en public, sous la voûte du ciel ou le couvert des arbres<sup>(3)</sup>. Ce ne fut que plus tard que les

(1) *Messenger des sciences historiques*, loco cit.

(2) DE REIFFENBERG, *Monuments anciens pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VI, p. 21.

(3) Sous un poirier à Dalhem (HEMRICOURT, *Patron de la temporalité*, 276).

cours eurent un local, une halle comme on disait encore, mais elle était en face du peron. Ces vieilles traditions durèrent longtemps : pour condamner les Liégeois rebelles en 1255, on érigea un peron à Vottem pour donner à la sentence sa pleine et entière sanction. Ce caractère originel s'atténua peu à peu, à mesure que le peron devint de plus en plus l'emblème des franchises et des libertés de la commune. Malgré cette évolution, il reste ce qu'il était du temps de Henri de Leyen, une colonne couronnée d'une croix. Les autres attributs dont on l'orne sont des accessoires sans importance, historiquement parlant. Supprimer la croix, comme on l'a fait jadis, c'est rompre la chaîne qui nous relie au passé. Il reste encore un peron ; ce n'est plus le peron liégeois.

F. TIIHON.

---



# DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE FRANC A HERSTAL

---

Le 31 mars 1910, M<sup>lle</sup> et MM. Declaye nous annonçaient la découverte d'ossements humains et d'objets en métal ornés de verroteries mis au jour dans leur jardin de la rue Sous-la-Chapelle, à Herstal.

Une visite immédiate nous mit en présence d'une tombe franque dont l'intéressant mobilier fut, à notre première demande, généreusement offert au Musée archéologique par M<sup>lle</sup> et MM. Declaye, à la bienveillance desquels on ne saurait trop rendre hommage.

Les indications précises fournies par les propriétaires concernant des trouvailles analogues faites antérieurement dans le même terrain et les jardins contigus, donnèrent une importance nouvelle à la découverte, et, sur notre rapport confirmé par celui de notre collègue, M. L. Renard-Grenson, l'Institut archéologique liégeois décida de procéder à des recherches et à des fouilles méthodiques <sup>(1)</sup>.

Quatre nouvelles tombes ont pu ainsi être mises au jour : toutes, creusées sur une même ligne, étaient parallèles et orientées de l'Est à l'Ouest.

(1) Un compte-rendu sommaire de nos fouilles a paru dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 5<sup>e</sup> année (1910), pp. 50-51. — Voyez aussi les articlets publiés par les journaux locaux, notamment l'*Express*, n<sup>o</sup> du 17 avril 1910, la *Gazette de Liège*, n<sup>o</sup> du 19 avril 1910, etc.

Les squelettes se trouvaient à une profondeur de 0<sup>m</sup>80 environ ; un seul gisait à 1<sup>m</sup>10 de la surface du sol.

Nous donnons, ci-après, les dimensions des fosses avec la description de leur mobilier funéraire.

I. Tombe de 1<sup>m</sup>85 de longueur, 0<sup>m</sup>70 de largeur et 0<sup>m</sup>80 de profondeur.

Les ossements, en partie entourés de pierres brutes de dimensions variables, étaient accompagnés d'une francisque, d'un bouton en bronze, des restes d'une poignée d'épée ou de scramasaxe (soie surmontée d'un pommeau en bronze de forme trapézoïdale), de trois fragments de poteries, dont un décoré d'ornements à la roulette, et de deux débris d'une lame en fer.

II. Tombe de 1<sup>m</sup>70 de longueur, 0<sup>m</sup>60 de largeur, 0<sup>m</sup>75 de profondeur et distante de 7 mètres de la précédente.

Elle fut découverte, la première, par le jeune Louis Declaye qui, pour s'amuser, avait creusé un trou dans le jardin de son oncle; c'est elle qui a fourni les objets les plus intéressants, savoir :

a) Une fibule « à rayons » de 0<sup>m</sup>095 de longueur et la moitié (partie supérieure) d'une fibule identique, en métal blanc ou potin. Ces fibules se composent d'une tige rectangulaire terminée par une partie semi-circulaire; le corps est cintré vers le milieu, de façon à pouvoir prendre l'étoffe des vêtements (*Planche I, fig. 1 et 2*).

De l'extrémité semi-circulaire partent cinq petits rayons affectant quelque peu la forme de doigts, ce qui a valu parfois aux fibules de ce genre la dénomination de fibules digitées<sup>(1)</sup>.

La tige, sur toute sa longueur, est couverte d'ornements latéraux, en creux et en relief, composés de dents de scie

(1) Voyez notamment ABBÉ COCHET, *La Normandie souterraine*, pp. 228, 317, etc.

entre des bandes parallèles. Cinq petits disques en verre rouge sont enclâssés dans la partie plane : ils sont placés bout à bout et dans le sens de la plus grande médiane ; dans la partie courbe des fibules, les verroteries sont remplacées par des nielles formant deux rangées parallèles de triangles minuscules juxtaposés.

Le demi-cercle qui surmonte la tige est également décoré : un enchevêtrement bizarre de courbes et d'obliques lui donne un cachet tout particulier ; enfin, les cinq petits ornements digités ou rayons sont ornés de verroteries semblables à celles de la tige, mais laissant apercevoir, par transparence, un fin tissu, probablement rouge aussi, servant à leur donner plus d'éclat.

Les ardillons de ces fibules étaient en fer ; la rouille les a complètement détruits. Ces bijoux semblent avoir été fondus d'abord, puis retouchés au burin, afin de rendre plus nets les divers détails de l'ornementation.

(Dimensions de la tige : 0<sup>m</sup>053 × 0<sup>m</sup>015. Diamètre de la partie semi-circulaire : 0<sup>m</sup>03. Longueur des rayons : 0<sup>m</sup>012. Epaisseur de la fibule : 0<sup>m</sup>002.)

Les fibules du type de celles de Herstal sont relativement rares dans nos contrées. Nos collections liégeoises n'en renfermaient jusqu'ici qu'une demi-douzaine d'exemplaires, provenant des fouilles de Seraing <sup>(1)</sup> et de Fallais (Mont Saint-Sauveur) <sup>(2)</sup>. Le Musée archéologique de Namur, si riche en antiquités franques, n'en conserve, lui aussi, qu'un nombre assez restreint, notamment une provenant d'une sépulture (VII<sup>e</sup> siècle) découverte rue Notre-Dame à Namur ; une autre trouvée à Waucennes, puis une série unique de 18 exemplaires provenant du riche cimetière franc de Pry <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Guide sommaire du Musée archéologique* (Maison Curtius). — *Sections belgo-romaine et franque*, p. 40.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, p. 41.

<sup>(3)</sup> *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, pp. 328-

Ces fibules, qui se retrouvent plus particulièrement dans la région du Hainaut, se caractérisent à la fois par leur curieux travail et leur style étrange, qui les différencient des produits de l'art romain <sup>(1)</sup>.

b) Un bracelet du type dit à tampons, en métal blanc, remarquable par son parfait état de conservation ; son plus grand diamètre est de 0<sup>m</sup>08 (*Planche I*, fig. 3.)

c) Un fragment de tige en fer muni d'un œillet auquel reste fixé un anneau de bronze de 0<sup>m</sup>045 de diamètre ; peut-être s'agit-il des débris d'un perçoir ?

Enfin, notre aide, M. Ch. Dasoul, a retrouvé dans la fosse laissée ouverte par MM. Declaye, une perle discoïde perforée, en ambre brunâtre, mesurant 0<sup>m</sup>015 de diamètre et ayant probablement servi de pendeloque.

III. — Tombe de 0<sup>m</sup>80 de profondeur, sans mobilier, creusée à 4<sup>m</sup>60 de la précédente, ne renfermant plus que des ossements en désordre et en partie entourés de pierres brutes.

IV. — Tombe de 1<sup>m</sup>90 de longueur, 1 m. de largeur, 1<sup>m</sup>10 de profondeur et distante de 3<sup>m</sup>80 de la tombe III.

Le squelette, étendu sur le dos, avait les pieds tournés vers le Levant et l'avant-bras droit fortement fléchi sur le bras. La main droite du cadavre avait dû reposer jadis

329, planche, fig. 1, 2, 3, 8, 9, 10 et 11. — Plusieurs de ces fibules présentent de grandes analogies avec celles de Herstal.

Au sujet de ce type de fibules, voyez aussi C. BARRIÈRE-FLAVY, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle*, t. I, pp. 105-112 et *Album*, pl. LVII, LVIII et LIX.

(1) — « Rien dans le style de ces bijoux, dit M. Alfred Bequet, ne peut être rattaché à l'art romain. D'après les découvertes récentes, la fibule à rayons paraît originaire du Caucase ou des régions limitrophes. Elle fut d'un usage général chez les Goths... Les sépultures de ce peuple en ont livré de nombreux et splendides exemplaires dans les contrées où il a séjourné, notamment en Hongrie et en Bavière (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI [1895], p. 329).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 4.



Fig. 3.

sur la lance dont il n'a pu être retrouvé que le fer. Ce fer, mesurant 0<sup>m</sup>50, était placé le long des tibias, la pointe dirigée vers le bas.

Toujours à droite, se trouvait une lame d'épée de 0<sup>m</sup>84 de longueur (lame : 0<sup>m</sup>72 ; soie : 0<sup>m</sup>12) et de 0<sup>m</sup>055 de largeur. C'est la plus grande arme franque que possède actuellement notre Musée. Sur cette lame, et dans la douille du fer de lance, adhèrent encore des débris de bois, derniers vestiges du fourreau et de la hampe de ces armes.

Une petite boucle de ceinturon en bronze argenté (*Planche I, fig. 4*) était restée à sa place primitive ; non loin d'elle se trouvait une lame de petit couteau, tandis qu'aux pieds gisait un éclat de silex ayant autrefois servi de briquet.

V. — Tombe de 1<sup>m</sup>50 de longueur, 0<sup>m</sup>60 de largeur, 0<sup>m</sup>85 de profondeur et distante de 2<sup>m</sup>40 de la précédente.

Elle renfermait les débris d'un vase en terre grossière qui a pu être reconstitué, et quelques ossements ayant appartenu à une femme encore jeune, au témoignage du D<sup>r</sup> Herman Davin qui assistait aux fouilles.

\*  
\* \*

Les cadavres furent-ils enfermés dans des cercueils de bois ? La chose est probable, mais il n'a pu être retrouvé aucun vestige de ceux-ci. Seuls quelques blocs de grès non taillés, sans doute les restes des petits murs en pierres sèches qui entouraient jadis les corps, étaient restés en place.

Il convient également de faire remarquer que les tombes I, III et V avaient été, à une époque indéterminée, violées ou bouleversées : les ossements gisaient en désordre, et les dépôts funéraires avaient été enlevés ou détruits <sup>(1)</sup>.

(1) Dans la tombe V, les grosses racines d'un arbre voisin avaient disjoint tous les ossements et brisé le petit vase qui les accompagnait.

Quoi qu'il en soit, il sera possible de reconstituer, au Musée, au moins une sépulture franque complète avec son contenu (squelette et mobilier) (1).

Selon toute vraisemblance, les sépultures mises au jour remontent à la fin du ve siècle ; elles se rattachent aux grandes invasions germaniques que nos contrées eurent à subir à cette époque.

\*  
\* \*

Terminons par quelques mots sur certaines trouvailles d'antiquités franques faites, il y a quelques années, dans les propriétés contiguës.

Les débris de petits vases en terre rougeâtre découverts au cours des déblais occasionnés par la construction de la maison Wathelet diffèrent, comme forme et comme pâte, de ceux que nous avons recueillis : ils rappellent certains types de poteries belgo-romaines (2) et pourraient être antérieurs aux nôtres ; mais les ossements, francisques et scramasaxes trouvés dans le sol, à quelques mètres de nos tombes, démontrent clairement l'existence d'autres sépultures appartenant au cimetière qui vient d'être exploré (3).

J. SERVAIS.

(1) Nous devons de vifs remerciements à M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique de Namur, qui a bien voulu, à titre gracieux, consolider et immuniser d'une manière parfaite les objets en fer recueillis au cours des fouilles.

(2) Parmi ces débris se trouvaient des fragments d'un vase qui a pu être reconstitué par son propriétaire, M. Lambrecht, architecte à Herstal.

(3) Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. et M<sup>me</sup> Lambinon ont eu la grande amabilité d'autoriser l'Institut à pratiquer des fouilles dans leur jardin.

# SUR UN TRONÇON DE VOIE ANCIENNE ENTRE SPRIMONT ET HAMOIR

En 1899, en creusant le sol pour la construction d'une maison, place du Marché, à Aywaille, des ouvriers découvrirent un pavé qui semblait appartenir à un tronçon de voie ancienne allant du Nord au Sud<sup>(1)</sup>. La trouvaille était suggestive : c'est en en cherchant l'explication que j'ai été amené à relever peu à peu toute une partie de route reliant au moyen âge et probablement à l'époque belgo-romaine, le plateau de Sprimont et le pays de Liège à l'Ourthe supérieure.

Le vieux chemin se détache entre Dauré et Cornemont d'une route reliant Theux à Poulseur et identifiée — à tort, paraît-il — par Schuermans avec l'antique Vecquée<sup>(2)</sup>.

(1) Maison n° 1, coin de la place du Marché et de la rue du Diézin Patard. Je tiens ces renseignements des ouvriers qui firent la construction, mais ils n'ont pu me donner d'autres détails.

(2) *Spa et les Monuments des Hautes Fagnes*, pp. 96-111, et dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. X, pp. 360 et suiv. Il résulte, en effet, des recherches faites par M. E. Polain et dont il a bien voulu me permettre d'exposer les résultats, que la Vecquée arrivée à Pansire se poursuit non dans la direction qu'indiquait Schuermans, mais passe l'Amblève à Naze (Quarreux), de là remonte par Lorcé vers Paradis, puis se dirige vers My, Ville, Xhignesse, Hamoir et de là traverse le Condroz jusqu'à Méan où elle rencontre la chaussée d'Arlon à Tongres. Schuermans a confondu à partir de



Nulle part il n'est plus reconnaissable qu'entre son point de départ et Florzé : c'est aujourd'hui encore un large chemin herbeux courant sur la crête de la colline ; les habitants de l'endroit l'appellent le *Tige* ou *li voie des Romains* (1). La première de ces appellations est très répandue dans la contrée : comme l'ancien chemin tient les sommets qui dominent Sprimont et Florzé, son nom *Tige* a légèrement changé de sens et implique dans la langue locale la notion de *sommet, crête, hauteur*.

A Florzé, le vieux chemin n'a guère laissé de traces : l'endroit recèle pourtant un monument qui atteste comme probable son existence à l'époque belgo-romaine : le nom même du village : Florzé, *Florentiacum* (2), dernier reste de l'établissement d'un *Florentius* dont le temps a tout détruit.

De ce village nous descendons sur l'Amblève, entre deux collines bien connues des touristes : *la Heid des Gattes* et *la Hayette*, par un chemin que toute l'Ardenne septentrionale a utilisé pour aller vers Liège avant la construction de la route nouvelle, qui tourne la montagne, et surtout avant la construction du chemin de fer de l'Amblève. C'est par ce même ravin, *la Cherra* (3), qu'autre-

Pansire la Vecquée avec d'autres routes, entre autres avec le *Tige de César* qui venant de l'Est traverse le pays par Theux, Cornemont, Dainré, Poulseur, Anthlisnes pour se rendre au même carrefour de Méan.

(1) Je rencontre *la Voie du Tiège* dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Cfr. *Registre paroissial de Dieupart*, fo 44<sup>vo</sup>.

(2) G. KURTH, *La frontière linguistique en Belgique*, t. I, p. 500.

(3) *Cherra, carreria*, voie où peut passer un char? Rapprochez : « *elle cherras de Dinant* » (BORGNET, *Carlulaire de Bouvignes*, t. I, p. 18); « *Cheraux del Croix* » (Ibid., t. II, p. 23); « *le cheral de Rostine* » (Ibid., t. I, p. 213). Le *Tige de César* porte encore à Theux le nom de *Chiurue* (1).

(1) Sur les mots *chiurue, chuistrie*, appliqués à d'anciens chemins, voyez un article de M. A. de Ryckel (*Leodium*, 1906, pp. 118-120) qui l'explique par la signification *basse rue* et de M. l'abbé Bastin (*Leodium*, 1907, pp. 74 ss.) qui voit dans le préfixe *chiu*, la contraction de *caminus, kamin, kemen* (chemin). Cette dernière étymologie semble plus probable (E. P.).

fois le vieux chemin gagnait l'Amblève. Il y arrivait à deux cents mètres en aval du joli pont suspendu qui forme de ce côté l'entrée d'Aywaille. C'est là, au lieu dit *Brassine au Pont*, que s'élevait, comme l'indique ce nom, le vieux pont d'Aywaille <sup>(1)</sup>; c'est là, aux rives de l'Amblève, à l'endroit où celle-ci coupait le vieux chemin, qu'en 1287 Brabançons et Luxembourgeois se livrèrent bataille et teintèrent en rouge — au dire du chroniqueur Van Heelu — les eaux de la rivière <sup>(2)</sup>.

Au passage de la vallée, à l'endroit où s'élève Aywaille, le chemin n'a guère laissé d'autres vestiges connus que le tronçon dont j'ai parlé plus haut <sup>(3)</sup>. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle encore — les mentions que j'ai relevées aux archives de la cure de Dieupart le prouvent—on appelait « *réal chemin* » une voie qui traversait le village à l'Ouest de la place du Marché, là où notre route devait courir autrefois <sup>(4)</sup>.

Au delà, l'imprécision est la même à première vue ; toutefois en y regardant bien, la voie se révèle de nouveau : c'est aujourd'hui un vieux chemin encaissé commençant

(1) « *De costez envers le brassine au pont* » (Acte de vente de 1552, dans *Registre paroissial de Dieupart*, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>) ; « *Rue de la Brassine à pont* » (Ibid., f<sup>o</sup> 32 v<sup>o</sup>). Le pont est mentionné dès le XIII<sup>e</sup> siècle, entre autres par VAN HEELU, *Chronique*, édit. Willems, pp. 131-133.

(2) VAN HEELU, loc. cit.

(3) J'ai été témoin, il y a quelques années, de la découverte, sur le terrain où s'élève actuellement le Cercle catholique, de haches en pierre polie qui restèrent malheureusement aux mains des ouvriers.

Longtemps, le tenancier du café « La Concorde », à Dieupart-Aywaille, a exposé une statuette en bronze qui, d'après mes souvenirs, représentait un personnage à longs cheveux et à longue barbe, ayant la tête couronnée. Dernièrement, on a découvert à Remouchamps une poterie en forme de gourde actuellement conservée chez M. Cortin.

(4) « *Maison joindant... vers Dieupart à royalle chemin* » (1522) (*Registre paroissial de Dieupart*, f<sup>o</sup> 18). — « *Au lieu d'Aywaille... jondant par devant à chemin reale* ». (Ibid., f<sup>o</sup> 33).

en face de la gare d'Aywaille en droite ligne avec *la Cherra* et conduisant à Awan par *les Fossettes*. Les piétons qui se rendent à Saint-Roch en empruntent un tronçon ; je le suis jusque Xhoris à l'aide des archives de la cure de Dieupart où il porte le nom de « *réal chemin* » (1).

Au reste, comment en douter ? Un coup d'œil sur la carte de l'Ardenne belgo-romaine de M J -E Demarteau (2) et sur celle du domaine de Stavelot qu'ont publiée MM. Jos. Halkin et C.-G. Roland (3) est suggestif à cet égard. D'Awan à Ville, sur quelques kilomètres, toute une série de localités s'échelonnent, localités qui remontent soit à l'époque belgo romaine, soit au haut moyen âge et que sans aucun doute une route relia autrefois :

AWAN, qui apparaît probablement dès le x<sup>e</sup> siècle comme centre d'une villa (4).

XHORIS, dont le nom lui-même (*scurritias*, allongement de *scuria* = écurie) révèle sans doute un de ces relais ailleurs dénommés *stabulum*, *taberna* qui jalonnaient les

(1) « *Ung prez à Chayneau (Awan) jondant par deseur a real chemin* » (*Registre paroissial de Dieupart*, f<sup>o</sup>. 39). Ailleurs le même pré est dit : « *à Chayneau jondant la voie de Xhorice* » (*Ibid.*, f<sup>o</sup> 38<sup>vo</sup> et 39<sup>vo</sup>) « *Ung bonnier de terre* » *al herbeuse voie qui va vers Xhorische* ». (*Ibid.*, f<sup>o</sup> 23<sup>vo</sup>). « *Ung bonnier à long de real chemin à Xhoris* » (*Ibid.*, f<sup>o</sup> 16<sup>vo</sup>).

(2) J.-E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIV.

(3) *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, in fine.

(4) MM HALKIN et ROLAND, ouvr. cité, p. 66, identifient l'*Awanno* de 814 avec Awans en Hesbaye ; mais un Awan est également cité en 902 (*ibid.*, p. 118) à côté de Xhoris et de Filot. Est-ce encore Awans en Hesbaye ? C'est douteux : le rapprochement des lieux cités plaide pour l'identification Awan-Aywaille. De plus, l'Awan de 902 est donné en échange à Stavelot par le comte Regnier : il faudrait donc admettre dans l'opinion des auteurs cités qu'Awan avait été enlevé aux moines ou qu'ils l'avaient aliéné ; notre identification dispenserait de ces conjectures.

routes belgo-romaines <sup>(1)</sup>. Cette localité a du reste livré d'importants monuments archéologiques des premiers siècles. Elle est citée comme propriété des moines de Stavelot dès 902 <sup>(2)</sup>.

FEROT, lieu occupé à l'époque belgo-romaine, est probablement le *Feronio* des chartes de Stavelot, cité en 747-748 <sup>(3)</sup>. Ce nom, rapproché des noms voisins Ferrières, Izier, Rouge Minière, indique assez que l'exploitation du minerais de fer était autrefois florissante dans ce coin du pays et postulait par conséquent l'existence d'une route se dirigeant vers le Nord, c'est à dire vers la Vesdre où se trouvaient les usines et fournaies à fer.

FERRIÈRES (*Ferario*), apparaît dès 747, année où il fut donné par Carloman à l'abbaye de Stavelot <sup>(4)</sup>.

VILLE est cité dès 862 et MY dès 873 <sup>(5)</sup>.

C'est aux environs de ces deux localités — je n'ai pu déterminer l'endroit exact — que le vieux chemin rencontrait la Vecquée et se poursuivait par elle vers Xhignesse, Hamoir et Méan où elle rencontrait la chaussée Tongres-Arlon. Ce sont eux sans doute qu'il faut reconnaître dans les voies publiques citées en 895 aux environs de Hamoir : « *terram fiscalem sive stratas publicas atque perveniunt in fluvium Orte* » <sup>(6)</sup>.

\*  
\* \*  
\*

Quant au rôle économique de la route que je viens de décrire, il s'aperçoit aisément : au moyen âge, peut-être antérieurement, il relia la vallée de la Vesdre et, par elle,

(1) HALKIN et ROLAND, ouvr. cité, p. 168 et note.

(2) J.-E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine*, la carte. — HALKIN et ROLAND, ouvr. cité, t. I, pp. 118, 141, etc.

(3) *IBID.*, t. I, p. 52.

(4) *IBID.*, t. I, p. 49.

(5) *IBID.*, t. I, pp. 84 et 93.

(6) *IBID.*, t. I, p. 112.

celle de la Meuse à l'Ourthe supérieure, épargnant ainsi aux habitants le long détour par Poulseur où conduisait le *Tige de César*. Il fut l'artère de colonisation de ce coin d'Ardenne le quel — on l'a vu — se présente dès le haut moyen âge avec une population d'une densité remarquable. Plus tard, il relia la vallée de la Vesdre et le pays de Liège où l'industrie métallurgique avait pris de l'extension <sup>(1)</sup>, avec le pays de Ferrières riche en minerais, et la vallée de l'Ourthe où, au moyen âge, on fabriquait de la chaux et où se tenaient, à Logne, d'importants marchés <sup>(2)</sup>. Il n'y a pas un siècle, il était encore la seule voie de terre entre ces contrées et le pays de Liège.

Aujourd'hui, le vieux chemin, supplanté sur tout son parcours par des routes modernes, gît entre ses deux haies comme un chemin sans gloire, si ce n'est que son fond pierreux est creusé de deux ornières profondes, telles des rides témoignant au passant de ses labeurs d'antan.

Aywaille, septembre 1910

J. YERNAUX

Attaché aux Archives de l'État à Bruges.

(1) Voyez G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, pp. 211-213.

(2) HALKIN et ROLAND, ouvr. cité, t. I, pp. 293, 338 *et passim*.

---

# NOTICE

SUR LA

## FABRICATION DES CANONS A LIÈGE, AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

C'est surtout au xvi<sup>e</sup> siècle que se développa à Liège l'industrie des armes à feu, dans laquelle notre ville garde encore aujourd'hui une supériorité incontestée. Mais, déjà au moyen âge, une section importante du métier des fèvres était occupée à la fabrication des armes blanches. L'invention des canons, qui furent employés pour la première fois en 1340, n'eut pas d'abord une influence très sensible sur l'essor de l'armurerie liégeoise. En effet, les premiers canons furent coulés en laiton et c'est Dinant, la ville des batteurs, qui fabriqua plus vraisemblablement les premières bombardes dans la principauté. On se servit bientôt aussi de pièces d'artillerie en fer forgé, moins solides sans doute, mais qui avaient le grand avantage d'être moins coûteuses et d'être plus facilement réparables (1). Ce genre de batteries dut être aussitôt

(1) Cf. M. P. HENRARD, *L'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et Isabelle*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXI (1895), pp. 134 à 528. Cet excellent mémoire nous a beaucoup servi pour cette notice, de même que l'étude du même savant sur *Les fondeurs d'artillerie dans les Pays-Bas*, parue au tome XLV (1889), pp. 237 à 290 de la même revue et son discours intitulé *Poudre et Salpêtre* reproduit dans le *Bulletin de la même académie*, 4<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> partie, pp. 1053 à 1070.

fabriqué en quantité dans notre ville et on s'explique ainsi comment les Liégeois perdirent, aux batailles d'Othée en 1408 et de Brusthem en 1467, une si nombreuse artillerie. Cette abondante production est encore attestée par la stipulation que Charles le Téméraire prit soin de faire insérer dans les traités de paix qu'il imposa aux Liégeois et aux Franchimontois : ceux-ci ne pouvaient plus désormais forger des pièces d'artillerie, grosses ou menues, sans le consentement préalable du duc de Bourgogne ou de ses successeurs (1).

Deux autres perfectionnements dans l'art de la guerre allaient bientôt assurer aux fonderies liégeoises de nouveaux débouchés : c'est la substitution des boulets en fer forgé aux boulets en pierre, dont l'usage ne fut plus conservé que pour les grosses pièces dites *mortiers*, et surtout l'emploi des canons coulés en fonte. Ces dernières pièces acquirent assez vite la faveur des chefs d'armée à cause de leur prix beaucoup moins élevé. Elles étaient toutefois moins solides que les canons en bronze et elles ne permettaient que l'emploi de la poudre fine, non grenée. Leur fabrication avait pris une grande extension en Angleterre. C'est ce pays qui fournit principalement les Hollandais pendant la révolution du xvi<sup>e</sup> siècle aux Pays-Bas, alors que la reine Elisabeth refusait à Requesens, en l'année 1575, l'autorisation de tirer 300 pièces en fonte de ses Etats (2). Heureusement, les Espagnols pouvaient compter plus sûrement sur les fondeurs du pays de Liège, qui jouissaient du reste d'une réputation au moins égale. Le roi Philippe II chargea même Requesens de recruter quelques-uns d'entre eux pour importer cette industrie en Espagne, mais ce gouverneur lui répondit bientôt qu'il n'avait réussi à conclure aucun engagement, parce que tous

(1) Cf. *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1<sup>re</sup> série, pp. 623 et 630.

(2) Cf. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 301 et 352.

ceux auxquels il s'adressait avaient la plus grande frayeur de l'inquisition (1). Peu de temps après, ce furent les Gueux qui essayèrent d'attirer la ville de Liège dans leur alliance, à cause de sa fabrique d'armes. Ils espéraient ainsi assurer à leurs armées des fournitures rapides de munitions de guerre et priver en même temps leurs adversaires espagnols de cette précieuse ressource (2).

Nous avons retrouvé, dans un registre aux obligations des Echevins de Liège, la copie de deux contrats passés par un industriel liégeois, nommé Gauthier Godefroid, avec les conseillers des finances du Roi catholique, pour la fourniture de canons et de projectiles en fonte (3). D'autres documents de même nature sont encore vraisemblablement conservés dans les riches archives des Papiers d'Etat et de l'Audience ainsi que du Conseil des Finances déposées aux Archives générales du Royaume; leur recherche serait un des travaux les plus urgents pour bien connaître l'histoire de l'armurerie liégeoise. Le 8 avril 1575, Gauthier Godefroid, marchand bourgeois de Liège, associé avec maître François de Meers, avocat à la Cour de l'official, Bauduin Colley, Herman de Triexhe, Gérard Jamar, Jean Counotte, Jean Jamar et son fils André, offre caution par devant les échevins de Liège pour garantir le loyal accomplissement d'un marché récemment conclu avec les conseillers des finances des Pays-Bas. Il s'engageait à livrer sans retard 12.000 boulets de 40 livres et 4.000 boulets de 24 livres, soit en tout 576.000 livres de fonte pour le prix de 8.064 florins brabant. Un tiers de cette somme devait lui être payé aussitôt après le dépôt de sa caution.

Quinze jours après, le même maître de forges, associé avec son fils André, son gendre Jean Counotte, Henri Favarge, maître de Wonck, Guillaume Chapeauville,

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 145.

(2) *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. V, p. 438.

(3) Voir pièces 1 et 2 des Annexes.



Gérard Jamar, Louis Herek le viaier, tous bourgeois de Liège, Guillaume Soers et Jean Boux de Waremme, se présente de nouveau devant la même juridiction pour déposer une seconde caution. Godefroid devait cette fois assurer la sincère exécution d'un contrat autrement important, conclu à Anvers, le 13 avril précédent, entre lui et le seigneur de Trélou, maître général de l'artillerie de Sa Majesté Catholique, pour la fourniture immédiate de 300 bouches à feu. Peut-être s'agit-il, en cette occurrence, de la commande des 300 canons de fer offerte d'abord en Angleterre, cette même année 1575, et que la reine Elisabeth avait interdite, ainsi qu'il a été rappelé plus haut ? Le contrat spécifiait que ces engins d'artillerie devaient être fournis dans les modèles suivants : 1<sup>o</sup> 50 pièces de 8 pieds de long, pesant de 22 à 23 quintaux et tirant le boulet de 8 livres ; 2<sup>o</sup> 50 pièces de 8 pieds de long, pesant de 19 à 20 quintaux et tirant le boulet de 6 livres ; 3<sup>o</sup> 100 pièces de 5 1/2 à 6 pieds, pesant 12 quintaux et tirant le boulet de 4 livres ; 4<sup>o</sup> 100 pièces de 5 pieds, pesant 16 quintaux et tirant le projectile de 8 livres. Chacune de ces pièces devait être accompagnée de cent boulets du calibre convenable, soit 30.000 boulets d'un poids total de 190.000 livres. Godefroid avait ainsi à fournir 4.900 quintaux de fonte en canons, pour lesquels il était payé à raison de 6 livres de 40 gros par quintal et 1.900 quintaux de fonte en projectiles pour lesquels il recevait 3 livres par quintal. La valeur de la commande dépassait 35.000 livres dont la moitié devait être versée immédiatement et le reste après la livraison complète des fournitures. Le fabricant s'engageait à effectuer cette dernière au plus tard le 9 septembre suivant, après l'épreuve des pièces : celle-ci serait opérée dans la forge même de Gauthier Godefroid, le 31 aout précédent. Le contrat indiquait avec précision de quelle manière il fallait éprouver les canons : chacun d'eux devait être déchargé trois fois, mais les deux derniers coups seuls se

tiraient avec boulet et la charge de poudre devait alors être égale au poids du projectile. Les dépenses occasionnées par ces essais étaient réparties entre les deux contractants : l'acheteur supportait les dépenses de poudre et le constructeur fournissait les boulets à ses frais.

Nous ferons remarquer qu'aucune des quatre séries de canons commandés à Godefroid ne correspond aux types exigés par l'ordonnance de Charles-Quint du 7 décembre 1549<sup>(1)</sup>. Aussi bien, les mesures imposées par ce règlement ne furent jamais strictement appliquées dans la pratique. Les canons produits par la fonderie de Malines s'en éloignaient eux-mêmes notablement. Ceux qui devaient être fabriqués à Liège par Godefroid appartiennent, en tout cas, à la catégorie des pièces d'artillerie les plus légères, car le poids requis pour les plus grosses bouches à feu était de 120 quintaux. Il serait enfin intéressant de déterminer quel était l'emplacement des forges de Gauthier Godefroid. Malheureusement il est impossible de préciser cet endroit parce que cet industriel était intéressé en même temps dans plusieurs entreprises métallurgiques. Le 13 octobre 1548, il avait obtenu de la Chambre des Comptes du prince l'octroi d'un coup d'eau pris sur l'Ourthe, entre le Fourchu-Fossé et Froidmont, pour établir une usine à fer. En 1575, il était encore un des associés de l'usine de Colonster et il venait de louer, le 2 avril de cette même année, à Gilles delle Rolette, un autre usinier réputé du pays de Liège, son fourneau dit des Polets situé à la Boverie<sup>(2)</sup>.

Le contrat que nous venons de résumer ne nous était

(1) On trouvera celle-ci reproduite dans l'étude de HENRARD citée plus haut (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, année 1889, p. 259).

(2) Cf. Echevins de Liège. *Registre aux obligations*, de 1574-1575, fol. 145. — Sur Gilles delle Rolette, voir GOBERT, *Les rues de Liège*, t. III, p. 204.

pas auparavant tout à fait inconnu. M. Th. Gobert a raconté, dans son savant travail sur les *Rues de Liège*, les déboires que valut à Godefroid cette entreprise. Une première partie de la commande avait été livrée après épreuve satisfaisante. Quand le reste fut achevé, les commissaires royaux délégués pour surveiller les essais exigèrent pour ceux-ci l'emploi de la poudre dite *de jardin*, dont on se servait dans les concours de tir, au lieu de la poudre fine spécialement fabriquée pour l'artillerie. Le maître de forges refusa de se prêter à ces modifications du contrat et les officiers espagnols l'assignèrent devant la Cour de Brabant. Mais le marchand liégeois obtint gain de cause devant ces juges. Il fut néanmoins arrêté à Anvers par ses adversaires qui lui notifièrent que non seulement les essais des derniers canons devaient se faire à Maestricht et non plus dans ses forges, mais encore que les premiers engins déjà livrés et acceptés devaient être de nouveau éprouvés à Anvers. Le malheureux Godefroid réclama la protection de la Cité dont il était bourgeois, et le conseil municipal de Liège s'empressa d'écrire au gouverneur des Pays-Bas pour faire rendre justice à son concitoyen <sup>(1)</sup>. Cette mésaventure n'empêcha pas du reste ce dernier d'accepter dans la suite la commande d'autres fournitures de guerre pour l'armée espagnole <sup>(2)</sup>.

\*  
\* \*

Depuis la décadence de la batterie dinantaise, l'industrie du laiton s'était dispersée dans diverses villes des Pays-Bas et particulièrement à Namur, à Maestricht, à Aix-la-Chapelle et à Malines. Vers 1520 Charles-Quint avait établi, en cette dernière ville, une fonderie de canons

(1) Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 545

(2) Cf. M. P. HENRARD, *op. cit.*, *Annales* de 1889, p. 283.

qui fournit, durant le xvi<sup>e</sup> siècle, une bonne partie de l'artillerie à l'armée espagnole des Pays-Bas. Quant au pays de Liège, il était, depuis la chute de Dinant, tributaire de l'étranger pour les canons de bronze. Il est vrai que la paisible principauté n'avait pas à supporter les armements considérables des autres provinces belges. Elle ne sut jamais se résigner à équiper d'une façon permanente les troupes indispensables à la défense de son indépendance et de sa neutralité, et elle n'accepta jamais qu'à la toute dernière extrémité des charges de guerre. A plus forte raison ne faut-il pas chercher au pays des princes-évêques une organisation minutieuse de l'artillerie telle qu'on la trouve dans les états bourguignons après Charles le Téméraire ou Charles-Quint. La seule artillerie du prince consistait dans le petit nombre de canons qui défendaient les forteresses du pays, telles que Huy, Stockhem, Grevembrouck, Bouillon et Franchimont.

Avant l'organisation des états modernes, c'étaient les communes qui achetaient à leurs frais le matériel d'artillerie et les plus puissantes d'entre elles ne reculaient devant aucune dépense pour améliorer leur arsenal de guerre. Le pouvoir centralisateur des princes s'efforça, dans la suite, de leur ravir ces armes redoutables. Gand fut désarmé en 1540, après sa dernière rébellion contre Charles-Quint; Malines le fut en 1572 et Bruxelles en 1585. Toutefois, le gouvernement autorisait volontiers les villes à racheter quelques pièces d'artillerie pour servir à la défense de la place, mais le souverain se réservait de requérir celles-ci pour ses armées en cas de nécessité.

Dans la principauté, l'action centralisatrice des princes-évêques n'avait guère été aussi énergique; la Cité de Liège prétendait, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, se conduire en ville libre et impériale. Elle avait conservé une collection assez importante d'engins de guerre qu'elle remisait dans les dépendances du couvent des Frères mineurs et elle

gardait à sa solde un petit détachement de canonniers, connus sous le nom de bombardiers, dont elle réduisit le nombre à dix en 1567. Lorsque la Cité et le prince faisaient bon ménage, cet armement municipal était volontiers prêté par la ville pour la défense commune du pays. C'est ainsi que les canons de Liège furent, en mars 1595, conduits devant Huy pour aider à la reprise de cette place dont les Hollandais venaient de s'emparer par surprise. Quatre de ces batteries furent malheureusement mises hors service pendant le siège.

Les députés des Trois États, qui avaient le contrôle des subsides votés régulièrement par le Sens du pays pour la défense du territoire, ne firent aucune difficulté pour reconnaître que c'était la caisse publique qui devait supporter les frais du remplacement des pièces endommagées. Quatre nouveaux canons furent ainsi fabriqués, mais aucun d'eux ne put supporter les épreuves requises pour ces armes : la première pièce creva en tuant son constructeur, la seconde fut aussi rompue et on jugea prudent de ne pas essayer les deux dernières. Elles furent examinées le 13 avril 1597 par Hugue Brognart, maître fondeur de Dinant, et reconnues absolument défectueuses. D'autres experts, Philippe et Mathys Emondts de Maestricht, convoqués par la ville de Liège le 12 mai 1597, confirmèrent cette appréciation.

On peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance la cause de ces échecs. Vers ce moment, le maître de l'artillerie des Pays-Bas, Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, avait, par l'ordonnance du 16 mai 1594, été autorisé à faire couler des canons d'un modèle plus court et par conséquent plus léger que ceux imposés jusque là. Mais cette diminution de poids fut obtenue aux dépens de la solidité ; beaucoup de pièces éclatèrent et il fallut renvoyer au creuset les batteries coulées d'après le nouveau type <sup>(1)</sup>. Il est probable que les quatre premières pièces

<sup>(1)</sup> Cf. HENRARD, *op. cit.*, *Annales de 1889*, p. 261.

fabriquées pour la ville de Liège avaient été compromises par la même erreur de construction <sup>1)</sup>. Nous savons, en effet, que pour la seconde série de canons on prévint un calibre et une portée plus grande, et que leur longueur fut augmentée d'un demi-pied.

Ce furent les fondeurs de Maestricht, Philippe et Mathys Emondts et Peeter Nelis qui furent chargés de refaire pour la seconde fois les pièces d'artillerie de la ville anéanties au siège de Huy. Le contrat que ces maîtres fondeurs passèrent avec les députés des Etats du pays de Liège et du comté de Looz nous a été conservé dans les registres aux protocoles de cette députation et se trouve reproduit à l'annexe 4 de ce travail. Les constructeurs recevaient de l'acheteur tous les lingots de cuivre et d'étain nécessaires pour ajouter au bronze des pièces mises au rebut. Les nouveaux engins devaient être coulés au type dit *demi-canon*, tel que le fabriquait l'arsenal de Malines. Cette pièce pesait approximativement 40 quintaux, mesurait en longueur un peu plus de 20 calibres et tirait le boulet de 24 livres avec une charge normale de 12 livres de poudre fine. Les fondeurs orneraient enfin ces canons d'après les indications qui leur seraient données ultérieurement.

Ils étaient tenus de fournir la première pièce à leurs frais en guise de caution et de livrer celle-ci dans un délai de cinq semaines. L'épreuve de ces armes comportait trois décharges : le premier coup se tirait avec une charge de poudre de 18 livres, le second avec une charge de 15 livres et le troisième avec une charge normale de 12 livres. Pour garantir le bon et loyal usage des matériaux fournis par l'état liégeois les constructeurs devaient

<sup>1)</sup> Ce qui rend cette conjecture encore plus vraisemblable c'est que Valentin de Pardieu commandait, avec le comte de Puente, les troupes espagnoles qui aidèrent Ernest de Bavière à reprendre la forteresse de Huy.

désigner deux bourgeois de Liège qui consentissent à verser caution pour eux. On leur accordait un déchet de 10 % sur la masse totale du cuivre, de la mitraille de cuivre et de l'étain employé pour combiner le bronze.

Avant d'entreprendre la fonte définitive, les maîtres fondeurs devaient soumettre des lingots obtenus au moyen d'alliages différents, que les députés des États se réservaient de faire analyser par d'autres maîtres experts et connaisseurs. Le salaire des fondeurs était fixé à 10 florins par 100 livres de poids. Il faut noter enfin que ces canons étaient fabriqués à Liège même, puisque le contrat exigeait qu'un emplacement spécialement aménagé dans la ville fût mis à la disposition des entrepreneurs, qu'il dispensait ceux-ci de l'acquêt d'un métier dans la Cité et leur promettait la sauvegarde du prince.

Toutes ces conditions furent exactement observées. Les maîtres fondeurs d'artillerie de Maëstricht reçurent d'abord, le 19 mai 1597, une indemnité de 48 florins brabant comme frais de déplacement (1). La caution requise fut versée le 27 juin et le 13 août suivant par les deux fournisseurs principaux du cuivre employé pour la fusion des pièces. C'étaient Servais Hellinx et Jean de Fossé, tous deux bourgeois de la Cité, qui déposèrent chacun, par devant les échevins de Liège, une somme de 500 florins brabant. Les Emondts reçurent, en 4 envois, les quantités de métaux suivantes : le 27 juin, 4 000 livres de cuivre, fournies par Servais Hellinx, pour le prix de 1.500 florins brabant ; le 7 juillet, 400 livres de mitraille de cuivre fournies par Jean Poncin le mignon à raison de 27 florins le cent et 200 livres de fin étain délivrées par Nicolas le pot de stainer pour 85 florins ; le 4 août, environ 2.600 livres de cuivre fournies par Jean de Fosé pour la

(1) Cf. Registre aux protocoles des députés des États, séance du 19 mai 1597.

somme de 2.000 florins et enfin, le 10 novembre, une même quantité de ce métal envoyée par ce dernier marchand pour la somme de 1.002 florins (1).

Les fondeurs avaient ainsi reçu environ 10 000 livres de métal nouveau pour refaire les quatre canons de la Cité. Néanmoins, comme on peut le constater par les comptes ultérieurs, ils ne coulèrent que trois nouvelles pièces qui durent avoir, en conséquence, une solidité et une puissance bien supérieures à celles qu'elles devaient remplacer. Un calcul très simple nous permet d'ailleurs de fixer le poids de ces nouveaux canons.

Les constructeurs recevaient 10 florins par 100 livres de poids comme paiement. Or, leur salaire total monte à 1.370 florins brabant qui furent délivrés aux échéances suivantes : 500 florins le 13 août 1597; 300 florins le 19 novembre de la même année; 100 florins le 17 juillet 1598; 150 florins le 3 avril 1599, payés après la réception des pièces qui avait eu lieu le 28 mars précédent à 3 heures de relevée. On employa pour ces essais de la poudre fine « telle que Curtius en délivrait pour le service du roy. » Enfin le 13 juillet 1599, le compte de l'artillerie fut complètement liquidé en versant aux Emondts une somme de 320 florins brabant. Puisque le salaire des maîtres fondeurs montait ainsi à 1.370 florins, c'est que les 3 pièces pesaient ensemble 13.700 livres : on voit donc que chacune d'elles pesait plus de 4.500 livres alors que le poids du type demi-canon fabriqué à l'arsenal de Malines était normalement de 4.000 livres. Si nous ajoutons au poids des pièces achevées le déchet prévu de 10 %, nous constatons que l'ensemble des matériaux réunis pour effectuer ce travail, y compris les 4 pièces mises au rebut, pesait un peu plus de 15.000 livres. La ville recevait donc des canons dont le bronze était pour les 2/3 composé de métal

(1) Ibid., séances des 2 et 27 juin, 7 et 21 juillet, 4 et 13 août et 10 novembre de la même année



neuf et qui avaient coûté aux Etats, en salaires et achat de matériaux, une somme supérieure à 5.000 florins.

On comprend dès lors les représentations que les députés des Etats désignés par la noblesse crurent devoir formuler à la séance du 6 novembre 1598 <sup>(1)</sup>. D'après ceux-ci, comme le coût des nouvelles pièces d'artillerie avait été presque en totalité supporté par la caisse publique de l'Etat, il était juste d'exiger que ces armes fussent destinées non seulement à l'usage particulier de la Cité, mais encore à la défense du pays tout entier. Les délégués qui représentaient la ville de Liège au collège des députés des Etats s'empressèrent de reconnaître l'équité de ces réclamations et s'engagèrent à obtenir de leurs mandants une déclaration conforme à ces observations. Comme les recès de la Cité de cette époque ne nous sont pas conservés, il est impossible de savoir si le Conseil municipal ratifia la promesse faite par les deux bourgmestres qu'il envoyait à la députation permanente des Etats.

E. FAIRON.

(1) *Ibid.*, séance du 6 novembre. fol. 177.

# ANNEXES

## N° 1.

### Contrat pour la fourniture de boulets de canon.

*Remontrances et obligations faictes l'an 1575. de mois d'avril le 8<sup>e</sup> jour,  
mayeur le docteur Nollens, eschevins Racket, Lathour, Emale,  
Dheur et Puteanus.*

Devant nous constituez Gauthier Godefroid, marchand borgoiz de la Cité de Liège, honorables maître France de Meers, licencié es drois et advocat en la Court spirituelle dudit Liège. Baulduin Colley, Herman de Triexhe. Gerar Jamar. Jehan Counotte. Jehan Jamar et André fil de susdit Gauthier, tous marchans borgoiz résidens en ladite Cité de Liège, lesquelz nous remontrarent comment ledit Gauthier avoit fait et conclud certain marchiet et contract avec les Seigneurs des finances de Sa Majesté du Roy Catholique touchant le livrement de douze milles pièces de boulettez de quarante livrez la pièce chacun et autres quatre milles pièces de 24 livres la pièce. qui faisoient ensemble 576 milliers. Lesquelz ledit Godefroid devoit livrer en ceste cité ausdits Seigneurs des finances parmi et moienant la somme de huit milles soixante quatre florins monnaie de Braibant que lesdits Seigneurs des finances luy devoient numérer et livrer à contenu dedit marché. Et comme iceulx dits députez des finances devoient promptement délivrer audit Gauthier sur et à bon compte de ladite marchandieze la tierce part desdit 8064 fl. de Braibant, à raison de quoy demandoient d'estre assurez dedit livrement, veu que le retardement et non assurance d'iceluy leur poroit apporter quelque domaige et incomoditéz, iceulx dits Gauthier, maître France de Meers. Baulduyn Colley, Herman de Triexhe, Gérard Jamar, Joh. Counotte, Joh. Jamar et André Godefrin, afin assurer lesdits Seigneurs des finances dudit livrement, se sont obligéz en corps et biens envers lesdits Seigneurs des finances absens de leur faire suyvre et livrer ladite somme de 576 milliers de bales de fer az jours et termes et ainsi que le con-

tract fait entre lesdits Gauthier et lesdits Seigneurs députés az finances porte et contient, de si avant touttefois que les deniers promis audit Gauthier sur ladite marchandieze lui soient delivrez et comptez selon la portance dedit marchiet. Et arat la présente obligation opprime lieu inecontinent après que lesdits deniers seront comme dit est delivrez audit Godefroid à l'effect de susdit contract. Et fut le tout mis en garde.

Échevins de Liège. Obligations 15,4-1575, fol. 134.

N° 2.

Contrat pour la fourniture de 300 canons.

*Remonstrances et obligances faictes l'an quinze cens septante cinque, le vingte deuxieme jour d'avril, mayeur le docteur Nollens, eschevins Juceis, Lathour et Emale.*

Par devant nous personnellement constitués Gathier Godefrin, marchand citoien de Liège, Andrier son fil, Henry Favarge mayeur de Wonck, Johan Counotte gendre audit Wathier, Guilheume Chappeaville, Gérart Jamart, Loys Herck vinier, tous marchans citoiens de Liège. Wilheume Soers et Jean Bouxs de Waremme, pays de Liège, lesquels nous remontrarent comment ledit Gaultier avoit fait marchiet et contract avec les Chieff trésorier général et commis des domaines et finances de la Majesté du Roy Catholicque de livrer à Sadite Majesté le nombre de trois cens pièces d'artilleries de fer et à chacune d'icelle cent balles ou bouletz, le tout de tele pesanteur, forme, grosseur et longueur et à tel pris et conditions que l'act sur ce dépèchiet, lequel serat dessoubz inserré de mot à mot, porte et contient. Auquel marchiet et contract lesdits Andrier, Henri Favarge, Johan Counotte, Guillaume Chappeaville, Gerar Jamart, Loys Herck, Wilheame Soers et Jean Boux ont promis et se sont obligés en corps et biens envers lesdits Seigneurs des finances absens, pour et au nom dedit Wathier, d'y fournir et l'accomplir en toutes ses parties, voir de si avant que les paiemens suvent audit Wathier selon la portance dedit mandement. Et fut mis en garde.

La tenure dedit marché s'ensiet et est tele :

En jourdhuy treizieme jour d'avril 1575 après Pasques, les Chief trésorier général et commis des domaines et finances du roy notre sire sont convenuz, par l'avis du seigneur de Trelou, maître

général de l'artillerie de Sa Majesté, avecq Gauthier Goddefroy, marchant demorant à Liège, qu'il serat tenu livrer à ses propres coustz et dépens au prouffit de Sa Majesté, en la ville d'Anvers, le nombre de trois cens pièces d'artillerie de fer, assavoir : chinquante pièces tirans bales du poix de huit livres et de huit piedz de longueur et de vingt deux ou vingt trois quintaulx de poix. Item chinquante pièces tirans bales du poix de six livres et de huit piedz de longueur et de dix neuf à vingt quintaulx de poix. Item cent pièces tirans bales du poix de quatre livres et de cinq piedz et demi ou siex de longueur et de douze quintaulx de poix, et cent aultres pièces tirans bales du poix de huit livres et de cinq piedz de longueur et de seize quintaulx de poix, pour en tirer chesnes et lanternes, tout poix d'Anvers, au prix de siex livres de quarante groz le quintal ou cent desdites livres. Semblablement qu'il sera tenu livrer comme dessus pour chacune desdites pièces d'artillerie cent bales ou bouletz ou en dessus de qualibre et poix susdit, au prix de trois livres le quintal ou cent desdites livres, à en estre payé par les mains de George Van den Driessche, commis à la recepte de l'artillerie de Sadite Majesté, assavoir de la somme de dix sept mil cinq cens livres de quarante groz, monnoie de Flandres pièce, sur et entaumoins de la moitié dedit achapt comptant, et le reste à quoy sera trouvé monter icelluy alheure de l'entière délivrance en la ville de Liège aussi toest que lesdites pièces d'artillerie seront esprouvées. Laquelle délivrance debvera estre faicte et achevée en ladite ville d'Anvers dedens le noeufième jour de mois de septembre prochainement venant. A condition toutefois que lesdites pièces d'artillerie debveront estre fondues de bonne et léale estoffe, verruées jusques au debout et si polies qu'il n'y ait de pailles ou creveurs par dedens et que les materiaulx que s'emploieront à la fondition d'iceulx se comporteront, mesleront et accomoderont à l'advenant du poix que chacune desdites pièces doit avoir, de sorte que les chambres demeurent bien fournies. Et que la preuve desdites pièces debvra estre faite sur le lieu des forges devant le dernier d'aoüst prochain à trois coups chacune pièce, dont les deux dernières seulement se feront avecq bale, demeurans à la charge de Sa Majesté tant seulement les fraiz de la pouldre que l'on y mettera aux deux dernières fois, et dudlt Gauthier les despens des bales, y employant esdits deux derniers coups tant de pouldre fine que la dite bale poisera. Et pour l'accomplissement de ce que dessus, sera ledit Gauthier Golefroy tenu bailler bonne et suffisante caution à l'apaisement dudit seigneur de Trelou, maistre général de ladite artillerie, lieutenant ou contrerolleur d'icelle au

pays de Liège. Fait à Anvers, au bureau desdites finances. les jour et an dessusdits.

Ainsi subescript et signé : Collationné contre la minute originale et concordé par moy. (s) N. Troonendaelez.

Echevins de Liège. Obligations 1574-75, fol. 158.

N° 3.

**Remontrance de la Cité aux députés des Etats.**

30 avril 1597.

Là mesme remonstré par les seigneurs bourgmestres de la Cité comme des pièces d'artillerie d'icelle cité, rompues et esventées au siège de Huy pour le service du pais et depuis refondues, en auroient esté fait avec le surplus des matériaux y adjoustés quatre pièces de batterie, dont l'une à la proeue se seroit crevée et rompue, de mode que le maistre fondeur à cette occasion y auroit quitté la vie, et une autre pièce aussi à la proeue quelque peu esventée, et les deux autres pièces restantes telles que pour n'en oser se servir assurement à une nécessité, suivant le rapport qu'en faisoit M. Hugue Brognart, maistre fondeur demourant en la ville de Dinant, ici spécialement appelle pour la visite d'icelles, requérantz partant, lesdits seigneurs bourgmestres, attendu que ce seroient les pièces de la Cité et le tout advenu à l'occasion de la prinse de Huy pour le service du commun pais et des Etats, estre ordonné et pourveu qu'icelles soient remieses en tel point que la Cité s'en puisse servir. Sur quoi mesdits seigneurs les commis et députés des Etats ont ordonné que lesdits bourguemaistres et Jugius, conseiller de Son Altesse, leur condeputé, pourront traiter et marchander avec ledit maistre fondeur ou autres, à d'effect de leur demande et remonstrance.

Registre aux protocoles des députés des Etats,  
séance du 30 avril 1597.

N° 4.

**Contrat pour la fonte de canons en bronze pour la Cité de Liège.**

13 mai 1597.

Ensuite du recès du dernier jour d'avril, par devant honorables seigneurs M. Jan Jugius, conseiller de Son Altesse. M. Mathieu Dans et M. Lowys de Choquier, bourguemaistres de la Cité, par

les seigneurs commis et députés des Estats spécialement pour le fait soubescriit dénomés, scavoir sur le contract et marché à faire avec les maistres fondeurs d'artillerie Mathys et Philippe Emondts et Peeter Nelis, demourants en la ville de Maestricht, ont lesdits maistres traité et accordé avec lesdits seigneurs en qualité qu'ils font partie. aux devises et conditions soubnarrées :

Premier ont promis et passé serment solennel de besoigner ausdits ouvraiges fidèlement et léalement, sans aucun malengien, fraude ou déception.

Deuxième que le cuivre et métaux nécessaires ausdits ouvraiges leur seront délivrés.

Que leur sera accommodée une place pour les fondre, jecter, forer et ageancer.

Que chacune des pièces à jecter seront de la longeur ordinaire de demy-canon, scavoir de vingt balles et un pouce, portant balles de vingt quatre livres et plus longue de demy pied que celles qui sont présentement.

Qu'ils seront tenus d'embellir et orner les pièces comme leur sera enseigné et ordonné.

Qu'ils debveront en outre faire la première pièce à leur frais, périls, cousts et despens, sauve le livrement des matériaux, et ce en lieu de caution, voir qu'après chaque pièce faite et esprouvé leur debvera suivre paiement.

Qu'ils mettront incontinent la main à l'œuvre et besoigneront de jour à autre, jusque à ce que les ouvraiges seront achevés.

Qu'en dedans un mois ou cinq semaines seront tenus livrer la première pièce, juste à l'esproeuve de dix huit livres de pouldre pour la première, de quinze pour la deuxième et de douse pour la troisième fois, bonne léale et nette par dedans et par dehors, de sorte qu'il n'y ait à redire.

Outre ce, seront tenus mettre bourgeois respondant pour eux, qui debvera donner caution suffisante pour toutz dommaiges, intérêts et despens qui pourroient à leur faute et occasion survenir.

Que les seigneurs commis et députés des Estats seront tenus leur faire paier pour leur labeurs et vacations, à l'advenant de chacun cent livres de poix, dix florins brabant, voire en rendant par eux compte des matériaux qui leur seront mis en mains. sauve qu'ils auront dix livres de diminution pour chaque cent.

Devant joindre les matériaux et en faire la meslange, debveront l'adviser à mesdits seigneurs, que pour en faire monstre à quelque autre maistre cognisseur et expert, si ainsi leur plaist.

Seront lesdits maistres fondeurs par mesdits seigneurs commis

des Etats tenus libres de l'acqueste d'aucun mestier pour le fait de leur dite besoigne et mis en sauvegarde de Son Altesse.

Même registre, séance du 13 mai 1597.

N<sup>o</sup> 5

**Remontrance des commis des nobles à la Députation des Etats.**

6 novembre 1598.

Là mesme, comme nobles seigneurs Arnout de Marbais, seigneur de Loverval, grand baillif du quartier d'Entre Sambre et Meuse, Johan de Berloos, seigneur de Brus, baillif du quartier de Condros, advisoient que le receveur Johan de Méan apportoit en ses comptes plusieurs mieses et frais emploies pour refondre quatre pièces d'artilleries de la Cité, auparavant crevées devant le siège de Huy pour le service du pais, ausquelles dites pièces at esté adjoinct bonne et notable quantité de matériaux pour les rendre d'autre calibre et plus grande portée qu'elles n'avoient esté auparavant, et que partant, pour la considération de si grands cousts portés par les communs Etats, la raison seroit que telles dites artilleries fussent dédiées non seulement à l'usage particulier de la Cité, mais encoir du pais entier en général : déclaré par les seigneurs bourguemaistres et députés de la Cité que telles pièces serviront aussi bien pour le pais en général à l'advenir, en cas de nécessité, que pour la Cité en particulier, promettants de ce leur en faire dépescher act autentique de par ladite Cité et Conseil.

Même registre, séance du 6 novembre 1598.

---

# LE CRÉSUS LIÉGEOIS

JEAN CURTIUS, SEIGNEUR D'OUPEYE,

ET SA FAMILLE

(1200-1851).

Les Curtius, *alias* de Cort, de Corte et Cortius, occupaient une belle position dans le pays de Liège, dès l'an 1200, et tous firent un noble usage de leur fortune. Nous verrons ces hommes généreux, ces amis du bien public, remplir de hautes charges et s'intéresser à toutes les œuvres charitables ; ils attachent moins de prix aux richesses qu'à la culture de l'esprit, et surtout à l'inclination de l'âme vers le bien. C'est par l'aumône et des travaux utiles à leurs concitoyens, qu'ils se font un mérite auprès des hommes en même temps qu'auprès de Dieu.

## I

### LES CURTIUS

I. Monseigneur Radul<sup>(1)</sup> de Curtius, bourgeois de la cité de Liège, où nous le rencontrons dans les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle. Aux portes de la ville, à Longdoz, il possédait le moulin banal de Pilchoule. De sa femme, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, il eut deux fils au moins<sup>(2)</sup> :

(<sup>1</sup>) Diminutif du prénom Radulphe, plus tard Rodolphe.

(<sup>2</sup>) TH. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. III. p. 332 ; t. I, p. 456 et t. II, p. 303.



1. Johan de Curtius, dit de Darchues, *alias* Dachues, auquel passa le moulin de Longdoz, laissa pour héritières quatre filles, qui furent mises sous la tutelle de Gilles de Kemexhe, doyen de la collégiale de Saint-Paul, de Louis Surllet et de Henri Polarde, échevins de Liège :

a) Isabelle de Curtius.

b) Damoiselle Magin, *alias* Maghin de Curtius, béguine, fait des donations à la collégiale de Saint-Barthélemy de Liège par lettres scellées dans le couvent des Dominicains de cette ville, l'an 1253.

c) Marie de Curtius.

d) Catherine de Curtius, béguine à Liège.

Ces quatre sœurs sont nommées dans une charte du 4 mai 1288, donnant en rendage perpétuel, au métier des tanneurs, le moulin de Pillehocle, avec les dépendances de l'usine, les *vennes*, les îles et « toutes aultres chouses (1) » :

« A tous ceaux qui ces presentes lettres veront et oront, nous, Gilles de Kemexhe, doyens delle englies sains Poul en Liege, Lowys Surllet et Henrys Polarde, esquevins de Liege, foement delle testament Johan dit de Dachues, filx jadis monsieur Radul de Curtius, citain de Liege, salut, cognissance de veriteit. Nous faisons a savoir a cascun et a tous, que nous, pour le profit et lutiliteit de Ysabeal, Magin, Marei et Katerine, filhes le devant dit Johan, des quelles nous sommes mambours, par conseil de délibération meure eut entre

(1) Archives de l'Etat à Liège : « Par copie conforme a loriginel ; quod testor N. DE HOUSSE nots pub. in fid. » — Ledit tabellion, ferré sur le latin plus que sur le vieux français, a beaucoup rajoué l'orthographe de « loriginel » qu'il copiait.

S. BORMANS, *Le bon métier des Tanneurs*, Liège, 1863, pp. 265 à 272, transcrit cette copie, de l'acte de rendage du 4 mai 1288, après avoir dit quelques mots du moulin de Pilchoule, p. 185.

A cette usine, que la corporation destinait à la préparation des écorces, se rapportent aussi des lettres de la Cour de Jupille, scellées le 1<sup>er</sup> avril 1301 et rappelant que « li mestiers des tanoirs delle citeit de Liege tinent des mambors damoiselle Maghin, beghine, filhe a jadis Johan de Dachuez, le molien ke un dist de Pillechule. »

— S. BORMANS, *op. cit.*, pp. 272-274.

nous. avons donneit a treceus hiretablement au mestier des tanneurs de Liege, et a toutes les personnes et a caseune delles doudit mestier et de leur compagnie, qui or en droit sont. et qui a venir sont. le molin con appelle de Pillechoele, qui siet à Londres et tout ce qui a dit molin appartient. en venues, en ilhes et en toutes aultres chou-es... Pour ces convenances desseurdittes tenir et a emplir en toutes leurs clauses desseur escriptes, avons nous mis pleges (1) et reudeurs pour nous envers les devant dits tanneurs, et caseun deaux pour le tout, a scavoir est : Johan de Berghes, Radut-Surlet, Gielon Polarde, Collon filz seigneur Machon, Pieron filz a nous Lowy Surlet devant dit, et Rausin filz à nous Henry Polarde devant nommeis; et aussi les devant dis tanneurs ont mis envers nous pour les devant dittes sereurs et à ce donnez pour le convenance que promise ont, ensi comme il est contenu desseur, pleges et rendeurs et caseun deaux pour le tout, a savoir est... Ce fut fait et donneit en l'an de nostre singneur Jhesu Crist mille deux cents quatre vingt et huit, li lundy apres le dymengne quon chante jubilate. »

2. Pierre qui suit, et peut-être un troisième fils.

II. Pierre de Curtius fut père de :

1. Pierre qui suit.

2. Damoiselle Maghin de Curtius, dont nous verrons le nom sur un parchemin de l'an 1261.

III. Pierre de Curtius est cité dans une charte des Dominicains de Liège, l'an 1261 (2), avec dame Magin, sa sœur, et ses cousines Magin et Catherine, si elles restent en béguinage.

Un de ses fils, sinon lui-même déjà, paraît s'être établi dans la Campine néerlandaise. Vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, les Curtius rentreront dans la ville qu'ils avaient quittée depuis plus de deux cents années. On pourra remarquer que les Curtius des dix dernières générations ont un air de famille avec les premiers ancêtres dont on vient de lire les noms.

Damoiselle Maghin de Curtius, peut-être fille de Pierre.

(1) Des répondants.

(2) Archives de l'Etat à Liège, charte originale des Dominicains.

resta vivre à Liège; nous l'y trouvons mariée avec Piron de Graverules <sup>(1)</sup>, dont elle était veuve le 8 avril 1340 <sup>(2)</sup>.

\* \* \*

Pendant plus d'un siècle, nous perdons toute autre trace des Curtius. Nous les rencontrerons à Eindhoven et bientôt après à Liège, où le dernier de la lignée mourra l'an 1734.

VII. Guillaume de Curte ou de Corte, seigneur du Stegen. Très accablé de misère par les continuels troubles de guerre de ce temps, il vend ce fief à Wallerand de Mœurs, et fait remploi des deniers en provenant, dans le duché de Brabant où bientôt il vient établir sa demeure. Il aurait épousé Dame Jeanne *van Galen*, comme il conste, assure-t-on, d'une lettre de vente de l'an 1440, le qualifiant comme ci-dessus, le disant fils de Messire Loef de Corte, chevalier, petit-fils maternel de Jean van Weert, écuyer, enfin mari de ladite Jeanne van Galen et père de :

1. Florent de Cort, qui continue la lignée.
2. Jean de Cort, mort sans hoirs.
3. Ermengarde de Corte, religieuse à Bois-le-Duc.

VIII. Florent de Cort prend alliance à Eindhoven avec

(1) Piron de Graverule résidait rue des Tanneurs, à côté de Gilles de Lavoir (Archives de l'Etat à Liège, charte du Val-Saint-Lambert du 27 septembre 1310, n° 422.)—Graveroule, plus tard Gravioule, était le nom d'une île au confluent de la Meuse et de l'Ourthe; c'est en cet endroit que, plus tard, Jean Curtius établira deux moulins, et que fut ouverte la rue Gravioule, qui conduit de la place Sainte-Barbe à la rue Curtius. — Th. GOBERT, *op. cit.*, t. II, pp. 216-219; S. BORMANS, *op. cit.*, pp. 76-78.

(2) Fonds du Val-Saint-Lambert, n° 507 : « Maghins, veuve de Piron de Graverules » boulanger, renonce à l'usufruit d'une maison rue des Tanneurs. — HEMRICOURT, *Miroir des nobles de la Hesbaye*, p. 201 : Dame Maghien.

Gertrude, fille de *Thierry de Breugel* <sup>(1)</sup>, écoutète de cette ville. Ces époux assistent en 1488 au contrat de mariage de leur fils aîné Wauthier, et laissent trois enfants :

1. Wautier, qui suit.

2. Pierre de Corte, chanoine de la Collégiale de Saint-Jean, à Bois-le-Duc.

IX. Wautier Florissens de Cort <sup>(2)</sup>. Par convenances de mariage faites à Eindhoven l'an 1488, il épousa Catherine, fille de *Thierry de Bye* <sup>(3)</sup>, chevalier, et de Catherine van Loon. Leurs enfants :

1. Otton de Cort prit alliance à Bois-le-Duc, avec Catherine, fille d'Henri *Loefs*, échevin de la Cour de cette ville en 1535 ; dont postérité.

D'après des rapprochements de dates et d'autres circonstances, nous plaçons ici comme enfants d'Othon :

1. Jean Curtius, licencié en théologie, curé de Saint-Servais à Liège en 1562, chanoine de la Collégiale de

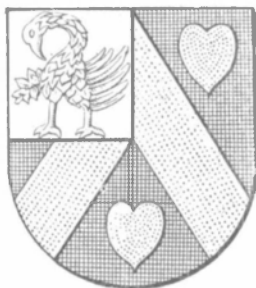
(1) Les de Breughel portent : De gueules à trois anneaux d'argent.

— En premières ou secondes noces, Thierry de Breughel épousa Catharina van Loon, que nous allons citer comme femme de Thierry de Bye et belle-mère de Wauthier Florissens de Cort.

(2) Dans plusieurs provinces de la Hollande et quelques localités du pays de Tongres, l'usage des noms propres n'est répandu que sur le papier, sauf dans les familles nobles ; paysans et bourgeois ajoutent à leur prénom celui du père au génitif, et depuis l'introduction de l'état civil, dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, la coutume est conservée. On lira *Jan van der Schlagsmolen Cz*, sur la carte de visite d'un avocat que tous appellent Jan Claes. La fixité du nom propre, conception aristocratique du code Napoléon, est tout à fait inconnue dans les contrées qui n'ont pas perdu l'esprit d'égalité, c'est à dire dans plus de la moitié du monde, dans les populations asiatiques et africaines.

(3) Les de Bye portent : Parti de deux, au premier d'or à la fasces bretessée et contrebretessée de sable, accompagnée de 3 abeilles du même ; au deux, d'argent à 2 fasces bretessées et contrebretessées de sable. Pour ce dernier parti, les Curtius portent souvent 3 fasces, celle du milieu chargée d'un croissant d'or.

Sainte-Croix, et l'an 1574 curateur de la maladrerie de Sainte-Walburge en cette ville, examinateur synodal du diocèse. En 1570, il obtint le droit de baptiser dans son église, privilège dont ne jouissaient dans la Cité que Notre-Dame-aux-Fonts et deux autres paroisses. Le révérend Jean Curtius est le donateur des fonts en marbre, qui furent érigés et bénits le 22 avril 1571. Parmi les décorations de cet ouvrage très riche, il faut noter les initiales *J. C. P.* (*Johannes Curtius Pastor*) sous l'écu :



de sable au chevron d'or accompagné de deux cœurs du même, l'un à senestre, l'autre en pointe, au canton à dextre de... au merle de... Ce sont des armes de cléricature peut-être, en tout cas complètement dissemblables du blason adopté vers ce temps, par la branche qui continue la lignée.

Jean Curtius fit d'importantes réparations à son église ébranlée par un ouragan, l'an 1583, et ruinée de vétusté ; telle à peu près que nous la voyons de nos jours, il la rétablit.

Charges ecclésiastiques et relations de famille le mêlèrent, très honorablement toujours, à diverses affaires. Le 11 juin 1574, il fut député par le prévôt de Saint-Lambert, en qualité de curateur légitime, avec mission de récupérer le plus possible les biens spoliés à la maladrerie de Liège. Jean Curtius, chanoine de Sainte-Croix, tréfoncier de Saint-Lambert de cette capitale, pasteur de l'église paroissiale de Saint-Servais, et Damien de Mierlo, chanoine de Liège, abbé séculier de Visé, furent exécuteurs testamentaires de noble et généreux seigneur Antoine de Ghennart, tréfoncier et vice-doyen du chapitre suprême, mort en 1595<sup>(1)</sup>.

(1) Le 1<sup>er</sup> mars 1595, à l'heure de la grand'messe en l'église paroissiale de Saint-Servais à Liège, Jean Damen a Mirlo, chanoine de l'abbé

Quatorze années plus tard, le 30 mars, Jean Curtius agit comme exécuteur testamentaire de feu Jean Jugens, échevin de Liège, mari de Jeanne Bex, fille de Pierre et de Béatrix de Herve (1).

Il administra sa paroisse jusqu'en 1614 et mourut l'année suivante, le 27 août. Sa pierre tombale était décorée de l'écusson au chevron et d'une longue épitaphe (2). Cette table de pierre couvrait l'endroit où vint reposer le révérend Jean Curtius, dans l'église dont il avait été, pendant plus d'un demi siècle, le vigilant et zélé pasteur.

2. Pierre, qui suit.

3. Marguerite de Cort, femme de Jean *van Bouhoven*, échevin de la Cour de Bois-le-Duc.

X. Pierre Wantersens de Cort naquit à Bois-le-Duc et,

séculier de Visé et Jean Curtius, chanoine de Sainte-Croix, pasteur de ladite église, exhibent au chapitre les dernières volontés, avec quelques codicilles, de noble et généreux seigneur Ghennart, dont ils sont les exécuteurs testamentaires, et demandent lieu de sépulture pour son corps, qui leur fut accordé. Puis le 8 juin suivant, « apparut honeste jeune home Mathy Ghennart neveu et legataire dud. feu de Ghennart, — ayant remarqué, en outre, par la cédulle de nos anniversaires au mois d'avril que led. Antoine Ghennart avoit legaté 200 florins bb. une fois à nre église avec lesquels on at créé une rente de dix florins par an qui se distribue audit mois entre les parts aux vigilles et à la messe des trepassez pour ceux qui demeurent depuis le commencement jusqu'à la fin desdites vigilles et messes. »

(1) Nous rencontrerons plus loin un Curtius d'Oupeye, qui s'allie avec une descendante de ce Pierre Bex et de Béatrix de Herve.

(2) Archives de l'église de Saint-Servais : Registre paroissial. — Anniversaires, Documents, etc., 1608-1689, pp. 267 à 270. — Autres sources pour la biographie du curé Jean Curtius : Le reg. paroissial 1470 à 1588, f. 1<sup>bis</sup> ; C. DE BORMAN, *Les Echevins de la souveraine Justice de Liège*, t. II, pp. 127 et 225 ; TH. GOBERT, *op. cit.*, t. III et IV, passim ; J.-S. RENIER, *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments de la ville de Liège*, 1893, p. 86 ; J. DEMARTEAU, *L'église de Saint-Servais*, dans la *Gazette de Liège*.

l'an 1522, épousa dans cette ville Mathilde, fille d'Otton *Jacobsens* et d'Ermengarde de Meghem, dont la mère était de la famille van Gheelee (1).

De ce mariage :

1. Florissens de Cort, mort en bas âge.

2 Pierre de Cort épousa Damoiselle Maria *van Eyck*.

D'après des rapprochements de dates et de parenté, on leur donne un fils que nous plaçons ici :

Maître Guillaume Curtius prit alliance avec Anne *d'Heur*, fille de maître Collard d'Heur, échevin de la souveraine Justice de Liège en 1540, élu bourgmestre de la Cité le 25 juillet 1547, maître des échevins de Liège, mort l'an 1550, et d'Anne de Waha de Fenffe (2) :

Il serait le père de :

Henri Curtius, cousin de Jean Curtius, curé de Saint-Servais à Liège, qui lui légua cent florins brabant (3). Il avait pris alliance avec la fille de Simon *de Fraisne*.

3. Jacques, qui suit.

XI. Jacques de Cort, dit Curtius ou Curtius, seigneur d'Oupeye (4), notaire et sentencier de l'Official de

(1) Cette alliance de Pierre de Corte se vérifie par une attestation du magistrat de la ville de Bois-le-Duc, dépêchée audit lieu le douzième jour du mois de mars, l'an de grâce 1646, signée B. van Kessel, secr.

(2) Veuve en premières nocces de Gilles d'Heur, Anne de Waha convola par contrat du 26 novembre 1538, avec Collard d'Heur.

(3) « Item, ajoute le curé de Saint-Servais dans son testament, M<sup>r</sup> Lambert Brochart, marchand de Liège demeurant à la rue du Pont son cousin. »

(4) *Les délices du Pays de Liège, fac-simile des dessins complémentaires et restés inédits de Remacle Le Loup*, Liège, 1903, in-4°, préface de J. Helbig et planches in-f°, lith. de Desclée, De Brouwer et Cie à Tournai, publié par la Société des Bibliophiles liégeois. La planche n° 52 donne une vue du château d'Oupeye, vaste quadrilatère, ayant à l'un des angles, haut donjon à quatre côtés égaux et carrés ; fossés et pont-levis. — Les Curtius posséderont bientôt la seigneurie de Hermée, limitrophe d'Oupeye.

Liège <sup>(1)</sup>, sous le prince-évêque Georges d'Autriche, en l'an 1561. Il prit alliance avec Helwiche, *alias* Helwir, Hélène de Doerne <sup>(2)</sup>. Leurs enfants :

1. Jean, qui suit.
2. Hierome de Cort dit Curtius, mort en célibat à Bois-le-Duc, l'an 1571.
3. Pierre de Curtius, vice-prévôt de la Collégiale de Saint-Servais de Maestricht.

(1) Est-ce notre Jacques Curtius qui contresigne en cette qualité le diplôme impérial érigeant la seigneurie d'Aigremont en comté du Saint-Empire, le 24 novembre 1590 : « Rudolphus secundus, divina favente clementia electus Romanorum Imperator... Datum in Arc nostra Regia Pragæ... (Etait signé) *Rudolphus*.

« *Jacobus Curtius* a Fenfftenau.

« Ad mandatum Sacræ Cas. M<sup>tes</sup> proprium : Is. Barnitius. »

— Archives du château d'Aigremont ; E. POSWICK, *Documents sur la haute avouerie de Hesbaye*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, pp. 196-198.

(2) La famille de Doerne, *alias* van Doerne, porte : De sable aux trois burelles d'or jumellées de sable ; au chef d'or à trois sautoirs de gueules coupés, percés, en fasce.— Archives de l'Etat à Liège, mss. de Le Fort, filiation des Curtius : « Helui de Doerne, femme de Jacques de Cort, sœur de Messire Henry de Doerne, Chanoine et Official de Liège, receu Chanoine du Très Illustre Chapitre Cathedral, l'an 1520 et mourut le 19 aoust 1561, inhumé es Encloistres près l'autel Notre Dame. Il apert par les archives de lad<sup>e</sup> Cathedralle, que plus<sup>rs</sup> de lad<sup>e</sup> famille de Doerne de nom et d'Armes, y ont esté receus pour Nobles, entre autres Messire Jean de Doerne, Chanoine de lad. Cathédralle, fils d'Eurard de Doerne, Chevalier renommé Sgr dud. Doerne : Messire Eurard de Doerne aussi Chan<sup>ne</sup> receu le 19 may 1539, iceluy, fils de Eurard qui estoit fils de Henry, fils encore d'un autre Eurard et de Dame Margueritte d'Annevoye ; la mere grande paternelle fut Dame Christine de Hemart, fille de Seigr de Hemart et de Mad<sup>me</sup> de Bronchov. : La mere du pourveu estoit Marguerite de Vladraecken, fille de Jean, qui estoit fils de Evrard de Vladraecken et de Mad<sup>me</sup> de Beest. La mere grande maternelle fut Anne fille de Gerard van der Aa et de Dame Catherine de Moninx. »



Lui-même et le révérend vice-doyen de ce chapitre donnent en 1610 aux Capucins de Liège, des reliques de saint Servais, dont ils étaient redevables à leur frère Jean, le fondateur de l'église conventuelle de ces moines.

4. Henri de Cort, *alias* Curtius, doyen d'Eindhoven l'an 1587, chanoine et vice-doyen de la Collégiale de Saint-Servais de Maestricht.

XII. Jean de Cort, dit Curtius, écuyer, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Hermée, Grand-Aaz <sup>(1)</sup>, Petit-Aaz, Wischerweert, Soumagne, Mont-Saint-Halin et Tilleur, né l'an 1551 à Liège <sup>(2)</sup>, Commissaire général des munitions de guerre aux Pays-Bas pour S. M. Catholique Philippe II.

Nous ne voyons pas qu'il ait occupé quelque emploi ni magistrature dans la vieille cité qu'il habita, mais, en maintes circonstances, il prend l'initiative de mesures utiles ou la direction de travaux dont ses compatriotes ressentirent les bons effets <sup>(3)</sup>. Il met au service de sa ville natale, avec un rare désintéressement, les ressources que lui donnent une activité peu ordinaire, une grande fortune, un esprit éclairé. C'est à lui que gouvernants et gouvernés ont recours pour sortir d'embarras quand l'intérêt

(1) En 1605, lorsque son palais de Liège était à peine terminé, Jean Curtius bâtit le château de Grand-Aaz, dont *Les Délices du Pays de Liège*, t. III, pp. 411-413, donnent une longue description.

(2) Voir sur la carrière laborieuse de Jean de Corte : VLIJERDEN, *Fasti magistrales civitatis leodiensis*, pp. 15 et 16 ; ABRY, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 337 ; LOYENS, *Recueil héraldique des Bourgmeîtres de la cité de Liège*, p. 410 ; II. DE VILLENFAGNE, *Recherches historiques sur le pays de Liège*, t. II, p. 364 ; BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 441 ; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IV, p. 294. Voyez aussi la notice de Stanislas Bormans dans la *Biographie nationale*, t. II, col. 912-915, v. de Corte (Jean) ou Curtius ; Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, pp. 369-373.

(3) LOYENS, *Recueil héraldique des Bourgmeîtres de la cité de Liège*, p. 340.

public est en cause. Par lettre autographe du 10 avril 1608, Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, le prie de consentir, cette fois encore, à s'employer « pour le bien commun », à l'occasion d'un accident qui menaçait la population liégeoise de suites funestes. Dans sa missive, le prince déclare ne connaître « homme plus expert et plus capable » pour remédier à la situation, « et ayant à la main de quoi fournir aux dépens nécessaires ». Curtius se rend de tout cœur aux désirs du chef de l'Etat qui, l'année suivante, remercie le puissant Liégeois de ses efforts couronnés déjà d'un premier succès et l'exhorte à continuer courageusement l'entreprise commencée, « vous assurant, ajoute Ernest de Bavière, qu'outre le profit qui en résultera à votre particulier, laisserez à la postérité une mémoire louable, comblée de bénédiction du peuple, qui jouira du bénéfice procuré à votre industrie (1) ».

La fabrication manufacturière est redevable à Jean Curtius, on ne peut le nier, d'une impulsion jusqu'alors inconnue à Liège ; cet homme diligent et probe avait l'initiative et l'argent, le savoir et l'expérience. Il établit des usines à poudre non loin de la ville, à Vaux-sous-Chèvremont, érige des forges et des platineries, construit plusieurs moulins à Gravioule, ainsi que dans d'autres localités du pays de Liège et du comté de Looz. Il rend de grands services au roi d'Espagne ainsi qu'à l'empereur d'Allemagne ; ces deux souverains lui décernent des lettres de noblesse pour récompenser le désintéressement du fonctionnaire et les largesses du citoyen. Jean Curtius n'était plus de ce monde depuis six mois, lorsque néanmoins, pour honorer la mémoire de ce dévoué serviteur, Philippe IV fit parvenir aux fils de l'illustre défunt, des patentes confirmant les armoiries anciennes et la noblesse de la

(1) H. SCHUERMANS, *L'Arène de la Cité*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XV, p. 113.

famille. Le brevet, scellé le 29 décembre 1628, énumère brièvement les bons services que cette distinction spéciale veut reconnaître. Le souverain rappelle avec quelle promptitude, quelle adresse, de la poudre, des balles et d'autres munitions de guerre furent fournies à l'archiduc Jean d'Autriche, au duc de Parme, au comte de Mansfelt, au marquis de Spinola, au comte de Bucquoi, de même qu'à d'autres commandants de ses armées. Non seulement par son intelligence déliée et prompte, le Commissaire général des munitions de guerre décida souvent le succès, notamment aux sièges de Namur, de Maestricht et d'Ostende, mais le richissime seigneur liégeois, lors de l'expédition contre Venlo, prêta de fortes sommes à l'archiduc Albert, et dans les circonstances les plus graves rendit le même service à plusieurs chefs des armées, notamment au comte de Fuentès ainsi qu'au marquis de Spinola. Le parchemin royal que nous analysons rappelle enfin le courage et la sagacité dont fit preuve Jean Curtius, lorsque, déjà septuagénaire <sup>(1)</sup>, il quitta son pays et consacra les dix dernières années de sa vie à la recherche de gisements métalliques en Espagne. Des lettres patentes de confirmation de noblesse du Saint-Empire, que Ferdinand II délivrera le 16 mai 1653, pour récompenser les mêmes mérites, rapportent aussi que, trente-neuf années auparavant, Jean Curtius fut appelé dans le pays lointain où sa renommée l'avait précédé.

Mais ce n'est pas seulement dans le dessein de rechercher des mines métallurgiques, que le courageux Liégeois va partir pour un long exil, emmenant avec lui des ouvriers de son pays monter les usines.

Il n'est pas impossible, en effet, nous devons le noter ici, que des embarras financiers aient été pour quelque chose, dans le parti que prit courageusement Curtius,

(1) Il aurait fallu dire : âgé déjà de 65 ans.

d'aller tenter la fortune dans un pays lointain. Fournisseur de l'Etat pour de grosses livraisons de poudre et d'engins militaires, il apprit bientôt à ses dépens, que si l'Etat est le plus solide des créanciers, il est aussi le plus mauvais payeur. Tandis que les notes de ses fournitures restent en souffrance, il prête de fortes sommes au gouvernement de Bruxelles. Ce peut bien être pour en finir avec cette façon anormale de régler les affaires, qu'il change son fusil d'épaule et se décide à transporter en Espagne le siège de ses opérations <sup>(1)</sup>.

En 1613, Urtiuo de Ugarte, *pagador* (payeur général, dépensier) dans les Pays-Bas, vint visiter nos usines de fer et de cuivre, accompagné du grand fabricant liégeois. Emmerveillé de ce qu'il voit, Ugarte expose dans un rapport à son souverain, que la métallurgie est beaucoup plus avancée dans le pays de Liège que dans la péninsule ibérique; avec nos perfectionnements, écrivait-il, « deux hommes feront plus en vingt-quatre heures que cent en la forme qu'ils travaillent esdits royaumes » d'Espagne. Dans le dessein de doter son pays des progrès accomplis chez nous, Ugarte signale dans son mémoire les mérites de Jean Curtius, « personnage de grand ordre et moyens, et qui s'entend fort bien en semblable matière. » L'un et l'autre s'étant associés, obtiennent du roi Philippe III, l'an 1614, un privilège exclusif pour introduire et exploiter durant douze années, dans le royaume espagnol, les machines liégeoises. Ils pourront aussi se livrer à la recherche de mines dans toute la péninsule. Le contrat fut signé le 23 juin 1616, à Liège, dans la maison de

(1) Cette situation est fort bien exposée dans une note de H. LONCHAY : *Un problème d'histoire économique. — La fortune de Jean Curtius*, in-8°, 1900, sans titre à part, extrait des *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique de Belgique* (Liège, 1909), publiées par J. BRASSINNE et L. RENARD-GRENSON, t. II, pp. 80 à 88.

Curtius <sup>(1)</sup>, qui devait, d'après ces conventions, se rendre en Espagne avec son associé, s'il n'envoyait pas un délégué. Lui-même partit. Il vivra quatorze années encore, mais ne reverra plus son palais de Liège, et ses enfants ne l'habiteront pas longtemps.

Cette résidence princière, bâtie vers l'an 1600 et dont Philippe de Hurgés nous a laissé une description très longue et parfois confuse <sup>(2)</sup>, « leur revint à plus de cent et quarante mille florins », somme considérable pour l'époque. Elle était séparée par cour, jardin et communs, d'un autre corps de logis, dont Ph. de Hurgés ne nous apprend rien, soit parce que le manuscrit a deux lacunes ou que la grosse maison avec appartements de réception, magasins, bureaux et cabinets d'affaires, n'ait été bâtie au quai de la Meuse, à l'angle du pourpris, vers le pont Maghin, qu'après l'an 1615, en vue peut-être du retour plus ou moins prochain de Jean Curtius au pays.

Ce bel édifice, curieux spécimen de notre architecture civile, est une très grande bâtisse carrée; les murs, briques et pierres, ornés de bas-reliefs représentant des sujets des fables d'Esopé, sont percés de fenêtres à double guillotine. Dans un pignon, au dessus de la porte d'entrée, un belvédère avec terrasse s'élève comme une tour, plus haut que le toit énorme, à quatre étages de lucarnes; cet élégant pavillon donne beaucoup de cachet à l'édifice, et rappelle le donjon élancé du château d'Oupeye, où tout jeune Curtius vécut. Signalons, à l'intérieur du logis, une salle monumentale au plafond orné de solives brunies: sous les vastes manteaux de deux cheminées, des buches

(1) Notice de D. Van de Castele dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII, p. 415. Voyez aussi Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 492.

(2) *Voyage de Philippe de Hurgés à Liège et Maestrect en 1615*, publié par H. Michelant; Liège, 1872, pp. 134-144. — Voyez aussi A. MICHA, *La Maison Curtius*, Liège, 1892, G. Bertrand, pp. 11-14.

énormes, posées sur de hauts chenets, sont prêtes depuis à lancer leurs joyeuses flambées à la première bise d'automne.

On ignore le nom de l'architecte qui dessina le plan de ce monument; mais on rencontre encore d'autres ouvrages du même crayon. Nous avons très bien connu, non loin du pays de Liège, un château de l'an 1613, qui pour l'ensemble comme pour les détails ne peut mieux être comparé qu'au palais Curtius, avec la seule différence qu'une maison de ville n'a plus des airs féodaux, n'est pas agencée de même façon pour la sûreté des habitants. Ni fossés ni pont-levis; une simple barre de fer transversale, qui se rabat sur la porte, est une meilleure défense que la plus grosse serrure <sup>(1)</sup>.

Cette somptueuse demeure des Curtius eut la chance très rare d'arriver jusqu'à notre temps, non sans dégradations, mais sans dommage en changeant de caractère; elle ne fut pas réparée, bouleversée pour satisfaire à la fantaisie, aux arrangements de chaque nouvel occupant. L'homme qui la bâtit n'était pas mort depuis longtemps, quand y fut installé le Mont-de-Piété. Cet établissement de prévoyance a déménagé naguère, lorsque les Hospices de Liège ont cédé l'immeuble à la Ville de Liège pour cent-vingt-cinq mille francs. La Maison Curtius, soigneusement réparée, est aujourd'hui notre Musée d'art ancien; les collections de l'Institut archéologique liégeois ont, dès le premier jour, garni plusieurs salles.

Dans sa maison de ville, Curtius avait, raconte Philippe de Hurgés, déjà cité, dix chevaux de selle et quatre de carrosse, un maître d'hôtel, un écuyer, deux gentils-hommes, un secrétaire, quatre pages, un homme de chambre, un sommelier, un despensier, deux cuisiniers,

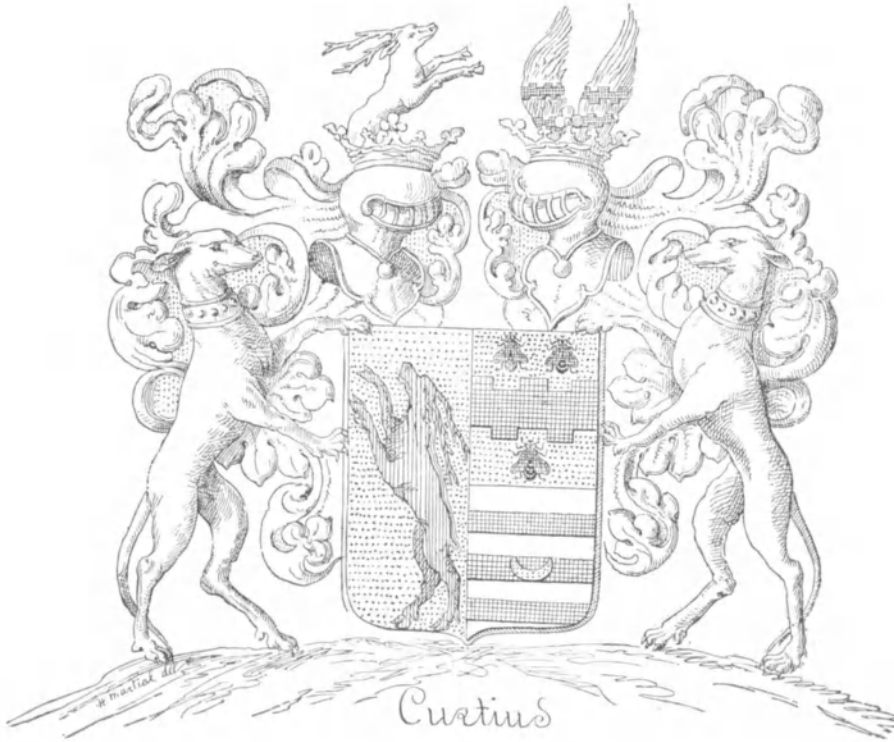
(1) ALPHONSE LE ROY, *Liège*, dans *La Belgique illustrée*, publiée sous la direction d'Em. Bruylant, Bruxelles, in-4°, t. III, p. 158 et fig. p. 161.

un boulanger, deux carrossiers, deux estafiers, deux laquais, deux palfreniers, un jardinier, un portier ; en plus, pour le service de Madame de Corte, deux demoiselles et deux filles de chambres, outre les « autres femmes nécessaires à telle maison ».

Curtius savait d'ailleurs faire bon usage de sa fortune. Sa charité envers les pauvres était inépuisable. Il fut le Mécène de sa patrie, et par sa libéralité, sa munificence envers les peintres, les sculpteurs, les architectes et les gens de lettres, mérita d'être appelé le « protecteur des beaux-arts. » Nous verrons un poète lui faire hommage de ses vers, un écrivain lui dédier son livre. Dans la plupart des édifices de la cité, ses armes étaient gravées sur la pierre, émaillées sur les vitres, en témoignage de gratitude. Dans les églises et les maisons religieuses, le souvenir des largesses de cet homme bienfaisant était consacré par une verrière, une peinture, un ouvrage de sculpture ou quelque autre *ex-voto*. Sa pieuse épouse et lui-même firent surtout du bien aux Capucins de Liège, qui les considéraient comme les fondateurs de leur maison. Dans l'église de ce couvent, dont ils posèrent la première pierre le 24 avril 1600, Jean Curtius fit préparer la sépulture où sa femme Pétronille de Braaz-Montfort dormait son dernier sommeil depuis un quart de siècle déjà, quand les dépouilles mortelles de son mari, décédé l'an 1628, le 13 juillet, en Biscaye, à Leganes, furent transportées à Liège et déposées près d'elle, au pied du banc de communion, sous une large pierre portant l'épithaphe suivante <sup>(1)</sup> et les armes des défunts : Curtius parti de Bye et Braaz-Montfort <sup>(2)</sup>, avec deux heaumes et supports, telles qu'elles sont figurées à la planche ci-contre (planche II), d'après un beau dessin de feu l'abbé H. Martial :

(1) ABRY, *op. cit.*, p. 411 ; TH. GOBERT, *op. cit.*, t. I, p. 203.

(2) Les de Braaz-Montfort portent : D'argent à 3 fascées de sable, celle du milieu chargée d'un croissant montant d'or.



ARMOIRES DE JEAN CURTIUS.

*D'après un dessin de feu l'abbé H. Martial.*



ANNO 1600

MONUMENTUM NOBILIS VIRI JOANNIS CURTHI  
ET D. PETRONILLAE DE BRAAZMONFORT, DOMINI  
IN OUPEY, VIVEGNIS, HERMÉE, MAGNO ET PARVO AAZ,  
VISCHERWERT, SOUMAGNE, MONT ST-HALIN,  
TILLEUR, FUNDATORUM HUIUS ECCLESIAE.  
OBIIT IN HISPANIIS. ANNO 1628, ILLA  
VERO LEODII ANNO 1603.  
LECTOR BENE APPRECARÉ.

Peronore *alias* Petronille de *Braaz-Montfort* était fille de noble homme Noël de Braaz-Montfort, écuyer et de Julianne de Marquette. Depuis cette alliance, en même temps qu'en souvenir de sa bisaïeule paternelle, Jean Curtius adopta les armoiries que ses descendants ont souvent portées :

Parti, à dextre, de Corte : d'or au cerf de gueules ; à senestre, de Braaz-Montfort coupé cousu en chef de Bye ; l'écu timbré de deux heaumes affrontés d'argent, grillés, liserés et couronnés d'or ; cimiers : 1. le cerf naissant de l'écu, contourné, lambrequins d'or et de gueules ; 2. un vol d'argent chargé de deux fascés bretessées et contrebretessées de sable, lambrequins d'or et de sable ; supports : deux lévriers d'argent avec collier de gueules bordé et bouclé d'or.

Dans le quartier d'Outre-Meuse, à l'endroit où l'homme qui travailla pendant une longue carrière à la prospérité de sa ville natale, avait établi les moulins de Gravioule, fut ouverte en 1873 la rue Curtius, ainsi nommée pour rappeler la mémoire du « fondateur du bâtiment du Mont-de-Piété ». L'acte de baptême, fort mal tourné, qui s'exprime de la sorte, mentionne le moindre titre de Jean Curtius à la reconnaissance des Liégeois. En bonne justice, cette marque de gratitude revenait aussi, pour une part, au petit-fils de ce richard, au courageux bourgmestre de Liège qui se signalera par son dévouement, pendant une redoutable épidémie.

Le poète hutois Denis Coppée publia en 1624 une tragédie intitulée : *Pourtrait de fidélité est Marcus Curtius* <sup>(1)</sup>, dans l'intention peu voilée de flatter la vanité du richissime fabricant en rattachant les Curtius liégeois au chevalier romain qui, pour sauver sa patrie, se dévoua aux dieux infernaux l'an 360 avant notre ère. Jean Curtius connaissait assez bien l'histoire de sa famille, pour que pareille allusion le laissât tout à fait froid. Il savait que son nom se traduisait en wallon par du Corti, c'est à dire en français du Jardin, et Curtius dans la forme latine, très usitée alors. Plusieurs autres familles de nos provinces et des pays voisins ont porté ce dernier nom, et produit au temps de notre Jean Curtius des hommes dont le souvenir n'est pas obscur <sup>(2)</sup>. Aucun n'eut l'idée chimérique de faire un rapprochement avec le courageux Marcus Curtius, pas plus que ne s'avisa de pareille fantaisie l'historien Quintus Curtius, qui cependant était plus proche.

Avant Denis Coppée, le franciscain Nicolas Gazet avait fait déjà la même allusion dans l'*Epître dédicatoire* de son livre *Le grand palais de la Miséricorde*, Douai, 1606, qu'il adresse à « très vertueux et noble seigneur, monseigneur Jean Curtius, seigneur d'Oupée, etc. » Il le dit bienfaiteur des Carmes-en-Ile, maître de la confrérie de la Miséricorde dans l'église de Saint-Nicolas Outre-Meuse et le qualifie de premier munitionnaire de l'Europe.

(1) Rouen (Liège), 1624, petit in-8°, 55 pages.

(2) Les biographes en citent plusieurs dans le pays flamand : deux bourgeois, Jacques de Corte ou Curtius, juriconsulte, né l'an 1505, mort en 1567, et Pierre de Corte *alias* Curtius, évêque de la ville où l'an 1491 il naquit et mourut en 1557, deux Anversois. Gaspard de Cort, écrivain flamand, né l'an 1621, et Henri de Cort, peintre, né l'an 1742; le moine Corneille de Corte ou Curtius, né vers 1590, mort en 1638; François de Corte *alias* Curtius, écrivain ecclésiastique, né vers 1670 à Bruxelles. A Liège même, de nos jours, on rencontre des De Corte et des Decortis comme aussi dans d'autres contrées.

Ces derniers mots appellent une courte remarque. Des bavards dénoncent le fournisseur de matériel militaire, comme ayant passablement volé le roi d'Espagne. Ils en font des gorges chaudes, ils parlent de mains crochues et pleines de poix. Un Français se fait l'éditeur responsable de ces commérages <sup>(1)</sup>. On a vu que S. M. Catholique a répondu d'avance, dans un document officiel, à ces accusations impudentes, dirigées contre son trésorier des armes dans les Pays-Bas; l'empereur des Romains loue à son tour le désintéressement, l'intégrité du munitionnaire de l'Espagne. « Je fais la guerre aux fripons, aux commis-saires de guerre », écrivait de Milan le général Bonaparte aux citoyens directeurs; « il faudrait nous en purger et nous en envoyer de probes, s'il y en a; il faudrait en trouver qui eussent de quoi vivre. » Ces derniers mots, d'une douce ironie, indiquent bien quelle est, après une conscience droite, la garantie de probité la plus sûre que puisse donner un munitionnaire, et le roi d'Espagne rencontra l'une et l'autre chez le grand fabricant liégeois. Mais il faut bien reconnaître, nonobstant toutes les circonstances atténuantes, un homme de la valeur de Jean Curtius ne devait pas se laisser atteler à des chars mal notés. Il s'exposait non, sans doute, à faire un faux pas que le monde ne pardonne point, mais toutefois à recevoir de mauvais coups de langue. Mieux avisé, jamais il n'aurait couru le risque de compromettre son nom dans les fournitures des armées, lui qui, de l'aveu de tous, pouvait prendre pour devise :

Rien ne suis,  
Tout je puis.

(1) Il s'agit de PHILIPPE DE HURGES. Ce voyageur parle lui-même, en un autre endroit, des *fadaises* qu'il écrivit. J'imagine que c'est à la table d'hôtes de son auberge, ou le soir au cabaret, en buvant du vin blanc, qu'il s'était renseigné sur l'origine des richesses du munitionnaire liégeois. Juriste et magistrat, cet homme de plume est trois fois coupable, lorsqu'il répète les propos, les calomnies des envieux ou de méchantes gens.

Nous avons sous les yeux un beau portrait, en buste, qui rend bien la physionomie très originale de Jean Curtius : nez aquilin, front ridé, regard inquisiteur. Le personnage a moustaches, barbiche et cheveux courts. Ce noble visage cadre bien avec le riche veston et l'ample fraise que porte le Crésus liégeois dans l'estampe de Jean Wirix : médaillon ovale avec marge dont le cadre oblong, de 0<sup>m</sup>135 sur 0<sup>m</sup>085, est orné d'un saint Michel et de l'écu parti Curtius-de Bye, sous la date ANNO 1607, et la légende : + IAN · CVRTIUS : S<sup>r</sup> DOVPIE, VIVIGNIS, HERME, GRAND & PETIT AAZ, TILEUR, VISSCHERWERT, SOVMANG, S<sup>r</sup> HALEN. & · Æ · 56 <sup>(1)</sup> (Planche III).

Jean Curtius laissa trois enfants :

1. Jacques, qui suit.

2. Pierre Curtius, *alias* de Corte, seigneur de Tilleur, Wischerweert, Soumagne, Mont-Saint-Halin, docteur en droit, échevin de la souveraine Justice de la cité et pays de Liège, prête serment en cette qualité le 27 mars 1608, et décède le 22 mai 1631.

Il avait épousé Damoiselle Anne de *Lierneux*, fille de Herman de Lierneux *alias* Lerneux, écuyer, seigneur de Presles, Rossilly, Eversquoy, Selle, Terwagne, Ferme, etc., et d'Elisabeth de Gilteau <sup>(2)</sup>. Anne de Lierneux testa le 4 septembre 1636, et ne laissa que trois filles :

a) Marguerite de Corte, femme d'Henri de *Cort*, dit Curtius, son cousin germain.

b) Marguerite-Isabelle de Corte, dame de Tilleur, épousa Jean-Baptiste de *Boileaux* <sup>(3)</sup>, écuyer, seigneur de Pouxhon.

(1) Bibliothèque royale de Bruxelles, Estampes.

(2) Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Goethals, manuscrit n° 817, p. 250.

(3) Ludgarde de Boileau, abbesse du Val-Notre-Dame, porte : D'azur à la croix d'or accompagnée de 4 croisettes du même. — *Les Délices du Pays de Liège*, t. III, 1743, pl. à la p. 439.

PLANCHE III.



JEAN CURTIUS

*D'après une estampe de Jean Wiricx.*

c) Anne-Marie de Corte, dame de Saint-Halin, femme d'Arnold de *Lierneux*, écuyer, son cousin germain. Sans hoirs.

3. Jean de Corte, dit de Curtius, moine dominicain du couvent des Frères Mineurs, sous le nom claustral de Père Michel ou Michel-Ange (1).

De ses oncles, Pierre et Henri Curtius, révérends vice-prévot et vice-doyen de Saint-Servais de Maestricht, il avait un os du patron de cette collégiale. Lui-même note, le 8 mai 1651, qu'il sépara cette relique vénérée en deux parcelles, pour donner l'une à l'église des Capucins, fondée par son père, l'autre à l'église paroissiale dont son grand-oncle fut le desservant pendant plus d'un demi-siècle (2).

XIII. Jacques de Curtius, écuyer, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Hermée, Grand-Aaz, Petit-Aaz, etc, prit alliance avec Françoise *Bex* (3), fille de Guillaume *Bex alias Bex*, seigneur de Freloux, bourgmestre de la noble cité de Liège en 1605, et de Damoiselle Catherine de Carmes.

De ce mariage : 1. Jean, qui suit.

(1) Registre paroissial de Saint-Servais de Liège. — Un document de l'an 1610, cité plus haut, le qualifie « prédicateur ».

(2) Cette dernière relique, enfermée dans un coffret d'argent, est conservée dans la sacristie de l'église de Saint-Servais.

(3) L'ancienne famille *Bex, alias Bex* et de *Bex*, originaire de Maeseyck, portait : D'azur à 8 chefs d'aigle partis d'or, placés en croix ; sur le tout, un écu d'argent à 3 feuilles de sinople.

Pierre *Bex*, fils de Pierre et de Marie Van Elen, de Maeseyck, est venu le premier s'établir à Liège vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, en qualité de notaire ; il épousa la fille d'Anseau de Herve dit du Lardier. — Voir *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, 1868, pp. 489 et 490, les *Bex*, seigneurs de Freloux, et pp. 492-494, le testament fait en la Cour de l'Official, le 22 février 1651, par le courageux bourgmestre Pierre *Bex*, « considérant, dit-il, la mort qui me voisine ».

2. Henri de Cort, dit Curtius, auteur du rameau des seigneurs de Walef.

XIV. Jean de Cort, écuyer, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Petit-Aaz, épousa Demoiselle Julianne *de Gilteau* <sup>(1)</sup>, fille du sieur Pierre de Gilteau et de Jeanne de Ducquet ; celle-ci, fille du seigneur Bartholomé de Ducquet, conseiller de S. A. S. Electorale de Cologne, évêque et prince de Liège en Son Conseil privé et d'Anne delle Churre, petite-fille de Gilles de Gilteau et de Damoiselle de Jouent ; arrière-petite-fille du seigneur Guillaume de Gilteau et de Marguerite de Stier.

Leurs enfants : 1. Jean, qui suit.

2. Pierre de Cort, religieux de l'ordre de Cîteaux au Val-Saint-Lambert, sous le nom claustral de Dom Nittard.

3. Bartholomé-François de Cort, écuyer.

4. Marie-Josèphe de Curtius, religieuse de l'ordre des Sèpulcrines du couvent de Sainte-Agathe à Liège, procureuse de cette maison le 15 mai 1697 <sup>(2)</sup>.

5. Charlotte de Corte, religieuse du même ordre.

6. Jeanne-Françoise de Cort épousa Monseigneur Melchior, baron *de Palandt*.

XV. Jean de Cort, écuyer, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Petit-Aaz, prit alliance avec Agnès-Barbe *de Krummel* <sup>(3)</sup>,

<sup>(1)</sup> Jean de Curtius, seigneur d'Oupeye et Vivegnis, fils de Jacques, prit alliance avec Jeanne Gildau, d'après une note postérieure, de l'an date 1598, dans un manuscrit des archives du château de Waleffe : *Descente de la famille Curtius alias de Corte originaire de la Campine*. in-fol., papier et parchemin. Cette série de nombreux dessins, reproduisant des portraits peints, faits d'après nature, semble-t-il, est très intéressante, bien que monotone de style et d'attitudes.

<sup>(2)</sup> Cartulaire de Saint-Laurent. — Th. GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 210.

<sup>(3)</sup> Les de Krummel portent : D'argent à 8 chefs d'aigle de gueules partis et placés en croix.

dame héritière de Landau, Reinartzheim et Pffaffenhaltz, fille de noble homme Messire Jean de Krummel, écuyer, seigneur des dits lieux, et d'Anna-Marie-Gertrude de Bock zu Hepscheidt. De ce mariage :

1. Jean-Charles-Philippe de Corte, écuyer ; paraît être mort avant son père.

2. Jean-Ferdinand de Corte, écuyer, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Petit-Aaz.

3. Jean-Baptiste de Corte, écuyer, seigneur de Landau, capitaine dans le régiment des gardes de S. A. Jean-Louis d'Elderren, évêque et prince de Liège, décéda vers l'an 1713.

4. Madame Françoise-Agnès de Cort épousa le seigneur Jean-Baptiste *van den Hove* <sup>(1)</sup>, capitaine, lequel était veuf et père de Henri-Joseph van den Hove, lorsqu'il releva les seigneuries d'Oupeye, Vivegnis et Petit-Aaz, le 22 novembre 1713, par décès de Jean-Baptiste de Corte, son beau-frère <sup>(2)</sup>.

## II.

### LES CURTIUS, SEIGNEURS DE WALEF.

XVI. Noble seigneur Henri de Corte, dit de Curtius, écuyer, seigneur de Grand-Aaz, Petit-Aaz, Hermée,

<sup>(1)</sup> Marie van den Hove, d'une famille distinguée de Louvain, épousa vers 1620 Pierre Christyn, écuyer. Plusieurs de leurs descendants, juriscultes distingués, se firent un nom par des travaux importants. Vicomtes de Tervueren dès le 1<sup>er</sup> avril 1690, puis comtes de Ribaucourt, ils occupèrent des charges élevées.

<sup>(2)</sup> Les seigneuries d'Oupeye, de Vivegnis et de Petit-Aaz, ainsi que le bel hôtel n<sup>o</sup> 16 du quai de Maestricht, passèrent à Nicolas-Mathieu de Graillet, conseiller des Finances et conseiller intime du prince-évêque, grand et général bailli de la cathédrale Saint-Lambert, bourgmestre de la noble cité de Liège en 1758 et 1776. La vieille et grande maison du quai de Maestricht fut plus tard la propriété de la famille Delhaise et par succession vint aux de Potesta, puis au baron Gustave du Fontbaré de Fumal.



Vischerweert, Walef-Saint-Pierre et Borlez, capitaine des vieux arbalétriers, gentilhomme et capitaine des gardes de S. A. S. l'Electeur de Cologne, prince-évêque de Liège ; grand et général souverain bailli de la Cathédrale de Liège, cinq fois bourgmestre de la noble Cité, en 1643, 1652, 1657, 1662 et 1667. Au cours de cette dernière magistrature, le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière lui décerna une médaille d'or, en récompense d'actes de courage et de dévouement, pendant une épidémie qui sévit à Liège et dans la Hesbaye. Pierre de Curtius reçut une autre médaille d'or en 1670 <sup>(1)</sup>, décéda le 25 décembre 1674 et fut inhumé dans le caveau de sa famille, aux Pères Capucins de Liège.

Il avait épousé noble Dame Marie *de Corte*, dit Curtius, sa cousine germaine, morte le 14 novembre 1645, fille de Pierre de Curtius et d'Anne de Lierneux <sup>(2)</sup>. Ils eurent sept fils, qui tous précéderont leur père dans la tombe. Un seul ne resta pas célibataire, et deux fois il contracta mariage ; du premier lit, il eut une fille, et du second lit un fils, Blaise-Henri que, par testament du 18 mars 1673,

(1) Le premier de ces insignes est de forme ovale et porte à l'avant l'effigie du prince ; au revers, les armoiries de la maison de Bavière soutenues par la Piété et la Sagesse, emblèmes de la devise de Maximilien-Henri, bien appliquée au titulaire : *Pietate et sapientia*. On ne connaît cette pièce de métal que par une note de LOYENS, *op. cit.*, p. 451. La belle médaille d'or de 1670 nous paraît être du burin de Henri Flémalle, frère du peintre Berthollet ; elle pesait quatre onces. LOYENS parle de cet insigne, et J. PÉRY DE THOZÉE, *Catalogue des médailles et des jetons historiques de l'ancien pays de Liège*, Bruxelles, 1851, in-8°, p. 13, le décrit d'après un exemplaire en vermeil du cabinet de Guillaume Van der Meer, de Tongres ; voyez aussi la notice spéciale d'A. PERREAU, *Médailles honorifiques de la principauté de Liège*, in-8°, 3 pp., extrait de la *Revue de la numismatique belge*, 4<sup>e</sup> série, t. III.

(2) Au château de Waleffe, portraits de Henri de Curtius et de sa femme Marie de Curtius, peints en 1644 ; les mêmes au crayon, dans le manuscrit cité : *Descente de la famille Curtius*.

son aïeul institue héritier universel. Voici les noms de ces huit enfants :

1. Jean de Curtius, mort jeune, avant le 12 août 1643.
2. Pierre, qui suivra.
3. *Gaspard-Jean* de Curtius, cornette d'un régiment de cavalerie (au service d'Espagne ?), mort le 7 août 1653 (1).
4. Anne-Françoise de Curtius, dite de Corte, religieuse de l'abbaye de Robermont à Liège (2).
5. François de Curtius, chanoine de la collégiale de Saint-Barthélemy de Liège, mort en novembre 1661 (3).
6. Henri de Curtius, dit de Corte, né l'an 1633 (4), trésorier coadjuteur de Saint-Lambert en 1648, par cession que lui fit de ses droits Pierre de Curtius. Le jeune dignitaire de l'insigne cathédrale de Liège acheva ses études à Cologne et Louvain, mais, en raison de son état de santé, résigna bientôt en faveur de Lothaire, le plus jeune fils de cette génération.
7. Jean-Jacques de Curtius, dit de Corte, seigneur de Vischerweert, chanoine de la Collégiale de Saint-Paul à Liège, mort en octobre 1672 (5).

(1) Son portrait daté de l'an 1630, dans la *Descente de la famille Curtius*, ms. déjà cité.

(2) Son portrait dans ledit album.

(3) Son portrait *ibidem*, avec la légende : « François de Curtius dict de Corte Chanoine de Sainct Bartholomé fils de Henry 1632. » Il n'est pas renseigné, non plus qu'aucun autre Curtius, dans la liste des membres de ce chapitre, que donne E. THYS, *Notice sur l'église primaire de Saint-Barthélemy*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, 1872, p. 403.

(4) Le portrait de « Henry de Curtius dict de Corte, chanoine de la cathédrale de Liège, fils Henry, aetat 15 » ; dessin daté de l'an 1648, dans le f. 4 du ms. cité ci-dessus.

(5) Son portrait au crayon daté de l'an 1648, dans ce même manuscrit. Il serait né l'an 1637

8. Lothaire de Curtius, dit de Corte, né vers l'an 1642<sup>(1)</sup>, tréfoncier coadjuteur de Saint-Lambert de Liège, par résignatiou de son frère Henri de Curtius. Il était amateur de poésie. Nous avons vu, dans les archives du château de Waleffe, un recueil de vers correctement orthographiés et d'une autre main, semble-t-il, que l'écriture fine, quelque peu archaïque du titre : *Les vray Sentiments universels de Messire Pierre Forgat* <sup>(2)</sup>. *Copie de la quatrième édition partie premier Lotarius de Curtius à Louvin* <sup>(3)</sup> Anno 1661. Nous respectons l'orthographe du tout jeune étudiant de Louvain, dont le nom est inscrit sur la première page de ce petit manuscrit in-12. Par des études universitaires et théologiques, Lothaire se préparait à dignement occuper une stalle dans le chœur de la Cathédrale de Liège, lorsqu'il mourut prématurément à Louvain, en avril 1663.

XVII. Noble seigneur Pierre de Corte, dit de Curtius, écuyer, seigneur de Hermée, Grand-Aaz, Vischerweert, Waleffe-Saint-Pierre et Borlez, tréfoncier coadjuteur de Saint-Lambert de Liège, le 12 août 1643<sup>(4)</sup>. Seulement tonsuré, sans avoir reçu nul ordre sacerdotal, il abandonne son canonicat et, l'an 1655, épouse noble Dame Jeanne-Marie de Henry de Fosteau, dame de Loverval, fille de noble seigneur Philippe de Henry, chevalier

(1) Ibid., portrait de Lothaire fils de Henry de Curtius, daté de l'an 1650, octal 8.

(2) Messire Pierre Forget, chevalier, sieur de Beauvais et de la Picarderie, diplomate et poète français, fut chargé de missions en Allemagne, puis à Constantinople, et nommé, l'an 1609, historiographe de l'Ordre de Saint-Michel. De ses ouvrages en vers, tombés dans l'oubli, l'on peut citer : *Hymne à la reine régente mère du roi*, 1613, et *Les Sentiments universels*, 1636. Il mourut en 1638.

(3) Louvain.

(4) Production faite à Saint-Lambert par Pierre de Curtius, fils de Henri et de Marie de Curtius, petit-fils de Jacques et Françoise de Bex. — Archives du château de Waleffe.

héréditaire du Saint-Empire Romain et de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur de Froidmont, de Loverval et de Fosteau, haut voué héréditaire de Fontaines-Valmont et de Leers, et de Marie-Philippote de Marotte, dame de Fosteau. Jeanne-Marie de Henry mourut l'an 1658, au mois de janvier.

En suite de partages qu'il fait entre ses enfants le 6 mai 1659 et le 27 janvier de l'année suivante, Henri de Curtius délaisse à son fils Pierre, « les seigneuries de Walef et de Borlé, avec le château pas encore rebâti <sup>(1)</sup>. » Ces arrangements de famille furent faits en vue de ménager la seconde et brillante alliance qu'allait, huit jours plus tard, contracter l'aîné de la famille avec « Illustre damoiselle *Marguerite-Thérèse-Victoire d'Allagon* <sup>(2)</sup>, fille de feu Illustre et Généreux Seigneur Messire dom Blasco d'Allagon <sup>(3)</sup>, Mestre de camp d'un terce espagnol, et d'Illustre dame Madame Marie de Malcote dame de Neufcourt <sup>(4)</sup> ». Par traité de mariage signé le « quattresme

(1) On entend que le château de Waleffe était encore en ruine. Dans la commune limitrophe de Borlez, le seigneur n'avait pas d'habitation.

(2) Au château de Waleffe, portraits peints de Pierre de Corte et de ses deux femmes, Jeanne-Marie de Henry de Fosteau et Marguerite d'Allagon ; au crayon, dans l'album déjà cité.

(3) Il était le cousin germain de feu Son Excellence le marquis d'Agtena, gouverneur des Pays-Bas.

Descendants légitimes des comtes de Sastago, les d'Allagon portent : Parti, au 1 d'or à six tourteaux de sable placés 2, 2, 2 ; au 2, d'or à 4 vergettes de gueules.

(4) Famille ancienne, originaire de Louvain ; elle porte : D'argent au lion de sable armé et lampasse de gueules, couronné d'or ; cimier : le lion de l'écu issant. — *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1873, pp. 189-208.

On a du jurisconsulte Jean van Malcote, né vers 1537 à Louvain, une dissertation *De juris et facti ignorantia*, que Valère André publia l'an 1652 à Louvain avec une dédicace à Jean-François de Malcote, oncle de Marguerite d'Allagon et petit-fils de l'auteur. — PAQUOT, *Mémoires*.

de feburiar mille siex cents soixante à Nivelles <sup>(1)</sup>, par avant les solempnitez d'icelluy, ledit Sr de Curtius futur époux at déclaré d'avoir l'avantage dudit mariage l'Usufruit des biens qui lui sont esté donnés au mariage qu'il at eu avecq feue madame Marie Janne de Henry fille de Noble Seig<sup>r</sup> Phle de Henry Seig<sup>r</sup> de Fosteau, hault aduoue de Fontaine-Wallemon, Chevalier Hereditaire &. Et de porter à l'avantage du pnt la terre et Sr<sup>ie</sup> de Waleff S<sup>t</sup> Pierre en Hesbaye consistante en deux villaiges en dependant, Chasteau, Jardin, pré et terres labourables rapportant avecq, les rentes heritaubles et autres droits six milles frans par an ou environ. Quant au portement d'Icelle dam<sup>no</sup> future espouse sa mere at declare de luy donner en avancem. d'hoirie et succession deiz maintenant pour lors la propriété des biens a elle succedez par la mort de ses feuz père et mère, co aussy ceux qu'elle peult avoir herité par dam<sup>ne</sup> Adrienne de Malcote pntem. religieuse Capucine a Douay, consistantes en un Chasteau environne d'eau nomme la Neufcourte, plusieurs censes, deux maisons à Nivelle et une maison de plaisance au Sablon au faubourgh de laditte ville, &, contenant et montant la totalité à 280 bonniers et 400 francs de rendage environ. »

Pierre de Curtius mourut l'an 1672, au mois de juillet. Marguerite d'Allagon, dame de Hermée, Walef-Saint-Pierre et Borlée, lui survécut pendant plus d'un quart de siècle ; elle est encore citée l'an 1700 <sup>(2)</sup>.

Nous la rencontrons souvent à Walleffe. Cette grande dame ne touche pas aux parterres à l'ancienne mode, qui s'étendaient derrière le manoir et gardaient un air seigneurial, très éloigné du goût moderne. Mais elle

(1) Archives de l'Etat à Liège, Echevins de Liège, Convenances et testaments, 1656 1675, ff. 82 et 83. — Copie dans les archives de l'auteur, liasse de la famille Curtius.

(2) *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. II, p. 173.

rétablit et transforma le château féodal, qui tombait en ruine ; elle en fait une vaste et riante demeure.

Deux pierres armoriées nous apprennent que la douairière de Pierre de Curtius y surveillait les maçons en 1677 et 1700. L'une est décorée de l'écu des d'Alagon figuré dans un parti portant les six tourteaux et les vergettes ; couronne de marquis ; on lit en dessous l'inscription suivante :

1677

Noble et illustre Dame  
Madame Marguerite de Alagon  
Veuve de noble Messire Pierre de Corte  
Seigneur de Hermée, Grand Aaz  
Wischerwert, Waleffe et Borlez  
a fait ce batiment.

Une autre pierre porte la date de MDCC sous l'écusson oval, avec une écartelure des Alagon et sur le tout, de Corte ; couronne à neuf perles et supports. Une troisième variante héraldique se remarquait encore, au siècle dernier, sur l'attique de l'ancienne porte d'entrée du grand vestibule ; une porte vitrée donne une autre écartelure de la même famille, l'écu des de Corte en surtout, la couronne de marquis et, pour supports, deux lévriers. Un trophée de drapeaux et d'armes militaires orne cette élégante sculpture, qui, de nos jours, décore la cheminée d'une salle du rez-de-chaussée.

Les mêmes armoiries sont peintes sur le plafond de la chapelle castrale, dont la veuve de Pierre de Corte fit une église de petite dimension, mais ornée avec beaucoup d'élégance. Elle l'enrichit de précieuses reliques, et l'autorisation d'y célébrer tous les offices du culte fut accordée. On conserve, dans les archives du château, le dossier complet de l'« Institution du Bénéfice fondé par Madame Marguerite Victoire d'Alagon, dame de Waleff St-Pier, Borlez, etc. le 4 mars 1690 ». Des lettres en latin du prince-évêque de Liège approuvent, le 23 du même mois,

les dispositions prises par Madame d'Alagon, dans le dessein d'établir ce bénéfice :

« L'an mil six nonante du mois demars le vingt-troisième iour par devant moy notaire soussigné et témoins en bas dénommez personnellement constituée Noble et Illustre Dame Madame Marguarite Victoire d'Alagon dame de Waleff St-Pier et laquelle ayant fait construire une chapelle dans son château ou maison dudit Waleff ou diocèse de Liège et y ériger un autel sous l'invocation de St Anthoine de Padoue où l'on célèbre deia la messe par la permission en accordée par feu S. A. Ser<sup>me</sup> de glorieuse mémoire Maximilian en son temps évêque et Prince de Liège a déclaré comme par cette ille déclare que son intention est de fonder à la plus grande gloire de Dieu un bénéfice manuel ou amovible dans ladite chapelle et audit autel ».

Pierre de Curtius laisse deux enfants :

Du premier lit : 1. *Marguerite-Philippine* de Corte, qui suivra chapitre III. Nous verrons la seigneurie de Waleffe passer par succession aux descendants de cette dame, les de Flaveau de la Raudière, puis aux barons de Potesta.

Du second lit : 2. *Blaise-Henri* de Corte, seigneur de Walef, de Borlée, etc., Gouverneur du royaume de Valence, Lieutenant Feld Maréchal de l'Empire, mourra le 22 juillet 1734, laissant le renom d'un vaillant soldat et d'un écrivain distingué <sup>(1)</sup>. Dernier de sa lignée, il désigna pour son héritier universel *Henri-Joseph* de Flaveau de Corte, « baron » de la Raudière, son petit-neveu, probablement son filleul.

### III.

#### LES DE FLAVEAU DE CORTE.

XVIII. Noble dame Madame *Marguerite-Philippine* de Corte, dit Curtius, dame de Loverval, de Froidmont, de

(1) J. PETY DE THOZÉE, *Le poète liégeois Henri de Walef*, Liège, in-8, 52 pp., 2 pl. et 3 autographes ; extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVIII, 1908, pp 257-304

Grand-Aaz, de Petit-Aaz, d'Hermée, de Visscherweert, née le 8 octobre 1656. Son union avec noble seigneur Jacques de Flaveau <sup>(1)</sup>, écuyer, seigneur de la Raudière, de la Gérarderie, etc., baptisé le 11 septembre 1646 à Pozay-la Viel en Poitou, capitaine d'infanterie au service de S. M. Très-Chrétienne et son Ministre résident à Liège, fut bénie dans la chapelle du château de Grand-Aaz. Les convenances de mariage avaient été faites à Liège le 18 juin 1676 <sup>(2)</sup>. La « damoiselle future espouse, Marguerite de Corte Dame de Hermée » a promis d'apporter comme effectivement elle apporte en subside du dit mariage « les terres et seigneuries de Grand-Aaz, Petit-Aaz et Hermée avec toutes leurs dépendances. Item la cense de la Vacherie sur la juridiction daveloy. Item la moitié part qu'elle a à la cense de Trieux à Chastelet avec la moitié part du moulin de la ville de Chastelet ».

Un certificat de Jean-Gilles Le Fort, héraut d'armes, fait à Liège le 1<sup>er</sup> jour de février 1683, atteste « qu'il est clairement et certainement prouvé que Noble et Illustre Demoiselle Marguerite Philippine de Cort estoit fille légitime et héritière de feu Noble Seig<sup>r</sup> Pierre de Corte escuyer Seig<sup>r</sup> d'Hermée, grande et petite Aaz, etc.. et de Madame Marie-Jeanne de Henry de Fosteau et qu'elle a espousé Noble et généreux Seig<sup>r</sup> Jacques de Flaveau, Seigneur de la Raudiere, de Gérarderie & Resident de S. M. Tres Chrestienne en cette Ville de Liège, fils légitime de Noble et vaillant Louys de Flaveau Escuyer, Seig<sup>r</sup> des dits lieux de la Raudiere et de Girardrie, si

(1) La famille de Flaveau, noble de race, originaire du Poitou, porte : D'azur à 3 coquilles d'or ; heaume d'argent, orné et couronné d'or, lambrequiné d'or et d'azur, sommé d'un lion naissant d'or (*alias* d'une coquille de l'écu), et supporté par 2 lions d'or. — DE LA CHENAYE-DESBOIS ET BADIER. *Dictionnaire de la noblesse*, s. v. Flaveau ; *La noblesse belge*, annuaire de 1898, 1<sup>re</sup> partie, pp. 70-76.

(2) LE FORT, Cartons, s. v. Flaveau.



devant Capitaine d'une Compagnie d'ordonnance de cavalerie au service de S. M. tres Chrestienne, et Noble Madame Jeanne Favereau de la province de Poitou <sup>(1)</sup> ».

Marguerite de Corte dit Curtius fut la dernière de son nom. Seuls descendants de cette dame, les de Flaveau de la Raudière relèvent le nom et les armes des de Corte, qu'ils portent pendant plusieurs générations, en mémoire de cette aïeule.

Madame de Flaveau mourut le 7 juin 1735 ; l'annonce de son décès la titre dame de Waleff, Borlez, etc.

**L'on recommande dans vos charitables Prières et Sts sacrifices l'âme de Noble et Illustre Dame Madame**

**Marguerite de Cort, dit Curtius,**

**Dame de Hermée, grand et petit Aaz, Waleff, Borlez, & veuve de feu Noble et généreux Seigneur**

**DE FLAVEAUX DE LA RAUDIÈRE**

**laquelle étant administrée des Sacrements de Notre Mère la Ste-Eglise est décédée pieusement, âgée de 78 ans, le 7 juin 1735.**

**Requiescat in pace.**

La fille du puissant seigneur Jean de Curtius, M<sup>me</sup> de la Raudière, qui avait donné le château d'Oupeye à de Saroléa, on ne dit pas à quel titre ni pour quel motif, a plaidé plus de cinquante ans de sa vie contre son mari, contre ses fils, et surtout contre un jeune frère d'un second lit. De connivence avec les deux tuteurs de son demi-frère, cette sœur avait dépouillé ce dernier, avant sa majorité ; elle cherchait à absorber, par des contrats extorqués, le bien qu'il avait acquis. Elle voulait se dédommager, comme nous dit son frère, Blaise-Henri de Corte, Baron de Walef, des

(1) La famille poitevine Favereau de Touches porte : D'azur au chevron d'or accompagné de 3 coquilles d'argent ; heaume d'argent orné et couronné d'or, avec lambrequins d'or et d'azur, sommé d'un lion naissant d'or et supporté par deux lions affrontés du même.

biens considérables qu'elle avait consumés dans les mauvaises chicanes (1).

Le dernier des Curtius, fut un personnage marquant : c'est celui que je viens de nommer.

Blaise-Henri, Baron de Walef, né en 1661, mort en 1734, commanda des troupes anglaises et espagnoles ; il fut frivole, changeant, passionné, brave soldat, beau garçon (2), en outre le plus distingué et le plus grand poète du pays. Il entretint une correspondance suivie avec les cours de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Vienne et de la Hongrie. Payé de ses services, il combla les dépenses occasionnées par les procès et les déboires que lui faisait sa sœur.

C'est une carrière bien remplie, une belle figure ; mais le contraste est grand avec sa sœur et ses deux neveux, les de la Raudière (3).

J. PETY DE THOZÉE.

(1) CAMILLE DE BORMAN, d'après des papiers de famille dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, page 79.

(2) Voir son portrait en tête d'une de ses tragédies (*Bibliophiles liégeois*).

(3) AUG. HOCK, *Liège au XIX<sup>e</sup> siècle. La Vie...*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1886, p. 108.

---

## LA FONDATION DARCHIS.

---

Lambert Darchis, dont le nom a été donné à une importante rue de Liège, est né en cette ville, le 31 juillet 1625, dans la petite paroisse de Saint-Hubert, à laquelle deux recensements successifs, faits en 1651 et en 1791. ont attribué identiquement le même nombre de maisons : 52. Elle fut réunie, en 1803, à la nouvelle paroisse Sainte-Croix <sup>(1)</sup> qui venait d'être créée.

Dès l'âge de 21 ans, donc vers 1646, Darchis quitta sa patrie pour aller s'établir à Rome où plusieurs membres de sa famille avaient autrefois résidé. Deux de ses oncles paternels : Antoine et Laurent, et son grand-oncle Godofroid, y avaient même fini leurs jours et furent inhumés dans une sépulture particulière en l'église *Santa Maria dell' anima*.

Il ouvrit une agence d'affaires, s'occupa principalement de correspondance ecclésiastique et de l'expédition des dispenses pour l'étranger. Il remplit ces fonctions d'agent-expéditeur apostolique, pendant plus de cinquante ans : la fortune qu'il avait acquise était assez considérable.

« Cet homme respectable, jeune encore, ayant quitté les lieux de sa naissance, et s'étant fixé à Rome, fut souvent témoin lui-même, rapporte de Bedelièvre, de la détresse de quantité de ses compatriotes qui, arrivés dans cette ancienne capitale du monde, y végétaient sans ressources et sans moyens, et ne pouvaient, dans une pareille

(1) Théodore GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. II, p. 76.

situation, faire germer les talents qu'ils avaient reçus de la nature. Ce généreux citoyen laissa donc, par un testament, en date du 22 octobre 1696, la plus grande partie de ses biens pour fonder à Rome, un collège qui fut destiné à y accueillir, et à y bien traiter les jeunes gens de sa nation (1).

Moins de trois années après avoir fait le testament qui instituait la fondation du collège liégeois, primitivement appelé hospice, Lambert Darchis décéda, le 25 février 1699 et, selon le désir qu'il en avait exprimé, il fut inhumé dans la sépulture particulière de sa famille, où reposaient déjà ses oncles.

Il s'exprimait en ces termes dans son testament, écrit en latin et très détaillé :

« Je veux qu'ils (les exécuteurs testamentaires) louent ou achètent une maison, suffisante et commode, pour le logement de mes pauvres compatriotes qui sont peut-être maintenant à Rome ou qui pourront y venir. Dans cet hospice ils seront reçus pour cinq ans et pas plus, moins cependant si le dit Théodore (Théodore Herque, l'un des exécuteurs testamentaires) et autres exécuteurs ou administrateurs le jugeaient convenir; ils y auront un lit, de la lumière et, pendant l'hiver, un peu de bois, selon que les biens de mon héritage le permettront et suffiront. »

Ainsi fut fondé l'hospice dont nous avons à faire l'histoire. Les exécuteurs testamentaires désignés par Lambert Darchis, dans son testament, et auxquels il légua, à chacun, un de ses tableaux, excepté à Théodore Herque qui obtint cent écus d'or, étaient au nombre de cinq : le dit Herque, Barthélemy Brassinne, Nicolas Creyr, Gilles Haneux et Arnould Gampon.

Ceux-ci, aussitôt après la mort de Darchis, achetèrent une maison, située sur la place *Monte doro*, près du Corso, destinée au logement des appelés à bénéficier de la fonda-

(1) DE BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 317.

tion et organisèrent celle-ci sur les bases qui leur avaient été tracées dans le testament.

Mais, par la suite, et vraisemblablement parce que l'institution, telle que l'avait conçue Darchis, ne rendait pas les services en vue desquels elle avait été créée, ses administrateurs cherchèrent à lui donner une direction qui, pour s'écarter des dispositions littérales du testateur, répondait néanmoins à ses sentiments généreux à l'égard de ses compatriotes.

Une douzaine d'années après la mort de Lambert Darchis, l'*Hospice* était transformé en *Collège* où devaient être reçus, non plus des compatriotes pauvres, manquant de ressources, mais des jeunes gens, peu fortunés, suivant la carrière des sciences et des arts.

Les armoiries du pape étaient hissées au dessus de la grande porte extérieure du Collège, comme, au reste, sur tous les établissements publics protégés par le gouvernement romain

Des cinq exécuteurs testamentaires qui avaient été les premiers administrateurs de la fondation Darchis, deux étaient encore en fonctions lorsque cette transformation fut décidée : Nicolas Creyr et Arnould Gampon.

Burthélemi Brassinne, Théodore Herque et Gilles Haneuse avaient été remplacés par Lambert Jamar, Guillaume Geerla et Michel Smachers.

Le nouveau conseil d'administration, ainsi composé, arrêta un *règlement organique* devant, à l'avenir, tenir lieu de charte pour le Collège liégeois de Rome ; mais ce règlement fut particulièrement rédigé en vue d'une maison d'éducation à l'usage de jeunes gens qui, ayant terminé leurs humanités, n'auraient pas les ressources nécessaires pour s'adonner aux études du droit et de la théologie.

Soumis au Gouvernement pontifical, ce règlement fut approuvé, le 31 janvier 1711, par la « Sainte congrégation du Concile » qui, en même temps, restreignit l'indépen-

dance absolue des administrateurs en donnant à la fondation un « *protecteur* ».

Ce protectorat était, en réalité, une curatelle supérieure et honorifique qu'un cardinal était appelé, par le pape, à prêter dans les rapports qui survenaient entre les fondations et le gouvernement pontifical.

Le « *protecteur* » veillait à ce que les administrateurs ne s'écartassent point de l'acte souverain de la fondation, des dispositions ou règlements qui les intéressaient. Il réservait encore son approbation pour les actes qui sortaient de l'administration simple des biens, comme les acquisitions, ventes ou grandes réparations des immeubles.

Le Collège, ainsi organisé par le règlement de 1711, administré par des proviseurs liégeois, résidant à Rome, mais sous la surveillance d'un prince de l'Eglise, subsista, pendant une longue période d'années, sans qu'aient été nombreux les artistes qui profitèrent de la fondation Darchis.

Le peintre Léonard Defrance, né à Liège en 1735, était cependant, dès 1753, pensionnaire de cette fondation.

Le sculpteur François Dewandre, sur une lettre de recommandation de l'évêque Velbruck, fut aussi admis à jouir, de 1780 à 1784, des bienfaits de l'institution. Il adressa même sur son organisation aux Etats députés de la province de Liège, un rapport, daté du 10 août 1821, et dont les détails sont curieux :

« Douze pensionnaires, dit-il, étaient, à cette époque, logés et nourris au Collège, de manière très convenable.

» Le dîner consistait en une soupe, une entrée, deux portions de viande, une demi-bouteille de vin et une livre de pain blanc ; le souper en un légume, une portion de viande, du vin et du pain blanc ; la maison ne fournissait pas à déjeuner.

» En cas de maladie, on était traité aux frais de la maison, qui fournissait tout ce qui était nécessaire, payant le médecin, chirurgien et apothicaire.

» En hiver, à la chute du jour, il y avait du feu et de la lumière dans une pièce du rez-de-chaussée qui servait de chauffoir commun.

» Le service de la maison se faisait par un cuisinier et un domestique qui étaient nourris, logés et rétribués.

» Les pensionnaires avaient chacun une bonne chambre ; les six plus anciens en avaient deux. Le mobilier que donnait la maison consistait 1° en un complet composé de deux matelas, un traversin et un oreiller, une couverture de laine et une courtepointe. On avait une paire de draps blancs tous les mois en hiver et tous les quinze jours en été, une serviette et un essuie-mains par semaine; 2° en une table, une chaise, une aiguière et un chandelier ; le reste du mobilier devait être fourni par le pensionnaire tel qu'il le désirait ; il en conservait la propriété et pouvait le vendre à son départ (1).

Suivant les expressions du testateur doivent avoir préférence pour jouir des avantages de l'institution, je cite ses propres termes :

« 1° Mes parents et alliés.

» 2° Ceux qui sont nés à Milmorte, d'où sortent mon père et mes oncles (2).

» 3° Ceux de la paroisse de Saint-Hubert dans laquelle je suis né.

» 4° Ceux qui sont le plus proches de Milmorte avec les autres Hesbignons à l'exclusion de ceux d'Outre-Meuse et pas éloignés de Liège de plus de quatre lieues, parlant le wallon-français seulement et cela pour obvier aux querelles et disputes qui pourraient naître de la diversité des langues. »

Darchis stipule encore, dans son testament, que les administrateurs de sa fondation « doivent être tels, ni plus éloignés de Liège que de quatre lieues, aussi bien que les candidats. » Or, Dewandre dit dans son rapport :

« Lambert Darchis avait excepté de la jouissance de son institution les *liégeois* du quartier d'Outre-Meuse, pour des motifs particuliers et, à ce qu'il paraît, à cause d'un désagrément personnel qu'il avait essuyé dans ce quartier. »

(1) Archives de la Ville de Liège.

(2) On voit encore à Milmort plusieurs pierres sépulchrales de la famille Darchis.

Dewandre, et, après lui, de Beedelièvre et maints autres auteurs, se sont trompés en écrivant que Darchis avait exclu, du bénéfice de son institution, « les Liégeois du quartier d'Outre-Meuse. »

Dans son testament, il excepte, non les *Liégeois*, mais les *Hesbignons* d'Outre-Meuse (*cum cœteris Hisbanis, exclusis etiam Ultramosanis*).

Rapprochant cette disposition du testament de Lambert Darchis de la clause dans laquelle il stipule que les bénéficiaires de l'institution doivent ne parler que le wallon-français, pour obvier aux querelles et disputes qui pourraient naître de la diversité des langues, il nous paraît évident que le testateur a voulu exclure seulement ceux qui seraient originaires des communes de langue flamande, situées sur la rive droite de la Meuse, comme Aubel, Dalhem, Fouron-le-Comte, Fouron-Saint-Martin, etc., mieux le pays qu'on appelait le quartier d'Outre-Meuse (« ...*Patriotis meis lingua vallo-gallica tantum utentibus, ne ob diversitatem linguarum discordiarum, et rixarum occasio inter eos detur* »).

Ainsi s'expliquerait davantage que par un prétendu « désagrément personnel », surtout de la part d'un homme dont l'unique ambition était d'être utile à ses semblables, les motifs de l'exclusion qui nous occupe.

Rappelons, du reste, que l'illustre Grétry a été reçu au Collège Darchis, durant son séjour à Rome, de 1759 à 1766, quoiqu'étant né à Liège dans l'une des rues du quartier d'Outre-Meuse

Mathieu Polain qui a publié, en 1838, une notice sur Lambert Darchis, rechercha alors quelles étaient les ressources de la fondation, mais il n'aboutit qu'à cette constatation :

« Darchis avait légué *tout son bien de Rome* pour subvenir aux frais de l'institution remarquable qu'il venait de créer ; aujourd'hui on ignore en quoi consistait *tout ce bien* : quelques capitaux placés sur le mont-de-piété et sur la banque du St-Esprit, à Rome, et dont



le produit annuel s'élevait de 1800 à 2500 écus romains, voilà, peusons-nous, quelles étaient les ressources du nouvel hospice. Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis son origine jusqu'à l'époque de la Révolution française, ces revenus suffirent à l'entretien de l'établissement, du recteur, des domestiques et de dix-huit jeunes gens, nombre qui fut cependant réduit plus tard à 12, et qui est aujourd'hui bien inférieur encore ! (1) »

Par suite des troubles qui se produisirent à Rome, lors de la Révolution française, les étrangers devinrent suspects au gouvernement pontifical. Celui-ci ferma le collège Darchis. Les jeunes Liégeois qui s'y trouvaient furent renvoyés dans leur patrie.

Quelques années plus tard, à l'époque de l'invasion française dans les Etats pontificaux, il s'en fallut de peu que les biens de la fondation ne fussent perdus. On rapporte que la vente en avait même été décrétée et publiée par le gouvernement de la république, à titre de conquête du pays de Liège.

Ce fut seulement après le dénouement de 1815 que le pape Pie VII put prendre quelques mesures pour essayer de rétablir les choses en leur état.

La Belgique, alors, était réunie à la Hollande et le gouvernement des Pays-Bas chargea son ministre du Roi à Rome de s'enquérir, dans le but de faire aussi revivre la fondation Darchis, de ce qu'était, autrefois, son administration, et en quelles mains elle était passée.

M. Reinhold, ambassadeur des Pays-Bas près la cour de Rome, écrivait au ministre de l'instruction publique à La Haye, sous la date du 16 avril 1823 :

« Il résulte de mes recherches avoir assez de certitude que c'étaient les proviseurs du Collège seuls auxquels autrefois, en appartenait l'administration et qu'ils ne se croyaient pas tenus de rendre

(1) M.-L. POLAIN, *Notice sur Lambert Darchis*. Liège, 1838, Imprimerie de Jeunehomme, frères, Derrière le Palais.

compte de leur gestion à qui que ce soit, excepté dans des cas extraordinaires, au pape.

Il en résulte également que c'étaient eux qui décidaient de l'admission au Collège et que c'était à eux que s'adressaient ou le Magistrat de la ville de Liège ou les Princes Evêques eux-mêmes quand ils voulaient y faire recevoir quelqu'un, en quoi, naturellement, ils n'essayaient jamais de refus, d'autant moins que les Proviseurs étaient des Liégeois domiciliés à Rome, desquels il y en avait toujours un certain nombre.

Les vicissitudes du Collège ont été cause que ces proviseurs ont cessé d'exister et qu'en ce moment l'administration en repose dans les seules mains du cardinal Albaui qui en a été nommé protecteur par le Pape. »

Un mois plus tard, le gouvernement des Pays-Bas prenait un arrêté attribuant à la Députation des Etats de la province de Liège le droit de présentation des candidats pour la fondation Darchis.

Cet arrêté qui porte la date du 20 mai 1823 est conçu en ces termes :

« Lecture ayant été faite

» 1<sup>o</sup> De l'arrêté royal du 26 décembre 1818 par lequel Sa Majesté ordonne le rétablissement des fondations de bourses pour études et attribue au ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies le droit de le prononcer ;

» 2<sup>o</sup> Du testament en date du 22 octobre 1696 par lequel *Lambert Darchis*, né à Liège, fonda à Rome, en faveur de ses parents et compatriotes qui viendraient y étudier les sciences et les arts, un établissement aujourd'hui connu sous le nom de *Collège Liégeois* ;

» 3<sup>o</sup> Des lettres par lesquelles le chevalier Reinhold, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de Rome, nous informe de l'intention où est ce gouvernement de continuer à faire exécuter les intentions de ce fondateur et nous transmet les notes qu'il a reçues à cet égard ;

» Et ayant été pris en considération que si le testament de *L. Darchis* détermine d'une manière précise les jeunes gens qui peuvent être appelés à jouir des avantages de sa fondation, il n'en est pas de même à l'égard des personnes à qui doit appartenir le droit de présenter ces jeunes gens pour être admis à cette jouis-

sance, qu'il est essentiel de suppléer à cette lacune et de le faire de la manière la plus conforme aux intentions présumées du fondateur et aux intérêts de tous les intéressés.

» Il a été résolu :

» Art. 1. Le droit de proposer (parmi les jeunes gens désignés par le fondateur) des candidats pour la jouissance des avantages de la fondation de Lambert Darchis, à Rome, sera désormais exercé par la Députation des États de la province de Liège.

» Art. 2. Elle adressera annuellement au Département de l'instruction publique une liste des jeunes gens qu'elle aura ainsi désignés et qui auront été admis à Rome, en indiquant les motifs de la préférence qui leur aura été donnée.

» Art. 3. Une expédition du présent arrêté, le testament de Lambert Darchis, copie des notes du Gouvernement romain et des lettres du chevalier Reinhold, seront adressés, avec la lettre suivante à la Députation des États de la province de Liège avec invitation d'en faire la transcription au greffe des États de cette province ».

A partir de cette époque, la fondation Darchis n'est plus guère ce qu'elle avait été au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les jeunes gens appelés à en bénéficier ne résident plus en une habitation commune ; on leur paie, chaque mois, une certaine somme au moyen de laquelle ils sont tenus de subvenir à tous les frais de leur entretien et de leur instruction.

Quant à l'administration des biens, elle est dévolue à un conservateur qui soumet ses comptes aux administrateurs et ceux-ci ne remplissent plus que quelques-unes des fonctions leur attribuées autrefois.

Il fut même tout un temps où la députation provinciale de Liège put octroyer elle-même les bourses de la fondation, et cela paraissait si bien admis, par tout le monde que l'évêque de Liège Van Bommel ayant à recommander un candidat, élève en théologie, le sieur Jean Lepourceau, né à Herstal, habitant Milmort, se bornait à en écrire, le

22 février 1831, au Gouverneur président des Etats députés (1).

C'est ainsi que la députation provinciale désigna :

Le 13 octobre 1823 : *Jehotte* Jean-Louis, sculpteur, l'auteur du monument Charlemagne à Liège et *Wérihas* Dieu-donné, architecte.

Le 18 décembre 1824 : *Closon* Gilles, peintre, et *Malmedey* Michel-Joseph, ce dernier s'adonnant aux études musicales.

Le 15 octobre 1828 : *Simonis* Eugène, sculpteur, l'auteur des statues de Godefroid de Bouillon et d'André Dumont.

Le 2 janvier 1830 : *Maréchal* Jean-Pierre, architecte, et *Serrurier* Pierre-Joseph; mais celui-ci renonça à la bourse parce que, ayant pris du service dans l'armée, il fut nommé officier au 11<sup>e</sup> régiment de ligne.

Le 12 mars 1831 : *Lepourceau* Henri-Antoine, élève en théologie, qui renonce à la bourse parce qu'il est nommé à une cure.

Le 19 février 1834 : *Bernard* Philippe, sculpteur, qui meurt, à Rome, pendant le cours de ses études; *Corbusier* Jean-François, peintre, et *Monami* Pierre-Joseph, architecte.

Le 8 juillet 1835 : *Duvivier* Edmond, peintre.

Le 2 octobre 1835 : *Leroux* Simon, élève en philosophie.

Le 10 septembre 1839 : *Denis* Louis, et *Crahay* Joseph, peintres.

Le 1 décembre 1840 : *Umé* Godefroid, architecte et *Nisen* Mathieu, de Francorchamps, peintre. Arrivé à Rome, Umé se vit d'abord refuser la bourse parce que la députation du Conseil provincial, en le désignant, n'avait pas tenu compte de ce que la « Congrégation des études » l'avait informée « qu'à l'avenir les jeunes-gens proposés par elle devraient pour se conformer à la volonté du testateur se

(1) Archives provinciales à Liège.

présenter munis de qualités non seulement religieuses et morales, mais encore de dispositions et connaissances propres à s'appliquer avec fruit aux études sacrées et légales. »

Mais le comte Emile d'Oultremont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome, écrivit, au comte de Briey, ministre des affaires étrangères, le 21 décembre 1841, que « le Saint Père, exceptionnellement et pour cette fois admet à la jouissance de la bourse Humée (Umé) qui avait déjà fait le voyage de Rome. »

A cette époque, du reste, l'administration de la fondation Darchis était, de nouveau, en complète désorganisation.

Le Gouvernement pontifical manifestait l'intention de faire une institution tout à fait romaine, appelant des Romains à faire partie du conseil d'administration et des jeunes romains à bénéficier des bourses. Celles-ci, selon ses vues, devaient être attribuées, tout d'abord, à des élèves en théologie ; à leur défaut seulement, d'autres candidats pouvaient y prétendre et encore ne devaient-ils pas être des artistes, car, prétendument, Darchis les aurait exclus, par son testament, des bénéfices de sa fondation, alors qu'il est manifeste, qu'il a voulu exclure, non les artistes, mais les artisans, c'est à dire les travailleurs manuels : ( « . . *exclusis artibus mæchanicis* » ).

Nombreuses et fréquentes étaient, dès lors, les contestations ; aussi le ministre de la justice de Haussy écrivait, sous la date du 22 septembre 1848, à la Députation de Liège : « Le Gouvernement s'occupe, en ce moment, de réorganiser la fondation Darchis dont l'administration semble, depuis quelque temps, être dirigée par des règles plus ou moins incertaines ; il importe, à cette fin, qu'il s'entoure de tous les renseignements possibles pour arriver à donner à cette fondation une base durable qui, tout en respectant la volonté de Lambert Darchis, puisse désormais prévenir les nombreux embarras suscités jusqu'aujourd'hui. »

La diplomatie belge s'employa de son mieux pour résoudre avec le Gouvernement pontifical par des concessions réciproques, les différents points contestés et une entente s'établit en vue de reconnaître aux administrateurs de la fondation le droit exclusif de collation des bourses, celles-ci devant être réparties, par parts égales, entre les élèves en théologie et les artistes; les uns et les autres choisis en tenant compte des dispositions testamentaires de Lambert Darchis. Charles Rogier, alors ministre de l'intérieur, avait proposé de charger la Députation permanente du choix des artistes et l'évêque de Liège, de celui des élèves en théologie, mais cette proposition ne fut pas agréée. Au cours des négociations une constatation, qui est à retenir, fut faite, par M. Prosper Noyer, conseiller de légation à Rome et chargé d'affaires *ad interim*, dans un rapport qu'il adressait au gouvernement belge : « Si quelque chose, écrivait-il, a pu inviter le gouvernement pontifical à prendre en main l'administration de ce collège, ç'a été assurément l'abandon que les Liégeois semblèrent faire trop souvent de leurs droits ou la négligence qu'ils mirent à les exercer » (1).

La Députation permanente du Conseil provincial de Liège fit encore choix, le 30 octobre 1844 de *Renier* Jean Simon et de *Coumont* Charles, peintres, tous deux de Verviers, pour deux bourses devenues vacantes et il n'apparaît point que ces désignations aient été mal accueillies à Rome.

Mais, quelques années plus tard, un conflit se produisit, entre la Députation permanente et les administrateurs de la fondation, à propos d'une autre désignation de candidat.

*L'Exposé de la situation administrative de la province de Liège*, de 1851, relate cet incident qui devait avoir pour conséquence l'abstention, à l'avenir, de la Députation permanente, dans la désignation, voire même dans

(1) Rapport de la Légation du Roi à Rome, du 26 octobre 1844.

la présentation des candidats aux bourses de la fondation Darchis.

En 1850 une bourse était devenue vacante par suite de l'achèvement du terme d'étude du sieur Coumont; la Députation permanente porta son choix sur un peintre, ancien élève de l'académie de Bruxelles, le sieur Grandmaison Gilles, né à Verviers, mais qui habitait Liège. Or, ce fut à un autre candidat que les administrateurs de la fondation octroyèrent la bourse : le sculpteur Prosper Drion, né à Liège, ancien élève de notre Académie, et qui en devint, par la suite, le directeur.

Aux explications que la Députation avait sollicitées du Gouvernement, celui-ci répondit, le 11 mars 1851, qu'il avait été obligé de reconnaître « que le droit de nommer les boursiers appartient au Collège des administrateurs de la fondation, sous le contrôle de la Cour de Rome, et que l'arrêté du 20 mai 1823 n'avait, pour cette administration, aucune force obligatoire ».

En même temps, M. le ministre de l'intérieur communiquait, à la Députation permanente, une lettre de M. de Meester de Ravestein, chargé d'affaires de la Belgique à Rome, annonçant 1<sup>o</sup> que le cardinal pro-secrétaire d'État déniait au gouvernement belge, la faculté de s'immiscer, en quoi que ce soit, dans l'administration du collège Darchis; 2<sup>o</sup> que les administrateurs ne sont nullement disposés à recevoir ni de la Députation, ni de l'évêque, la désignation des candidats boursiers; qu'ils veulent examiner eux-mêmes les titres des candidats et s'adresser à l'autorité belge qui leur conviendra, s'ils jugent nécessaire de prendre des renseignements.

Quelques jours après cette communication, c'est à dire le 15 mars, M. le ministre de l'intérieur donnait connaissance à la Députation permanente de la lettre suivante :

« Rome, le 12 février 1851.

» Monsieur le chargé d'affaires,

» Le conseil d'administration de la fondation Darchis a l'honneur de vous accuser réception de la dépêche que vous lui avez transmise

en date du 24 décembre dernier, accompagnant l'acte de naissance du sieur Grandmaison, ainsi que les certificats de moralité et de capacité pour obtenir la bourse vacante de la fondation Darchis.

» Le conseil d'administration s'inspirant de la lettre et de l'esprit du testament, et, après un mûr examen de toutes les pièces fournies à l'appui des demandes des divers candidats, a cru devoir nommer à la bourse vacante le sieur Prosper Drion, sculpteur, né à Liège, le 2 juillet 1822.

» Il lui eût été agréable de pouvoir ratifier le choix fait par la province de Liège; mais les titres de M. Drion, en cette circonstance, lui donnaient tous les droits à la bourse. Le conseil ne pouvait pas oublier que Darchis, dans son testament, n'appelle à la faveur de sa donation que les Wallons, qui se trouvent dans le rayon de quatre lieues de la ville de Liège. La ville de Verviers, qui semblerait ne devoir pas concourir pour les bourses de cette fondation, a cependant, par une grande tolérance, obtenu les deux dernières pensions. Il est juste que Liège ne soit pas deshéritée de ses droits à l'avantage d'une ville qui n'est réellement pas dans le rayon de quatre lieues. D'ailleurs, l'âge, les certificats qui constatent les études faites par le sieur Drion, et les succès qu'il a obtenus dans différents concours, étaient des titres que le Conseil ne pouvait pas méconnaître.

» Il est vrai que la famille du sieur Drion passe pour jouir d'une certaine aisance, mais l'expérience a prouvé que la pension de 20 écus ne répond pas aux dépenses strictement nécessaires pour les études dispendieuses de sculpture et de peinture. Le Conseil a déjà dû se préoccuper de l'insuffisance des ressources mises à la disposition des artistes qui veulent sérieusement travailler et faire des progrès.

» Le Conseil, en vous faisant connaître sa décision, éprouve ses regrets de n'avoir pu en cette circonstance prendre en considération les démarches réitérées que vous avez faites en faveur de M. Grandmaison.

» Il saisit, etc.

» L'Administrateur délégué :

(Signé) P. MONAMI (1). »

(1) *Exposé de la situation administrative de la province de Liège*, session de 1851, pages 218 et suivantes.



Les anciens élèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liège qui, après l'incident dont nous venons de parler eurent l'honneur d'être boursiers de la fondation Darchis, désignés successivement comme tels, par les administrateurs, sont : Victor Fassin, l'auteur du tableau « *Le bon Samaritain* » au Musée de Liège ; Adrien de Witte, peintre-graveur, directeur actuel de l'Académie des Beaux-Arts ; le sculpteur-animalier Léon Mignon, les peintres Philippet Léon et P.-J. Antoine ; le sculpteur Jean Pollard, auteur du groupe « *Les abandonnés* » au square Rouveroy ; Henri Simon, artiste-peintre, l'auteur des pièces wallonnes « *Bleu Bixhe* » et « *Cour d'Ognon* » ; le sculpteur-peintre Hippolyte Le Roy ; le peintre de marines Alexandre Marcette.

Nestor Gérard, artiste-peintre, fut encore choisi comme boursier, mais hélas ! celui-ci ne devait connaître, que de nom, les avantages que pouvait lui valoir semblable désignation.

Nous étions en 1886 et la situation financière de la fondation Darchis se trouva, à ce moment, assez gravement compromise. On traversa même toute une période de crise.

Ce fut, d'abord, le banquier, auquel des fonds assez importants de la fondation avaient été confiés, qui tomba en déconfiture.

Par suite de diverses autres causes, les revenus devant servir au paiement des pensions, se trouvèrent réduits au point de ne plus pouvoir suffire à l'entretien, à Rome, que de deux boursiers, au lieu de quatre ; et, les administrateurs s'occupant seuls de la collation des bourses, celles-ci pendant nombre d'années, furent exclusivement réservées à des élèves s'adonnant aux études théologiques !

Cela résulte des renseignements que l'Administration communale de Liège, secondée, au reste, par le Gouvernement, put, enfin, obtenir, dix ans plus tard, et qui sont consignés dans une lettre, en date du 11 janvier 1896, adressée par M. de Favereau, ministre des affaires étran-

gères, à MM. les Bourgmestre et Echevins, et dont voici la teneur :

« Messieurs,

» Je n'ai pas perdu de vue les lettres que vous avez bien voulu m'adresser le 13 août et le 21 novembre 1895, dossier n° 929 B, touchant la Fondation d'Archis.

» J'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements que je viens de recevoir de notre Ministre à Rome.

» M. Van Loo m'écrit que l'état des biens de la fondation n'a pas subi de modifications depuis 1881.

» Ces biens sont :

» 1° Une maison, sise Piazza di Monte d'Oro, à Rome, rapportant 8500 L

» 2° Une boutique, via Delle Murate, à Rome, d'un revenu de 400 L.

» 3° Une rente consolidée inscrite au Grand Livre de 2400 L.

» Les biens immeubles qui sont la principale source de revenu ont, par suite de la crise du bâtiment, subi dans ces dernières années une notable dépréciation et la difficulté de trouver des locataires a obligé les propriétaires à diminuer le taux des loyers.

» La rente a subi une diminution de plus de 10 %. L'impôt de « ricchezza mobile » ayant été porté de 13,20 à 20 pour cent.

» Les impôts s'élèvent à environ 2.200 livres.

» Le Conseil d'administration n'a pas changé : il se compose de Mgr de Necker, de MM. de Résimont et Cassian Bon

» Les revenus de la fondation servent, tous frais et charges déduits, à l'entretien des boursiers : deux ecclésiastiques étudiants en théologie et deux artistes.

» Selon l'état de la situation financière, la collation des bourses est en cas de vacances retardée de façon à ce qu'il puisse être fait face aux frais d'administration et de pension. C'est pour ce motif et à raison des diminutions de revenus auxquelles je viens de faire allusion que les deux derniers boursiers artistes, MM. Leroy et Marcette, n'ont pas encore été remplacés.

» Les pensionnaires actuels sont MM. l'abbé Albert Bourgues et Nicolas Roba, élèves au Collège ecclésiastique belge, qui remplissent les conditions requises par le fondateur. Au départ de l'un d'eux ou plutôt si l'état des revenus le permettait, il sera procédé au choix d'un artiste parmi ceux qui en ont fait la demande » (1).

(1) Archives de la Ville de Liège.

Cette lettre, avons-nous dit, est datée du 11 janvier 1896.

Plus de six années s'écoulèrent encore sans qu'il fût possible de reconquérir, pour l'art, cette bienfaisante fondation Darchis. Ses revenus, réduits nous voulons l'admettre, continuaient à être en partie tout au moins, détournés de leur destination, complètement absorbés qu'ils étaient par d'autres au détriment des artistes liégeois.

Depuis seize ans, plus aucun de nos peintres, sculpteurs ou architectes n'avait été appelé à bénéficier de cette institution qui, si longtemps, avait permis, aux plus méritants des anciens élèves de notre Académie, d'aller compléter leurs études artistiques à Rome, lorsqu'en mai 1902, un d'entre eux fut de nouveau choisi comme boursier : l'aquafortiste bien connu et si réputé François Maréchal.

La pension était alors de 1200 lires. La Ville de Liège pourvut à son insuffisance.

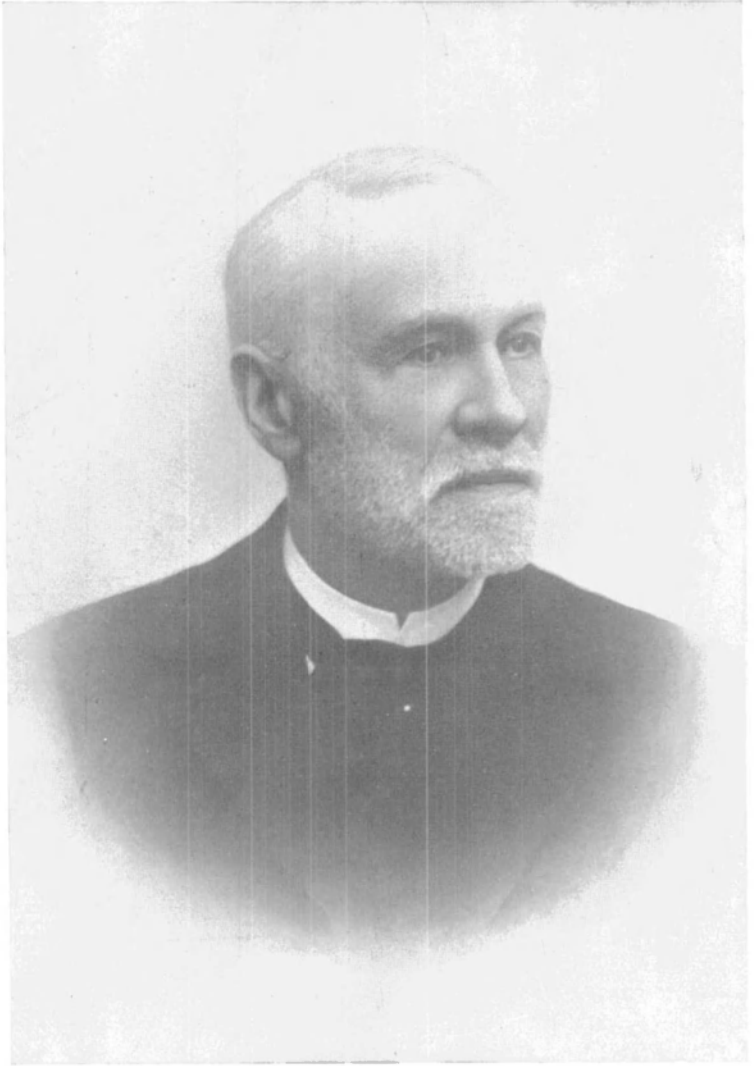
C'est dans ces circonstances qu'il a été possible, à M. Maréchal, de faire en Italie un séjour très profitable de trois années.

Lorsqu'il rentra au pays, sa bourse et une autre, étant devenues vacantes, deux anciens élèves de notre Académie : le peintre Richard Heintz et le sculpteur Georges Petit, ont été admis, à leur tour, dans les mêmes conditions, en mars 1906, comme pensionnaires de la Fondation Darchis.

Ils bénéficièrent l'un et l'autre, d'une bourse de 1200 lires et la Ville de Liège leur continua sa bienveillante intervention.

Ainsi, s'est trouvée reconquise pour les artistes liégeois, la part légitime à laquelle ils ont droit dans les revenus de la Fondation Darchis.

A. MICHA.



JEAN-REMY-MARIE-JULES.  
BARON DE CHESTRET DE HANEFFE.  
(1833-1909).

JEAN-REMY-MARIE-JULES

BARON DE CHESTRET DE HANEFFE

(1833-1909)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

(PLANCHE IV).

---

Le baron Jean-Remy-Marie-Jules de Chestret de Haneffe, que la mort a ravi à la science belge, le 10 septembre 1909, était né à Liège le 4 décembre 1833.

Issu d'une de nos vieilles familles nobles les plus considérées, dont plusieurs membres jouèrent dans l'histoire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de notre ancienne principauté, un rôle actif, le baron de Chestret s'était, dès son enfance, signalé par une vive intelligence et une aptitude toute particulière aux études. Après avoir fait de brillantes humanités au collège de sa ville natale, il entra à l'Université de Liège pour en sortir bientôt (24 mars 1853) avec le diplôme de candidat en philosophie et lettres. Peu après, à peine âgé de vingt-quatre ans, il épousa, le 28 octobre 1857, M<sup>lle</sup> Mathilde de Warzée d'Hermalle ; mais cette union, qui s'annonçait comme particulièrement heureuse, ne devait guère être de longue durée : elle fut rompue au bout de cinq ans, par la mort de celle que le baron de Chestret affectionnait tendrement.

Celui-ci se trouvait veuf à vingt-neuf ans, ayant à veiller à l'éducation de trois enfants en bas âge. Sa force de volonté et les distractions que lui procurait sa passion pour la recherche des monnaies liégeoises et l'étude de l'histoire

de son pays, lui permirent de vaincre sa douleur et de se ressaisir. Stimulé par feu l'abbé J. Habets, le baron de Chestret se mit au travail avec son ardeur toute juvénile ; il avait devant lui un champ d'investigations tout nouveau à explorer. Dans son château de Blankenberg lez-Maesricht, où il était allé résider à la suite de son mariage, il n'avait pas tardé à former un médaillier remarquable, dans lequel, à côté des monnaies liégeoises qu'il avait tout d'abord recherchées, il avait fait entrer de nombreuses séries de monnaies seigneuriales limbourgeoises. Il comprit le vif intérêt que devaient présenter la publication de ces trésors et l'histoire de ces monnayages locaux.

Le 4 juillet 1869, le baron de Chestret fut élu membre correspondant régnicole de la *Société royale de numismatique de Belgique* ; dès l'année suivante, il fit paraître dans le *Bulletin* de cette Société la première notice sortie de sa plume : c'était une *Lettre de M. le baron de Chestret de Hanefse à M. Chalon, président de la Société royale belge de numismatique*, consacrée à un thaler frappé en 1542 dans la seigneurie de Schönau <sup>(1)</sup>, par Thierry de Milendonck. L'année suivante, la même Revue publia deux nouvelles notices : *Monnaies seigneuriales : Frankenberg, Argentau, Bicht* <sup>(2)</sup> et *Six monnaies inédites* <sup>(3)</sup>.

En 1872, il produisit des *Notes sur l'histoire et la numismatique du pays de Reckheim* <sup>(4)</sup> et, en 1873, une étude intitulée *Jean d'Arendael et les monnaies des sires de Rheidt et de Well* <sup>(5)</sup> ; l'année suivante, en 1874, il éditait ses *Notes sur l'histoire et la numismatique du pays de Gronsveld* <sup>(6)</sup>.

(1) *Revue belge de numismatique*, 5<sup>e</sup> série, t. II (1870), pp. 1381-40.

(2) *Ibidem*, t. III (1871), pp. 59-67.

(3) *Ibidem*, t. III (1871), pp. 153-157.

(4) *Ibidem*, t. IV (1872), pp. 480-491.

(5) *Ibidem*, t. V (1873), pp. 87-96.

(6) *Ibidem*, t. VI (1874), pp. 256-267.

En même temps ou à peu près, le baron de Chestret avait donné à la *Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg* deux savantes études restées classiques : son *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim* <sup>(1)</sup> et son *Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld* <sup>(2)</sup>.

En 1875, il écrivit une nouvelle *Lettre à M. Chalon président de la Société royale de numismatique*, pour l'entretenir cette fois de documents concernant l'histoire monétaire liégeoise sous Henri de Gueldre et Englebert de la Marck, et un jeton funéraire de la famille Van Buel de Maestricht <sup>(3)</sup> ; la même année, il publia encore un mémoire intitulé *La seigneurie de Grand Brogel et les monnaies de Jean de Bunde* <sup>(4)</sup>, puis en 1877, une note : *A propos d'une monnaie de Wessem* <sup>(5)</sup>.

Deux notices historiques avaient presque simultanément vu le jour : *Jean de Wilde. Etude historique sur un chef liégeois du XV<sup>e</sup> siècle* <sup>(6)</sup> et *Recherches sur le village et la famille de Bunde* <sup>(7)</sup>.

En 1881 et 1882 parurent respectivement le premier et le second tome d'un travail historique important qui intéresse tout particulièrement Liège : *Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la révolution liégeoise (1781-1791) publiés par un de ses descendants* <sup>(8)</sup>.

(1) *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. X (1873), pp. 5-96 et 552-553.

(2) *Ibid.*, t. XII (1875), pp. 3-126.

(3) *Revue belge de numismatique*, t. XXXI (1875), pp. 164-167.

(4) *Ibidem*, t. XXXI (1875), pp. 451-468.

(5) *Ibidem*, t. XXXIII (1877), pp. 537-543.

(6) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIII (1877), pp. 1-20.

(7) *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XV (1878), pp. 289-300.

(8) *Société des Bibliophiles liégeois*, publications de la série in-8°. — Le baron DE CHESTRET publia ultérieurement, en un opuscule intitulé : *Jean-Remy de Chestret. — Souvenir de la Révolution liégeoise de 1789* (Liège, L. de Thier, 1889, in-12, avec portrait), une

Dès cette dernière année, il déploya une activité remarquable et produisit toute une longue série d'études numismatiques qui s'échelonnent presque sans interruption de 1882 à 1899: *Numismatique liégeoise (Note sur l'histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège, par le comte de Renesse-Breidbach). Snaphans et Chenapans* <sup>(1)</sup>; *Numismatique de la Révolution liégeoise* <sup>(2)</sup>; *Numismatique liégeoise: Monnaies inédites ou peu connues* <sup>(3)</sup>; *Les contre-façons de Gronsveld et de Reckheim, à propos des procès d'un faux monnayeur* <sup>(4)</sup>; *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz)* <sup>(5)</sup>; *De la restitution aux évêques de Liège de certaines monnaies soi-disant impériales* <sup>(6)</sup>; *La question monétaire au pays de Liège sous Hugues de Châlon, Adolphe et Englebert de la Marck* <sup>(7)</sup>; *Numismatique d'Ernest, de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière, principalement d'après les archives de Liège* <sup>(8)</sup>; *Le florin Brabant-Liège. — Appel aux numismates* <sup>(9)</sup>; *Notes pour servir à l'histoire monétaire du comté de Looz et des fiefs du Maesland* <sup>(10)</sup>; *Notice sur P.-J. Jacoby, graveur liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle* <sup>(11)</sup>; G. - L. Hérad,

notice biographique sur son ancêtre; cette notice avait fait l'objet de divers articles parus dans le journal *La Meuse*, au mois de mai 1889.

(1) *Revue belge de numismatique*, t. XXXVIII (1882), pp. 655-657.

(2) *Ibidem*, t. XXXIX (1883), pp. 281-295.

(3) *Ibidem*, t. XL (1884), pp. 190-200.

(4) *Ibidem*, t. XLI (1885), pp. 209-226.

(5) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII (1885), pp. 203-352.

(6) *Revue belge de numismatique*, t. XLII (1886), pp. 1-7.

(7) *Ibidem*, t. XLII (1886), pp. 285-295.

(8) *Ibidem*, t. XLIV (1888), pp. 1-54.

(9) *Ibidem*, t. XLV (1889), pp. 180-185.

(10) *Ibidem*, t. XLVI (1890), pp. 452-456.

(11) *Ibidem*, t. XLVII (1891), pp. 88-100.



sculpteur et graveur. *Etat actuel de sa biographie* <sup>(1)</sup>; *Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy* <sup>(2)</sup>; *La médaille de G. Hérard sur la prise de la Betuwe par Louis XIV* <sup>(3)</sup>; *L'abbé Habets (notice biographique)* <sup>(4)</sup>; *Obbicht et Grevenbicht. — Monnaies frappées dans ces seigneuries* <sup>(5)</sup>; *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain, t. II, par Alphonse de Witte* (Compte-rendu de cet ouvrage) <sup>(6)</sup>; *Note sur la pièce d'essai de cuivre du ducat liégeois sede vacante de 1744* <sup>(7)</sup>; *Lettre au vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique, au sujet d'un denier comtal erronément attribué à l'évêché de Liège (à Lothaire de Hostade)* <sup>(8)</sup>; *La médaille des hommes de feu de la cité de Liège, 1752* <sup>(9)</sup>.

Ces divers travaux numismatiques n'avaient pas empêché le baron de Chestret de s'adonner aussi avec passion à l'étude de l'histoire liégeoise, car il fit paraître simultanément, la plupart dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, une série de notices variées : *Encore l'ancienne faïence liégeoise* <sup>(10)</sup>; *Le perron liégeois* <sup>(11)</sup>; *Les statuts somptuaires du clergé dans le diocèse de Liège* <sup>(12)</sup>; *La foire de Liège et son trafic vers la fin du moyen âge* <sup>(13)</sup>; *La police*

<sup>(1)</sup> *Revue belge de numismatique*, t. XLVII (1891), pp. 420-426.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, t. XLVIII (1892), pp. 176-210.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, t. XLVIII (1892), p. 477.

<sup>(4)</sup> *Ibidem*, t. XLIX (1893), pp. 526-528.

<sup>(5)</sup> *Ibidem*, t. LI (1895), pp. 5-23.

<sup>(6)</sup> *Ibidem*, t. LIII (1897), pp. 122-124.

<sup>(7)</sup> *Ibidem*, t. LV (1899), pp. 396-398.

<sup>(8)</sup> *Ibidem*, t. LVI (1900), pp. 125-126.

<sup>(9)</sup> *Ibidem*, t. LVI (1900), pp. 331-335.

<sup>(10)</sup> *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVII (1883), pp. 365-371.

<sup>(11)</sup> *Ibidem*, t. XVIII (1885), pp. 175-178.

<sup>(12)</sup> *Ibidem*, t. XXIII (1892), pp. 25-38.

<sup>(13)</sup> *Ibidem*, t. XXIII (1892), pp. 38-62.

*des vivres à Liège pendant le moyen âge* <sup>(1)</sup>; *Les reliques de saint Lambert et les sept fiévés* <sup>(2)</sup>; *La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liège* <sup>(3)</sup>.

Son grand savoir n'avait pas tardé à lui ouvrir les portes de notre premier corps savant : l'Académie royale de Belgique l'élut membre correspondant de la classe des lettres le 5 mai 1890, et trois ans plus tard, le 8 mai 1893, membre titulaire. L'Académie avait précédemment déjà couronné l'un des principaux travaux du baron de Chestret : sa *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon-Looz) depuis leurs annexions* <sup>(4)</sup>.

Son entrée à l'Académie fut l'occasion pour lui de donner à cette docte Compagnie, indépendamment de nombreux rapports et notes bibliographiques <sup>(5)</sup> ou bio-

<sup>(1)</sup> *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII (1892), pp. 217-267.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, t. XXIV (1894), pp. 3-66.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, t. XXIV (1894), pp. 123-159

Ces cinq dernières études furent réunies en un volume intitulé : *Etudes historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liège*. Liège. Léon de Thier, 1894.

<sup>(4)</sup> *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, t. L, in-4°

<sup>(5)</sup> Rapport sur le mémoire du concours de 1892 (prix de Stassart). *Notice sur Lambert Lombard (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 5<sup>e</sup> série, t. XXIII [1892], pp. 621-625)* — Note bibliographique sur le livre de M. le chevalier Camille DE BORMAN : *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège*, t. I<sup>er</sup> (*Ibidem*, t. XXV [1893], pp. 111-112). — Rapport sur une note de M. COMHAIRE : *Sur l'Ardoise en Belgique à l'époque romaine (Ibidem, t. XXVIII [1894], pp. 390-391)*. — Note bibliographique sur le livre de M. A. DE WITTE : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.*, t. I<sup>er</sup> (*Ibidem*, t. XXVIII [1894], pp. 435-436). — Rapport sur un travail de M. MAGNETTE : *Les dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime (Ibidem, t. XXXI [1896], pp. 159-161)*. — Notice bibliographique sur le livre de M. A. DE WITTE : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.*, t. II (*Ibidem*, t. XXXIV [1897], pp. 117-119). — Note bibliographique sur l'ouvrage de M. A. DE WITTE : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.*, t. III (*Bulle-*

graphiques.<sup>(1)</sup>, une importante série d'érudites notices, parmi lesquelles *Les métiers de la ville de Huy, à propos d'un insigne de la corporation des merciers* <sup>(2)</sup>; *Les conjurations des la Marck formées à Liège contre Charles-Quint* <sup>(3)</sup>; *Renard de Schönau, sire de Schoonvorst. — Un financier gentilhomme du XIV<sup>e</sup> siècle* <sup>(4)</sup>; *L'élection d'une abbesse de Thorn en 1577* <sup>(5)</sup>, etc.

Le baron de Chestret publia, d'autre part, dans le courant des années 1899 à 1901, trois travaux historiques très appréciés dans le *Bulletin de la Commission royale*

*tin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, année 1900, pp. 215-216). — Rapport sur le mémoire couronné de 1900 : *On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de l'ancien pays de Liège pendant le moyen âge* (*Ibidem*, année 1900, pp. 300-303). — Note bibliographique sur le livre de M. le chevalier Camille DE BORMAN : *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. II (*Ibidem*, année 1901, pp. 78-80). — Rapport sur le mémoire du concours de 1902 (classe des beaux-arts) : *Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et l'ancien duché de Brabant* (*Ibidem*, année 1902, pp. 580-583).

<sup>(1)</sup> Le baron de Chestret écrivit, pour la *Biographie nationale*, toute une série de notices, consacrées notamment à Guillaume de la Marck, dit l'archidiaque de Seraing (t. XIII [1894-1895]), à Nicolas-François Mivion (t. XIV [1897]), à Gautier Morberius (t. XV [1898]), à Michel Natalis (t. XV [1899]), à Jean-Christian Ophoven, à Arnould d'Oreye, à Hubert-Joseph de Paix, à Lambert Patras, à Theodoricus Pauli ou Franconis, à Jean Peecks, dit Jean de Los, à Adrien-Louis Pélerin (t. XVI [1901]), à Antoine-Charles-François-Théodore Perreau, à Jean Polit (t. XVII [1902]) et à Adoule Poreit (t. XVIII [1904]).

<sup>(2)</sup> *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (3<sup>e</sup> série), t. XX (1890), pp. 488-505.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, t. XXI (1891), pp. 684-715. — Discours prononcé le 6 mai 1891 à l'occasion de sa réception solennelle, dans la séance publique de la classe des lettres de l'Académie.

<sup>(4)</sup> *Mémoires in-8<sup>o</sup> de l'Académie royale de Belgique*, t. XLVII (1892).

<sup>(5)</sup> *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, année 1901, pp. 23-32.

d'histoire : *Testament de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein* <sup>(1)</sup>, *Chronique de Gilles Jamsin (1468-1492)* <sup>(2)</sup> et *L'Ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège ou la Belgique orientale* <sup>(3)</sup>. Signalons aussi qu'en 1900, il donna un *Supplément* à son magistral ouvrage sur la numismatique liégeoise <sup>(4)</sup>.

En 1898 encore, le baron de Chestret fit paraître l'un de ses meilleurs ouvrages, son *Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race* <sup>(5)</sup>.

A partir de 1900, un arrêt se produisit dans ses publications : l'écrivain se repose de ses forts labeurs d'autrefois et s'il fournit encore quelques rapports <sup>(6)</sup>

<sup>(1)</sup> *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. IX (1899), pp. 223-235.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, 5<sup>e</sup> série, t. IX (1899), pp. 597-610.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, 5<sup>e</sup> série, t. XI (1901), pp. 297-348.

<sup>(4)</sup> *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions. — Supplément*. Liège, D. Cormaux, 1901, avec deux planches, in-4<sup>o</sup> et tiré à 75 exemplaires.

<sup>(5)</sup> *Publications in-4<sup>o</sup> de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV (1898).

En 1895, craignant de ne pouvoir publier son travail entièrement terminé, il en avait fait imprimer à ses frais ce qui était achevé. Cette brochure, qui ne fut tirée qu'à cinq exemplaires, portait pour titre : *Histoire de la maison de la Marck, y compris les branches qui prirent le nom de Clèves (générations légitimes)*. Liège, Cormaux, 1895, in-8<sup>o</sup> de 104 pages. C'était en quelque sorte une édition *princeps* de son grand ouvrage.

<sup>(6)</sup> Rapport sur le mémoire de concours de 1905 (classe des beaux-arts) : *Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et l'ancien duché de Brabant (Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, année 1905, pp. 855-859)*. — Rapport sur un travail de M. LONCHAY : *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols (Ibidem, année 1906, p. 514)* ; Rapport sur un travail de MM. BERNAYS et VANNÉRUS : *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs (Ibidem, année 1909, pp. 5-14)*.

ou quelque courte note à l'Académie, telle celle intitulée : *Guillaume de la Marck n'est pas le Sanglier d'Ardenne* <sup>(1)</sup>, s'il publie de-ci de-là quelque courte note, soit dans des revues locales <sup>(2)</sup>, soit ailleurs <sup>(3)</sup>, c'est à Liège, sa ville natale, qu'il tient à réserver ses dernières publications : c'est dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* qu'ont été imprimés les trois travaux notables que le baron de Chestret acheva : *Anthistes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. — La seigneurie de Vien* <sup>(4)</sup>; *La maison de Jean du Chesne ou le mobilier d'un chanoine de Saint-Lambert au XV<sup>e</sup> siècle* <sup>(5)</sup> et *La terre franche de Haneffe et ses dépendances* (Donceel, Stier) <sup>(6)</sup>.

Peu de temps après la publication de ce dernier mémoire, qu'on a à juste titre qualifié de véritable modèle d'érudition, il sentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

(1) *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, année 1905, n<sup>o</sup> 2, pp. 116-123.

(2) *Les premiers seigneurs d'Esch sur la Sûre à propos des croisés Henri et Godefroid du château d'Aschu (L'ancien pays de Looz, nos 8. et 9 de la 4<sup>e</sup> année [1900])*. — *Sceau-matrice du gardien des mineurs observantins de Liège* (*Gazette numismatique*, 6<sup>e</sup> année (1902), pp. 93-98). — *Note sur Libert Schaloun de Hulsberch, moine bénédictin de Saint-Trond, puis abbé de Vlierbeek* (*Leodium*, 1902, pp. 25-26). — *La tombe de Waller de Charneux, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Notre Dame, à Maestricht* (*Ibidem*, 1902, pp. 94-97). — *Notice sur l'ancienne commanderie de Haneffe* (*Ibidem*, 1906, pp. 61-63). — *La numismatique belge dans la région de la Meuse* (*Catalogue de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège*). — *La poterie d'étain au pays de Liège* (*Ibidem*).

(3) *Monnaies inédites du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, découvertes la plupart à Maestricht en 1856* (*Revue belge de numismatique*, t. LXI (1905), pp. 437-444).

(4) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII (1903), pp. 115-219.

(5) *Ibidem*, t. XXXV (1905), pp. 117-136.

(6) *Ibidem*, t. XXXVIII (1908), pp. 1-132.

Pendant plusieurs mois, il lutta courageusement contre la maladie ; de terribles souffrances survinrent ; elles finirent par triompher de la robustesse de sa constitution.

Le 10 septembre 1909, le baron Jules de Chestret de Haneffe s'éteignait doucement, entouré de ses enfants qui n'avaient cessé de lui prodiguer leurs soins les plus affectueux.

Il avait vécu simple ; il voulut avoir des funérailles modestes. Ses volontés furent scrupuleusement observées, et c'est sans apparat et sans pompe que furent célébrées ses obsèques.

Son inhumation eut lieu dans la sépulture de sa famille au village de Donceel, dont il avait été six ans durant (1879-1886) le premier magistrat (1).

\*  
\* \*

Le baron de Chestret de Haneffe occupait, à juste titre, une place éminente parmi nos savants belges ; il fut, en effet, un travailleur fécond (2) et érudit. Ecrivain dans un

(1) Le baron de Chestret a laissé une sorte d'auto-biographie qui a été retrouvée dans ses papiers ; ce journal, patiemment tenu au courant par lui, dépeint l'homme tout entier et a été publié en partie tout récemment par S. BORMANS, *Notice sur le baron Jean-Remi-Marie-Jules de Chestret de Haneffe*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique*, 1911, pp. 125-164.

(2) Indépendamment des nombreux travaux que nous avons relevés dans cette notice, mentionnons encore, pour compléter sa bibliographie, qu'il collabora à diverses reprises à l'*Annuaire de la noblesse de Belgique* auquel il donna diverses notices, notamment une consacrée à la généalogie de la famille de Chestret (1884). Il avait, d'autre part, fait paraître en 1894 dans *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt-en penningkunde* (2<sup>e</sup> année, pp. 208-211) de La Haye une *Lettre à M. Joh. W. Stephanik*, directeur

style châtié <sup>(1)</sup>, il rendait sa pensée avec élégance et sobriété ; dans tous ses ouvrages, il apportait, en outre, une science étendue et témoignait d'un souci constant de l'exactitude.

Dès ses premières notices, peut-on dire, se révélèrent ces qualités maîtresses qui caractérisent son œuvre tout entière. Les diverses petites monographies qu'il publia, telles l'*Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, l'*Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld*, les *Etudes historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liège* mirent en relief le grand savoir et la sûreté de la critique de leur auteur.

Ce ne sont là cependant que de petits travaux lorsqu'on les compare aux grands ouvrages d'ensemble que produisit le baron de Chestret.

Son œuvre capitale est à coup sûr sa monumentale *Numismatique de la principauté de Liège*, fruit d'un labeur de plusieurs années et de patientes recherches, et dans laquelle il a synthétisé le premier et d'une façon magistrale, l'histoire du monnayage liégeois <sup>(2)</sup>.

de cette Revue, concernant un procédé employé pour connaître la valeur intrinsèque des monnaies mérovingiennes.

La bibliographie systématique du baron de Chestret a été donnée dans les *Archives belges*, 12<sup>e</sup> année, 1910, pp. 25-28, et depuis, plus complètement, par LÉON NAVEAU, *Le baron Jules de Chestret de Huneffe. Sa vie, ses ouvrages*. Liège, 1910. D. Cormaux, in-8°, pp. 29-37 (tiré à part du *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*), et enfin par S. BORMANS, *op. cit.*, pp. 157-164.

(1) Le baron de Chestret était, en effet, un fervent amateur de la littérature française, dont le goût lui avait été inculqué par son professeur de littérature, le savant Auguste Baron. Il éditait, au surplus, à ses frais (tirage à 60 exemplaires) un opuscule littéraire, paru en 1884 (in-18), chez Grandmont Donders, sous le titre de *Glanes poétiques liégeoises. De Paix, de Chestret, Léonard, de Saint-Péruvi, etc.*

(2) Voyez, par exemple, la critique de l'ouvrage faite par Maurice Prou dans *Le Moyen âge, Bulletin mensuel d'histoire et de philologie*, années 1889, p. 123, et 1890, p. 193.

Avant lui, tout était à faire dans ce domaine : depuis longtemps, l'ouvrage du comte de Renesse était suranné et devenu insuffisant ; d'autre part, MM. A. Perreau et J. Pety de Thozée avaient réuni, il est vrai, de nombreux matériaux, mais aucun d'eux n'avait mené à bien la tâche qu'il s'était assignée ; le baron de Chestret se mit résolument à l'œuvre et, refondant complètement la matière traitée par ses devanciers, il put en même temps la soumettre à une critique minutieuse et l'adapter aux exigences du savoir moderne.

Son mémoire, que feu René Chalon proclama « le plus remarquable qui ait paru en Belgique sur la numismatique nationale », restera classique ; s'il est indispensable aux collectionneurs, il est en même temps une source précieuse à laquelle ne cesseront de puiser aussi bien ceux qui étudient l'histoire politique de l'ancienne principauté que ceux qui cherchent à en retracer l'histoire économique.

La monographie que le baron de Chestret consacra, quatre ans plus tard, à la *Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy*, fait dignement suite à la précédente ; comme celle-ci, elle reflète la vaste érudition du baron de Chestret. Ces deux ouvrages consacrèrent définitivement la réputation du savant numismate liégeois.

En matière historique, toutes les notices qu'il publia sont dignes de retenir l'attention ; il convient néanmoins de mettre hors pair son *Histoire de la maison de la Marck y compris les Clèves de la seconde race*. Œuvre de premier ordre, ce monumental travail, auquel il consacra quatre ans d'un labeur opiniâtre, constitue la contribution la plus importante qui ait été apportée, jusqu'à ce jour, à l'étude des périodes les plus troublées et les plus passionnantes de l'histoire liégeoise ; dans ce travail encore, il affirma toute la force de sa critique, toute l'étendue de ses connaissances, la pureté et la précision de son style.

Ces qualités devaient du reste caractériser encore les deux derniers grands travaux sortis de la plume du



baron de Chestret : ses études sur *Anthisnes, Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime* et *La terre franche de Haneffe et ses dépendances* ; ce sont de véritables modèles, en leur genre, de ces monographies locales dont la science sait toujours largement profiter lorsqu'elles sont l'œuvre d'historiens consciencieux et compétents.

\*  
\* \*

Le baron de Chestret de Haneffe jouissait d'un renom justement mérité parmi nos historiens et nos numismates ; aussi plusieurs sociétés s'honoraient-elles de le compter parmi leurs membres. La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, nous l'avons dit, l'avait, en 1890, élu membre correspondant et, en 1893, membre titulaire. Le 4 juillet 1869, la *Société royale de numismatique de Belgique* l'avait nommé membre correspondant régnicole ; elle le choisit comme vice-président pour les années 1885-1886 ; dans sa séance du 7 mars 1909, enfin, elle l'avait proclamé son président d'honneur à vie.

Il comptait, d'autre part, au nombre des membres les plus estimés de la *Société des bibliophiles liégeois* dont, il fut, en 1898, le « véritable restaurateur ».

Il siégeait enfin, depuis 1882 à notre Institut archéologique liégeois ; jamais il ne cessa de prendre une part active à nos travaux et à nos délibérations.

A différentes reprises, l'estime dont il était entouré lui valut d'être porté à la vice-présidence et à la présidence de notre Société ; toujours il se montra, dans l'accomplissement de ces diverses charges, homme consciencieux, de bon conseil et de sage fermeté.

\*  
\* \*

Autant le savoir du baron de Chestret était étendu, autant sa modestie était grande : il se signalait, au

surplus, par sa parfaite correction, sa grande affabilité et son inépuisable serviabilité.

Il était un maître écouté auquel on ne se lassait pas d'avoir recours et qui toujours prodiguait ses conseils avec autorité.

Il était en même temps un censeur sévère mais consciencieux, et tous ceux dont il eut à juger les travaux, reconnaîtront que si sa critique paraissait parfois acerbe, minutieuse, elle était juste et était uniquement inspirée par le désir de servir avant tout la science (1).

Comme l'a très bien dit l'un de ses biographes, « la distinction de son caractère et sa grande courtoisie faisaient bientôt oublier la réserve un peu froide de son caractère. Nature loyale et d'une inflexible droiture, le baron de Chestret marcha toute sa vie la tête haute, incapable d'une défaillance (2) ».

C'est bien le souvenir que garderont de lui ses nombreux collègues de l'Institut archéologique liégeois dont il avait depuis très longtemps gagné la vive et unanime sympathie.

L. RENARD-GRENSON.

(1) S. BORMANS, *op. cit.*, pp. 140-154, a très bien mis en relief toutes les qualités qui distinguèrent le baron de Chestret, tour à tour comme numismate et comme historien.

(2) Léon NAVEAU, *op. cit.*, p. 26 (tire à part).

---

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XL

(2<sup>me</sup> fascicule)

1910



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>me</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÈGE

98246

## AVIS

Les personnes étrangères à l'Institut, qui désireraient en faire partie, sont priées d'adresser leur demande à M. LUCIEN RENARD-GRENSON, secrétaire, rue Fabry, 14, à Liège (Téléphone n° 2856).

---

Le Musée archéologique liégeois, installé à la Maison Curtius (Quai de Maestricht, 13), est accessible au public :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : en semaine de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.;  
dimanches et jours de fêtes légales de 9 à 1 h. et de 2 à 5 h.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : en semaine de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.;  
dimanches et jours de fêtes légales de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Le Musée est fermé le samedi.

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XL

(2<sup>me</sup> fascicule)

1910



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>ne</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÈGE

# LES COMTES

DE

# DAMMARTIN-EN-GOËLE

ET

## LEURS ANCÊTRES

(SAINT-RIQUIER, MONTREUIL-SUR-MER, MONTDIDIER,  
ARCIS ET RAMERUPT)

DU VIII<sup>e</sup> AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

### AVANT-PROPOS

Au Congrès archéologique de Liège, en 1909 <sup>(1)</sup>, j'ai présenté une étude historique sur le chevalier Rasse de Dammartin qui, par son mariage avec Alice de Warfusée, au début du XII<sup>e</sup> siècle, fut l'ancêtre d'une notable partie de la noblesse hesbignonne.

Le *Miroir des nobles de Hesbaye* de Jacques de Hemricourt n'est que l'histoire généalogique de ce lignage fameux.

Contrôlant une affirmation de l'historien du XIV<sup>e</sup> siècle, je crois avoir démontré, par cette étude, que Rasse de Dammartin est bien le fils de Pierre, comte de Dammartin en Goële <sup>(2)</sup> ; j'y annonçais que je publierais prochainement un travail sur les ancêtres de ces deux personnages.

C'est cette promesse que je tiens aujourd'hui.

<sup>(1)</sup> *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège), t. II, p. 429.

<sup>(2)</sup> Dammartin, département de Seine-et-Marne, à 20 kilomètres N.-O. de Meaux.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### PRINCIPAUX AUTEURS CITÉS :

- ANSELME (le P.), *Histoire des grands officiers de la maison de France. L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes et des chroniques*, par un religieux de la Congrégation de Saint-Maur, complété par M. de Saint Allais, Paris, 1818.
- BEAUVILLE, *Histoire de Montdidier*. Ed. J. Claye, 1875.
- BLONDEL, *Généalogie de la famille de Rouci*.
- CAMUSAT, *Promptuarium sacrarum Tricassini Diocæsis*.
- CARLIER, *Histoire du Valois*.
- COURTALON, *Topographie de Rheims*.
- D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des comtes de Champagne*. Paris, 1859-1869.
- D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers seigneurs de Rameru*.
- DE BELLEVAL, *Nobiliaire du Ponthieu*.
- DEIADRERRE (abbé), *L'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais*.
- DE LEPINOIS, F., *Recherches historiques sur le comté et les comtes de Clermont*.
- DELETTRE (abbé), *Histoire du diocèse de Beauvais*.
- DE LUÇAY (comte), *Les anciens comtes de Clermont*.
- DESGUERROIS, *Saincteté chrestienne*.
- DOM BOUQUET, *Recueil des historiens de France*. Paris, 1738-1776 (par abréviation D. B.).
- DU CANGE, *Histoire du comté d'Amiens*.
- ID. *Histoire du comté de Ponthieu*.
- DUCHESNE, *Histoire de la maison de Bar le-Duc*.
- DUPLESSIS, *Histoire du diocèse de Meaux*.



- DUVIVIER. *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*. Bruxelles, 1898-1903.
- Gallia christiana*. Paris, 1716-1860.
- GRAVES, *Notice sur Nanteuil-le-Haudouin*
- LALORE. *Cartulaire de Montier-Ramey*.
- LEMAÏÉ, *Revue de Goële*, 1880.
- ID. *Petite Gazette de Dammartin*, 1904
- LEVRIER, *Catalogue du Vexin*.
- LOISEL, *Mémoire sur le Beauvaisis*.
- LOT, *La chronique de Saint-Riquier de Hariulf*. Paris, 1834.
- LOUVET, *Histoire du diocèse de Beauvais*
- ID. *Anciennes remarques sur la noblesse du Beauvaisis*.
- MABILLON, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*. Venise, 1733.
- MOREL DE LA FAYOLLE, *Histoire généalogique de la maison de Roucy*.
- MORERY, *La Noblesse de Champagne*
- MULLER (abbé), *Note manuscrite et Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent*
- PARISOT, *La Lorraine sous les Carolingiens*. Paris, 1899.
- PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*. Par abréviation M. G. H.
- SIMON, *Supplément à l'histoire du Beauvaisis*.
- VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. Bruxelles, 1902-1903.
-

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

### LES TRAVAUX ANTÉRIEURS.

L'étude que j'ai entreprise a déjà tenté, dans plusieurs de ses parties, bien des historiens, des érudits et des généalogistes de profession.

Mais la tâche était ardue : aussi les renseignements que j'ai trouvés chez mes prédécesseurs sont contradictoires, erronés ou tout au moins très incomplets.

On comprendra aisément qu'il ne m'est pas possible de m'étendre longuement sur les dires de chacun d'eux ; mon travail constituera la meilleure réfutation de leurs inexactitudes. Les lecteurs que cette étude intéresserait plus particulièrement pourront facilement recourir aux ouvrages cités, qui se trouvent dans les grandes bibliothèques et presque tous à la Bibliothèque nationale de Paris.

Les résultats des recherches de la plupart des auteurs anciens ont été résumés par les bénédictins de Saint-Maur dans *L'art de vérifier les dates* <sup>(1)</sup>.

C'est ce travail qui a servi de guide à beaucoup d'auteurs modernes, qui n'ont pas jugé à propos de recourir aux sources elles-mêmes.

Nous allons, pour simplifier, passer rapidement en revue la descendance des comtes de Ponthieu exposée dans cet ouvrage, qui les cite comme ancêtres des comtes de Dammartin, mais sans preuves.

(1) Aux chapitres des *Comtes de Ponthieu*, t. XII, p. 317 et des *Comtes de Dammartin*, t. XI, p. 434.

La généalogie débute par Walbert, ou saint Waubert, qui vivait en 696; puis, sans liaison, elle saute à Angilbert, ou saint Angilbert, gendre de Charlemagne, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle; viennent ensuite Nithard, fils d'Angilbert, Rodolphe, oncle maternel de Charles le Chauve, duc et abbé de Saint-Riquier; puis Helgaud I, qui serait le fils ou le neveu de Nithard; puis Herluin I, Helgaud II, Herluin II et Roger, comtes de Montreuil-sur-Mer, dont la descendance est en ligne directe.

Nous renvoyons aux pages qui suivent pour rétablir ce que nous croyons être la vérité sur ces personnages. Disons cependant tout de suite qu'ils ne peuvent porter le titre de *comtes de Ponthieu*. le comté de Ponthieu ne s'étant réellement formé sous cette dénomination qu'à la fin du X<sup>e</sup> ou au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, comme nous le verrons plus loin.

*L'art de vérifier les dates* continue sa généalogie par Guillaume I<sup>er</sup>, qu'il croit fils de Roger, et à qui il donne pour fils Hilduin, comte de Montreuil, Arnould ou Ernicule, comte de Boulogne, Hugue, comte de Saint Pol et N., seigneur d'Ardres. Il y a là une confusion que nous essayerons d'expliquer.

*L'art de vérifier les dates* donne deux fils à cet Hilduin de Montreuil, à savoir :

1<sup>o</sup> Hilduin ou Hauduin, seigneur de Ramerupt, de Breteuil et de Nanteuil, localité qui aurait porté, à cause de lui, le nom de Nanteuil-le-Haudouin.

Graves, dans sa *Notice sur Nanteuil le-Haudouin*, dit que Hilduin et son père Guillaume I sont le même personnage;

2<sup>o</sup> Hugue I, qui n'aurait pas été comte de Montreuil, mais avoué de Saint-Riquier.

Les bénédictins ajoutent que Hugue s'empara d'Encres et de Dommart, où il fit bâtir des forteresses. D'après

eux, la prise de Dommart serait l'origine du comté de Dammartin <sup>(1)</sup>.

Or *Encres*, ou *Incra*, désigne *Albert*, ville de la Somme, à l'est d'Amiens, et *Dommart* n'est pas *Dammartin-en-Goële*, mais *Dommart-les-Ponthieu*, près d'Abbeville, localités voisines de Saint-Riquier, dont Hugue était avoué. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

Il faut néanmoins retenir de ce qui précède que les bénédictins admettent une parenté entre les comtes de Montreuil et les Hilduin de Ramerupt et autres lieux, et implicitement une soudure entre leur famille et celle des comtes de Dammartin. Cette soudure, admise, mais non démontrée, par certains des auteurs qui se sont occupés de la question, existe en réalité ; mais nous tâcherons d'établir qu'elle s'est faite au x<sup>e</sup> siècle.

Beaucoup d'auteurs modernes se sont ralliés, en tout ou en partie, à la généalogie des comtes de Ponthieu proposée par *L'art de vérifier les dates*.

Tous ceux que j'ai consultés, sauf Beauvillé et Du Cange, le plus récent, s'embrouillent dans l'identification des Hilduin, comtes de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt, ancêtres des comtes de Dammartin.

Les uns parlent d'un Gilduin, qu'ils confondent avec Hilduin et dont ils font à tort un comte de Breteuil. Nous verrons que Gilduin était vicomte de Chartres et que son fils fonda l'abbaye de Breteuil vers 1034.

Du Cange et Beauvillé admettent quatre Hilduin, ce qui est aussi ma conclusion ; mais ils se trompent sur leurs alliances ; c'est ainsi qu'ils donnent pour femme, à Hilduin II, Adèle, fille supposée du premier comte de Dammartin, et qui apporterait en dot le comté à Hilduin ; mais la preuve n'en est pas faite par ces auteurs Beauvillé lui-même, qui paraît le mieux informé, émet un doute sur la réalité de ce mariage.

(1) *Op. cit.*, t. XII, p. 322 et t. XI, p. 434.

Lemarié confond tous les Hilduin et en invente un cinquième, tandis que d'Arbois de Jubainville, dans ses *Premiers seigneurs de Rameru*, les ramène tous à un seul, marié à une comtesse de Roucy, dont il aurait eu quinze enfants.

Le P. Anselme et d'Arbois de Jubainville donnent pour femme à Hilduin I, Helisende ou Hersende ; Blondel et Morel de la Fayolle l'appellent Helvide ou Avoye. Il s'agit, selon nous, de deux Hilduin différents.

*L'art de vérifier les dates* conteste que Manassès, comte de Dammartin, soit le frère de Hilduin.

Lemarié pense que Hilduin II possède le comté de Montdidier ; d'Arbois de Jubainville, non.

P. Morel de la Fayolle et Du Cange, dans son *Histoire d'Amiens*, disent que Hilduin III aurait épousé Lesseline, veuve de Guillaume, comte d'Eu C'est, d'après nous, une erreur que nous expliquerons.

Delattre confond aussi Hilduin avec Gilduin, le fondateur de l'abbaye de Breteuil (1).

L'abbé Muller a eu l'amabilité de m'envoyer un article, qu'il a publié dans la *Gazette de Dammartin* sur les premiers comtes de Dammartin, où il rappelle les systèmes généalogiques ébauchés avant lui.

Il édifie un nouveau système dans lequel il confond malheureusement les seigneurs de Bulles, Lancelin, Foulque, etc., avec les seigneurs de Dammartin Je ne puis entrer dans les détails de ce système qui sera facilement réfuté par mon travail lui-même.

Le sort du comté de Montdidier au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle a préoccupé les historiens ; Du Cange pense qu'il fut usurpé par Hugue Capet et rendu à Eude, comte de Dammartin,

(1) Ce Gilduin de Breteuil eut un fils nommé Galerand ou Walerand, blessé en 1037 à Bar-le-Duc avec Manassès, comte de Dammartin qui, lui mourut de sa blessure. Walerand devint abbé de Saint-Richard de Verdun en 1046. (D. B., t. XI, p. 249).

par Philippe I. Nous dirons pourquoi il ne peut en être ainsi.

Quant aux comtes de Dammartin proprement dits, l'immense majorité des auteurs admet la descendance établie par *L'art de vérifier les dates*, à savoir pour le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle :

Manassès, le premier comte, tué en 1037 ; Hugue I<sup>er</sup>, vers 1037, époux de Rohaïde, mort avant 1100 ; Pierre, vers 1100 ; Hugue II, vers 1107 ; Lancelin, surnommé de Bulles ; Albéric I, vers 1162 ; Albéric II, vers 1186, mort en 1200.

Je rectifierai, dans mon travail, cette descendance erronée, comme l'a fait en 1869, le regretté Léopold Delisle <sup>(1)</sup> pour les comtes du XIII<sup>e</sup> siècle. Une lettre, qu'il me fit l'honneur de m'écrire peu avant sa retraite, m'apprit qu'il ne s'était point occupé des comtes de Dammartin aux siècles précédents.

Du Cange affirme à tort, selon moi, que le comte Hugue, qu'il appelle de Bulles, aurait épousé la fille du comte Eude, qu'il appelle Rohaïde ; pour moi, Hugue est le frère d'Eude.

Duchesne et le P. Anselme croient au mariage du comte Albéric I avec Clémence de Bar, veuve de Lancelin de Dammartin, alors qu'elle épouse un comte de Clermont et que c'est sa fille qui épouse Albéric.

Levrier croit que Rohaïde est une dame d'Hérouville, alors qu'elle est héritière de Bulles.

Louvet confond Lancelin de Beauvais avec Lancelin de Dammartin.

Le comte de Luçay fait de Rohaïde une fille de Lancelin de Bulles ayant hérité de son neveu Joscelin, dit l'Enfant, de la seigneurie de Bulles ; Rohaïde est certainement héritière de Bulles, mais comment ? De Lépinos donne à cette héritière une ascendance fantaisiste.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 4<sup>e</sup> série, t. I, p. 189.

Simon fait de Hugue de Beauvais le père de Hugue de Dammartin, alors que le père de celui-ci est Manassès.

Enfin qu'il me soit permis de rappeler la généalogie fantaisiste des comtes de Dammartin, dont j'ai parlé dans ma communication au Congrès archéologique de Liège, en 1909 (1).

Dans son recueil périodique *Le Conservateur* de juillet 1757, Dreux de Radier a publié une descendance des premiers comtes de Dammartin basée sur une généalogie en vers de douze pieds du xv<sup>e</sup> siècle, qu'il a consultée et dont il reproduit les parties les plus intéressantes.

L'original du manuscrit a disparu; mais la Bibliothèque nationale de Paris en possède une bonne copie du xvi<sup>e</sup> siècle, cotée sous le n<sup>o</sup> 10,142 du fonds français (2). M. E. Lemarié a bien voulu m'envoyer sa brochure où il livre cette copie à l'impression, en l'accompagnant d'intéressantes notes.

Cette généalogie parle d'un comte Assaillant de Dammartin qui vivait en 646 et de son fils Guérard :

Assaillant fuz nommé, de Dampmartin fus conte  
Du tems de Dagobert, lequel de moi tint compte.  
De l'incarnacion (de Jhesu-crist), six cens quarente six  
Portant estat de conte en chère je m'assix (3).  
De Dampmartin fuz conte et fuz nommé Guérard ;  
La royne de Frise espousé par hasard,  
Pour ce que en bataille son mary je occiez ;  
Après son trespas, d'icelle me saisiz ;  
Et ce mavint l'an six cens quatre vingtz,  
Que en celluy honneur Dieu mercy je parvins.

Dans les documents que j'ai pu rassembler, je n'ai pas trouvé trace de ce nom d'*Assaillant*, mais bien d'un Gérard, fils d'Ilgier, qui est signalé dans une charte de Saint-Léon

(1) *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. II, p. 441.

(2) E. LEMARIE. *Une généalogie versifiée des anciens comtes de Dammartin*. Dammartin en Goële.

(3) Dagobert est mort en 638 ; Clovis II règne de 638 à 636.

d'Esserent, datée de 1117<sup>(1)</sup>, avec le qualificatif de *miles strenuissimus* et qui cède à Saint-Leu des possessions qu'il avait près du château de Dammartin, à côté de l'église d'Ève (canton de Nanteuil).

C'est peut-être ce personnage, comme le pense l'abbé Muller, qui a servi de type au trouvère.

Ces deux personnages, dit Lemurié, sont les héros d'un roman de chevalerie du xv<sup>e</sup> siècle, qui a pour titre : *Histoire de Assailant et Gérard son fils, premiers comtes de Dammartin, peu après Dagobert, roi de France, extraite et traduite du latin, des chroniques des rois de Cologne*. Ce manuscrit est classé sous le n<sup>o</sup> 15.096 du fonds français de la Bibliothèque nationale; il serait emprunté du *Roman de Théséus de Cologne et de Godifer*, n<sup>o</sup> 1,473 des manuscrits du fonds français.

Le manuscrit que nous étudions a deux feuillets en blanc, puis continue ainsi :

Moumeliant fut faiet pour me faire la guerre ;  
Touteffois on ne me sceut faire perdre ma terre ;  
Car de Dampmartin je fuz conte et seigneur.  
Vingt ans et plus et mouruz en honneur.

Il s'agit évidemment, comme nous le verrons plus loin, de Hugue de Dammartin et le trait appartient aux *Chroniques de Saint-Denis*.

Vient ensuite un passage incompréhensible jusqu'ici, mais qui s'éclaire d'un jour nouveau après la rectification que je ferai, dans mon travail, de la généalogie des comtes de Dammartin au xiii<sup>e</sup> siècle. Voici ce passage :

Je fuz nommé Edouard filz du roy dangleterre,  
Coute fuz de Dampmartin et XXXII ans en tins la terre  
La fille de Guerard je ouse pour ma femme  
En l'an mil cent et ung, du corps partit mon âme.  
De Dampmartin fuz conte et fuz appelé Jehan ;  
L'an mil cent LXI r gnoye en cest an.  
Bien tost apres mouruz, Dieu ayt de moy mercy  
Aussi de mes ancestres, je pryé qu'il soit ainsi.

(1) Abbé MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 27.



D'après Lemarié, les chroniqueurs du xv<sup>e</sup> siècle cherchaient à faire remonter aux premiers rois d'Angleterre l'origine des comtes de Dammartin et on voit sur plusieurs manuscrits un blason mi-parti d'Angleterre et de Dammartin.

Cette apparition de la famille d'Angleterre s'explique facilement par le système que j'expose plus loin.

La généalogie rimée se poursuit, plus précise à la fin, jusqu'à Jean de Chabannes, comte de Dammartin, mort en 1503.

Elle paraît avoir été composée sur l'ordre d'Antoine de Chabannes (1411-1488), père de Jean, qui fit rebâtir le château de Dammartin, détruit par les Anglais ; elle fut terminée pour son fils et transcrite dans le manuscrit dont nous nous occupons.

Cette chronique rimée n'a évidemment de valeur que pour les derniers personnages dont elle fait mention.

On voit, par cette brève incursion dans le passé, que les auteurs sont loin d'être d'accord sur la filiation des comtes de Dammartin et de leurs ascendants, et qu'une nouvelle étude de la question était amplement justifiée.

## CHAPITRE II.

### LES ABBÉS ET LES COMTES DU MONASTÈRE DE SAINT-RIQUIER.

Le monastère de Centule, ou de Saint-Riquier<sup>(1)</sup>, fut fondé sous Dagobert I (roi en 623, † 639), *in villa Centula*, dans la *provincia Pontiva*, le Ponthieu, par *Richarius*,

(1) Saint-Riquier, département de la Somme, arrondissement d'Abbeville, à 9 kil. N.-E. de cette ville.

Riquier, qui y naquit à la fin du règne de Clotaire I († 561).

La vie de ce saint est narrée par Aleuin, dans sa *Vita sancti Richarii*<sup>(1)</sup>, qu'il écrivit à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et qui fut reproduite et amplifiée par Hariulfe ; cet abbé (1060-1143) fit l'histoire du monastère du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle inclusivement ; sa chronique a été éditée avec soin par Ferdinand Lot<sup>(2)</sup>

Les premiers abbés cités de Saint-Riquier intéressent médiocrement notre thèse ; ils ont noms Ocialdus, Coschinus, cités dans des documents de 722-730. Guitmarus (saint Widmar), cité en 761-763; Aldricus et Symphorianus.

Il en est tout autrement d'Angilbert qui abbé de Centule dès 790, fut un personnage illustre de son temps. *Primicier* de la cour de Pepin, fils de Charlemagne et roi d'Italie (781-810), il fut un poète latin remarquable, au point d'être surnommé Homère ; cela lui valut, sans doute, les bonnes grâces de Berthe, fille de Charlemagne, dont il eut (vers 787 ?) deux enfants, l'historien Nithard et Harnid<sup>(3)</sup>.

Cette liaison fut probablement la cause pour laquelle il prit les ordres (vers 790 ?) ; Charlemagne, d'après les historiens, n'aimait pas les gendres, même illégitimes. Dès 792, il est abbé de Saint-Riquier, selon les documents.

En 799, aidé magnifiquement par Charlemagne, il reconstruisit l'abbaye anciennement édifiée par Richarius ou Riquier, et il faut lire dans Hariulfe les richesses qui y sont contenues et dont cet historien se plaît à faire une longue énumération.

(1) MABILLON, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti. Saec. II.*

(2) *La chronique de Saint-Riquier de Hariulf*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1894.

(3) HENNOQUE conteste ce mariage ou cette liaison : mais il est difficile de détruire l'attestation formelle de l'historien Nithard. Cfr *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. IX, p. 146.

Chargé des plus hautes missions, notamment auprès des papes Adrien I et Léon III, il est cité dans de nombreux documents authentiques importants, notamment dans les lettres et le testament de Charlemagne.

Il mourut le 17 février 814, moins d'un mois après son illustre empereur, décédé le 28 janvier.

En 842, on transfère solennellement son corps à l'abbaye de Saint-Riquier, et on l'enterre à côté du fondateur du monastère.

Son épitaphe, qu'il composa lui-même, porte ces vers :

Rex, requiem Angilberto da, Pater, atque pius Rex  
Lex, legum vitam eternam illi da, quia tu es Lex  
Lux, lucem semper concede illi, bona qui es Lux  
Pax, pacem illi perpetuam dona, es quoniam Pax.

Un abbé de Saint-Riquier, Anscherus, contemporain d'Hariulfe (qui, en 1104, alla diriger l'abbaye d'Oudenburg, en Flandre), composa une vie d'Angilbert <sup>(1)</sup>, où les qualités de celui-ci sont exagérées dans le but d'obtenir sa canonisation. Lot <sup>(2)</sup> le soupçonne d'une interpolation dans le texte d'Hariulfe, là où cet auteur parlait de la liaison d'Angilbert et de Berthe. Deux pages de la chronique d'Hariulfe ont disparu et sont remplacées par une courte relation d'un mariage dont la légitimité est douteuse.

Notons que dans les deux citations, Angilbert est qualifié de *dux totius maritimae terrae*, duc de toutes les terres maritimes (de l'Escaut à la Seine, ajoute un interpolateur), titre que ne lui reconnaît aucun document authentique contemporain connu, mais qui me paraît cependant très vraisemblable. Voici ces citations :

Anno dominicae incarnationis 754, cum Pippinus, filius Karoli cognomento Martelli, cum duobus filiis Karolo et Karolomanno

(1) *Vita Angilberti*, D. B., t. V, p. 475, ou M. G. H., t. XV, p. 180.

(2) LOT, *op. cit.*, pp. XLVIII et 52.

Francorum populis sceptro regio presideret, vir inclitus Angilbertus, generis nobilitati illustris animique industria ac probitate nulli secundus, palatinis atque regalibus negotiis implicitus degebat, et splendore suae indolis eorundem regum animos in tantum sui amorem accenderat, ut tanquam filium vel fratrem carissimum vehementissime eum deligerent. Erat enim totius affabilitatis et cantissimae jocunditatis efficacia cumulatus et ultra aetatem tot studiis honestatis decoratus, statura quoque elegantia et vultu venustissimus, ut mirum in modum omnibus qui eum videre vel audire poterant veniret in amorem...

... Nam omnes de ejus (Angilberti) prosapia viri clarissimi et Francorum regibus familiares semper habiti sunt et cari. Avi ejus et proavi aut in dignitatibus primi aut dignitatum magnatibus affines fuerunt et propinqui...

... Considerans (Karolus magnus) etiam domni Angilberti ingenuam a proavis nobilitatem, detulit filiae suam voluntatem... Sic domnus Angilbertus a sacerdotii sanctimonio disciscens regis gener effectus est; et ex toto sociatus copulae nuptiali, duos filios Nithardum et Harnidum procreavit. Data est etiam illi maritimae Franciae magna pars in ducatum, et scilicet regis gener honoris fastigio non careret (1).

Seconde citation :

Cui (Carolo Magno) clarissimus vir Angilbertus nobilitatis et sapientiae merito extitit carissimus, adeo ut prae omnibus ei familiarissimus haberetur; quae amicitia in tantum convaluit, ut Regis filiam, nomine Bertam, in conjugium acciperet; de qua duos filios, Harnidum et Nithardum genuit cui etiam ad augmentum Palatini honoris totius (2) maritimae terrae Ducatus comissus est...

Monachi indumentum et vere humilitatem suscepit (3).

(Interpolation dans la chronique d'Hariulf. Voir F. LOT, *Op. cit.*, pp. XLVIII et 52).

L'un des fils d'Angilbert est l'historien bien connu du IX<sup>e</sup> siècle, Nithard. Il déclare, dans ses écrits que son père Angilbert était issu d'une famille illustre et était le frère de Madhelgaud et de Richard et que lui-même, Nithard,

(1) D. B., t. V, p. 475; M.G.H., t. XV, p. 180. *Ex vita Angilberti.*

(2) A fluvio Scaldæ usque ad Sequanam (Interpolation).

(3) D. B., t. V, p. 371; *Chron. Centul. Hariulf. Annis 789-790.*

était né avec son frère Harnid, des œuvres d'Angilbert et de Berthe, fille de Charlemagne. Les indications d'Anscherus et de Hariulf ne paraissent être que la paraphrase du texte authentique <sup>(1)</sup> et presque contemporain de Nithard, texte que voici :

Eodem die (XIII kal. Novembris), Angilbertus vir memorabilis Centulo translatus, et anno post decessum ejus XXVIII (XXVIII ?), corpore absque aromatibus indissoluto repertus est. Fuit hic vir ortus eo in tempore haud ignotae familiae : Madhelgaudus autem, Richardus et hic, ex una progenie fuere : et apud Magnum Karolum merito magni habebantur : qui ex ejusdem Magni Regis filia nomine Berchta Harnidum fratrem meum, et me Nithardum genuit.

Centulo opus mirificum in honore omnipotentis Dei sanctique Richarii construxit : familiam sibi commissam mirifice rexit. Hinc vita cum omni felicitate defuncta Centulo in pace quievit. His paucis de origine mea delibatis, ad historiae seriem redire libet <sup>(2)</sup>.

Il ne m'a pas été donné de trouver dans les chartes mérovingiennes ou carolingiennes d'indications sur les ancêtres d'Angilbert. A peine peut-on citer un diplôme de Clovis III, de 693, parlant du comte Angliberchtus, homme illustre, familier du roi, et quelques autres de 701, 709, 710, 713, parlant d'un comte Angebertus, *vir illuster*, fils de Gaobertus <sup>(3)</sup>.

Remarquons cependant que les noms au moyen âge,

(1) HENOCQUE (*loc. cit.*) soutient cependant que ce passage est une interpolation ; mais les preuves qu'il en donne ne me paraissent pas pertinentes.

(2) D. B., t. VII, p. 32, Nithardi Historiae ; M. G. II., t. II, p. 671. Anno 842.

(3) Anno 693. Angliberchtus comes. — Anno 701. Angebertus comes. D. B., t. IV. *Tables, passim*.

Anno 693. Illuster vir Angliberchtus comes, *parmi les familiers de Clovis III* (M. G. II., *Diplom.*, t. I, p. 58, charte de Clovis III).

Annis 709-710. Aengelbertus, filius Gaoberto quondam, Werengatto, frater ejus, *témoins à des donations de localités en Taxandrie à l'évêque Willibrod par Aengelbertus et Bertileendis* (PARDESSUS, *Diplômes mérovingiens*, t. II, p. 280). — Anno 713. Aengelbertus, vir illuster (*Ibid.*, p. 284).

comme aujourd'hui les prénoms, sont d'habitude héréditaires de père à fils, de grand-père à petit-fils et d'oncle à neveu, et que le même nom implique donc très souvent l'idée d'une parenté ; mais je n'ai pas la preuve directe que cet Angilbert soit un ascendant du gendre de Charlemagne ; aucun nom des familiers des rois, dans les diplômes antérieurs à Charlemagne que j'ai consultés, ne rappelle les noms de Madhelgaud ou de Richard.

Par contre, on trouve, sous Charlemagne, un Richard, cité en 781 et 795, en qualité de comte et de *villarum provisor* <sup>(1)</sup>.

En 802, il y a un Madhelgaud qualifié de *missus dominicus* de Charlemagne, envoyé, je prie de noter le fait, pour inspecter les *terres maritimes*, à savoir celles du Mans, de l'Hiémois, de Lisieux, de Bayeux, de Coutances (de Cottentiu), d'Avranches, d'Evreux, de Madrie et au-delà de la Seine, de Rouen. Nous lisons, en effet, dans les capitulaires de Charlemagne :

Anno 802. De locis ubi missi esse debent...

In Cenomanico, Hoxemensi, Livino, Bajocassino, Constantino, Abrincatino, Ebreicino, et Madriacino et de illa parte Sequanae, Rodomensi, Magenardus episcopus et Madelgaudus <sup>(2)</sup>.

Or, on sait que les *missi dominici*, nommés d'habitude pour un an parmi les évêques et les comtes, pour inspecter une région, avaient, dans un des *pagi* de cette même région, les premiers leur diocèse, les seconds leurs principaux biens, et plus tard leur *comitatus* ; c'est même là, d'après Parisot <sup>(3)</sup>, le vice de l'institution, les *missi* devant inspecter des collègues qui pouvaient, le cas échéant, leur rendre la pareille.

<sup>(1)</sup> Anno 781. Richardus comes (*Charte de Charlemagne*) — Anno 795. Richardus comes, villarum provisor (Voir les tables de D. B., t. V et VI).

<sup>(2)</sup> D. B., t. V, p. 661. *Capit. Car. Magni*.

<sup>(3)</sup> R. PARISOT, *La Lorraine sous les Carolingiens*, p. 8.

Il résulte de là que Madhelgaud possédait, sans nul doute, suivant l'usage, des biens aux côtes maritimes citées plus haut ; rapprochons cette constatation du fait qu'Angilbert, son frère, fut abbé de Centule, localité de la même province.

Le préfixe *Mad*, qui existe dans un certain nombre de noms propres de cette époque (exemples : *Madalfridus*, *Madalgesilus*, *Madroaldus*, *Madalbertus*), ne se trouve plus guère après le ix<sup>e</sup> siècle, les noms simples *Alfridus*, *Algesilus*, *Roaldus*, *Albertus* prévalant bientôt. C'est une constatation qu'il est facile de faire en parcourant les tables onomastiques de Dom Bouquet, ou des *Monumenta Germaniae historica*. On peut donc sans peine concevoir une parenté entre le nom Madhelgaudus et son abréviation Helgaudus ou Hilgaudus, ou Heligaudus. Cette parenté se confirme, car nous trouvons un personnage du nom d'Heligaudus, en 831, au nombre des nobles tenant des bénéfices du monastère de Saint-Riquier. Hariulfe, qui le cite, a certainement reproduit la liste de ces nobles d'après des documents contemporains, qu'il affirme, dans sa chronique, avoir eus en sa possession. Voici la citation de Hariulfe :

Sed jam illorum nomina recitemus, qui ex S. Richario beneficia retentabant : quique cum sibi subditis militibus, nostro abbati et ministris Ecclesiae nobiliter satis serviebant terra marique, vel ubicumque eorum comitatu quilibet e sancti loci fratribus indigisset : Heligaudus, Mainfridus.... etc. (1).

Cette constatation a son importance, car elle me permet, avec de fortes présomptions de vérité, de supposer qu'il y a autre chose qu'une simple coïncidence dans la rencontre de tous ces personnages en un même territoire. Je crois donc que le Helgaud de 831 est le fils de Madhelgaud, ayant obtenu de son oncle Angilbert, abbé de

(1) *Spicilegium*, nov. ed., t. II, p. 312 (Cfr F. Lot, *op. cit.*, p. 96).

Saint-Riquier, un bénéfice de ce monastère, directement ou déjà par l'intermédiaire de son père, par suite de la tendance à l'hérédité des bénéfices qui s'affirmait depuis Charlemagne.

Je n'ai pas trouvé, dans les chroniques ou les chartes, de mention d'un autre personnage du nom d'Helgaud ; ces documents ne s'occupent que des personnages importants ; or, un témoignage contemporain, celui de Nithard, fait de Madhelgaud un familier des rois. Son fils Helgaud doit être également de haute noblesse, puisqu'il est cité le premier dans l'énumération des bénéficiaires de Centule.

Cette rencontre de noms dans des documents analogues, et de personnages dans un même territoire n'est d'ailleurs pas unique. En voici un autre exemple :

Hariulf cite un autre bénéficiaire de Saint-Riquier du nom d'Hungarius, de 814 à 822, sous l'abbatit de Héricus. Or, en 838, un Hungarius est cité comme témoin dans une charte de Louis le Débonnaire, en même temps que le comte Herluin, le comte Arduin et Ricbodon, abbé de Saint-Riquier. On peut sans trop de peine en conclure que ces deux Hungarius sont le même personnage ; et ce personnage peut sans difficulté être identifié ou apparenté avec un autre Hungarius de 853, *missus dominicus* de Charles le Chauve, chargé avec le même comte Herluin de l'inspection de Rouen, du Teliau, du Vitmeu, du Ponthieu et de l'Amiennois (1).

C'est évidemment le même Hungarius que nous retrouvons toujours avec Herluinus au serment de Quiersy, en 858 (2).

(1) Annis 814-822. In illa vero militum descriptione, invenitur Hungarius miles Durcaptum villam ex beneficio centulensis abbatit Hericus tenuisse (*Spicilegium*, nov. ed., t. II, p. 231).

(2) Voir pour ces noms et ces dates, les tables onomastiques de DOM BOUQUET, t. IV, V et VI.



Je propose donc, en m'appuyant sur ces données, de faire de Madhelgaud, frère d'Angilbert, le père de Helgaud ou Heligaud, dont je vais plus amplement parler.

\*  
\*\*

Cet Helgaud est certainement le personnage que Hariulf déclare avoir été abbé de Saint-Riquier au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, vers 859 (?). L'historien affirme qu'il avait été comte avant d'accepter le « duché des âmes », qu'il avait été marié et avait eu un fils nommé Herluin, qui lui succéda comme comte, mais non comme abbé <sup>(1)</sup>.

Il est utile d'attirer l'attention sur ce fait que, d'après Hariulf, tous les abbés de Saint-Riquier étaient à cette époque de la plus haute noblesse ; le monastère faisait d'ailleurs l'éducation des princes et des fils des grandes familles patriciennes <sup>(2)</sup>.

Depuis Angilbert, gendre de Charlemagne, les abbés furent :

Angilbert, † 814, gendre de Charlemagne ;

Héric en 814, cité au concile de Noyon, † avant 822 ;

Hélisachar, *missus* et chancelier de Louis-le-Pieux.

Paraît en 822 comme abbé <sup>(3)</sup>, † avant 838 ?

Riebodon, petit-fils de Charlemagne. Est abbé en 838 (charte dans DOM BOUQUET) ; est cité en 842, année où il transporte le corps d'Angilbert, † 844.

(1) *Universae carnis viam ingresso Hruodulpho, suscepit Heli-gaudus comes Centulensium guberuationem. Hic ex saeculari comitatu transiit ad animarum ducatum. Nam antequam abbas aut monachus foret, saeculo militavit, et etiam uxoratus filium suae carnis reliquit, terrae quidem potestatis, sed non monasticae servitutis haeridem, nomine Herluinum, similiter comitem (Anno 859). (D. B., t. VII, p. 244. Ex chron. Centul. Hariulf. Voir aussi LOT, op. cit., pp. 117-119).*

(2) LOT, op. cit., p. 118.

(3) *Gallia christiana*, t. X, p. 1245.

Nithard, petit-fils de Charlemagne, abbé quelques mois seulement <sup>(1)</sup>. Tué en 844 par les Normands, il est enterré auprès d'Angilbert.

Louis, petit-fils de Charlemagne. Abbé en 844, entre mai et novembre <sup>(2)</sup>; en 845, il emporte les reliques de saint Riquier, à cause d'une invasion des Danois <sup>(3)</sup>. N'est plus abbé en 846, † 867 <sup>(4)</sup>.

Rodolphe, frère de Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire, oncle maternel de Charles-le-Chauve, a remplacé Louis comme recteur dès 846 (?). Est abbé avant 855 (en 853 ?). Est nommé comte par son neveu Charles-le-Chauve et abbé par les moines (charte de 855); en 856 est dit recteur. En 864 est dit comte et non abbé, † 866 <sup>(5)</sup> ?

Heligaud, de la race d'Angilbert, est comte, puis abbé comme son prédécesseur, en 860. Eut un fils, Herluin. Cité en 831, en tête de la liste des bénéficiaires de Centule. † 866 ?

Guelfon (Welfon), abbé en 864 ou 866 (?) <sup>(6)</sup>, avant 867, fils de Rodolphe, cité dans diverses chartes en 868.

Carloman, fils de Charles-le-Chauve, déplace Guelfon en 869 jusqu'en 873 ; puis Guelfon redevient abbé jusqu'à sa mort en 881.

Cette liste des abbés de Saint-Riquier au ix<sup>e</sup> siècle et surtout les dates de leur abbatiat ont été établies ou mieux rectifiées par moi en me basant sur les indications de Hariulfe, de Lot, son commentateur, et surtout des chartes contemporaines. J'ai écarté les affirmations souvent hasardées des historiens moins anciens.

Je ne suis d'ailleurs pas d'accord avec Lot sur deux de

(1) *Cum paucissimis diebus ministrasset* (LOT, *op. cit.*, p. 102).

(2) *Ibidem*, p. 108 (Charte de Charles-le-Chauve).

(3) *Ibidem*, p. 112.

(4) *Ibidem*, p. 113.

(5) *Ibidem*, pp. 117-119.

(6) *Ibidem*, p. 120.

ces abbés, Nithard et Helgaud Lot pense que Nithard ne fut pas abbé. Hariulfe l'affirme ; il ne le fait régner que quelques jours et le dit frappé par les Normands. Je ne vois pas de difficulté à admettre la thèse d'Hariulfe.

Quant à Helgaud, son cas nous intéresse davantage.

On aura remarqué que Hariulfe range Héligaud au nombre des abbés de Saint-Riquier ; mais Lot paraît avoir raison quand il dit <sup>(1)</sup> que la charte sur laquelle le chroniqueur se base est une charte du x<sup>e</sup> siècle, de 974 (?). Mais de là à prétendre, comme Lot le fait, qu'il n'y a pas eu de Heligaud et de Herluin au ix<sup>e</sup> siècle, c'est une erreur manifeste ; les documents diplomatiques prouvent le contraire. D'ailleurs, vers 974, date attribuée à la charte par Lot, il n'y a plus d'Helgaud et d'Herluin dans ces parages.

Reste une explication : c'est que cette charte de 974 n'est que la confirmation d'une charte antérieure ; c'est la seule façon de rallier les deux opinions. Il n'y a pas de doute possible : il y eut un comte Hilgaud vivant au milieu du ix<sup>e</sup> siècle dans le Ponthieu. Des documents authentiques que nous publions en font foi. Ce comte fut-il au déclin de sa vie, par exemple, abbé de Saint-Riquier ? Rien ne s'oppose à cette hypothèse et Hariulfe l'affirme sur le vu de documents certains <sup>(2)</sup>.

Le comte Helgaud fut d'abord un défenseur laïque de l'abbaye, comme son prédécesseur Rodolphe. C'était l'époque des invasions normandes et Hariulfe explique parfaitement comment il fut nécessaire de nommer à

(1) LOT, *op. cit.*, p. 104.

(2) Haec igitur abbatum nomina quatuor, quae in Domni Angel-ranni scripto minus in nostro vero plenius habentur, id est domnus Nithardus, domnusque Ribbodo, Helgaudus quoque et Coschinus duo prima in codice a Gorzia delato, tertium autem in membranis nostri gymnasii reperta sunt. Anno 866. (LOT, *op. cit.*, pp. 219-220).

l'abbaye des comtes-abbés (comme il y eut ailleurs, à Liège notamment, des princes-évêques) <sup>(1)</sup>.

(1) Verum si aliquis quaerat cur nostras rector, abbas et comes insimul exstiterit, reddimus quam antiquiores tradunt hac de re rationem. Eo enim tempore, permittente Deo et peccato christiani populi exigente, ferae nationes Danorum, aliarumque barbaries gentium, p[er] saepe Franciscos limites pervadebant et ipsos reges ac proceres regno deturbare et penitus intee imere conabantur. Pontivus vel Wimacus provinciœ tunc castella aut munitiones aut raro, aut nusquam, habebant et proinde per has liber ingressus ad Franciam hostibus exstebat. Quod etiam in hoc opusculo gemino potest animadverti exemplo, quando scilicet domnum Nithardum, sancti Angilberti filium, bello interruptum retulimus, vel quando, tempore abbatis Hludovici, sanctum patrem Richarium illorum timore hinc fuisse sublatum docuimus. Revera autem nostri astipulavere seniores, quod et ipse Nithardus utriusque officii minister exstiterit, et quia expeditioni, non relicto regulari ordine, inserviens, ab hostibus sit occisus. Cum ergo horum canina rabies frequenti suo adventu mala gravia orbi Gallico iufligeret, visum est regibus Francorum et optimatibus ut abbas centulensis, qui magnæ gloriæ magnique nominis habebatur, hujus sedandæ tempestatis onus exciperet, quia et in ipso loco sancto magnæ generositatis viri habitabant, et qui, tam pro bonorum immensitate quam pro parentum militum numerositate, magna et fortia aggredi possent. Nec enim unquam aliquis de nobilibus loquens aliud nobilius quæsit, si sancti Richarii monachorum nobilitas ei nuntiata fuit. In hoc enim coenobio duces, comites, filii ducum, filii etiam regum educabantur. Omnis sublimior dignitas, quaquaversum per regnum Francorum posita, in Sancti Richarii monasterio se parentem habere gaudebat. Tali igitur qua diximus ratione, quidam nostratum abbatum comites insimul erant et abbates, qui et generosæ parentilitatis lumine amicabant, et sacræ regulæ servatores, in ipsis etiam exercituum turmis ante Dei oculos habebantur.

Abbas ergo Heligaudus simulque comes, cum hujus coenobii moderator existeret, cuidam militari viro Rollenicurtem, et alia quaedam pro dolor! quæ nuper a duce Hugone noster receperat locus, in beneficium sub certi temporis denuntiatione tradidit. Cujus acti precaria cartula a nobis habetur (*Spicilegium*, t. 1, p. 2 : *en marge*, Anno Karoli XX). Sed nihil eorum hic ponimus, quæ non honoris augmentum, quin potius materiem doloris præstarent. Qui etiam

En admettant même que le Helgaud, dont parle ici Hariulf, fût un comte du début du ix<sup>e</sup> siècle et que le duc Hugue fût par conséquent Hugue le Grand, il n'en est pas moins vrai qu'un autre Helgaud vivait au milieu du ix<sup>e</sup> siècle et que rien ne s'opposait à ce que cet Helgaud eût été comte et abbé en même temps.

En le faisant, comme je le propose, le fils de Madhelgaud, et par conséquent le neveu d'Angilbert, gendre de Charlemagne, il ne se trouve pas, quant à sa noblesse, dépaycé dans la liste des premiers abbés de Saint-Riquier.

\*  
\* \*

Nous avons vu que le fils d'Helgaud, s'appelle Herluin, selon Hariulf.

Nous le trouvons dans la charte de Louis-le-Débonnaire de 838, où on le cite en compagnie du comte Hungarius et de Riebodon, abbé de Saint-Riquier <sup>(1)</sup>; de même dans les capitulaires de Charles-le-Chauve de 853, avec Hungarius, où il est *missus* pour Rouen, le Tellau, le Witmeu, le Ponthieu et l'Amiennois <sup>(2)</sup>; de même dans les capitu-

post aliquot annorum exhibitam abbatiae et comitatus administrationem, humanis rebus excessit; nec comitatus curam jam abbatibus agendam reliquit, quia hanc filius ejus Herluinus suscepit. Verumtamen hujus Heligaudi comitis leges, quas in saecularibus proposuit, adhuc a provincialibus sciuntur, servantur. (Lot, *op. cit.*, pp. 117-119).

(1) Charte de Louis-le-Débonnaire. Présents: Herloinus comes, Hungarius comes, Ardoinus comes, Riebotus abbas. Anno 838. — (D. B., t. VI, p. 301).

(2) Missi autem et pagi per missaticos qualiter fuerunt tunc ordinati: .. VI. Paulus Episcopus, Hilmeradus Episcopus, Herloinus, Hungarius, missi in Rotmense, Tellau, Vitnav, Pontiu, Ambianense. Anno 853. — (*Ibidem*, t. VII, p. 616. *Capit. Caroli Calvi*).

laires de 858, où on le cite avec Hungarius au serment de Quiersy <sup>(1)</sup>.

Nous le retrouvons en 863 avec, son titre de comte, signant une charte de Charles-le-Chauve pour Rouen, avec le comte Hardouin, son cosignataire de la charte de 838 <sup>(2)</sup>.

De ce qui précède, nous pouvons donc, avec suffisamment de certitude, tirer les conclusions suivantes :

#### RÉSUMÉ

Le comte *Madhelgaud*, *missus dominicus*, frère d'*Angilbert*, gendre de Charlemagne, et de *Richard*, *villarum provisor*, est d'une naissance illustre ; ses ancêtres sont les familiers des rois francs de la première race. Un de ces ancêtres est peut-être cet *Angliberchtus* (693-713), fils de *Gaobertus*, *vir inluster*, familier de Clovis III.

*Madhelgaud* vivait encore en 802.

Son fils est *Helgaud I*, cité en 831 comme bénéficiaire de Saint-Riquier et peut-être abbé par la suite.

Le fils de *Helgaud I* est *Herluin I*, cité comme *missus dominicus* de Charles-le-Chauve, et comme comte de 838 à 863.

<sup>(1)</sup> *Sacramenta apud Carisiacum. Anno 858, 12 kal. Aprilis.*

*Sacramentum fidelium et sacramentum Regis. Signataires : Hungarius... Herluinus (D. B., t. VII, p. 632.)*

<sup>(2)</sup> *Charte de Charles-le-Chauve pour Rouen.*

*S. Hardoini comitis, S. Rotgarii, missi dominici, S. Herluini comitis. Anno 863. — (Ibidem, t. VIII, p. 589).*

### CHAPITRE III.

#### LES COMTES DE MONTREUIL-SUR-MER.

Dans le but de résister aux invasions normandes, Charles-le-Chauve fit fortifier les ponts et bâtir des châteaux-forts sur les points les plus menacés de ses domaines, surtout durant la période qui s'étend de 862 à 873.

Or, la situation privilégiée, sur une colline à quelque distance de la Canche, que devaient occuper plus tard le château et la ville de Montreuil <sup>(1)</sup>, désignait cet emplacement à l'empereur pour y établir une forteresse.

Dans une charte de 1042, accordée par le roi de France Henri I<sup>er</sup> à l'église de Saint-Sauve, à Montreuil, nous trouvons une indication relative à cette place forte, le nom de son premier comte et l'époque à laquelle il vivait <sup>(2)</sup>.

Le premier comte de Montreuil s'appelle donc Hilgaud ; il avait sauvé de Bretagne les reliques de saint Sauve menacées par les pirates et les avait apportées à Montreuil, sous l'empereur Louis II le Bègue, fils de Charles-le-Chauve, qui régna de 877 à 879.

(1) Montreuil-sur Mer, département du Pas de Calais, entre Abbeville ou Saint-Riquier et Boulogne-sur-Mer.

(2) *Charte de 1042 en faveur de Saint-Sauve, à Montreuil :*

... Inculcamus praeterea corroborando ex quae a primis fundatoribus loci sunt collata : scilicet a Hilgodo comite, qui praedictum sanctum nuper a partibus Britanniae propter motum piratarum deportatum hospitio cum liberalitate et munificentia tempore Ludovici Imperatoris filii Caroli Calvi suscipiens, dedit illi. Addidit quoque...

His addimus ex quae contulerunt Herlewinus comes... Aldo vicecomes... Aruulfus comes, Balduinus comes, Ingerannus comes (Anno 1042). (D. B., t. XI, p. 574, Dipl. Henrici regis).

La similitude des noms, des lieux et des dates incite déjà à penser que ce comte Hilgaud est le fils de l'Herluin, fils d'Helgaud, dont nous avons précédemment parlé ; mais nous puisons une presque certitude de cette filiation dans ce fait que le fils de cet Hilgaud, comte de Montreuil, s'appelle également Herluin, comme nous l'apprend l'historien Flodoard, dans sa chronique <sup>(1)</sup>.

D'ailleurs depuis le serment de Quiersy-sur-Oise, en 877, les fiefs et les comtés deviennent héréditaires et l'appellation territoriale de *pagus* fait place de plus en plus à celle de *comitatus* ; on le remarque aisément dans les documents de l'époque <sup>(2)</sup>. La parenté s'établit donc souvent par la possession du même fief.

Notre comte Hilgaud de Montreuil est proclamé par les historiens Flodoard et Richer, qui marquent sa mort en 926, comme un comte de la race la plus illustre, comme le plus illustre des comtes qui tombèrent sous les coups des Normands en Artois <sup>(3)</sup>, ce qui confirme la descendance que nous avons établie.

Les documents de la fin du ix<sup>e</sup> et surtout du premier quart du x<sup>e</sup> siècle ne sont pas abondants ; aussi ne faut-il pas s'étonner si nous ne rencontrons que de rares mentions du comte Hilgaud II. Une fois, en 925, Flodoard nous le montre dévastant avec les autres Francs maritimes les biens récemment conquis par les Normands aux frontières de son comté.

(1) 929. Heribertus et Hugo Monasteriolum castellum Herluini filii Hilgaudi comitis obsideat .... (D. B., t. VIII, p. 186, et M. G. H., t. III, p. 580).

(2) On lit par exemple : *In Vimnau comitatu*, dans une charte de Carloman de 883 (D. B., t. IX, p. 432).

(3) Quo tumultu rex inter humeros sauciatus, Hildegaudus vero, clarissimi generis comes, interemptus est ; aliique nonnulli, nec tamen aliquo nomine clari. Anno 926. (M. G. H., t. III, pp. 583, Richeri Hist. et 376, Flod. Ann. — D. B., t. VIII, p. 184. Chron. Flod.).



Aussi, dans la paix de 925 signée par Hugue, fils de Robert, comte de Paris, avec les dits Normands, ceux-ci exigent-ils que la terre d'Hilgaud soit exclue du traité (1); l'année suivante, ils tuent notre comte en Artois, comme nous l'avons dit plus haut.

\*  
\* \*

Le fils du comte Hilgaud s'appelait Herluin; il est cité et qualifié de *nobilissimus comes*, par Flodoard et Richer (2); il est appelé et condamné en 927(-928) au concile de Troli, parce qu'il était bigame (3).

Flodoard rend compte de ses démêlés avec Hugue-le-Grand et Héribert, comte de Champagne, en 929; nous reviendrons sur cette question.

En 939, le château de Montreuil est pris par Arnould, comte de Flandre, qui envoie la femme et les fils d'Herluin à Adelstan, roi d'Angleterre. Mais bientôt après, Herluin reprend sa forteresse avec l'aide de Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie (4).

Vassal de Louis d'Outremer et de Hugue-le-Grand, Herluin est chargé par eux, en 943, de la garde de Rouen, dont ils venaient de s'emparer. On relate que Herluin, dans un combat contre les gens du comte de Flandre, tua,

(1) 925. Helgaudus comes et ceteri maritimi Franci loca sibi vicina nuper a Nordmannis possessa pervadentes devastant...

Hugo filius Rotberti, pactum securitatis accepit a Nordmannis, terra filiorum Balduini (*comte de Flandre*), Rodulfi quoque de Gangeio, atque Hilgaudi extra securatum relicta (D. B., t. VIII, p. 183 et M. G. H., t. III, p. 375).

(2) D. B., t. VIII, pp. 265, 305 et 321; M. G. H., t. III, pp. 390 et 596.

(3) D. B., t. VIII, p. 185, Flod. et M. G. H., t. III, p. 377. Flod. Anal.

(4) D. B., t. VIII, pp. 192 et 261, Flod.; M. G. H., t. III, p. 385, Flod. et t. II, pp. 589-594, Richer.

cette même année, le meurtrier de Guillaume duc de Normandie ; l'année suivante, en 944, Herluin reçoit de son suzerain, le roi Louis, le château d'Amiens que Louis avait enlevé au comte de Vermandois (1).

En 945, le roi Louis d'Outremer entraîne au siège de Reims, Herluin, l'armée normande et une partie des forces militaires d'Arnould, comte de Flandre ; quelque temps après, Herluin perd la vie avec son frère Lambert au gué dit « d'Herluin », près de Saint-Sauveur-sur-Dive, en Normandie, pendant que son suzerain, le roi Louis, traite avec les Danois (2).

En 947, le comte Roger, fils d'Herluin, mécontente son suzerain, le roi Louis, qui s'avance avec Arnould, comte de Flandre, pour assiéger Montreuil ; mais ils renoncent à leur projet (3) ; ce qui n'empêche pas l'année suivante, en 948, le château de tomber définitivement aux mains d'Arnould, qui avait à ce moment l'appui de Hugue-le-Grand. L'an d'après, en 949, Arnould reprend également Amiens au comte Roger (4).

Cependant en 951, Arnould s'étant brouillé avec Hugue-le-Grand, celui-ci pénètre dans la terre de Montreuil avec le comte Roger et reprend Amiens. Mais le roi Louis oblige Hugue-le-Grand à régler le différend (5).

C'est à cette époque que le comte de Flandre emporte au monastère de Saint-Bertin, à Tournai, les reliques de saint Sauve, de saint Valeri et de saint Riquier.

Le comte Roger est encore cité en 956 et 957 (6), date à laquelle il a une querelle avec Baudouin, fils d'Arnould, comte de Flandre, à propos d'Amiens (7). Mais c'est la der-

(1) D. B., t. VIII, pp. 196, 197, Flod. et M. G. H., t. III, p. 390.

(2) D. B., t. VIII, p. 168.

(3) D. B., t. VIII, p. 201, Flod. et M. G. H., t. III, p. 394, Flod.

(4) M. G. H., t. III, p. 398, Flod. et t. XV, p. 695, *Relatio Sancti Walarici*.

(5) D. B., t. VIII, p. 207 et M. G. H., t. III, p. 401, Flod.

(6) D. B., t. VIII, p. 211, Flod.

(7) M. G. H., t. III, p. 404, Flod.

nière fois ; à moins qu'il ne faille voir ce même personnage dans un comte Roger, mort avant 961, dont, dit Flodoard, le fils Hugue a été enterré, adolescent, à Saint-Remy de Reims (1).

C'est très probable ; nous chercherons d'ailleurs à démontrer que l'oncle de Roger, chez qui celui-ci se serait réfugié, après avoir été dépouillé de ses fiefs de Montreuil et d'Amiens, habitait la Champagne.

\*  
\* \*

A partir de cette époque, les auteurs de *L'art de vérifier les dates* (2) donnent une filiation fantaisiste des comtes de Montreuil et de Ponthieu, qu'ils assimilent indûment les uns aux autres. Ils inventent un comte Guillaume (en se basant sur une fausse indication de Lambert d'Ardres, chroniqueur du XIII<sup>e</sup> siècle), à qui ils donnent complaisamment trois fils, dont un serait Hilduin, comte de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt, dont nous allons parler. Nous reviendrons en temps voulu sur cette erreur.

Ils semblent oublier que la terre de Montreuil était à cette époque aux mains des comtes de Flandre (Arnould I, Baudouin et Arnould II), qui en avaient expulsé les comtes héréditaires, dont la lignée directe paraît s'être éteinte avec Roger ou peut-être son jeune fils Hugue, dont parle Flodoard en 961

D'autre part, Hariulfé nous conte dans sa *Chronique de Centule ou Saint-Riquier*, comment le duc Hugue, qui

(1) Hugo filius Rotgarii quondam comitis adolescens defungitur et apud sanctum Remigium sepelitur (*Anno 961*). (D. B., t. VIII, p. 212 et M. G. H., t. III, p. 405, Flod. Ann.)

(2) *Comtes de Ponthieu*, t. XII, p. 321. (Ed. 1818).

devint roi sous le nom de Hugue Capet, reprit Montreuil au comte de Flandre <sup>(1)</sup>.

Hugue Capet eut, paraît-il, un rêve au cours duquel saint Riquier lui apparut et lui ordonna de rapporter au lieu primitif de leur sépulture les reliques des saints qu'Arnould I, comte de Flandre, avait jadis transportées à Saint-Bertin, moyennant quoi, il règnerait sur la France et aurait une dynastie de sept générations. Les rêves étaient à cette époque très favorables aux desseins des rois.

Hugue Capet rapporta à Saint-Riquier les corps de saint Sauve et de saint Riquier.

Hariulfe nous explique aussi comment Hugue Capet fit fortifier Abbeville, dans la crainte des incursions barbares ; il offrit cette ville à l'abbaye et y installa le chevalier Hugue, qui avait épousé sa fille Gisèle, alors que lui, Hugue Capet, n'était encore que duc <sup>(2)</sup>.

Hariulfe explique comment ce chevalier Hugue, n'étant pas comte, n'étant donc pas héritier des comtes de Montreuil, prit le nom d'*avoué de Saint-Riquier*, trouvant très beau et suffisant ce titre de défenseur de l'Eglise.

(1) Is autem, qui ad servaudum castrum ab Arnulfo relictus fuerat, turpiter fugiens, locum cum victoria cessit Duci et suis (D. B., t. IX, pp. 146, 147, 148).

(2) Hugo vero, primo dux, postea rex, eo tempore quo, propter Barbarorum cavendos incursus Abbatisvillam nobis auferens, castrum effecit, eique Hugonem praeposuit militem, Florestis-collam nostrae ditioni subripuit et eidem Hugoni perpetuo habendam contradidit, quia videlicet ipsius ducis filiam nomine Gelam uxorem duxerat. Verum et illud placet referre, quod is de quo supra diximus, Hugo, non comes, sed advocatus dictus fuerit, quod nomen illi erat insigne, ob hoc quod Ecclesiae S. Richarii defensor fuerit a Rege Hugone institutus... (Anno 981 ?).

Angolrannus denique comes Pontivorum, Hugonis advocati filius... (*Ibidem*, t. X, p. 195. *Chron. Cent. Hariulfi*).

Qui était ce Hugue, chevalier, Hariulfe ne le dit pas. Était-il apparenté aux anciens comtes de Montreuil, à leurs parents ou à leurs ancêtres ? Je n'ai pu le prouver.

*L'art de vérifier les dates* le fait, sans preuves, fils d'un Hilduin, Haudouin, Gilduin ou Guilain (?), comte de Montreuil (?) et petit-fils du prétendu Guillaume (?), comte de Montreuil, dont nous avons parlé plus haut.

Le fils de Hugue l'avoué, Angelrand ou Enguerrand, prit, lui, le titre de *comte de Ponthieu*, titre que ses successeurs adoptèrent.

Le fils d'Angelrand, Foulque, ayant tué en combat singulier le comte de Boulogne, en épousa la veuve et fit ainsi rentrer pour un temps la terre de Boulogne dans le comté de Ponthieu nouvellement créé.

#### RÉSUMÉ.

L'étude que nous venons de faire nous a donc permis d'établir sur des bases sérieuses l'origine et la filiation des comtes de Montreuil-sur-Mer et l'origine exacte des comtes de Ponthieu, faussement donnée notamment par les auteurs de *L'art de vérifier les dates*.

En résumé, voici la généalogie des comtes de Montreuil, à partir de Herluin, premier de nom :

Le comte *Herluin I*, cité de 838 à 863, a pour fils *Hilgaud II*, comte de Montreuil, cité de 877 à 926, date de sa mort.

*Hilgaud II* a quatre fils : *Lambert*, mort en 945 ; *Herluin II*, comte de Montreuil, cité de 917 à 945, date de sa mort ; *Evrard* ou *Heberhard*, seigneur de Ham et *Hilduin II*, comte de Montdidier, puis d'Arcis et de Ramerupt, dont nous parlons plus loin<sup>(1)</sup>.

(1) Pour *Lambert* et *Evrard*, voir dans Dom Bouquet la Chronique de Flodoard.

*Herluin II* a pour fils *Roger*, comte de Montreuil, puis seigneur d'Amiens, cité de 947 à 961.

*Roger* paraît avoir eu pour fils *Hugue*, mort adolescent en 961.

Sous le comte *Roger*, en 948, le comté de Montreuil passe aux comtes de Flandre, *Arnould I*, *Baudouin* et *Arnould II*, jusqu'en 981, environ.

Hugue Capet le leur reprend et le donne au chevalier *Hugue*, son gendre, seigneur d'Abbeville, qui s'intitule *avoué de Saint-Riquier*.

Le fils de l'avoué, *Angelrand* ou *Enguerrand* prend le titre de *comte de Ponthieu*, qu'il transmet à ses descendants.

#### CHAPITRE IV.

##### LES HILDUIN DE MONTDIDIER, D'ARCIS ET DE RAMERUPT

###### I. — LEUR ORIGINE.

Il est un autre problème de critique historique qui a tenté de nombreux historiens anciens et modernes et qui n'a été résolu par aucun d'eux. C'est l'origine des Hilduin, comtes de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt.

Les plus sérieusement documentés à cet égard sont d'Arbois de Jubainville qui traite la question dans son *Histoire de Champagne* (t. I, p. 106) et dans ses *Premiers seigneurs de Ramerupt*, Beauvillé, dans son *Histoire de Montdidier* et Du Cange, dans son *Histoire du comté d'Amiens*.

A propos du siège de Montreuil, en 929, par Héribert, comte de Vermandois, et Hugue-le-Grand, siège dont nous avons parlé plus haut, d'Arbois de Jubainville écrit que les assiégeants se retirent et que Héribert noue de nouvelles négociations avec Herluin de Montreuil « *peut-être, ajoute-t-il, en donnant en fief Ramerupt et Arcis,*

dont l'acquisition par la maison de Ponthieu remonterait à cette date ».

Dans les *Premiers Seigneurs de Rameru*, il confond complètement les quatre Hilduin, dont nous allons rétablir la filiation.

Beauvillé, lui, déclare impossible la connaissance de l'origine des comtes de Montdidier.

Du Cange, tout en affirmant l'existence de quatre Hilduin, les confond cependant dans leur mariage et leurs fiefs et n'en donne pas l'origine.

Quant à *L'art de vérifier les dates*, il en donne, comme nous l'avons vu, et comme nous le verrons mieux encore plus loin, une origine et une filiation inexactes.

Mais auparavant, il me paraît nécessaire de bien camper le premier de ces personnages, Hilduin I<sup>er</sup>.

Dans son *Histoire de Saint-Germain-des-Prés* <sup>(1)</sup>, Bouillard donne une charte de Philippe I, roi de France, datée de 1061, confirmant des dons faits par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denis, à la basilique de Saint-Martin de Tours et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, entre autres une villa appelée *Cumbis* (Corlaville ou Coulaville), en Brie. Voici ce que dit cette charte :

Accidit tempore Hugonis ducis, qui Magnus cognominabatur, ut ipse dux sicut alias ecclesias, attenuaverat multis praesidiis, ita quoque hanc ecclesiam mutilaret ablatione multarum possessionum, unde inter alia, praefatam villam Cumbis, coenobio Sancti-Vincentii et Sancti-Germani detraxit, eamque dedit in beneficio cuidam Hilduino nomini, comiti de Monte qui vocatur Desiderius, qui cum diuturno tempore vivens, vita decessit.

Iterum Hugo dux qui eam ecclesiae sanctorum injuste abstulerat, in proprios usus illam sibi vindicavit et post ejus obitum, Hugo rex filius ejus dum addixit, similiter eam tenuit.

Le roi Robert, fils de Hugue Capet, conserva également

(1) Voir p. 78 et Preuve n° 37, p. XXIX. Voir aussi GALLAND, *Traité du franc alleu*.

le bien un certain temps, mais il le rendit à Saint-Germain en compensation de certains dons qu'il fit à sa sœur :

Igitur ea tempestate qua Dominus Robertus rex a saeculo migravit, dum ei successisset in regno piae memoriae Dominus Henricus rex filius ejus et multis bellorum turbinationibus regnum ejus ab Odone comite et aliis quampluribus inquietatur, ratus Manasses nepos supradicti Hilduini comitis invenisse se tempus et occasionem recuperandi villam quam suus avunculus Hilduinus tenuerat, adiit dominum regem Henricum, inquietens eum saepius pro ejusdem villae repetitione.

Sed cum idem Manasses post tricenum fere vita decessisset...

Le roi Henri rend la terre à Saint-Germain ; mais les nobles agissent sur Philippe I, alors jeune roi, qui décide que cette terre retournera à l'abbaye de Saint-Germain après la mort d'Eu de :

Inter quos Odo comes, filius praefati Manassetis villam totiens dictam Cumbis exiebat, dicens eam sibi deberi haereditario jure eo quod avunculus patris ejus Hilduinus scilicet temerario ausu, ipsam villam usurpaverat.

Nous voyons par cette charte qu'au temps de Hugue-le-Grand (923 - 956), Hilduin, comte de Montdidier<sup>(1)</sup>, avait reçu en bénéfice un bien que Hugue avait enlevé à l'église de Saint-Germain des Prés. D'après le document, Hilduin vécut très vieux, conserva longtemps le bénéfice et mourut avant Hugue-le-Grand. On peut en inférer que le bénéfice lui avait été donné au début de la vie politique de Hugue, peu après 923.

De ce que Hilduin vécut longtemps, et de ce qu'il mourut avant Hugue-le-Grand († 956), on doit conclure que Hilduin, comte de Montdidier, naquit dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle ; on peut remonter jusqu'à 860 ou 870, ce qui donnerait à notre comte l'âge de 80 à 90 ans, ce qui n'est pas excessif.

D'après Beauvillé, dans son *Histoire de Montdidier*, les

(1) Montdidier, département de la Somme, à 33 kilomètres S.-E. d'Amiens.



chartes de Montier-Ramey démontrent que Hilduin vivait encore en 948 ; sa mort doit donc être fixée entre 948 et 956, soit vers 950, puisque, d'après la charte de plus haut, Hugue-le-Grand conserva le bénéfice quelque temps encore.

Le même historien affirme aussi, d'après Blondel, auteur d'une généalogie de la Maison de Roucy, que les chartes de Montier-Ramey donnent à Hilduin le titre de comte de Montdidier avant celui de comte d'Arcis<sup>(1)</sup> et de Ramerupt<sup>(2)</sup>. D'Arbois de Jubainville rappelle également ce détail dans ses *Premiers seigneurs de Rameru*.

Je n'ai pas retrouvé ces chartes ; elles n'existent pas dans le *Cartulaire de Montier-Ramey* de Lalore. Mais Beauvillé affirme que Blondel dit avoir vu ces titres. Ce dernier auteur confirme la date de vers 950 pour la mort de Hilduin.

Les renseignements qui précèdent concordent avec ceux que je trouve dans un vieil auteur, Des Guerrois<sup>(3)</sup>, qui s'exprime ainsi à propos de la translation du corps de saint Baussange (Balsemius) à Ramerupt :

« Hersendis ou Hessendis, puissante et autant pieuse qu'aucune dame de son temps, estoit comtesse d'Arcies sur Aube et dame de Rameru, qui, après le decès de son mari le comte Helpuin<sup>(4)</sup>, donne le comté d'Arcies à son fils Hilduin et, se retira en sa Seigneurie de Rameru, où tant de ses deniers que de ceux de son fils le comte Hilduin qui y contribua, elle fit édifier dans son château une belle église (c'est le prieuré de ce lieu), qu'elle fit dedier à N. D. Elle y fit transporter le corps de Saint Baussange ».

L'auteur ajoute que les gens d'Arcis protestent auprès

(1) Arcis-sur-Aube, département de l'Aube, à 30 kilomètres N. de Troyes.

(2) Ramerupt, sur l'Aube, département de l'Aube, à 10 kilomètres E. d'Arcis.

(3) *Saincteté chrestienne*, p. 239.

(4) Il faut sans doute lire Hilduin. Voir la charte suivante de 896.

de leur comte Hilduin et de son frère Manassès, évêque de Troyes :

« Voila ce que récite l'histoire de S. Baussange tirée d'un très ancien manuscrit, ainsi que nous avons rapporté en sa vie en l'an 407. De même que la comtesse Hersendis eu ce temps donna les fondements au prieuré de Rameru, il est croyable qu'alors ou peu après Manassès son fils fonda celui d'Arcies. Le fragment de l'Histoire de saint Baussange en fait mention en ces mots : *In S. Dei Genitricis Mariae ecclesiae, quam tam ex filii quam ex suis denariis constat aedificatam* ».

Ces faits, ajoute l'auteur, doivent se passer vers 970, avant Hugue Capet, car Manassès, évêque de Troyes, mourut en 993 fort vieux.

La translation du corps de saint Baussange est aussi relatée de façon analogue dans Camusat <sup>(1)</sup>.

De ces preuves, il résulte qu'un personnage du nom de Hilduin, d'abord comte de Montdidier, puis comte d'Arcis et de Ramerupt, vécut de 860 ou 870 environ jusqu'à 950 environ.

C'est sans nul doute ce personnage, que nous trouvons dans une charte de Montieramey en date de 896, publiée par Ch. Lalore <sup>(2)</sup>.

(1) Post haec, comitissa Hensendis, domini Hilduini comitis mater, audiens omnia quae gesta sunt de Sancto hoc (S. Balsemio), per sese accessit et cum honore maximo ab eodem in quo jacebat mausoleo, 19 cal. septemb. alevavit et totum corpus avide rapuit faustissima illa et ad castrum suum Ramerudum vocabulo deferens, S. Dei Genitricis Mariae posuit in ecclesia, quam tam ex filii sui, quam ex suis denariis constat fabricatam (*Promptuarium Sacrarum Tricassini Diocesis*, p. 336. — Voir aussi COURTALON, *Topographie de Rheims et d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Les premiers seigneurs de Rameru*).

(2) Berthardus, venerabilis abbas advenit ad cortem Onulfi ante Richardum, illutrem comitem (*Raginard, vassal de ce comte, a enlevé des serfs de la villa de Caduscia et est obligé de les rendre*). S. Richardis, comitis ; S. Rodulfi, filii ejus ; S. Manassis, comitis ; S. Elduini, comitis et conspalatii ; S. Widonis, comitis ; S. Rage-

Un Elduin = Hilduin est signataire de cette charte en qualité de comte palatin, avec un autre comte Manassès, probablement son frère, car un fils d'Hilduin s'appelle également Manassès et devient évêque de Troyes.

Il faut évidemment voir aussi ce personnage dans un comte Hilduin d'une charte de vers 900 pour l'église de Nouvion, localité voisine de Montdidier, où cet Hilduin parle de son frère Geilo et de son fils Hilduin. La confirmation de cette charte par Charles-le-Simple se trouve dans Dom Bouquet à la date de 901 <sup>(1)</sup>.

Léon Vanderkindere est d'avis qu'il s'agit ici de Hilduin de Montdidier, mais il date ces chartes d'avant 898 <sup>(2)</sup>.

Hilduin I, comte de Montdidier, étant ainsi bien défini, il me reste à le rattacher à la branche des comtes de Montreuil. Voici les preuves que j'apporte :

*Première preuve.* — Il faut se rendre compte de la

nardi, comitis; S. Umberti, comitis; XII calendas januarii, anno IIII regnante Karolo Francorum rege (21 décembre 896) (CH. LALORE, *Cartulaire de Montieramey*, p. 18). — Cfr. aussi A. DUCHESNE, *Histoire de la Maison de Vergy*. Preuves, p. 19.

(1) Omnibus qui, sacris... Quapropter Ego in Dei nomine Hilduinus comes, ... dono et trado ad partem ecclesiae sancte Marie et Sancti Medardi in Noviomio infra murum constructe, ubi Heidilo praesul venerabilis rector esse videtur, quemdam fiscum, quem Dominus Karlomannus mihi per preceptum suum tradidit... (Il fait un échange de biens)... Ego scilicet et frater meus Geilo necnon et filius meus Hilduinus... (DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressants la Belgique*, 1<sup>re</sup> série, p. 3).

Heidilio Vermandensis, Noviomagensis et Tornacensis Ecclesiae praesul... necnon et fiscum in Tornaco in eadem civitate cum villa Markeduno <sup>(4)</sup> (*Marquain [Tournay]*) ad ipsum pertinente, a Hilduino comite datum, quemque Balduinus comes inique quondam moliebatur auferre et... in Flandria Artriacum (D. B., t. IX, p. 492). — Charte de Charles-le-Simple pour Nouvion.

(2) *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, t. I, p. 25.

situation politique du Nord de la France, au début du x<sup>e</sup> siècle. A l'Est et au Nord, on trouve la Lorraine indépendante, dont l'histoire a été faite de magistrale façon par Parisot.

Les comtes de Champagne, les comtes de Paris et les comtes de Flandre, grands feudataires, se disputent la possession des territoires gisant au sud de la Belgique actuelle. L'histoire du x<sup>e</sup> siècle n'est, en somme, pour cette partie de territoire, que la relation de leurs querelles et leur principal historien à peu près contemporain est Flodoard.

Or, Montdidier, comme Montreuil, faisait partie de ce territoire si souvent pris et repris par les belligérants ; il était dans le *pagus* ou comté d'Amiens, que Huguele-Grand, comte de Paris, Arnould, comte de Flandre, Héribert, comte de Vermandois et de Troyes, et Herluin et Roger, comtes de Montreuil, possédèrent tour à tour, comme nous l'avons vu plus haut. On se souvient que Roger, dépouillé de Montreuil, obtint Amiens du roi de France.

Il est hors de doute que des relations étroites, même de parenté, existèrent entre les comtes de Montreuil et les comtes de Montdidier, lorsque Montdidier fut le fief du comte de Montreuil.

*Deuxième preuve.* — Le nom de Montdidier apparaît, pour la première fois, dans les documents historiques, au cours d'un poème d'Angelrand (Angelramuus), abbé de Saint-Riquier († 1045), où il rapporte qu'en 981, Montdidier possédait une église dédiée au patron de son monastère :

Est quodam in pago Ambianense vocatus  
Mons-Desiderii vicus cui subjacet unus.  
Ecclesia est cujus Sancti sub honore dicata.  
Contra hoc castellum, bellum cepere Rogenses (1) ;

(1) Beauvillé parle de la rivalité entre Roye et Montdidier, châteaux proches l'un de l'autre.

Pluribus et villis populatis vicus aditur,  
Qui, sicut dixi, templum Sancti retinebat.  
Hunc furia accensi praedones aggrediuntur,  
Non dubitaturi templum violare profani <sup>(1)</sup>.

Cette dédicace milite en faveur de la thèse que Montdidier fut à une époque déterminée fief de Montreuil, et que le comte de Montreuil put très bien y installer un fils, qui devint par le fait comte de Montdidier.

*Troisième preuve.* — A la date de 922, le chroniqueur Albéric de Troisfontaines corrige une affirmation de Guillaume de Malmesbury, qui prétendait que le roi Hugue Capet était le fils de Robert, comte de Montdidier <sup>(2)</sup>.

C'est inexact, dit Albéric, car le père du roi Hugue Capet, qui s'appelait le duc Hugue Capet, était fils du roi Robert, tué à Soissons. Ce Robert fut sans nul doute comte et duc avant de régner et il était fils d'un autre comte Robert d'Anjou tué par les Normands <sup>(3)</sup>.

Historiquement parlant, c'est Albéric de Troisfontaines

<sup>(1)</sup> *De relatione S. Richarii, auctore Ingelranno, Abbate centulense*, t. X, p. 1045; MABILLON, t. VII, p. 566; D. B., t. X, p. 285.

<sup>(2)</sup> Filius hujus Karoli fuit Ludovicus. Is a quodam Isambardo, qui ad paganismum versus fidem luserat, irratitus, proceres suos de suffragio convevit. Quibus nec responsum referentibus, Hugo quidam, non magni nominis tyro, filius Rothberti, comitis Montis-Desiderii, ultro pro domino duellum expeciit et provocatorem interemit.

Ludovicus cum toto exercitu apud Pontivum subsecutus, omnibus barbaris, quos ille adduxerat, vel occisis, vel elapsis, opimam lauream obtinuit (M. G. II., t. XIII, p. 134. Willelm. Malmesb. Gest.) (Anno vers 922).

<sup>(3)</sup> Quod vero Guillelmus Anglicus dicit regem Hugonem filium fuisse comitis Roberti de Monto-Desiderii, non est ita; sed pater ejusdem regis dux Hugo Cappetus fuit filius Regis Roberti, qui fuit occisus Suessionis; qui Robertus sine dubio fuit comes et dux antequam regnare attentaret et fuit filius alterius comitis Roberti Andegavensis a Northmannis occisi (D. B., t. X, p. 280. Chron. Alb.) (Anno 922).

qui a raison ; mais on se demande où Guillaume l'Anglais a trouvé le titre de comte de Montdidier, pour Robert, père de Hugue-le-Grand, qu'il confond avec Hugue Capet. Pourquoi ne pas admettre que Robert se rendit maître du château de Montdidier, que tenait Hilduin, et, par conséquent, devint par le fait comte de Montdidier. N'est-ce pas à cette prise, à cet épisode qu'Angelrand, l'évêque de Saint-Riquier, fait allusion dans le poème de plus haut ?

Si nous datons ce fait de 922, ou avant cette date, c'est que Robert fut fait roi en 922 et mourut l'année suivante.

Suivant nous, donc, Robert, comte de Paris, s'empara de Montdidier au détriment de Hilduin, avant 922. C'est à ce fait qu'Angelrand fait allusion dans son poème. Robert signa sans doute une ou plusieurs chartes du nom de Robert, comte de Montdidier ; et c'est au vu de ces chartes que Guillaume de Malmesbury lui aura donné ce titre. Sinon on se demande comment et dans quel but l'historien l'aurait inventé à deux siècles d'intervalle.

Dépoillé de Montdidier, Hilduin ne s'appelle plus que comte d'Arcis et de Ramerupt, fief de sa femme, ce qui correspond à l'indication des chartes de Montier-Ramey.

*Quatrième preuve.*— Nous avons vu plus haut qu'en 925, le comte de Montreuil, Herluin, est le vassal du comte de Paris, Hugue-le-Grand. Car, malgré cela, celui-ci est forcé de laisser la terre d'Herluin exposée aux fureurs des Normands, dans le traité qu'il passe avec eux <sup>(1)</sup>.

Or, le comte de Montdidier, Hilduin, est aussi le

(1) Helgaudus comes et ceteri maritimi Franci loca sibi vicina nuper a Nordmannis possessa pervadentes, devastant...

Hugo filius Rotberti pactum securitatis accepit a Nordmannis, terra filiorum Balduini, Rodulfi quoque de Gangeio, atque Hilgaudi extra securitatem relicta (D. B., t. VIII, p. 183, Chron. Flod. et M. G. H., t. III, p. 375, Flod. Ann.). (Anno 925),

vassal de Hugue, comme le dit Flodoard, en 929<sup>(1)</sup>.

En cette même année, mécontent de Herluin, Hugue-le-Grand assiège Montreuil de commun accord avec Héribert, comte de Vermandois et de Troyes<sup>(2)</sup>.

Ils abandonnent le siège, après avoir obtenu satisfaction<sup>(3)</sup>; mais peu après, la brouille survint entre Hugue et Héribert, parce que, dit l'historien, Herluin de Montreuil fait hommage à Hugue et que Hilduin [et Arnould, comte de Flandre, ajoute un interpolateur<sup>(4)</sup>] font hommage à Héribert<sup>(5)</sup>.

Hilduin ne peut être que le comte de Montdidier ou d'Arcis et de Ramerupt, frère d'Herluin de Montreuil, et Arnould, le comte de Flandre. Il n'y a pas d'autre Hilduin à l'époque dans ces contrées.

Pourquoi Hilduin fit-il hommage à Héribert ? Mais parce qu'il se sépare de son frère, le comte de Montreuil, qu'il a perdu Montdidier et a épousé Hersende, comtesse

(1) *Simultas inter Hugonem et Heribertum comites exoritur, recepto Herluino ab Hugone cum terra sua et Hilduino qui erat Hugonis, ab Heriberto.* (D. B., t. VIII, p. 186, Chr. Flod. M. G. II., t. III, p. 580). (*Anno 929*).

(2) *Heribertus et Hugo Monasteriolum castellum Herluini filii Hilgaudi comitis obsident : tandemque acceptis obsidibus revertuntur.*

(3) *Heribertus comes Victoriacum castellum Bosonis fratris Rodulphi regis capit : deinde cum Hugone Monasteriolum munitionem Erluini comitis juxta mare situm obsedit ; obsidibus tandem acceptis, ab obsidione discedit.* (D. B., t. VIII, p. 165, Flod. et M. G. II., t. III, p. 378). (*Anno 929*).

(4) En 930, dans la même chronique de Flodoard, on trouve que Arnould, comte de Flandre, vassal de Hugue, fait hommage à Héribert.

(5) *Nec longum simultas inter eosdem comites, Hugonem scilicet ac Heribertum. exoritur, recepto Erluino ab Hugone cum terra sua, et Hilduino necnon (et Arnolde), qui erant Hugonis, ab Heriberto.* (D. B., t. VIII, p. 186 : *Heribertus Arnoldum (Arnulfum) qui erat Hugonis recepii.*)

de Ramerupt en Champagne et d'Arcis-sur-Aube, fiefs de Héribert, selon la solution que j'ai proposée plus haut.

Nonobstant, Héribert avait dû s'emparer de Montdidier, car en 932, il est en possession d'Amiens, comme le dit Flodoard. Il s'empare même du château de Ham que tenait Eberhard ou Evrard, frère d'*Herluin*, dit une copie d'*Hilduin*, relate une autre <sup>(1)</sup>.

Les deux noms *Herluin* et *Hilduin* sont accolés dans la chronique, ce qui renforce singulièrement la thèse que je soutiens, à savoir que Hilduin de Montdidier est le frère d'Herluin de Montreuil et d'Evrard, seigneur de Ham, et aussi de Lambert, qui périt, en 945, avec Herluin, sous les coups des Danois, comme le rapporte Flodoard.

Le comté d'Amiens tombe alors alternativement aux mains de Hugue-le-Grand et d'Arnould, comte de Flandre, et il est certain que Hilduin mourut privé de la seigneurie de Montdidier, qui eu faisait partie. Il resta simplement, de par son mariage, comte d'Arcis et de Ramerupt, et vassal d'Héribert.

C'est ce qui ressort des chartes de Montier-Ramey, comme nous l'avons dit plus haut, et de la chronique d'Albéric, où le fils d'Hilduin ne porte plus que le titre de comte d'Arcis et de Ramerupt, en 990 <sup>(2)</sup> et en 992 <sup>(3)</sup>.

Beauvillé dit que, d'après les chartes de Montier-Ramey, l'épouse d'Hilduin II portait le nom d'Helvide.

(1) Heribertus comes Hammo castro recepto Ebrardum fratrem Hilduini ou Erluini, qui illud tenebat, capit (M. G. H., t. III, p. 380. Flod. et D. B., t. VIII, p. 932).

(2) Comes vero de Arceis et de Ramerut erat Hilduinus, frater episcopi Manassae Trecentis, de genere, dicitur, Ganalonis (D. B., t. X, p. 286. Chron. Alber.) (Anno 990).

(3) Abbas Adzo Dervensis Monasterii... hoc anno in peregrinatione transmarina obiit, in qua duxerat secum comitem Hildovinum de Arceis (*Ibidem*, t. X, p. 287. Chr. Alber.) (Anno 992). — Beauvillé fixe la mort d'Hilduin II à l'année 992.



Widricus, dans sa *Vie de saint Gérard*, l'appelle *comes arceiacensis Campaniae*, le dit frère de Manassès, évêque de Troyes, et relate son voyage en terre sainte avec Adzo, abbé de Montierender <sup>(1)</sup>.

Albéric de Troisfontaines rapporte également cette parenté et fixe la mort de Manassès et très probablement celle de Hilduin, en 992.

Raoul Glaber met la mort de Manassès en 993 <sup>(2)</sup>.

*Cinquième preuve.* — Avant de résumer ce qui précède, signalons deux passages intéressants pour notre thèse de la chronique d'Albéric de Troisfontaines. En 805, il signale à Roncevaux la présence d'un Bernard de Montdidier et du traître Ganelon, né, d'après la légende à Ramerupt, dans le diocèse de Troyes. Ce traître y aurait

<sup>(1)</sup> Hujus tunc temporis Manasses praesul hunc abbatem (Adzonem, Dervensem) miro colebat affectu, se propriaeque parrochiae actus ejus committeris industriae.

Istius pontificis (Manassis) frater Hilduinus nomine, eo tempore comes Arceiacensis Campaniae, militari audacia, multa crudelia commiserat facinoria. Ilunc Asso piissimus adeo est insecutus, quorum erat affluentissimus, verbis sanctae praedicationis ut eum in se reversum cogeret cuucta relinquere, et profiteri laborem Hierosolymetani itineris, sese ei dans comitem subeundi tanti laboris gratia prissimae consolationis, referens actus B. Bercharii, qui adiens Hierosolymam fertur duxisse secum Wanierum tormentorum S. Leodegarii reum. (M. G. II., t. IV, p. 488. Widrici vit. S. Gerardi ep. — Voir aussi CAMUSAT, *Promptuarium Sacrarum Tricassini Diocesis*, pp. 94-95). (Anno 992).

<sup>(2)</sup> Manasses, videlicet vir sanctitate plenus, Treceorum episcopus (D. B., t. X, p. 19. Glabri Rodulphi Chron.) (Anno 993).

Donum vero trium altarium Adsoni Dervensis abbati a Manasse Episcopo Treceense hoc anno factum (*Ibidem*, t. X, p. 560. Reg. Ilug. Cap. Dipl.). (Anno 991).

Manasses episcopus Treceorum obiit (*Ibidem*, t. X, p. 206. Ex chron. Virdun.). (Anno 991).

fondé naguère, l'abbaye de Nesle (*Nigella*), où les moines recueillirent sa dépouille<sup>(1)</sup>.

Or, en 990, le même historien rapporte que Hilduin, comte d'Arcis et de Ramerupt, était de la race de Ganelon.

Je signale cette coïncidence de trouver ensemble un comte de Montdidier et un seigneur de Ramerupt, hypothétiques tous les deux, mais inventés peut-être sur un modèle historique postérieur, et la légende qui donne Hilduin pour un descendant de Ganelon, et en fait ainsi un seigneur de très ancienne noblesse, ce qui renforce notre thèse.

*Sixième preuve.*—Enfin, il y a lieu de signaler l'identité du radical dans les trois noms *Hilgaud* ou *Helgaud*, *Herluin* pour *Helluin* et *Hilduin* ou *Helduin*. Il y a là autre chose qu'une simple coïncidence, le fils portant souvent, au moyen âge, le diminutif rappelant le nom de son père. Exemples : Carolomannus, fils de Carolus ; Berton ou Breton, fils de Libert ; Hannard, fils de Jean ; Thonard, fils d'Antoine, et beaucoup d'autres.

#### RÉSUMÉ.

*Hilduin I*, comte de Montdidier, fils de *Hilgaud II*, comte de Montreuil, est bien le frère de *Herluin II*, comte de Montreuil, de *Lambert*, mort en 945 et d'*Evrard*, seigneur de Ham.

Il épouse *Hérisende*, comtesse d'Arcis et de Ramerupt.

(<sup>1</sup>) *Péirent à Roncevaux* : Bernardus de Monte-Desiderii... Ganalonus traditor. Dicitur quod iste Ganalonus natus fuit apud Ramerut Trecentis dyocesis. (M. G. H., t. XXIII, p. 723. Alber. Chron.) (Anno 805.)

Iste Ganalonus traditor olim quandam fundarverat abbatiam que dicitur Nigella, in dyocesi Trecenti et idcirco fratres loci colligerunt membra ejus.... (*Ibidem*, p. 720).

Il perd Montdidier et reste comte d'Arcis et de Ramerupt.  
Il meurt vers 950.

Ses fils sont *Manassès*, évêque de Troies, et *Hilduin II*, comte d'Arcis et de Ramerupt.

## 2. LES QUATRE HILDUIN.

J'ai dit plus haut que chez beaucoup d'historiens et de généalogistes, la plus grande confusion régnait au sujet de la suite des Hilduin, comtes de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt, voire de Breteuil et de Nanteuil, suivant quelques-uns.

Cette confusion vient en partie d'une erreur des *Genealogiae Fusniacenses* qui relatent que la seconde fille d'Eble de Rouci épousa Hilduin, comte de Ramerupt, dont les frères furent le comte de Soissons, le comte de *Dammartin*, le comte de Rosnay et Manassès surnommé l'âne chauve<sup>(1)</sup>.

Cette erreur, dont nous allons démontrer l'existence, fait d'Hilduin de Ramerupt, qui devint comte de Rouci par son mariage,<sup>(2)</sup> le frère du premier comte de Dammartin, cité par l'histoire, Manassès, qui mourut en 1037 au siège de Bar-le-Duc.

Or, il nous suffit de supprimer les mots *comte de Dammartin* de la citation des *Genealogiae Fusniacenses*, pour que tout rentre dans l'ordre. Le généalogiste de

(1) *Genealogiae Fusniacenses* :

Secunda filia praedicti Eballi de Roccoio, soror prefate Hadevidis de Ruminaco, nupsit Hilduino comiti de Ramerut, cujus fratres extiterunt comes Suessionis et comes de Dommartin et comes de Rosnaco et Manasses cui agnomen calva asina (M. G. II., t. XIII, p. 254 et D. B., t. XIV, p. 5). (Anno 1031).

(2) Aelidem duxit comes Hilduinus de Ramerut et per eam factus est comes de Roccoio et genuit duos filios et septem filias (M. G. II., t. XXIII, p. 794. Chron. Alberici). (Anno 1031).

Fougny a lu que le comte de Dammartin était le frère d'Hilduin de Ramerupt, ce qui est vrai; mais cet Hilduin n'est pas celui qui devient comte de Rouci, mais son père, nommé Hilduin comme lui. Le généalogiste s'est trompé d'une génération.

C'est, d'ailleurs, ce que rectifie implicitement Albéric de Troisfontaines, quand, sous la date de 1070, il dit que le père de Manassès, évêque de Reims, est Manassès dit l'âne chauve, qui fut frère du comte Hilduin de Ramerupt ou de Rouci, et de Guillaume, comte de Soissons et dont la sœur épousa Yvon de Nesle. Il ne dit pas alors qu'ils furent frères du comte de Dammartin, et pour cause <sup>(1)</sup>.

Voyons si les documents contemporains confirment notre façon de voir. Le principal est la charte de Philippe I, de 1061, que nous avons déjà citée (v. *supra* p. 164) pour établir l'existence d'Hilduin I, comte de Montdidier, puis d'Arcis et de Ramerupt. On y lit que du temps du roi Henri, Manassès, petit-fils (*nepos*) de cet Hilduin I, réclame le bien de Cumbis en Brie, qui avait été rendu à l'église de Saint-Germain des Prés par le roi Robert. C'était en 1034; car Manassès, dit la charte, mourut dans les trois ans sans avoir obtenu satisfaction <sup>(2)</sup>. Le fils de Manassès, le comte Eude, réclame de nouveau ce bien au roi Philippe I, disant qu'il en était héritier, parce que le grand-père (*avunculus*) de son père, c'est-à-dire Hilduin I, le possédait.

<sup>(1)</sup> Manasses ordinatus Remensium archiepiscopus per annos 16. Mater ejus fuit Beatrix de Roceio, neptis regis Roberti : pater vero dictus est Manasses calva asina et fuit frater comitis Hilduini de Ramerut, sive de Roceio. Horum etiam duorum frater fuit comes Suessionensis, nomine Guilelmus, qui genuit Renaldum et Johanem comites et Manassem episcopum Suessionensem. Horum soror Yvoni de Nigella peperit... (M. G. H., t. XXIII, p. 796. Alberici chron). (Anno 1070).

<sup>(2)</sup> Manassès, premier comte de Dammartin, est mort en 1037, comme nous le verrons plus loin.

Que Manassès et Eude soient bien des comtes de Damartin, c'est ce que nous démontrerons plus loin.

Ce document important de 1061 confirme donc notre thèse.

Une charte de 1032 délivrée par Eude comte de Champagne, qui fonde l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, signale parmi les fidèles de sa cour un comte Hilduin et son fils nommé aussi Hilduin (1). Nous trouvons le nom du fief de ce comte Hilduin dans une charte d'avant 1038, du même Eude de Champagne ; cette charte est signée de *Hilduinus de Ramerud* (-).

Rappelons que Hilduin I est mort vers 950 et Hilduin II en 992. Il s'agit donc bien de Hilduin III et IV.

D'Arbois de Jubainville (2) signale la présence de cet Hilduin (IV) de Ramerupt et de Roucy par mariage dans une charte de 1033 à 1036 (4).

Il ajoute que Hilduin (IV) de Roucy servait en 1058 sous les ordres de Thibault, comte de Champagne, son suzerain, dans la guerre entreprise par le roi Henri contre Guillaume le Bâtard, de Normandie ; il fut fait prisonnier avec Thibault à l'affaire du pont de Varaville. L'année suivante, il assista le 23 mai au sacre du roi Philippe I, à Reims (5).

(1) *Assistent fidissimi et testes et corroborantes* : Oddo, comes palatinus, Theobaldus, filius ejus et Stephanus, filius ejus ; Hilduinus comes et Hilduinus, filius ejus ; Liethelmus, comes... Gelduinus, vice-comes ; Harduinus, filius ejus et alter filius Waleranus ; Hugo, vice dominus, etc. (D'ACHERY, *Spicil.*, t. XIII, pp. 281-83 ; *Gallia Christiana*, t. IX, p. 283.)

(2) De Alodio in Erminulfi villa... S. Hilduinus de Ramerud (GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Pierre de Chartres*, t. I, p. 125).

(3) *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, pp. 389-391 ; t. II, p. 37.

(4) *Præceptum Odonis comitis de ponte civitatis Turonicae*... S. Odonis fratris regis... S. Hilduini comitis, S. Manasse comitis, S. Gilduini. Ex archivis Majoris Monasterii. (MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 175).

(5) D. B., t. XI, pp. 32, 33.

Signalons encore, au concile de Senlis, en 1048, une charte d'Eude, comte de Champagne.

A ce concile, composé de douze évêques, assistaient le roi Henri et douze barons : Baudouin V, comte de Flandre, Thibaut, comte de Blois, oncles d'Eude II de Champagne; Gautier, comte de Vexin; Guillaume II, dit depuis le Conquérant, mais alors simplement le Bâtard, duc de Normandie; Raoul III, comte de Valois; Yves, comte de Beaumont; Enguerrand I, comte de Ponthieu; Gauthier I, comte de Brienne; Hilduin IV, comte de Roucy et de Ramerupt; Manassès II, comte de Rethel; Gilduin, comte de Breteuil; Hugue Bardoul I, seigneur de Troyes (1).

Dans la charte, il n'y a que le comte de Brienne qui soit désigné par le nom de son fief. *S. Helduini comitis*, indique le comte de Roucy, et *S. Gelduini*, le comte de Breteuil.

Je trouve un comte Hilduin en 1025 qui signe une charte de Notre-Dame de Paris avec deux autres comtes : Manassès et Yvon (2). J'ai tout lieu de croire que Manassès est le comte de Dammartin, frère d'Hilduin III de Ramerupt, le cosignataire de la charte et que Yvon est Yvon de Nesle, beau-frère d'Hilduin IV.

En 1031, autre document important : une confirmation du roi Robert d'un don à l'église de Chartres. Ce don est fait par le comte Manassès; la charte est signée du roi, de la reine, et de leurs deux fils, de Manassès, et de son frère, le comte Hilduin, et des fils de celui-ci appelés Hilduin et

(1) MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. VII. pp. 5859, cité par D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 373.

(2) De foro Roseti. He sunt conventiones quas habuerunt Franco, Parisiorum episcopus et sui canonici contra Hilduinum comitem, a comite Odone Parisius missum de advocacione ville que Rosetus dicitur, quem misit ut annueret quod iudices recte iudicassent (*Jugement*). *Ont signé*: ... Hilduinus, Manasses, Ivo comites. (GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 325).

Manassès. Bien que les noms des fiefs ne soient pas cités, nul doute que la charte ne s'applique à nos personnages <sup>(1)</sup>.

Beauvillé (*op. cit.*) rapporte que Hilduin (III) aurait épousé Lesselinde de Bar, veuve de Guillaume, comte d'Eu.

D'après Albéric de Troisfontaines, Hilduin (IV), de Ramerupt, devenu comte de Rouci par son mariage avec Alice, fille du comte Eble de Rouci, et de Béatrice, nièce du roi Robert, eut d'elle deux fils et sept filles. Il nous explique en détail le placement très avantageux de ces filles :

Soror autem regis Roberti Hadwidis Rainero comiti de Hainaco, fratri Lambertii comitis de Lovanio, peperit Beatricem, de qua comes Ebalus de Rocejo duas genuit filias Aelidem et Hadwidem : de Aelide sunt omnes comites de Rocejo et de Arceis, sive de

(1) Donationem Carnotensi Ecclesiae a Manasse comite factum confirmat (Rex Robertus).

In nomine... Robertus gratia Dei Francorum rex. Noverint... supplex accessit noster a secretis Manasses Comes, postulans ut... opus... confirmari annueremus, quod ille gloriosae Virgini Mariae genitrici Dei, Ecclesiae scilicet Carnotensi, ex alodis suis conferre disposuerat. Est autem ipse alodus in Drocassino comitatu duobus ab ipso castro milliariis distans, nomine Umellis. Hunc ergo cum omnibus appendiciis suis, quorum haec sunt nomina Campus-Sylva, Boressartus, Roserorus, Fermati cortis, et totum hoc, quod de Dominici villa pertinet ad illum alodum, Manasses comes condonat S. Mariae Carnotensis Ecclesiae Canonicorum stipendiis... Post suum vero decessum totus ex integro alodus, excepta illa terra quam tenet Amalricus de Monteforti, sicut ille Manasses comes.

Manu mea illam firmavi, et conjux mea Constancia regina et filii mei Henricus et Robertus, ipse denique Manasses, cujus est haec elemosyna, et frater ejus Hilduinus comes, cum filiis suis Hilduino et Manasse, necnon et proceres palatii.

S. Roberti regis..., S. Manassis comitis, S. Hilduini comitis, frater ejus et filiorum ejus Manassis et Hilduini, S. Burchardi et Montemorenciaci, S. Evrardi filii Gilduini de Britogilo, S. Amalrici de Monteforti, S. Milonis de Caprosa (D. B., t. X, p. 625).

Ramerut, vel de Brena super Aibam; de Hadwide vero, quam habuit Godefridus, frater episcopi Gerardi Cameracensis, processit tota progenies de Ruminiaco.

Item Beatrix, comitissa de Rocejo; de secundo marito filium habuit Manassem, archiepiscopum postmodum Remensem (1).

Henricus igitur, defuncto patre Roberto, regnavit annis fere XXX. Hujus mater Constantia maximam regni portionem in suam post funus mariti detorserat dominationem: Silvanectensem scilicet urbem, atque Senonensem; castellum etiam Bistisiaicum et Domnummartinum, Puteolumque et Meledunum, neenon et Pissiaicum et Codiciaicum. Multos etiam Franciae et Burgundiae Proceres sibi conciliaverat, quos a filii fidelitate mala fraude subduxerat: inter quos praecipue Odonem Campaniae comitem sibi devinxerat (2).

Duo fuerunt fratres Ebalus comes de Roceo et Letardus dominus de Marla (*leur sœur Jutta fut comtesse de Rethel, femme du comte Manasserius*). De filia vero comitis Ebali, Elide, dictum est in anno 1063 quod ipsa peperit duos comites Ebalum et Andream et septem sorores (3).

L'un des fils de Hilduin IV s'appela Eble de Rouci, comme son grand-père, et l'autre André de Ramerupt. Nous trouvons ces personnages dans une charte de 1082, où Eble parle de son frère André et de leur parent Hugue (*cognato nostro Hugone*), que nous verrons par après être le comte de Dammartin (4).

Ces trois seigneurs et leurs femmes Sibille, Adelaïde et Roaïde font cadeau de l'église de Notre-Dame de Ramerupt à l'abbaye de Marmoutiers. C'est ce que rapporte Des Guerrois quand il finit l'histoire de la translation du corps de saint Baussange à Ramerupt (5):

(1) M. G. H., t. XXIII, p. 783; D. B., t. X, p. 288, D. Chron. Alberici (*Anno 1031*).

(2) D. B., t. XI, p. 158. Ex Chron. Fr. Hugonis, Flor. mon.

(3) M. G. H., t. XXIII, pp. 823-24. Chron. Alberici.

(4) Ego Ebalus, ac frater meus Andreas, cum cognato nostro Hugone et uxoribus nostris Sibilla, Adelaïde et Roes (DE PLESSIS, *Histoire de Meaux*, Titres, t. II, pp. 13, 14).

(5) DES GUERROIS, *Saincteté chrestienne*, p. 239.



« Or du temps du roi Robert, trois seigneurs, Ebol et André, comte de Rameru, et Hugue, comte de Don Martin et leurs femmes qui estoient en la cour de ce roi comme des principaux seigneurs de Champagne, furent portés à dévotion par la sainte vie de Barthélemy, abbé de Marmoutiers et de ses religieux, à leur donner cette église de N. D. de Rameru avec ses appartenances et d'autres biens. »

L'auteur ajoute que, plus tard, le prieuré d'Arcis fut également donné à Marmoutiers.

Eble de Rouci agit encore de commun accord avec Hugue, comte de Dammartin, quand ils donnent le monastère de Celle en Brie à la même abbaye <sup>(1)</sup>.

Avec ce qui précède, nous avons les éléments suffisants pour établir la filiation de nos comtes Hilduin.

#### RÉSUMÉ.

*Hilduin II*, comte d'Arcis et de Ramerupt, épouse Helvide et meurt en 992. Ses fils sont *Manassès*, premier comte de Dammartin, et *Hilduin III*, comte d'Arcis et de Ramerupt.

*Hilduin III* aurait épousé *Lesselinde de Bar*, veuve de Guillaume comte d'Eu, d'après Beauvillé. Ses enfants sont :

1° *Hilduin IV*, comte d'Arcis et de Ramerupt, puis comte de Rouci, par son mariage avec *Alice*, fille du comte Eble de Rouci. Il eut de ce mariage deux fils, *Eble de Rouci* et *André de Ramerupt*, et sept filles.

2° *Guillaume*, comte de Soissons, d'où *Manassès*, évêque de Soissons.

3° *Manassès*, dit *l'âne chauve*, qui de son mariage avec *Béatrice de Rouci*, veuve du vieil Eble de Rouci, eut *Manassès*, archevêque de Reims.

4° Une fille qui épousa *Yvon de Nesle*.

(1) DU PLESSIS, *Histoire de Meaux*, t. II, p. 13, titre XVIII.

## CHAPITRE V.

### LES COMTES DE DAMMARTIN AU XI<sup>e</sup> ET AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

#### I. DAMMARTIN DE LA PREMIÈRE RACE.

Le nom de Dammartin vient, comme on sait, de *Dominus* (*Domnus, Donnus, Dompnus*) *Martinus*. Primitivement le nom du lieu où la piété des fidèles édifia une église ou une chapelle à saint Martin, le grand apôtre des Gaules, il devint le nom du château-fort que l'on construisit pour résister aux incursions des seigneurs turbulents des environs ; puis, par le fait, il devint le nom caractéristique des nobles possesseurs de ce château, pendant le temps de la possession.

Nous avons tout lieu de supposer que le château de Dammartin en Goële date du commencement du XI<sup>e</sup> siècle ; car le premier comte est Manassès, mort en 1037. Devons-nous voir sa fondation dans le récit des *Gestes des évêques de Toul* où l'évêque Herimannus construisit entièrement le château-fort de Dammartin, en 1018 (1) ? Il faudrait pour cela que l'église de Dammartin en Goële eût appartenu à l'évêque de Toul (2), ce qui est possible.

(1) Hic (Drogo) de suo proprio contulit huic sedi villam Domni Martini cum ecclesia, eamque ad canonicorum stipem delegavit et reimpetravit a Karolo rege Bodonis monasterii abbatiam, din suis antecessoribus ablatam. Atque ex praecepto Ludovici regis abbatiam Pauliniacensem tenuit (M. G. II., t. VIII, p. 639. *Gest. episc. Tull.*). (Anno 906-922).....

Ipse (Herimannus nobili Agrippinensium genere) perfecit castrum Rodortei a suo praedecessore inchoatum, Domnique Martini castellum a fundamentis construxit firmum, custodiae circumvicinorum praediorum utilimum (M. G. II., t. VIII, p. 643.) (Anno 1018).

(2) Il y a un Dammartin non loin de Toul, mais je ne sais s'il y eût jamais un château-fort en cet endroit.

Déjà en 1030, le roi Robert rend à l'abbaye de Saint-Germain des Prés des biens du territoire de Dammartin sur lesquels le comte Dreux de Vexin et d'Amiens élevait des prétentions injustifiées, ce qui semble prouver que l'unité du comté n'était pas à ce moment bien établie <sup>(1)</sup>.

Quoi qu'il en soit et avant de rétablir la filiation exacte des comtes de Dammartin au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, il me paraît nécessaire de rappeler ici la chronologie historique de ces comtes que donne *L'art de vérifier les dates* ; la voici : Manassès, le premier comte cité, mort en 1037 ; Hugue I, vers 1037, mort avant 1100 ; Pierre, vers 1100 ; Hugue II, vers 1107 ; Lancelin, surnommé de Bulles ; Albéric I, vers 1162 ; enfin, Albéric II, vers 1186, mort en 1200.

Puis viennent les comtes du XIII<sup>e</sup> siècle, dont Léopold Delisle a rectifié la généalogie dans une notice très détaillée parue, en 1869, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

Je dirai avec M. Delisle dans cette notice que plus un

(1) Injustas consuetudines, quos Drogo comes advocatiouis specie in villis abbatiae SS. Vincentii et Germani a Pratis extorquebat, abrogat (Rex Robertus).

In nomine... Unde noverint... quod quidam noster comes, Drogo nomine, sub advocatiouis jure quasdam terras de abbatia S. Vincentii et S. Germani a pratis tenebat in beneficio, scilicet Neelphitam, Fermerii curtem, Lovaniolas, Domerii montem, ad quos pater et antecessores sui addiderunt multas et injustas consuetudines in villa, quae dicitur Domni Martini, cum omnibus sibi adjacentibus terris et mansibus, scilicet in Liricurte, in Lentivilla, in Silvericurte, in Genestivilla, in Badanirete, in Spicarias, in Valle, in Aumasa, in Loputeo, in Mirebello, in Glatiniaco, in Cantamerlo, in Lowanios, in Trullo, in Becherello.... Cujus rei causa adhibitibus praedicto Drogone cum duobus fratribus, Fulcone videlicet et Rodulpho, necnon uxore cum filiis supra memorati Drogonis, omnibus ascitis ad quos ejusdem beneficii pertinebat successio praedictas consuetudines, quas injuste omnes exigebat... reddidit, exceptis quatuor villis (D. B., t. X, p. 622).

livre est consulté pour les travaux d'érudition, plus il importe de signaler les inexactitudes qu'on y rencontre.

Aussi tenterai-je de rectifier la descendance des comtes de Dammartin établie comme il est dit plus haut, et ce, en me basant sur les seuls documents authentiques autant que possible contemporains.

Manassès est le premier personnage cité dans les documents et portant réellement le nom de *comte de Dammartin*.

Les historiens sont d'accord pour reconnaître en lui le Manassès qui signe en 1028 une charte que le roi Robert accorde à l'abbaye de Colombes (1).

Nous avons vu plus haut qu'on peut le considérer de même comme l'auteur d'une donation à l'église de Sainte-Marie de Chartres, donation que le roi Robert, sa femme et ses fils approuvent en 1031 (voir *supra* p. 179) et qu'il signe avec son frère Hilduin et les deux fils de celui-ci.

Les historiens contemporains le font mourir en 1037 à la bataille de Bar, où Eude, comte de Champagne, dont il était le vassal, perdit la vie avec lui (2).

(1) Robertus varia dona confirmat collata monasterio Columbensi in Belsia. S. Odonis comitis, S. Burchardi de Montemoranci, S. Gilduini, vice comitis Carnotensis, S. Lancelini de Balgenciaco, S. Manasse, comitis, S. Aderaldi, vice comitis de Novigento Castello, S. Rodulphi Barbaty, S. Almarici de Monteforti, etc. (D. B., t. X, pp. 618 E, 619 A. Dipl. Rob. reg.).

(2) *Vita Richardi abbatis Sancti Vitoni Viridunensis*: Cum Campaniensis Odo Bar castrum obsedisset ubi et cum multis suorum occubuit et isdem venerabilis pater, dum cum monacho suo Waleranno, cognomine Bonifacio, illo venisset, comitem Manassem de Domno Martino, eodem fusum praelio, cum quibusdam aliis isthuc deportari fecit et honorifice sepelevit. Quod audiens uxor ipsius variis donis eundem patrem muneravit et tapetem magnum huic ecclesiae dedit (M. G. H., t. XI, p. 286. — D. B., t. XI, p. 459. (Anno 1037).

*Ex chronico Viridunensi*: Cecidit in bello illo Manasses comes. (D. B., t. XI, p. 144).

Nous trouvons déjà la mention de son fils, le comte Eude, dans la longue charte de 1061, où Philippe I confirme la possession de la villa de Cumbis à l'abbaye de Saint Germain des Prés (voir *supra* p. 163).

Nous trouvons ensuite le comte Eude de Dammartin en 1060, consentant à une donation faite à la basilique Saint-Adrien de Béthisy, en mémoire de son père Manassès <sup>(1)</sup>.

Ces chartes prouvent que ce fut Eude, son fils, qui lui succéda directement au comté de Dammartin, contrairement à l'avis des Bénédictins de Saint-Maur, qui disent que ce fut Hugue.

*L'art de vérifier les dates* relate que Manassès de Dammartin eut pour femme Constance, pour fils Hugue et Eude et pour fille Eustachie ; mais les auteurs ne citent pas de preuve à l'appui.

Cette preuve me paraît fournie par deux chartes de vers 1050 ou d'avant 1061, par lesquelles Eude, fils du comte Manassès, de l'assentiment de son frère Hugue et de sa sœur Eustachie donne deux serfs à l'église de Saint-Pierre de Chartres, pour le salut de leur père Manassès et de leur mère Constance <sup>(2)</sup>.

(1) Haec omnia (les dons que Richard, châtelain de Béthisy, du consentement de sa femme Melisende et de ses fils faisaient à la basilique Saint-Adrien de Béthisy) apud Sulliacum, Nantholium, Glatenniacum, comes Odo de Domno Martino ad cujus feodum pertinebant, concessit eidem ecclesiae pro anima patris sui Manasse [1060 Kal. Junii]. (LOUVET, *Noblesse du Beauvaisis*, t. II, p. 9; CARLIER, *Histoire de Valois*, t. I. p. 253).

(2) Ego Odo filius comitis Manassae. annuente fratre meo Hugone ac sorore nostra Eustachia, notum est me dedisse Carnotensi monasterio S. Petri... servum nomine Rainbertum et ancillam vocabulo Frodburgam (frère et sœur et leurs enfants) pro salute patris nostri anima et matris nostrae... Pro patre nostro Manasse et pro nostra matre Constantia... Vidus Augusti in palatio Meleduni castri, praesente domno nostro rege Hainrico, manibus propriis corrobo-

Qu'il s'agisse bien ici du comte de Dammartin, c'est ce que l'on peut inférer des signataires de la charte, Hugue, fils de Richard de Béthisy, que l'on retrouve dans la charte de 1060, et Oidelardus *de Dammartin*, d'après une charte de 1075 (voir plus loin) <sup>(1)</sup>.

Remarquons aussi qu'Eustachie, sœur d'Eude, porte le même nom que sa nièce, fille d'Hugue de Dammartin, (voir la charte de 1081, p. 190).

\*  
\* \*

Nous venons donc de déterminer de façon précise l'origine des comtes de Dammartin en Goële, et nous en avons nettement spécifié les deux premiers représentants; ces deux questions étaient fortement controversées. Nous en résoudrons d'autres dans quelques instants.

Le frère d'Eude, le deuxième de ces comtes, lui succéda au comté, un peu avant 1071, entre 1060 et 1071. Il s'appelait Hugue, comme nous l'avons vu, et les documents le concernant sont assez nombreux. Nous citerons parmi eux :

Un extrait de la *Grande chronique de Saint-Denis* où l'on dit que le roi Philippe I<sup>er</sup> fit construire, vers 1071, le

ravimus. S. Odonis comitis, S. Hugonis comitis, fratris Odonis, S. Eustachiae sororis amborum comitum. Gualterus, comes, Droco de Confluente, Gualerannus de Parisiis, Oidelardus, Hugo filius Richardi de Bistisiaco, etc. (GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Pierre de Chartres*, t. I, p. 154).

(1) Ego Odo, Manassae filius... cum Hugone fratre meo... pro patre nostro Manasse et pro matre nostra Constantia... Precor igitur omnes qui hanc scripturam legerit, ut Dei pietatem pro patre nostro Manasse et pro matre nostra Constantia et pro nobismet ipsis exorare studeant, quatenus, post mundi hujus cursum... S. Oidelardus, S. Hugo filius Richardi de Bethisiaco... [*Confirmation de la charte de 1050-1061 précédente.*] (GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Pierre de Chartres*, t. I, p. 174).

château de Montmeliant, en face de Dammartin, pour résister à ses incursions <sup>(1)</sup>.

Une charte de Gui, évêque de Beauvais, qui obtient en 1075 la restitution de l'église de Bulles à l'église de Saint-Lucien de Beauvais ; le comte Hugue la détenait injustement <sup>(2)</sup>.

Une charte où Hugue rend une terre près de Saint-Leu d'Esserent à l'abbaye de Cluny, vers 1091 <sup>(3)</sup>.

Une charte de vers 1093, où Hugue passe une convention avec les chanoines de Notre-Dame de Paris, à propos des terres de Maury et de Mitry où le comte commettait des exactions <sup>(4)</sup>.

(1) Philippus firmavit contra Hugonem Domni Martini comitem castrum quod dicitur Monmeliandum.

Philippe fit faire le chastel de Montmeliant contre Hue, comte de Dammartin, qui estoit son adversaire...

Philippus ferma lors le chasteal de Monmeliant en Vexin encontre Huon le comte de Dammartin. (D. B., t. XI, pp. 158, 410 ; t. XII, p. 135). (*Anno vers 1071*).

(2) Ego Vuido Belvacensis urbis praesul... cum Dominus Hugo comes de Domno Martino, pro ecclesiis de Bubulis (quas injuste tenuisse fatebatur) nostram adiisset praesentiam... suam, suorumque injusticiam antecessorum recognovit et... reddidit.

Antequam autem illa vastitas plene reformata potuisset, in Buglensi Ecclesia quidam canonici ordinati fuerunt. Et ita per successiones usque ad tempora Guidonis et Hugonis Buglensis comitis canonici successerunt. Hugo autem comes habito consilio cum Guidone episcopo praedictam ecclesiam Sancto Luciano reddidit, sibi et praedecessoribus suis indulgentiam postulans, qui eam injuste detinuerant (LOUVET, *Histoire de Beauvais*, t. I, pp. 632 et 634 ; LOISEL, *op. cit.*, p. 260).

(3) Cum antecessore... nos... notificamus omnibus quod Hugo, comes de Domno Martino, dedit Cluniacensi Ecclesie in presentia Domni Hugonis abbatis quandam terram apud Escerentem .. (MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 5).

(4) De Mauriaco et de Mintriaco.

Inter canonicos Sanctae Mariae Parisiensis et Hugonem, comitem Domni Martini talis conventio facta est. Iste Hugo terrae nostrae

Une charte de 1097 où Hugue consent à la réunion de l'église de Samson, près de Baron, au monastère de Nanteuil, et une confirmation de cette charte en 1099 (1).

Hugue souscrit à trois chartes que l'on doit dater d'avant 1100, date approximative de sa mort ; la première est une donation que fait à Saint-Martin des Champs un chevalier nommé Foulque, d'un fief sis à Aunette, au diocèse de Meaux (2) ; la deuxième est une charte souscrite par Bouchart, comte de Corbeil, en faveur de l'abbaye de Corbeil (3) ; la troisième est une donation de Pétronille, veuve de Dreux, fils d'Adam, à Saint-Leu d'Esserent (4).

Enfin, deux chartes de Saint-Leu d'Esserent en 1104-1106 (?) et 1136, postérieures à la mort du comte, à propos de conflits surgissant à l'occasion de ses donations à l'abbaye de Cluni et au prieuré de Saint-Leu (5).

*L'art de vérifier les dates*, en omettant le deuxième

quae dictus Mauriacus et Mintriacus ejusdemque terrae nostris hominibus multas injuste consuetudines imposuerat et diu possiderat, pro quibus eum excommunicavimus. Tandem vero inter nos et illum talis concordia facta est. (*Suit la convention*). Quae si neglexerit cum denuo excommunicaremus. Hunc concordationem firmiter tenendam in fide sua promisit et filio suo annuere fecit (GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I. p. 288 ; Archives nationales de Paris, *Carton des rois* : Philippe I, K. 20).

(1) CARLIER, *Histoire de Valois*, t. I, pp. 306 et 307.

(2) *Histoire de Montmorency*, pp. 417 et 677.

(3) *Gallia Christiana Eccl. Paris. Instr.*, p. 37.

(4) MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 18.

(5) Notum sit... quod monachi Viziliacenses calumpniam inferebant monachis Cluniacensibus... dicentes quatinus partem quandam census illius ville quem tenebant et unum clausum vinearum quem possidebant et capellam Sancti Michaelis in silva et partem illius silve circa capellam dederat Hugo comes de Domno Martino Ecclesie Viziliacensi priusquam Cluniacensi dedisset (*Ibidem*, t. I, p. 12).

Notum sit... quod homines de Hoescerento negaverunt consuetudinem vini quae vocatur de bosco quam Hugo comes ecclesiae beati Lupi dederat (*Ibidem*, t. I, p. 37).



comte. Eude de Dammartin, émet l'avis, sans oser l'affirmer et sans preuves, que Hugue est le fils de Manassès. Mais plusieurs auteurs, entre autres l'abbé Muller (1) et Lemarié, disent au contraire que Hugue était seigneur de Bulles et devint comte de Dammartin par son mariage avec Roaïde, fille supposée du comte Eude. Il est facile de se rendre compte, par les chartes que nous avons citées, que l'affirmation de ces auteurs est inexacte, et que c'est *L'art de vérifier les dates* qui a deviné juste.

Cependant, nous avons vu dans la charte de 1075 de l'évêque Gui de Beauvais, que Hugue est qualifié de *Buglensis comes*, comte de Bulles; et c'est la dénomination que reprend plus tard l'historien Suger, quand il parle du comte Lancelin, petit-fils de Hugue (2).

Mais il suffit de faire de Roaïde, femme de Hugue, une héritière de la seigneurie de Bulles, pour que tous les documents concordent. C'est ce que les divers auteurs qui se sont occupé de la question, n'ont pas vu, sauf, à ce qu'il semble, le comte de Luçay (3) et l'abbé Deladrerre (4).

On comprend alors pourquoi, en 1075, Gui, évêque de Beauvais, se rendant près de Goscelin dit l'Enfant, malade en son château de Bulles et recevant de lui au profit de l'abbaye de Saint-Lucien la moitié du fief de Haucourt, demande leur consentement à Hugue de Bulles et Dammartin et à Mathieu, oncles du testateur (5); pourquoi aussi, le jour de la mise en sépulture de Goscelin, dans l'église de l'abbaye, Hugue de Dammartin, Mathieu dit Payen, oncles du défunt, présentèrent son testament sur l'autel (6).

(1) *Cartulaire de Saint-Leu et note manuscrite.*

(2) Inter quos Lancelinum Bullensem Domini Martini Dominum, Paganum de Monte Gayo, quorum terra quasi in livio posita, securum agitando Parisum porrigerat accessum... (D. B., t. XII, p. 36, b.)

(3) *Les anciens comtes de Clermont.*

(4) *L'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.*

(5) DELATTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 503.

(6) *Gallia christiana, Diplomata* t. I, p. 586.

Remarquons en passant que Raoul, fils d'Oylard de Dammartin, personnage déjà cité par nous, assistait aux obsèques de Goscelin dit l'Enfant, fils d'Ascelin de Bulles en l'abbaye de Saint-Lucien, le 14<sup>e</sup> des ides de juillet 1075<sup>(1)</sup>.

Nous trouvons l'énumération des membres de la famille de Hugue de Dammartin dans une charte de 1081, donnant à l'abbaye de Cluny le prieuré de Saint-Leu d'Esserent<sup>(2)</sup>. Ce sont Roaïde sa femme, son fils Pierre et ses filles Basilie, Adélaïde et Eustachie.

Adélaïde, sa fille, épousa Albéric, surnommé Payen de Marles, comme l'indique une charte de Saint-Leu<sup>(3)</sup>.

Quand à Roaïde, son épouse, nous l'avons déjà signalée, dans la charte de la page 180, comme apparentée à Eble de Rouci et à André de Ramerupt, que nous avons démontré plus haut être les cousins sous-germains d'Eude de Dammartin.

*L'art de vérifier les dates* affirme que Raoul, comte de Crépy et de Valois, enleva le comté de Mondidier à sa

(1) *Cartulaire de Saint-Lucien de Beauvais*, p. 443.

(2) Quod ego, Comes Ilugo de Domno Martino... volo quod Ecclesiam de Hescerent, et altare, et atrium et decimam in manu Vuidonis, Belvacensie spiscopi, de quo hec omnia tenebam, tali pacto reddidi, quatinus ecclesie cluniacensi donaret et...

Postea vero... donavi ecclesie Cluniacensi et eis quicquid habebam in villa de Hescerent, terras scilicet arabiles et silvas, prata et vineas, servos et ancillas, hospites et justiciam et omnes consuetudines, annem quoque subtercurrentem cum transitu, feodum quoque Vuidonis de Rupe et feodum Rogerii de Nantolio...

Uxor vero mea Roaidis concessit et filius meus Petrus, et filie mee Basilia, Adalaïdis, Eustachia presentes fuerunt et prefatum donum laudaverunt et confirmaverunt. Philippus Rex laudavit et confirmando subscripsit, anno regni sui 20<sup>e</sup> (*Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 2.) (Anno 1081). Voir aussi la confirmation de la même charte par Gui, évêque de Beauvais, en 1081. (*Ibidem*, t. I, p. 4).

(3) Voir plus loin, une charte d'avant 1107.

*cousine* Roaïde. Or, d'après Albéric de Trois-fontaines, ce Raoul de Crépy devint le cousin sous-germain d'Ende et de Hugue, comtes de Dammartin, par son mariage avec Alice, fille d'Hilduin, comte d'Arcis et de Ramerupt, de Rouci par mariage, neveu lui-même de Manassès, le premier comte de Dammartin.

En effet, Orderic Vital, dans son *Histoire ecclésiastique*, dit que Raoul, comte de Crépy, était en possession en 1054 du comté de Montdidier <sup>(1)</sup>.

Dans la *Vie de Simon*, fils de Raoul de Crépy, par Guibert de Nogent, on lit, à propos de Montdidier :

Castellum quoddam, quo sibi sepulturae locum praeparaverat. ejus possessori vi subripuisse et velut proprius detinuisse meminere.

Et plus loin :

In quodam oppido, quod sibi usurpatione potius, quam hereditate provenerat. ejusdem patris reliquiae conditae fuerant.

Le fait de l'usurpation semble donc prouvé, mais il est impossible d'admettre qu'elle se fit aux dépens de Roaïde ; car, depuis plus d'un siècle, les descendants de Hilduin n'avaient plus aucun droit sur le comté de Montdidier, comme nous l'avons vu précédemment.

\*  
\* \*

Le successeur de Hugue au comté de Dammartin fut donc son fils Pierre.

Or *L'art de vérifier les dates* donne deux fils à Hugue, à savoir Hugue II et Pierre. Nous sommes d'avis que ce Hugue II n'a jamais existé. Dans tous les cas, il n'a jamais été comte de Dammartin.

Pour prouver l'existence de ce Hugue II, les bénédictins invoquent un acte de Cluny de l'an 1107, au pape Pascal II, où les moines prient le pape d'employer pour réprimer certains abus du comte Dammartin les mêmes

(1) Voir *L'art de vérifier les dates*, t. XII, p. 181.

armes que celles dont son prédécesseur avait fait usage envers Hugue, c'est-à-dire l'excommunication <sup>(1)</sup>.

Il est hors de doute que cet acte est celui de 1104 pour Notre-Dame de Paris, et dans lequel le nom du comte ne figure pas.

Une autre preuve tout aussi fragile donnée par *L'art de vérifier les dates* de l'existence de Hugue II est une chronique qui rapporte que ce Hugue II se serait ligué en 1111 avec Thibaut, comte de Champagne, contre Louis le Gros.

Or les preuves que nous publions, tirées des *Historiens de France*, attestent qu'il s'agit de Lancelin, comte de Dammartin et fils de Pierre (voir plus loin).

*L'Art de vérifier les dates* appelle *Rotvilde* la femme de Hugue II, « dont on ignore s'il eut des enfants ». Pour nous, *Rotvilde* est une mauvaise lecture d'un texte pour *Rohaïde* <sup>(2)</sup>.

Le comte Hugue II n'a donc jamais existé.

Si nous faisons de Pierre le successeur direct de son père au comté, tout s'arrange.

Il est cité en 1104, comme consentant à un achat des

<sup>(1)</sup> Anno 1104. Canonorum Ecclesiae Parisiensis Paschali Papae II.

Paternitati vestrae .. Apostolicam vero sollicitudinem latere non volumus, quod Comes de Dammartino terras nostras quibusdam injustis exactionibus infestare non cesset, quas idem cum patre suo pro eadem re praecepto Urbani papae quondam excommunicatio, et taudem satisfascente et praedictas exactiones demittente antea dimisit. Precamur igitur, ut sicut praedictus antecessor vester patrem praedicti comitis a sua compescuit nequitia et ita filium vestrae discretionis refraenet providentia et Episcopis Belvaceusi et Meldeusi, ut eum excommuniscent et ejus castella interdicant donec nobis satisfaciat, injungatis (*Spicilegium*, t. III, p. 439).

<sup>(2)</sup> Roarde ou Roharde = Roard (Roardus) témoin à une charte dont parle l'abbé Muller, dans une note qu'il m'a transmise, est un nom d'homme (*Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 18).

moines de Cluny établis au prieuré de Saint-Leu d'Esserent<sup>(1)</sup>.

Il approuve la donation faite par son beau-frère au prieuré de Saint-Leu d'Esserent du droit de battre monnaie<sup>(2)</sup>. La charte où est transcrite cette donation est sans date, mais elle doit être antérieure à 1107, pour les raisons que nous exposerons plus loin. Signalons parmi les signataires de cette charte un Gui, fils de Warmer de Ramerupt.

Peu après, en 1107, entraîné par son suzerain, le comte de Champagne, à combattre le roi de France, il est blessé mortellement à la bataille de Gournay, dont nous reproduisons le récit d'après l'historien Suger : Hugue de Pomponne, dit de Crécy, châtelain de Gournay sur Marne avait enlevé deux chevaux à des marchands sur un chemin royal (de Paris à Lagny?). Louis-le-Gros assiégea Gournay qu'il sut réduire. Thibaut, comte de Champagne, attaque les troupes royales.

Entre Torey et Gouverne, le roi range son armée en bataille et reçoit le choc de Thibaut. Les vassaux de celui-ci

(1) *Monachi Cluniacenses apud Sanctum Lupum de Escerente commanentes, annuente Domino Petro, comite de Domno Martino, emerunt... 1104, indictione XIII<sup>a</sup> (MULLER, Cartulaire de Saint-Leu, t. I, p. 7).*

(2) *Donum Dni Alberici de Marloto Agnoscant presentes et futuri quod Albericus qui alio nomine vocabatur Paganus de Marlo dedit Deo, et beato Petro et Sancto Lupo monachisque in eorum Ecclesia servientibus monnetam de Hescerens que de feodo comitis Domni Martini erat, concedente uxore sua Adalaide, cui in dote missa fuerat...*

*Pactum suum utrique monachi adimplere deinde cupientes, a comite Domni Martini Petro nomine requisierunt, ut elemosinam quam predictus Albericus eorum Ecclesie de feodo suo fecerat... concederet...*

*Testes fuerunt ex parte comitis Vualterius Petri filius de Alneto et Guido filius Guarnerii de Rameru (Cartulaire de Saint-Leu, t. I, p. 13; BALUZE, t. XLVI, p. 85). (Anno avant 1107).*

jouissaient de la paix depuis cinquante ans ; les soldats entraînés du roi les mirent en déroute. Les mieux montés parvinrent jusqu'au château de Lagny, où cessa la poursuite ; les autres se cachèrent dans les vignes et dans les haies ; beaucoup ne purent s'échapper à l'œil clairvoyant de l'ennemi. Il y eut peu de morts, mais beaucoup de blessés et de prisonniers. Cette victoire, dit Suger, devint fameuse dans toute la terre <sup>(1)</sup>.

Blessé et mis en fuite, il se réfugia au château de Rosnay, en Champagne, où il mourut peu après (1107) <sup>(2)</sup>.

Nous voyons dans cette chartre que sa femme s'appelait Eustachie ; à la mort de son mari, elle confirma avec son fils la donation faisant l'objet de la chartre.

*L'Art de vérifier les dates* et l'abbé Müller (loc. cit.) placent vers 1107 la mort de Pierre ; bien que la chartre précitée ne soit pas datée, ces affirmations cadreraient avec les faits historiques.

Dans tous les cas Louvet <sup>(3)</sup> parle, d'après Suger, de son successeur Lancelin, comte de Dammartin, dès 1109.

<sup>(1)</sup> D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des comtes de Champagne*. t. II, p. 178 ; SUGER, D. B., t. XII, pp. 22 et suivantes.

<sup>(2)</sup> Petrus de Domno Martino comes apud Rosnacum castellum quod est situm in Campania, captus infirmitate., quatuor frumenti modios in molendino de Hermenaldi villa atque apud castellum Bullas super decem frumenti modios quos pater suus Hugo comes, monachus noster, ipso Petro laudante dedit.. Postulavit ut juxta patrem suum atque fratrem (matrem ?) apud Sanctum Lupum de Escerente habere sepulturam mereretur ; quod Christi propitio, cum magno labore ac difficultate a nobis completum est. Postea vero quam eum ex more sepelivimus, ad comitissam Domni Martini Eustachiam nomine, uxorem defuncti filiique ejus matrem, rem per ordinem atque testamentum quod vir suus fecerat, retulimus, quod ipsa cum principalibus ejusdem castri viris laudavit atque confirmavit...

Testibus... Rorico filio Rorici de Lusarchiis... (*Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 16). (*Anno vers 1107*).

<sup>(3)</sup> *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. II, p. 248.

Pourquoi les moines de Saint-Leu d'Esserent eurent-ils de grandes difficultés à accomplir les dernières volontés du comte Pierre de Dammartin, comme le dit la charte? C'est que Louis-le Gros s'était emparé du château de Dammartin et s'opposait probablement à ce que le comte fût enseveli à Saint-Leu. C'est à ce moment ou peu après que Rasse de Dammartin, que nous faisons le fils de Pierre, émigra en Hesbaye.

Au dernier congrès archéologique de Liège, en 1909, j'ai appuyé par des arguments critiques la thèse disant que Rasse de Dammartin, que Jacques de Hemricourt dit frère du comte de Dammartin en Goële et dont il fait la souche de la noblesse hesbignonne par son mariage avec Alice de Warfusée, était un descendant des comtes de Dammartin en Goële de la première race <sup>(1)</sup>. Ma thèse n'a été combattue par aucun des membres très compétents de ce Congrès. J'attends encore les critiques que l'on pourrait y faire.

J'ai émis l'avis que Rasse de Dammartin ne pouvait être que le fils de Pierre, exilé du comté à la suite des événements que je viens de rappeler et qui se fixa définitivement dans sa nouvelle patrie. Je confirme à nouveau cette conclusion.

En effet, Hemricourt fixe l'arrivée de Rasse de Dammartin en Hesbaye dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, après 1102. Le père Bouille, dans son *Histoire de Liège* parle de 1105. Les faits historiques que j'ai apportés à l'appui de mon travail indiquent le premier quart ou le début du XII<sup>e</sup> siècle.

Il n'est guère possible d'admettre que Rasse soit le fils de Hugue, le troisième comte, qui naquit avant 1037 et mourut vieux vers 1100.

<sup>(1)</sup> *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège, 1909), t. II, p. 429.

D'autre part, il ne peut non plus être le fils de Lancelin; car il eut été bien jeune à son arrivée en Hesbaye.

Il ne reste donc que Pierre, en qui il est logique d'en reconnaître le père. On comprend qu'après la bataille de Gournay et la mort de son père, Rasse a pu toucher sa part d'héritage, et venir en Hesbaye chargé de richesses, comme le dit Jacques de Hemricourt <sup>(1)</sup>.

Cet évènement doit se placer en 1107 ou peu après.

## 2. DAMMARTIN, CLERMONT ET BOULOGNE

Le successeur de Pierre au comté de Dammartin est donc Lancelin, qui est certainement le fils dont Pierre parle dans la charte de vers 1107 du cartulaire de Saint-Leu. (voir *supra* p. 194) et que Suger appelle Lancelin de Bulles, comte de Dammartin.

Pourquoi Suger appelle-t-il ce comte *Lancelin de Bulles, comte de Dammartin* ? Mais pour les mêmes raisons que celles que je viens d'indiquer. Chassé du château de Dammartin, Lancelin s'est, sans nul doute, réfugié au château de Bulles, propriété de sa grand'mère Roaide ; il n'a pas renoncé pour cela à ses droits sur le château de ses ancêtres.

*L'art de vérifier les dates* dit très peu de chose de ce Lancelin.

C'est probablement de lui que parle la charte n° VII, sans date, du cartulaire de Saint-Leu <sup>(2)</sup>, où il donne son consentement à une confirmation de donation de biens au prieuré de Saint-Leu, faite jadis par son grand-père Hugue de

(1) Chis Chevaliers (Rasse) cheyet ne say pour queil forfait, (*sa lutte contre le roi de France*) eu l'indignatiou de Roy Philippe de Franche... et fut chis chevaliers bannis et dekachiez du Royalme, sy soy partit à très grant avoir et warniz de grant nombres de joweaz, de chevaz et de mayniez et vint sorjourneir à Huy.

(2) MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent*, t. I, p. 12.



Dammartin. « *Lancelinus et Ingelbertus annuentes atque laudantes* », dit la charte. Pourquoi « consentiraient-ils », s'ils n'étaient pas les descendants de Hugue ?

La charte XXIX, sans date, du cartulaire de Saint-Leu (1) parle également du seigneur Lancelin, *Dominus Lancelinus*, qui agit en qualité de témoin dans un acte de donation au prieuré.

Il ne faut pas confondre ce Lancelin, comte de Dammartin, avec un autre Lancelin de Bulles ou de Beauvais, ayant pour femme Adelize et pour fils Renaud, Manassès Lancelin, et Thibaud. Cette confusion a été faite par beaucoup d'auteurs.

Lancelin est le dernier comte de Dammartin de la première race.

Depuis sa victoire de Gournay, Louis-le-Gros résolut évidemment d'occuper le château de Dammartin, tout proche de Paris, et qui empêchait au Nord-Est la libre entrée dans cette ville.

Aussi en 1111, fit-il appel à Robert, comte de Flandre, son neveu, et assiégea-t-il à nouveau avec lui la forteresse de Lancelin ; le comte Robert de Flandre perdit la vie dans le combat en passant, dit-on, sur le pont de Meaux (2).

(1) MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent*, t. I, p. 33.

(2) Post hec, cum a rege Francorum Ludovico, sororis sue filio (Robertus, comes Flandriae), ad expugnandum quoddam castellum, quod vocatur Domni-Martini, fuisset evocatus, dum more suo fortiter certat in prelio et longius fugat regis adversarios, laboris nimietate defessus, ad lectum portatur et post triduum ibidem defunctus, ab eodem rege regnique principibus cum magno luctu Attrebatum defertur et in ecclesia S<sup>ti</sup> Vedasti sepelitur (M. G. H., t. XIV, p. 283. Herimanni liber). (Anno 1111).

Anno 1111 contigit regem Francie Ludovicum contra Dammartini exercitum ducere vocato secum Flandrie comite Roberto, avunculo suo, qui in eodem exercitu strenuissime laboravit... (comme il passait sur le pont de Meaux son cheval tomba sur lui et l'écrasa) (M. G. H., t. XXV, p. 789. — Johanni Longi chron. S<sup>ti</sup> Bertini).

Dans ses mémoires, Suger, l'historien de Louis-le-Gros, rapporte les luttes que son souverain eut à soutenir en 1111 et 1113 contre Lancelin de Bulles, comte de Dammartin, qui eut définitivement le dessous et perdit la vie dans le combat ou peu après <sup>(1)</sup>.

\*  
\* \*

Les historiens disent que Clémence de Bar, fille de Renaud, comte de Bar ou de Mouzons et de Gisèle de Vaudemout épousa en premières noces Lancelin, comte de Dammartin, et en secondes noces Renaud II, comte de Clermont <sup>(2)</sup>. Une sœur de ce Renaud II épousa Hugue comte de Chester, une autre Gilbert, fils de Richard d'Angleterre, et une troisième Mathieu, comte de Beaumont <sup>(3)</sup>.

(1) Anno 1111.— Inter quos Lancelinum Bullensem, Domni Martini dominum, Paganum de Monte Gayo, quorum terra quasi in livio posita, securum agitandi Parisum porrigent accessum.

Anno 1111. — Si en furent Lancelin li cuens de Dammartin et Payen de Montegaye, dont la terre estoit comme un carrefour permettant d'aller et de venir à Paris

Anno 1113. — Cum Lancelinus comes Domni Martini querelam Belvacensis conductus, sine spe recuperandi, amiserit.

Anno 1113. — Furent vaincus les Seigneurs alliés au Roi d'Angleterre et au comte Thibaut, comme Lancelin li cuens de Don Martin perdit la querelle qu'il clamoit sur la cité de Biauvez (D. B., t. XII, pp. 36 b. 41 b., 167 a, 173 b., 211 b).

Idem fecit in Belvaco contra alium tyrannum (Lancelinum *en note*).

(2) Clermont en Beauvaisis. Département de l'Oise, à 26 kilom. S. E. de Beauvais.

(3) *Genaelogiae Fusniacenses*.

Predictus Rainaldus de Claromonte, defuncta Adelide, duxit comitissam (Clementiam, qua primis nuptiis sociata fuisse videtur comiti Domni Martini) de Dammartino, filiam comitis Rainaldi de Mouzons, de qua genuit Guidonem et Rainaldum et Hugonem, archidiaconum Metensem et Galterium cum aliis utriusque... Una

Les documents historiques confirment ces alliances ; nous retrouvons, en effet, ces personnages dans une série de chartes de Saint-Leu et de Chaalis :

En 1138, Renaud est dit comte de Dammartin ; il fait, avec son épouse, un don au prieuré de Chaalis, avec l'assentiment de Adelize de Bulles et de ses fils, dont un s'appelle Lancelin <sup>(1)</sup>.

En 1144, Renaud II, comte de Clermont, prie Eude, évêque de Beauvais, et Samson, archevêque de Reims, de confirmer le don qu'il a fait à Saint-Leu du tiers du transit du pont de Creil.

Eude confirme du consentement de Clémence, femme de Renaud, avec Gui son fils <sup>(2)</sup>.

Vers 1150, Hugue, comte de Chester, suivant en cela les errements de ses beaux-parents, Hugue de Clermont et Marguerite, sa femme, avait accordé au prieuré de Saint-Leu entres autres droits, celui de pâture dans les territoires de Clermont, Creil, Gournay, Luzarche, Montataire. Longtemps après, Renaud, comte de Clermont, confirma ces droits, d'accord avec Clémence, sa femme, et ses enfants Gui et Raoul <sup>(3)</sup>.

sororum comitis Rainaldi nupsit in Anglia comiti Hugoni de Cestre, altera Gilberto. filio Richardi Anglici tercia copulavit sibi Matheus comes de Bellomonte. (M. G. II., t. XIII, p. 255.) (Anno 1130).

Hadalaïdis filia Hugonis de Claromonte, scilicet uxor Gislebert de Anglia... Pater suus Hugo et mater sua Margarita. (*Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 44.) (Anno 1140).

(1) Ego Ludovicus rex... laudo atque confirmo donum quod episcopus parisiensis et Guillelemus Lupus frater ejus et comes Damni Martini Renaudus, cum uxore sua, dederunt coenobio Carolicensi, per concessum Adelizae de Bulis et filiorum ejus Lancelini scilicet et fratrum suorum. Confirmo quoque terram quam dedit illi Joscelinus de Damno Martino apud Hermenovillam et quam dedit moriens juxta villam novam. (*Gallia christiana*, t. X, p. 212.) (*Ibid.* p. 218 l'abbé confirme cette donation).

(2) MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu*, t. I, p. 45.

(3) *Ibidem*, t. I, p. 59.

En 1152, Renaud, comte de Clermont et Clémence, sa femme, confirment les dons de leurs parents réciproques, le comte et la comtesse de Clermont, d'une part, et les comtes de Dammartin, d'autre part, au prieuré de Saint-Leu d'Esserent <sup>(1)</sup>.

En 1153, par une charte originale que nous avons retrouvée aux archives de Paris, la comtesse Clémence de Dammartin (*comitissa Clementia Donni Martini*) confirme un accord par lequel elle renonce aux coutumes et exactions qu'elle prétendait avoir sur le village de Trembleu <sup>(2)</sup>.

Et en 1163, elle fait avec son fils Gui une donation à l'abbaye de Chaalis <sup>(3)</sup>.

Il est donc bien établi, par ces documents, que le comté de Dammartin passa des mains des comtes de Dammartin de la première race dans celle des comtes de Clermont, alliés du roi de France, par le mariage de Clémence, veuve du dernier comte Lancelin, avec Renaud, comte de Clermont. C'est ce dont les auteurs de *L'art de vérifier les dates*, et tous ceux qui les ont suivis ne se sont pas aperçus, et ce par quoi ils ont été induit en erreur dans leur filiation des comtes de Dammartin.

En parcourant le tome II du *Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent*, de l'abbé Muller, il est facile de déterminer quels furent les enfants de Renaud II, comte de Clermont et de Clémence, comtesse de Dammartin : ce sont Raoul,

(1) Rainaldus comes de Claromonte et Clemencia uxor ejus et Widdo eorum filius... concesserunt ecclesiae beati Lupi... quidquid Albericus, qui alio nomine vocabatur Paganus ecclesiae dederat... et quidquid comites de Donno Martino dederant et quod pater suus Hugo de Claromonte et Margarita mater ejus, et comites Cestrences Hugo et Richardus (de Anglia). (MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu*, t. II, p. 64).

(2) Archives nationales de Paris. charte originale, K 23, B n° 18.

(3) MULLER, *op. cit.*, t. I, p. 60.

Simon, Hugue, Mahaut, Gui, Renaud et Marguerite ; je crois inutile de faire des extraits des chartes qui les concernent.

Raoul, l'ainé, succéda à son père comme comte de Clermont et de Dammartin ; une charte de 1176 en fait foi (1). Puis on trouve, en 1186, un autre personnage, Albéric ou Aubry, comte de Dammartin, dans une charte de Philippe-Auguste que j'ai retrouvée aux Archives nationales de Paris (2). Cet Aubri est celui que les historiens et les documents disent avoir épousé Mathilde ou Mahaut, fille de Renaud de Clermont et de Clémence de Dammartin (3).

Il obtient le comté de Dammartin par sa femme. Il est, suivant le père Anselme, chambrier de France en 1155 et 1160. Albéric mourut le 20 septembre 1200, à Lillebonne.

C'est le père du grand feudataire Renaud, comte de Boulogne et de Dammartin, nommé Renaud comme son grand-père le comte de Clermont, dont la fille Mahaut, — nommée Mahaut comme sa grand mère maternelle, Mathilde ou Mahaut, fille du comte de Clermont, — épousa Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste (4).

(1) *Cartulaire de Saint-Leu*, t. II, p. 83.

(2) Cartons des rois. K. 26.

(3) Albericus comes Dampni Martini dedi 40 s. Parisiensium in censu nostro Dammartini... Ut hec vero elemosina semper stabilis permaneat, cartam hanc sigillo Mathildis comitisse Dampni Martini uxoris mee et sigillo Renaldi comitis Bolonie filii nostri feci confirmare. (*Cartulaire de Saint-Leu*, t. II, p. 94.) (Anno 1200).

(4) Anno 1212, regnante Philippo magnanimo, Reginaldus de Domno Martino, comes Bolonie, diruit quondam fortoriciam novam, quam Philippus Belvacensis episcopus, cognatus regis, erexerat in pago Belvacensi, pro eo quod videbatur posse dampna facere terre comitisse Clarimontis, que erat cognata ejusdem comitis... Rex occupaverat totum Moretoni comitatum et comitatum Damni Martini, comitatum Albemarne, Insulam-Bonam, Domfrontem et omnia eis appendentia, que omnia idem comes tam dono quam regis

Aucun historien, à ma connaissance, tout au moins, n'a dit comment cet Aubry devint comte de Dammartin. *L'art de vérifier les dates*, voulant combler le vide qui existe entre le comte Lancelin de Dammartin de 1111, et le comte Albéric de 1186, imagine un autre comte Albéric, père de celui-ci.

Malheureusement les preuves qu'il donne de l'existence du comte Albéric I sont très fragiles. Ce personnage n'existe pas.

Il n'y a qu'un Albéric ou Aubry, qui devint comte de Dammartin par son mariage avec Mathilde ou Mahaut, fille de Renaud, comte de Clermont et de Dammartin et de Clémence, sa femme, veuve de Lancelin, comte de Dammartin.

De quelle lignée provenait cet Aubry? Je n'ai pu le déterminer. C'est peut-être un Albéric de Luzarches, cité dans les chartes de Saint-Leu d'Esserent. Son père n'est-il pas ce seigneur Reri (Roricus de Dammartin) dont parle une charte de 1157, et qui occupait peut-être le château de Dammartin sous les ordres du comte de Clermont (1)? C'est, très possible.

patientia possidebat, et sic comes a toto regno recedens, accessit ad comitem Barri, cognatum suum, et mansit apud eum. (M. G. II., t. XXVI, p. 303. Willelmi Britt gest.)— Voir aussi une charte de Philippe Auguste où il est fait allusion aux droits de Mahaud, grand-mère de la femme de Philippe Hurepel sur le comté de Clermont en Beauvaisis apud DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 402, n° 1826 (Anno 1218).

(1) Omnibus... quod Dominus Roricus de Domno Martino ad extrema vite sue perveniens, in ecclesia beati Lupi de Hescerento monachus factus est. Ipse... contulit... unum modium parisiacum frumenti in molendino suo de Stagno apud Lusarchias. Hoc vero donum laudaverunt atque concesserunt uxor ejus Petronilla et filius ejus Willelmus. Testes... Roricus de Andrilleio (MULLER, *Cartulaire de Saint-Leu*, t. II, p. 74).

RÉSUMÉ.

La suite des comtes de Dammartin au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle doit être ainsi rectifiée :

*Manassès*, cité en 1027, mort en 1037, épouse *Constance* et a pour fille *Eustachie*.

*Eude*, son fils aîné, cité de 1037 à 1060.

*Hugue*, son fils cadet, cité de 1071 à 1100, date rapprochée de sa mort ; il épouse *Roaïde de Bulles* ; ses enfants sont :

1<sup>o</sup> *Pierre*, comte de 1100 à 1107 environ, qui épouse *Eustachie* ; 2<sup>o</sup> *Basilie*, 3<sup>o</sup> *Eustachie*, 4<sup>o</sup> *Adélaïde*, qui épouse *Aubri dit Payen de Marles*.

*Pierre* a comme fils *Rasse*, chevalier, qui épouse *Alice de Warfusée*, et

*Lancelin* cité vers 1109-1113, qui épouse *Clémence de Bar*. Celle-ci, une fois veuve, fait passer le comté dans la maison de Clermont en Beauvaisis par son mariage avec *Renaud, comte de Clermont*, cité de 1138 à 1176 (?)

Une des filles de *Renaud*, *Mahaut*, épouse *Albéric* (de *Luzarches* [?]), qui devient ainsi comte de Dammartin et meurt en 1200.

*Renaud*, fils d'*Albéric*, épouse la veuve du comte de *Boulogne* et devient *comte de Boulogne et de Dammartin*. Il meurt en 1223.

On trouvera la suite des comtes du XIII<sup>e</sup> siècle dans la brochure déjà citée de *Léopold Delisle* :

*Philippe Hurepel*, fils de *Philippe-Auguste*, épouse *Mahaud* fille de *Renaud*, 1223-1234.

*Mahaud*, sa veuve, tient le comté jusqu'à sa mort en 1258.

*Mathieu*, son fils, le tient jusqu'en 1274, et *Jean I<sup>er</sup> de Trie*, son fils, de 1274 à 1304.

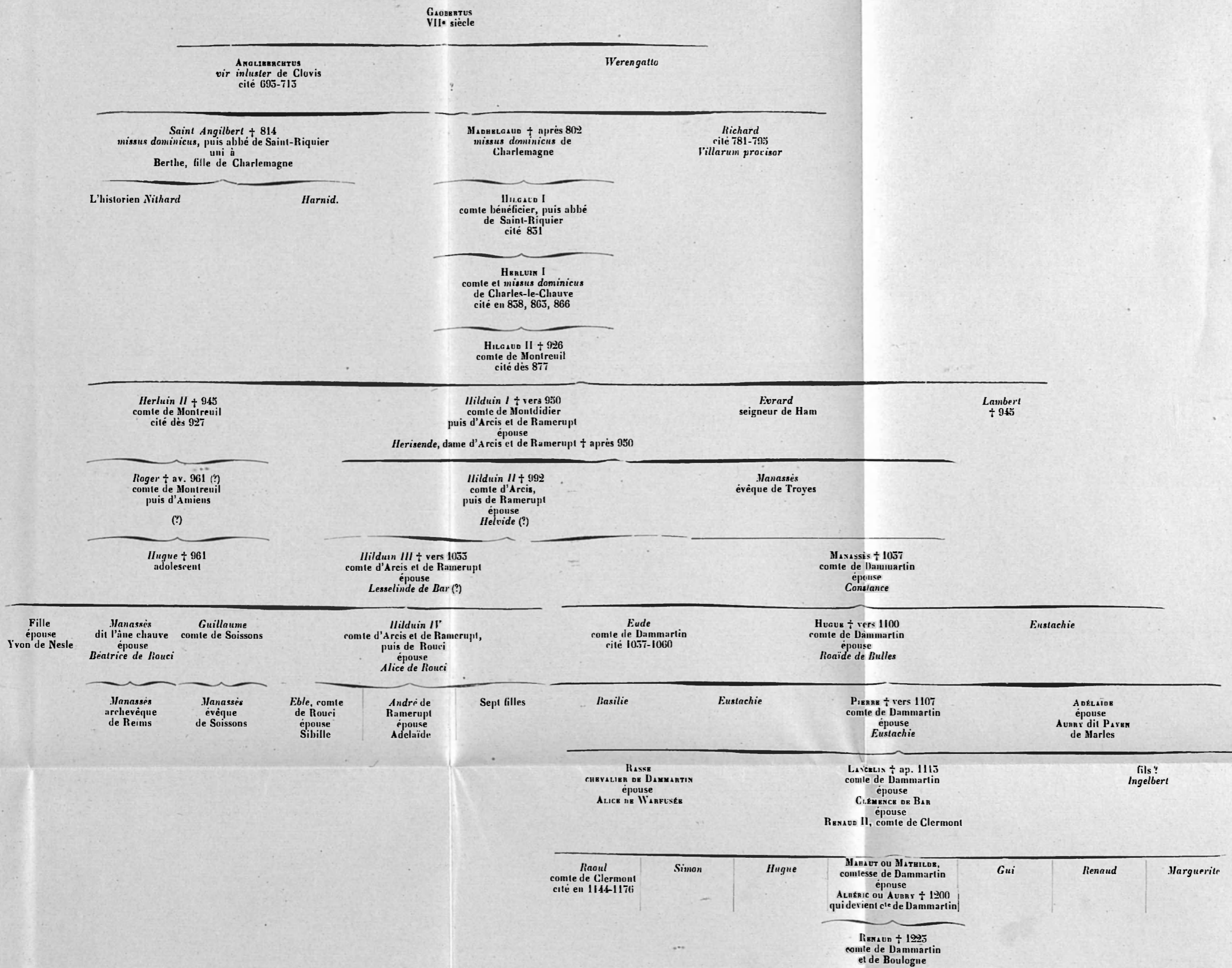
Je termine par un tableau généalogique des personnages faisant l'objet de mon étude.

JULIEN DELAITE.

# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

## DES COMTES DE DAMMARTIN ET DE LEURS ANCÊTRES

(Saint-Riquier, Montreuil-sur-Mer, Montdidier, Arcis et Ramerupt).





# NOTES

SUR

## QUELQUES MUSICIENS LIÉGEOIS

ANTÉRIEURS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE (1).

---

Qu'avez-ve fait, Ligeois, d'vos grands'hommes?  
Vo n' n'és knohéz nin minme li no!

(DU VIVIER.)

L'école liégeoise de musique ne date pas d'hier. Sans doute, au moyen âge, elle dut briller d'un vif éclat, mais seuls, pour ainsi dire, les noms de Francon, d'Etienne, de Rodulphe de Saint-Trond sont arrivés jusqu'à nous ; les musiciens liégeois devaient également avoir une réputation à l'étranger car, si nous en croyons Jean de Stavelot (2), un chanoine de la collégiale Saint-Jean, Jean Brassart, était, en 1439, chantre à la chapelle de l'Empereur. Ce Brassart était un contrapuntiste, c'est à dire un chanteur en *déchant* qui, avec Fauques, Regis, Cousin et Eloy, est cité comme un successeur de

(1) Pour références plus amples, voir : FETIS, *Biographie universelle des musiciens ; Biographie nationale ; GOOVAERTS, Histoire et bibliographie de la typographie musicale aux Pays-Bas ; VANDER STRAETEN, Les musiciens belges en Italie ; BECDEMEVRE, Biographie liégeoise ; ABRY, Les hommes illustres de la Nation liégeoise.*

(2) *Chronique de Jean de Stavelot*. Edit. BORMANS, p. 437.

Dunstaple, Binchoys et Dufays, dans la manière de déchant employée par ces derniers <sup>(1)</sup>.

Il est peut-être encore d'autres noms illustres, car notamment sous le brillant règne de Jean de Heinsberg, la culture des arts avait été poussée fort loin à Liège; malheureusement le désastre de 1468, en détruisant nos archives, en dispersant les œuvres d'art qui devinrent la proie du vainqueur bourguignon, ne nous permet guère de savoir ce qu'était la civilisation de la Cité avant cette date fatale. Les *Conclusions capitulaires*, c'est à dire les procès-verbaux des séances du chapitre cathédral de Saint-Lambert mentionnent dès le lendemain de la ruine de la Cité, les noms de quelques musiciens; le chapitre tenait, en effet, à sa chapelle, il la voulait brillante et le 28 octobre 1446, le pape Eugène IV, à la demande des chanoines, avait fondé à la Cathédrale douze bénéfices et douze autels dont les revenus devaient être distribués aux chantres de l'église.

L'un de ces bénéficiers était mort le 11 mars 1480; on l'appelait *Arnold de Hamal*. et il était chantre de la Cathédrale. Hamal sans doute, était un musicien de talent car, outre sa chanterie, qui était un office, il cumulait plusieurs bénéfices et cela ne se donnait qu'aux artistes de valeur. Sa succession fut chaudement disputée et parmi les candidats figurent *Jaspar de Dyck* ou *Digua*, *Guillaume de Rolée*, *Jean Gielis*, *J. de Platea*, *G. d'Eynatten* et *Rupert de Blitterswyck*. Ces personnages n'étaient pas tous des musiciens, mais certains cependant possédaient cette qualité. Le premier, *Jaspar de Dyck*, qui mourut en 1481, était, depuis le 17 janvier 1452 directeur des *duodeni*, c'est à dire des enfants de chœur de la chapelle. L'office de chantre, distrait de la succession de Hamal, fut attribuée à *Guillaume de Rolée*; ce dernier, d'ailleurs, n'en jouit pas longtemps puisqu'après sa mort, la chan-

(1) FETIS, *Biographie des musiciens*, t. II, pp. 298-299.

terie est attribuée, le 26 septembre 1485, à *Pierre de Hollengnoule*.

Les autres bénéfices de Hamal furent donnés à Jean d'Eynatten et à Rupert de Blitterswyck. Un autre musicien liégeois nous est encore signalé en cette année 1480, c'est *Jean de Copis*, nommé le 11 juillet comme chantre à Saint-Denis, d'où il passa le 19 juin de l'année suivante à la collégiale Saint-Pierre puis, plus tard, à la Cathédrale. A Saint-Denis il avait remplacé le chantre *Antoine André*. L'année 1480 foisonne de nominations de musiciens. Voici un autre *Hamal Eustache*, cité le 1<sup>er</sup> juillet 1480 comme chanoine de la Cathédrale ; nous savons par les manuscrits de Henri Hamal (1) que cet Eustache mourut en 1534 (2) et qu'il « avait eu en son temps grande réputation par les beaux ouvrages qu'il avait fait pour son église ». Le 11 juillet 1480 encore, les Conclusions capitulaires mentionnent *Henri ex Palude* (Desmaretz ou Van den Broeck) ; il est qualifié chantre de Saint-Lambert le 2 août 1488 et l'approbation de son testament a lieu le 28 mars 1515. En 1495 *Mathieu Herben*, recteur des écoles Saint-Servais, à Maestricht, avait fait paraître un ouvrage théorique intitulé :

— *De Natura vocis ac ratione musicae pulcherrimum opus.*  
*libri V (1495).*

L'auteur y déclare être âgé de 44 ans, ce qui reporterait sa naissance à 1451. A titre de curiosité, remarquons que dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle, nous voyons citer dans les registres capitulaires de Liège, deux personnages qui portent le nom d'un des princes de la musique à cette époque : Ce sont *Jacques Obrecht*, qui fut bourgmestre, et *Guillaume Obrecht*, chanoine. Tous deux figurent parmi

(1) Publiés par G. JORISSENNE dans *Wallonia*, 1910, pp. 85 et suiv.

(2) La date de sa mort ne figure pas aux registres aux Conclusions capitulaires parce que ces registres présentent une lacune entre les années 1525 et 1543.

les suppôts de la Cathédrale ; il serait curieux de savoir s'ils sont apparentés au grand musicien du même nom.

S'il y a de nombreux musiciens à la Cathédrale, les Liégeois ont également une réputation à l'étranger ; plusieurs d'entre eux étaient à la chapelle Sixtine, à Rome. D'après les registres de celle-ci, on peut citer : *G. Dankers*, reçu le 27 mars 1538 avec cette mention : *G. Dankers, clericus leodiensis, cantor* ; il fut licencié en 1565 ; *Jean Mons*, reçu le 5 août 1539 et aussi désigné : *leodiensis dioecesis*. Ce personnage est qualifié de *famosissimo compositore* par Baini. Il y a tout lieu de croire pour le premier qu'il s'agit de Ghislain Dankers, contrapuntiste, qui fut chantre de la Chapelle pontificale sous Paul III, Marcel II, Pie IV et Pie V.

Vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, était à Liège un musicien nommé *Jean de Latre*, connu par l'ouvrage suivant :

— *Sixiesme livre des chansons a quatre parties, nouvellement composees et mises en musique par maistre Jehan de Latre, maistre de chapelle du Reverendissime Evesque de Liege... convenables tant aux instruments comme à la voix.* Louvain, Phalese, 1554.

Nous ne connaissons guère ce musicien qui, dans la suite, devint directeur des enfants de chœur, à Verdun.

En 1543, le 12 janvier, nous voyons que le chapitre accorde une robe à *H. de Jacea*, chanoine de Saint-Materne, parce qu'il s'occupe des chantres depuis cinq ans. En 1567, un personnage du même nom est nommé chantre à Saint-Lambert, à cause de sa belle voix. En 1544 nous voyons figurer comme basses — *bassitonus* — à la Cathédrale *André Sougny* et *Arnold de Hennis*. En 1550, *Emmanuel Schilling* est nommé chantre. En 1554, le chapitre augmente les appointements du musicien *L. de Flerucco*, à cause de sa belle voix et, en 1559, le doyen charge le chanoine de Saint-Materne *Coppen* d'enseigner le chant aux *duodeni*.

Les personnages que nous venons de citer sont peu connus ; il nous est difficile de distinguer si ce sont des

musiciens de profession, exécutants ou compositeurs, ou simplement, pour certains, des gens n'ayant qu'un titre de *chantre* : toutefois depuis le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, on ne donne plus guère la *chanterie* qu'à des musiciens ou à des personnes compétentes en musique.

En 1564, apparaît dans les Conclusions capitulaires, un nom illustre, c'est celui de *Jean de Chastelet* qui, disent les registres, est retenu comme musicien à la cour de l'Empereur. Le personnage dont il s'agit est Jean Guyot, de Châtelet, appelé aussi *Guidonius*, *Castileti* ou *Castiletanus*, l'un des plus célèbres compositeurs du xvi<sup>e</sup> siècle. M. Cl. Lyon, dans la notice qu'il a consacrée à Jean Guyot <sup>(1)</sup> lui assigna par déductions fort vraisemblables, 1512 comme date de naissance. Né à Châtelet, ce compositeur est certainement d'origine liégeoise, puisque, dans son testament du 5 mars 1588, il dit lui-même que ses ancêtres sont ensevelis au monastère de Saint-Jacques à Liège. Guyot, très jeune, alla étudier à Louvain ; son nom figure sur les registres matricules de l'Université de 1534 à 1537 ; il en sortit cette même année avec le degré de licenciés-arts. Il est probable qu'il alla immédiatement se perfectionner en Italie : l'abbé Saintine a, en effet, relevé dans sa collection musicale, six motets à cinq voix de cet auteur, datés de 1540 et dont les manuscrits se trouvaient dans des églises ou des bibliothèques à Rome. Guyot ne tarda pas à revenir au pays ; en 1546, il est cité comme *praecentor* à la collégiale Saint-Paul, à Liège, puis il passe à la Cathédrale comme maître des chantres. A la suite de la publication d'un curieux ouvrage sur les arts libéraux, *Minervalia*, dédié au prince-évêque Georges d'Autriche, Guyot reçoit le titre de chanoine impérial à la Cathédrale de Liège. Il paraît avoir quitté Liège dès l'année 1588, probablement pour se rendre en Allemagne ; le mausolée

(1) *Biographie nationale*, t. VIII, pp. 562-586.

qui lui fut élevé à la Cathédrale par son élève Gérard Heyne dit qu'il fut, pendant quelques années, directeur de la chapelle de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>. Ce n'est toutefois que pendant les années 1563-1564, que son nom est cité dans les comptes de la chapelle impériale. L'Empereur en 1564, quelque temps avant sa mort, écrivait de sa main au chapitre de Liège de conserver sa prébende à Guyot, bien que celui-ci fût absent et c'est à cette lettre de l'Empereur que fait allusion la mention dans les Conclusions capitulaires que nous avons rapportée plus haut.

La mort de Ferdinand I<sup>er</sup> fit perdre sa place à Guyot : une somme lui fut allouée pour rentrer dans son pays. Il revient à Liège et, selon Vanden Steen, présida à l'installation des grandes orgues de la Cathédrale (1). Sa grande réputation de musicien dut lui valoir des élèves, mais nous n'en connaissons guère qu'un, Gérard Heyne, qui lui fit élever un monument commémoratif au pied de la tribune de l'orgue à Saint-Lambert. Guyot mourut à Liège le 11 mars 1588 et fut enterré en la chapelle des Clercs.

On connaît de Guyot :

— *Livre de chansons a quatre parties auquel sont contenues trente une nouvelles chansons convenables tant a la voix comme aux instruments.*

Imprimé en Anvers par Tylman Susato, 1543-1555.

— *Minervalia Joh. Guidonii Castiletani, in quibus scientiae praeconium atque ignorantiae secordia consideratur. Artium liberalium in musicen disceptatio lepida appingitur et etiam juventuti ad virtutem calcar proponitur* — Maestricht, Bathen, 1554 (2).

(1) Je cite simplement l'affirmation de Vanden Steen pour ce qu'elle vaut, parce que cet auteur ne m'inspire aucune confiance. C'est un romancier plutôt qu'un historien sur lequel on puisse s'appuyer. Le plus sage même est de s'en défier.

(2) L'unique exemplaire de cet ouvrage a été donné à la Bibliothèque de l'Université de Liège par le baron Adrien Wittert.

C'est une œuvre d'une vaste érudition, montrant Guyot comme un poète latin brillant et élégant, doué d'un vrai caractère d'artiste. Elle est dédiée à Georges d'Autriche. On trouve des œuvres de Guyot en outre dans divers recueils comme le *liber sacrarum cantionum* (Anvers, Susato, 1543-1546) ; *Ecclesiasticae cantiones* (Anvers, Susato, 1550-1557) ; *Evangelia Dominicarum festarum-que dierum* (Nuremberg, Montanus et Neuber, 1553-1557) ; *Novum et insigne opus musicum* (Nuremberg, Montanus, 1558) ; *Magni operis Musici* (Nuremberg, Montanus et Neuber, 1559) ; *Novus thesaurus musicus*, de Joannelli (Venise, 1568.)

Voici encore un autre musicien, liégeois certainement, *Pierre de Rocour*, dont on connaît, outre l'ouvrage ci-dessous, trois chansons françaises et un motet, insérés dans des recueils publiés par Tylman Susato :

— *Motectorum quatuor vocum liber primus, auctore Petro Rocurtino, presbyteri, cantorique Cathedralis Leodiensis.*  
Louvain, Batus, 1546.

Contemporain de Guyot, nous trouvons un autre musicien liégeois : *Jean de Castro*, qui se qualifie lui-même d'*Eburo*. Malgré son apparence italienne, le nom de Castro est absolument liégeois et il est porté à Liège à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvii<sup>e</sup> par plusieurs personnages liégeois ; l'un d'entre eux est même commissaire de la Cité. Castro, spécialement luthiste, était, en 1588, le maître de la musique du duc de Juliers, grand amateur de cet art et dont on connaît le magnifique clavecin. Castro, musicien très fécond, eut une grande vogue en son temps. Il semble s'être adonné de préférence à la musique profane : plusieurs de ses recueils furent réédités. Nous citons d'après Goovaerts, Fetis, Brunet et Graesse (1), mais nous pensons que cette liste, déjà

(1) GOOVAERTS, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*. Anvers, 1880. M. Fetis dans la *Biographie des*

considérable, peut être encore augmentée; les ouvrages de Castro sont des raretés et, malgré nos demandes aux principales bibliothèques de Belgique, nous n'avons pas eu le plaisir d'en voir un seul.

- I. — *Il primo libro di madrigali, canzoni et Mottetti a tre voci.* Anvers, 1569.
- II. — *Johannis a Castro Madrigali et cantiones IV vocibus.* Louvain, Phalese, 1570. — C'est la seconde édition; la première est, paraît-il, de 1569.
- III. — *Sept livres de chansons.* Paris et Louvain, 1570; Anvers, 1582-1597.
- IV. — *La fleur des chansons a trois parties, contenant un recueil produit de la divine musique de Jean de Castro, Séverin Cornet, Noël Faignient et autres excellens auteurs, mis en ordre selon leur ton.* Louvain, Phalese, et Anvers, Bellere, 1574. Réédité en 1575, 1582 et 1592.
- V. — *Flores cantionum III vocum.* Louvain 1574-75.
- VI. — *Johannis a Castro musici celeberrimi, tricinatorum sacrorum cum generis instrumentis musicis et viva voce accomodatorum, hactenus non editorum.* Louvain, Phalese, et Anvers, Bellere, 1574.
- VII. — *Livre de Mélanges, contenant un recueil de chansons a IV parties, choisi des plus excellens auteurs de nostre temps, par Jean Castro, mis en ordre suivant leur ton.* Louvain, Phalese, et Anvers, Bellere, 1575.
- VIII. — *Chansons, odes et sonnets de M. de Ronsart a 4, 5 et 8 parties.* Paris, Le Roy et Ballard, 1576, et Louvain 1577.
- IX. — *Second livre de chansons, madrigaux et motets a 3 parties,* Paris, Leroy et Ballard, 1580.
- X. — *Chansons, madrigaux et motets a III parties par M<sup>e</sup> Jean de Castro.* Anvers, Phalese et Bellere, 1582.

*musiciens* relate de nombreuses œuvres de Jean de Castro. Voir aussi BRUNET, *Manuel du libraire*, dern. édit., et GRAESSE, *Trésor des livres rares*.



- XI. — *Livre de chansons a cinq parties, convenables tant à la voix comme a toutes sortes d'instruments, avec une pastourelle en forme de dialogue.* Anvers, Phalese et Bellere. 1586.
- XII. — *Cantiones Sacrae a 5, 6 et 8 voix.* Douay, 1588.
- XIII. — *Novae Cantiones Sacrae, quas vulgo motetta vocant, cum quaeque sex et octo vocibus auctore Joanne à Castro, Eburo, serenissimi Joannis-Guilhelmi Juliae, Cliviae et Montis dncis musicae praefecto.* Douay, Bogard, 1588.
- XIV. — *Rose fresche, madrigali a 3 voci.* Venise, 1591.
- XV. — *Cantiones Sacrae quos mutela nominant qinqve vocum.* Francfort, 1591.
- XVI. — *Sonnetti.* Anvers, 1592.
- XVII. — *Odes III. Contenant chacune d'elle XII parties l'une suyvant l'autre, le tout mis en musique a quatre voix par M<sup>e</sup> Jean de Castro.* Douay, 1592.
- XVIII. — *Sacrorum triciniumum quas molletta vocant...* Anvers, Phalese et Bellere, 1592.
- XIX. — *Jean de Castro. Sonnets avec une chanson a neuf parties.* Anvers, Phalese et Bellere, 1592.
- XX. — *Sonnetti.* Douay, 1593.
- XXI. — *Bicinia Sacra.* Cologne, 1593.
- XXII. — *Quintines, sextines, sonnets a cinq parties.* Cologne 1594.
- XXIII. — *Jean de Castro. Harmonie délectable, contenant aucunes stances et chansons a IV parties.* Anvers, Phalese et Bellere, 1594.
- XXIV. — *Chansons mises en musique a 4 parties.* Cologne, 1597.
- XXV. — *Sonnets du seigneur de la Meschinière, mis en musique a III parties par Jean Castro.* Douay, 1600, réédité en 1611.
- XXVI. — *D. Giovanni à Castro. Madrigali a tre voce, nuovamente ristampati.* Anvers, Phalese, 1607.
- XXVII. — *Recueil de chansons a trois parties, composées et augmentées par M<sup>e</sup> Jean de Castro.* Anvers, Phalese, 1609. La 1<sup>re</sup> édition est de 1591.
- XXVIII. — *Sonnets, chansons a deux parties par M<sup>e</sup> Jean de Castro Livre I.* Anvers, Phalese, 1610.
- XXIX. — *Chansons, sonnets, stances et épigrammes a deux parties par Maistre Jean de Castro.* Anvers, Phalese, 1610.

Fetis est de plus, porté à admettre l'identité de notre compositeur avec un Jean de Castro, établi comme maître de musique à Lyon vers 1570 et dont on connaît des chansons, sonnets, madrigaux à 4, 5, 6, 7 et 8 parties, imprimés à Lyon chez Jean de Tournes et à Paris, chez Le Roy, de 1570 à 1580. Il cite notamment :

*Chansons et madrigales a 3 parties.* Paris, Le Roy, 1580.

Ce titre cadre exactement avec celui du n° IX ci-dessus il y aurait donc identité.

On rencontre, en outre, des ouvrages de Castro dans des recueils de pièces de différents auteurs, publiés par Phalèse à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Un compositeur non moins fécond que Jean de Castro c'est *Rinaldo Del Melle*. Malgré l'apparence italienne de son nom, Del Melle est belge; lui-même se qualifie de *gentilhuomo flamengo* et Fetis<sup>(1)</sup> le nomme *Liégeois*. Vander Straeten et Goovaerts<sup>(2)</sup> le prétendent Gantois; le dernier conjecture même que *Del Melle* serait l'italianisation ou la francisation du nom du compositeur et ce nom serait de Melle, du nom d'un village voisin de Gand<sup>(3)</sup>. Il n'y a aucune raison d'adopter cette hypothèse: le nom *Del Melle* est toujours orthographié de cette façon qui n'est ni italienne ni française, mais wallonne; c'est en outre le nom exact du village condruzien d'Ellemelle et, à l'époque où vivait le compositeur, plusieurs personnages de Liège, portent ce nom *Del Melle* ou *Delle Melle*. Le père de Rinaldo avait été au service du duc de Bavière Albert V connu pour son amitié pour Lassus et Rinaldo lui-même

(1) FETIS, *Les Musiciens belges*, p. 187.

(2) VANDERSTRAETEN, *Les musiciens belges en Italie*; Goovaerts *Biographie nationale*, t. XIV, pp. 315 et ss.

(3) Le terme *flamengo*, en Italie, était appliqué à tous les compositeurs belges, qu'ils fussent des Pays Bas ou du pays de Liège.

lans un ouvrage paru en 1588 et dont la dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, est datée de cette ville, dit de lui-même qu'il est Liégeois et au service de ce prince, avec toute sa famille. Delle Melle semble avoir beaucoup écrit — M. Goovaerts donne une longue liste de ses œuvres dans la *Biographie nationale* (1)— et beaucoup voyagé. De 1582 à 1591, ses compositions sont imprimées à Venise, Anvers, Rome, Nuremberg, Augsbourg, Munich ; on en retrouve dans divers recueils musicaux. Un de ces recueils, contenant des chansons de Del Melle, Jean Guyot, Lambert de Sayve, fut édité à Venise. Un autre de *Canzonette alla romana* le fut par Phalèse, à Anvers en 1607. On a peu de détails sur la vie de ce compositeur : en 1587, il était à Rome, où sans doute, il fréquenta le grand Palestrina ; en 1595, il est directeur de la musique de la cathédrale et du séminaire de Sabina où l'avait appelé le cardinal Paleoto.

Pour les éditions particulières des œuvres de Del Melle, nous citerons, d'après Goovaerts :

- I. — *Quatre livres de madrigaux a 3 voix*. Venise, Gardanne, 1583 ; réédités en 1593 et 1596.
- II. — *Quatre livres de madrigaux a 4 et 5 voix*. Venise, Gardanne, 1584-1586.
- III. — *Cinq livres de madrigaux a 5 voix*. Venise, Gardanne, 1587-1590.
- IV. — *Madrigali di Rinaldo Del Melle, gentiluomo flamenco a sei voci nuovamente composite e date in luce*. Anvers, Phalèse et Bellere, 1588-1591.
- V. — *Reynaldi del Mel Litanie della beata Vergine a cinque voci*. Anvers, Phalèse et Bellere, 1589.
- VI. — *Sacrae cantiones Rinaldi Del Melle, 5, 6, 7, 8 et 12 vocum*. Anvers, Phalèse et Bellere, 1589.
- VII. — *Cinq livres de motets a 5, 6, 8 et 12 voix*. Venise, 1592-1595.

(1) *Biographie nationale*, t. XIV, pp. 315 et ss.

A l'époque même où Delle Melle datait de Liège les *madrigali a sei voci*, Anvers 1588 (n° IV ci-dessus) qu'il dédiait au prince Ernest de Bavière, celui-ci recevait encore un autre ouvrage intitulé :

— *Madrigali di Bernardino Mosto, organisto del serenissimo Duca Ernesto di Bavaria elettore di Colonia, etc., nuovamente composti et dati in luce, a cinque voci.* Antwerpiae, Phaleso et Bellere, 1588.

*Mosto* est évidemment un Italien ; son nom et surtout son prénom l'attestent ; il était certainement l'organiste d'Ernest de Bavière à Liège, car la dédicace de ses madrigali est datée de Liège 1588. Ernest, esprit cultivé, aimait beaucoup la musique que lui avait apprise Orlandus de Lassus, maître de la chapelle d'Albert V, père de l'évêque. Lassus lui avait même dédié une de ses œuvres, un *Te Deum*. Le secrétaire du prince, Dominique Lampson, qui était à la fois poète, peintre et écrivain, cultivait aussi la musique, chantant d'une voix harmonieuse et pratiquant la musique gaillardement, dit Lambert Lombard, dans une lettre du 26 avril 1565 à Vasari.

Si Guyot et Castro avaient, par leur talent, mérité d'être appelés à diriger la chapelle de princes étrangers, d'autres compositeurs liégeois avaient encore eu le même honneur, notamment *Gilles Bassenge*, dont on ne connaît que l'ouvrage suivant :

— *Molectorum quinque, sex, octo vocum liber primus, serenissimi Archiducis Maximiliani, electi Poloniae regis... musicorum praefecti Aegidii Bassengii.* Vienne, Formica, 1591.

Tandis que tant de Liégeois se distinguaient dans l'art musical à l'étranger, la musique de la Cathédrale Saint-Lambert était sous la direction de *Henri Jamar*, chanoine de Saint-Materne. Celui-ci mourut le 19 octobre 1619, après avoir exercé sa charge pendant près de quarante années : C'était, dit Abry, un musicien de valeur et, selon le manus-

crit de Henri Hamal (1), il n'avait pas seulement une voix rare, mais encore avait composé pour la Cathédrale plusieurs ouvrages demeurés manuscrits. Le chapitre, grâce aux prébendes créées par Eugène IV. possédait, d'ailleurs, le moyen de s'attacher d'excellents exécutants ou musiciens et ne négligeait rien pour rehausser l'éclat de sa chapelle; c'est ainsi qu'on le voit acheter des livres de musiques et faire venir d'Angleterre le trompette *Nicolas Jenson*.

Les Conclusions capitulaires nous fournissent, pour la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de noms de chanteurs de la chapelle de la Cathédrale : *J. Manghon* en 1574; *A. Bossaert*, basse, en 1577; *P. Frérar*, basse en 1582; *J. Bormans*, basse qui, en 1584, fut mis en prison pour ses insolences envers le doyen, car les chanteurs de la chapelle étaient assez indisciplinés et le chapitre dut sévir à plusieurs reprises; *Oplewe*, symphoniste, en 1584; *G. Pirlet*, chanteur, muni d'une prébende en 1592, à cause de sa belle voix et de son expérience du chant; *Walter Bossaert*, en 1592 et qui, en 1596, demande qu'on élève ses appointements de 8 à 10 sous, car il sert le chapitre depuis trois ans; *Gossaert*, basse, nommé en 1592 mais qui résigne sa prébende au bout de quelques mois; *Charles d'Oley* ou *Oléanus*, qui nommé chantre à Saint-Barthélemy en 1595, passa à la Cathédrale l'année suivante et devint vice-chantre en 1608; *Etienne Contraire*, chanteur à Saint-Pierre en 1595, puis renvoyé parce qu'il perdait la voix; *G. Bernimollin*, chantre en 1600; *Hodeige*, musicien, en 1603; *P. Druen*, musicien, mort en 1610; *H. Moyers*, basse en 1608; *G. Pietri*, intonateur, *Grégoire Scaslart* et autres musiciens non autrement désignés, en 1615; le 2 octobre de cette même année, le chapitre accordait une gratification à G. Bernimollin qui avait procuré à la Cathédrale un instrument de musique.

(1) M<sup>ss</sup> de Hamal, édités par G. Jorissenne, loc. cit.

Ce ne sont là que des exécutants; il y a aussi des compositeurs : le 29 décembre 1581, le chapitre nommait chanoine de la Petite Table *Lambert Scronx* qui, le 27 août 1586, obtenait l'office du luminaire et, le 4 mai 1601, un canonicat de Saint-Materne. On connaît un certain nombre d'ouvrages de Scronx. Le 26 juillet 1586, était désigné comme *succentor*, *Daniel Raymondi*, frère d'Abacuc de Raymondi. Daniel était poète et musicien, suivant Abry ; on lui accordait une chape, le 7 novembre suivant et le 30 mars 1601, il était nommé chanoine de Saint-Materne <sup>(1)</sup>.

Le 19 mars 1614, le chapitre faisait un *donatif*, c'est à dire un cadeau en argent à *Lambert de Sayve*, musicien de l'Empereur et maître de chapelle à Prague ; le 5 novembre de la même année, on lui envoyait une coupe pour le remercier d'avoir fait don au chapitre d'un livre de musique de sa composition. Ajoutons à ces renseignements que de Sayve a été attaché de 1612 à 1614 à la chapelle impériale de l'empereur Mathias et qu'il était né vers 1575. On connaît de ce compositeur :

- *Chansons allemandes a quatre voix*. Nuremberg, 1611.
- *Sacrae Symphoniae, quatuor, quinque, sex, decimis vocibus*. Nuremberg, 1612.

Ce sont apparemment ces dernières qu'il envoyait à la Cathédrale en 1614.

Après le décès de Henri Jamar, la maîtrise de la chapelle de Saint-Lambert semble avoir été attribuée à *Léonard de Hodimont*, qui mourut en 1639. Dès avant 1619, cependant, ce musicien devait appartenir au personnel de la Cathédrale : le 15 octobre 1610, il réclame une gratification pour soins donnés au carillon. Hodimont avait composé un *Ecce panis*, à six voix, un *Salve Regina*,

<sup>(1)</sup> Voir les détails dans la notice de D. Raymondi, publiée par S. Balau dans *Biographie nationale*, t. XVIII, pp. 811-814.

à huit voix, une *Antienne à saint Lambert*, à huit voix, un *Kyrie* pour la fête de Pâques que l'on exécutait encore à la Cathédrale en 1794 On a encore, de lui :

— *Armonica recreatione, villanelle u tre voci, di Leonardo Hodimonte, canonico di San Materno et maestro delle chiesa catedrali di Liegi. Anvers, Phalese, 1640.*

Cette œuvre, datée de 1625 et dédiée à un Mécène liégeois, Arnold de Wachtendonck, fut imprimée après la mort de son auteur. A peu près à l'époque où Hodimont la composait, paraissait une œuvre d'un autre Liégeois, *Jean Sardonius*, sur lequel les renseignements font défaut. En voici le titre :

— *Angelica musica pro praecipuis festis totius anni et communi Sanctorum binis ternis et quaternis vocibus, cum basso continuo ad organum, auctore Joanne Sardonio, leodiensi. Douai, Bogaert, 1629.*

Ce n'était pas seulement la Cathédrale qui tenait à posséder de bons musiciens; les collégiales aussi s'en faisaient un point d'honneur et Saint-Jean, entre autres, se distinguait. Nous avons vu qu'au xv<sup>e</sup> siècle, un de ses chanoines avait été appelé à la musique de l'Empereur; au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, Philippe de Hurgés remarquait qu'on y faisait d'excellente musique. En effet, à cette époque, il y a, à cette collégiale, quelques musiciens de valeur. L'un d'entre eux était ce *Gérard Heyne*, disciple de Guyot, et qui mourut en 1588; nous ne possédons guère de détails sur ce musicien, dont le nom (Hayne, Hayme, Hennius, Hennio, Henne) fut surtout illustré par son neveu *Gilles Heyne*, né vers 1585 et qui, suivant Abry. « a ravi par ses œuvres tous ceux de sa génération ». « Sa réputation, continue Abry, a fait autant de bruit » dans les pays étrangers que sa manière agréable l'a » rendu recommandable; ayant été choisi pour directeur » de la musique de S. A. Ferdinand, evesque de Liège, il » fut encore demandé par S. A. C. le duc de Neubourg a

» la surintendance de sa musique. Ses pieces ont été  
» la plupart imprimées et distribuées partout et long-  
» temps encore après sa mort, elles ont été en grande  
» estime ». L'appréciation du généalogiste liégeois est  
également celle de Ferdinand Loise qui ajoute que, dans  
les compositions de Heyne, la note ne dément pas le sens  
des paroles. C'est en 1627 que Heyne fut pourvu, par le  
prince Ferdinand de Bavière, de son canonicat à Saint-Jean ;  
il mourut en 1650 <sup>(1)</sup> et son portrait fut gravé (Valdor ?) en  
1633. Abry dit que ses œuvres <sup>(2)</sup>, soit 18 psaumes à 5  
voix, diverses antiennes à 5 et 6 voix, furent imprimées en  
1647 chez Phalèse, à Anvers. M. Loise <sup>(3)</sup> cite encore de  
Heyne :

— *Hymnus Sancti Casimiri principis filii regis Poloniae 4 et 8  
vocibus.* Coloniae, 1620.

— *Moceta sacra duarum, trium, quatuor tum vocibus, tum  
instrumentorum cum basso continuo liber primus.* Anvers, 1640.

— *Missae solemnes octo vocum op. 3.* Anvers, 1645-1649.

Siret mentionne de plus :

— *Missae sex, quatur vocibus concinendae.* Anvers, Phalèse,  
1651.

Heyne avait dédié au chapitre cathédral une messe de  
requiem à 8 voix.

Gilles Heyne avait comme ami et comme disciple  
*Albert Gherinx* ou *Guérin*, qui devint maître de chapelle  
à la collégiale Saint-Martin et se fit remarquer, suivant  
Abry, par la nouveauté de sa manière. Ce musicien, de  
style distingué, de l'avis de Terry, mourut en 1647 ; son

(1) Beedolièvre dit 1647, ce qui est une erreur, puisque, en 1649, Heyne figure encore parmi les chanoines de Saint-Jean. Le manuscrit Hamal donne la date 1650 qui doit être exacte.

(2) LOISE, *Biographie nationale*, t. IX, p. 94.

(3) Le manuscrit Hamal, publié par M. JORISSENNE, dit trois ouvrages. Le manuscrit copié par M. Terry dit : « plusieurs ouvrages ».



portrait par Douffet, était jadis conservé à la collégiale Saint-Martin.

Contemporain de Heyne et de Gherinx, on trouve comme chanoine à la collégiale Sainte-Croix, un musicien nommé Pierre Bonhome dont on connaît :

— *Melodiae sacrae quas vulgo muteta appellant, jam noviter 5 et 9 vocibus.* Francfort-sur-le-Mein, 1603.

— *R. D. Petri Bonhomii, canonici ecclesiae collegiatae S. Crucis leodiensis, Harmonia sacra, quinis, senis, octenis, novenis, et decies vocibus, editio auctior correctior basso generali ad organum illustrata.* Anvers, Phalèse, 1627.

Il est évident que ces deux ouvrages sont des rééditions d'ouvrages encore inconnus et que Bonhome en a fait d'autres. On trouve d'ailleurs de ses œuvres dans des recueils de musique et notamment dans un album édité par Phalèse, à Anvers, en 1603. Il a encore écrit des messes à 12 voix, imprimées à Anvers par Phalèse en 1617.

Nous n'avons pu découvrir qui était ce Bonhome et s'il ne fallait pas l'identifier avec un autre Pierre *Bonomo* qui était à Rome au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

À l'époque où il était chanoine de la collégiale Sainte-Croix, Pierre Bonhome dut être le collègue de Jean Dromal, maître de chapelle à cette église, mort en 1637, et dont on connaît les pièces suivantes :

— *Joann. Dromal, leodiensis, in ecclesia Collegiata S. Crucis Leodii musicae praefectus, Convivium musicum in quo binis, ternis, quaternis, quinis et senis vocibus nec non et instrumentis recolitur. Cum basso continuo.* Anvers, Phalèse, 1641 (op. 2).

— *Joann. Dromal, Leodiensis, in ecclesia Collegiata S. Crucis Leodii, musicae praefectus Missae sex et quaedam alia IV, V, VI et VII tum vocibus, tunc instrumentis concertata et non concertata, cum basso continuo ad organum. Opus IV.* Anvers, Phalèse, 1642.

Ces titres montrent que les œuvres en question furent publiées après la mort de leur auteur et que nous n'avons guère, non plus, tout l'œuvre de Dromal. Le fait que Dro-

mal, comme d'autres contemporains ou antérieurs, employa les instruments dans l'exécution de la musique d'église, contredit, de plus, l'assertion de Becdelièvre qui, parlant de Dumont, prétend que celui-ci tomba en disgrâce parce qu'il ne savait ou ne voulait pas employer, dans sa musique religieuse, l'accompagnement de l'orchestre, motivant son refus sur la prohibition faite par le concile de Trente. Ce concile avait interdit à l'église la musique profane, c'est-à-dire les messes construites sur le thème d'une chanson profane, parfois même licencieuse comme cela s'était fait au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, mais il n'avait pas défendu l'emploi des instruments. Hodimont, lui-même écrivait : « Entrons à l'église : là ce ne sont que luths, lyres frémissantes, clairons, flûtes, cornets, trompettes qui marient leurs accords aux accents majestueux de l'orgue. » Il aurait été étrange que Dumont, qui avait passé par la Cathédrale de Liège et y avait reçu les leçons de maîtres éminents <sup>(1)</sup>, n'eût pas été en mesure d'écrire la musique instrumentale ou s'y fût refusé par des scrupules de conscience que rien ne justifiait. Ce qu'il ne savait peut-être faire, c'était la musique à l'italienne, alors en vogue.

Un autre compositeur du pays de Liège à cette époque, c'est *Jacques Malaise*, chanoine prémontré de l'abbaye de Leffe, près Dinant, dont on cite :

— *Motetta sacra trium vocum, opus I.* Anvers. Phalèse 1643

Nous ignorons quel est ce musicien et si c'est sa seule composition.

Nous laisserons de côté Dumont, qui a surtout fait sa carrière en France, en renvoyant, à son sujet, à l'article de Terry dans la *Biographie nationale* <sup>(2)</sup> et nous citerons *Lambert Coolen*, intonateur à la Cathédrale, mort en 1654,

<sup>(1)</sup> Il a certainement connu Hodimont, Coolen. Raymondi, Heyne, Dromal et Remouchamps.

<sup>(2)</sup> *Biographie nationale*, t. VI, pp. 295 et suiv.

comme auteur de morceaux de chant d'église à 6 et 8 voix (1).

Nous arrivons à un des plus célèbres musiciens liégeois du xvii<sup>e</sup> siècle, *Lambert Pietkin*. Celui-ci naquit à Liège en 1621 et fut l'élève d'Albert Glérinx. Il devint ensuite chanoine de Saint-Materne, à la Cathédrale de Liège, et succéda à Léonard de Hodimont comme maître de chapelle, office qu'il occupa jusqu'à sa mort le 16 septembre 1696. « Il a, dit Abry, porté la première réputation de son temps et ajoute à cette belle science l'artifice d'une nouvelle pratique. » Pietkin a composé douze antiennes à 6 et 8 voix, des antiennes O, de l'Avent, diverses autres antiennes et hymnes, un *Salve Regina* et d'autres ouvrages imprimés en 1668 à Liège, chez Henri Streel. Ses compositions demeurèrent en la possession de la Cathédrale; il y en eut certainement d'imprimées mais nous n'avons trouvé que la suivante :

— *Sacrae concertus, 2, 3, 4 et 8 vocum*. Liège, 1668 (Streel ?)

Pietkin eut de nombreux élèves, parmi lesquels on peut citer Henri-Denis Dupont et Henri-Guillaume Hamal (2).

Dans les dernières années de sa vie, Pietkin avait eu comme coadjuteur à la maîtrise de Saint-Lambert, *Pierre Lamalle* qui lui succéda et mourut vers 1712. Bien que les détails manquent sur Lamalle, on peut croire que ce fut un musicien de valeur.

*Henri-Denis Dupont*, né à Liège en 1660, y mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1727. Ayant été reçu parmi les *duodeni* de Saint-Lambert, il y reçut les leçons de Pietkin et de Lamalle, tandis qu'il était, pour l'orgue, l'élève de *Guillaume de Lexhy*. A la mort de ce dernier, en 1685,

(1) Sur ce personnage, voir l'article de M. le Dr Dwelshauvers dans *Société Internationale de Musicologie*, 15 décembre 1910, p. 651.

(2) Voir la notice de Pietkin dans le manuscrit Hamal, édité par G. Jorissenne.

Dupont postula la place d'organiste de Saint-Lambert, mais au concours, il fut évincé par *Mathieu Gottire*. Ce dernier étant décédé en 1685, ce fut Dupont qui lui succéda. D'abord chanoine de Saint-Materne, Dupont devint chanoine impérial en 1702 et en 1713 ; il succéda comme maître de chapelle à Pierre Lamalle. Dupont a laissé de nombreuses compositions : Antienne S O de l'Avent, répons en contrepoint à 4 voix pour les différentes fêtes de l'année, avec basse continue, des motets, des psaumes, des messes solennelles à grand orchestre, des messes de Requiem et un *Te Deum pro Turcarum destructione*, qui fut exécuté en 1717. Il fut le maître d'orgue de *Jean-Noël Hamal*, de *Dekaine* et de *Pascal Hubert* <sup>(1)</sup>. Il fut inhumé à la chapelle des Flamands et, après sa mort, le chapitre racheta pour trente pistoles ses compositions manuscrites. C'est à Pietkin et à Jean-Noël Hamal que l'on dut l'introduction de la musique italienne à la Cathédrale de Liège.

Citons, pour terminer l'énumération — certainement incomplète — des musiciens liégeois du xvii<sup>e</sup> siècle, *Henri-Guillaume Hamal*, né en 1685 et *Hubert Rennotte*, né en 1694. Tous deux devaient au siècle suivant s'illustrer eux aussi dans l'art musical. Celui-ci n'était pas confiné exclusivement dans les églises ; nous savons que des particuliers s'adonnaient à la musique. *Gérard Lairesse* jouait avec talent de divers instruments. Son père *Renier Lairesse* n'était pas seulement peintre ; on tenait chez lui, dit Helbig, une sorte d'académie où l'on cultivait tous les arts : peinture, art dramatique, musique, et ses fils, comme Gérard, avaient appris à jouer de divers instruments. *Bertholet Flemael*, *Olivier Pirotte* étaient aussi des musiciens amateurs. Il est plus que probable que

(1) Voir l'article de Terry sur Pietkin dans *Biographie nationale*, t. VI, pp. 815 et suiv.

l'avenir nous fera connaître les noms et les œuvres de plus d'un musicien ayant produit de la musique profane et que le succès qu'avaient eu les compositions de Jean de Castro et de Del Melle à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle aura suscité des émules au milieu d'une population aimant la musique par dessus tous les arts. Si l'on étudie, de près, la musique des chansons populaires à Liège, notamment les « crâmnigons », les chants à danser, on est frappé de la clarté harmonieuse, de la variété du timbre, de l'absence de monotonie qui les distinguent des chants populaires des autres pays, qui sont, en général, des complaintes monotones et d'une musicalité restreinte.

Sur des paroles semblables ou analogues à celles des chansons populaires de France et venant apparemment de ce pays, les Liégeois ont adopté des timbres très différents ou ont modifié profondément le timbre primitif en le variant, en le rendant plus élégant, plus chatoyant, plus mélodique ; ce qui ferait croire que la culture musicale avait plus profondément imprégné la masse populaire qu'en d'autres régions.

Il est possible aussi que l'on ait chanté, sur les airs de chansons dues à des compositeurs en vogue, des paroles populaires antérieurement et, dans cette hypothèse, il se pourrait que l'on retrouvât mainte œuvre de compositeur dans ces chansons que la tradition nous a transmises. Leur facture savante tendrait à le faire croire car, à notre avis, tout air populaire a pour base ou comme thème une chanson due à un compositeur de profession et nous ne pensons pas, après avoir étudié la question de près, que les timbres des chansons traditionnelles soient jamais des produits spontanés du génie populaire.

\*  
\* \*

Par ces quelques notes, nous n'avons nullement eu l'intention de faire une histoire de la musique à Liège

aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, mais seulement d'exposer d'une manière quelque peu méthodique l'état de la question et mettre sous les yeux des chercheurs les résultats de nos investigations. Nous serions heureux de voir d'autres pousser plus loin les recherches et montrer que Liège, en musique comme dans les autres branches de l'art, a produit des artistes distingués.

EUG. POLAIN.

---

# LE PALAIS PRINCIER DE LIÈGE

---

## Son véritable architecte

---

Quel est le nom du véritable architecte du palais princier de Liège ? Pendant plusieurs siècles, cette question a fortement préoccupé les historiens locaux. A certain moment, on crut être sur la trace de l'habile technicien et pouvoir le découvrir en un François Borset. Celui-ci a même eu les honneurs d'une statue comme tel, à la façade de l'hôtel du Gouvernement provincial.

Jusqu'en ces dernières années, pourtant, on ne connaissait à l'actif de ce personnage, aucune œuvre marquante. Les biographes liégeois eux-mêmes ignoraient son existence. Il a été mis au jour par Ferdinand Henaux. Cet historien le présenta d'abord pour le sculpteur des colonnes soutenant les galeries des cours <sup>(1)</sup>; mais ultérieurement, il dut avouer son erreur : « Dans un travail fort imparfait que nous avons publié il y a nombre d'années », écrit Henaux, « nous avons annoncé, en interprétant mal le texte de notre chronique que Borset avait sculpté les colonnes des cours du Palais : cette grossière bévue est entrée dans toutes les compilations qui ont suivi la nôtre <sup>(2)</sup>. »

Forcé ainsi de se rétracter, Henaux aura craint de transformer directement son héros en architecte du Palais —

(1) *Description de la ville de Liège*. Liège. 1842, p. 116.

(2) *Notice sur le palais carolingien*, 1860, p. 12. note 3.

d'autres ont été jusque-là eu se fondant uniquement sur le dire de Henaux — mais celui-ci préféra donner le change. Il déclara que le prince « Erard de La Marek releva l'édifice » sous l'inspiration de « un excellent artisan de sculpture appelé maistre François Borset, natif de Liège, en » la haultaineté du baillage de Jupille qu'on dit du pont » d'Amercœur. »

Henaux disait avoir emprunté la partie du passage guillemetté à chaque ligne à une chronique vulgaire. Il étayait son affirmation uniquement sur cette chronique dont il taisait le nom de l'auteur. J'ai pu identifier ce chroniqueur. Il s'appelait Erard de Falaise. Si Henaux a laissé celui-ci dans l'ombre, s'il n'a pas précisé sa chronique, n'est-ce pas que, même dans la seconde version, il en avait modifié profondément le texte et interprété le sens d'une façon abusive ?

A en croire Henaux, François Borset serait né vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle au quartier d'Outre-Meuse. Falaise — le texte exact le prouve — se borne à dire que le sculpteur Borset est « natif de Liège » et qu'en parcourant le territoire du « baillage » de Jupille il y découvrit des « pierres de jaspe ». Ce texte ne le fait donc point voir le jour dans ce « baillage ». On n'y trouve pas non plus la moindre indication de la participation de cet artiste à l'édification ou à l'embellissement du Palais <sup>(1)</sup>, à l'encontre de ce qu'avance Henaux. En ces toutes dernières années, plusieurs écrivains se sont occupés de ce François Borset <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> « Depuis, prominent un excellent artisan de sculpture natif de Liège, appelé maître François Borset, en la seigneurie ou haultaineté du baillage de Jupille qu'on dit du pont d'Amercœur, ensy comme naturellement professeurs de tous artifices sont curieux de philosophie, luy qui ceste noble science d'amour et de cœur amplectoit, tant investigat les limites de ces quartiers...qu'il y trouva tel rocher, a scavoir de pierres de jaspe. »

<sup>(2)</sup> E. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*,



à la suite de mentions relevées d'œuvres de ce sculpteur. L'une de ces mentions nous apprend qu'il demeurait en l'île dite des Frères, ainsi désignée à raison du couvent des Frères Hyéronymites, dont l'emplacement est pris par les installations universitaires centrales. Un membre de sa famille, Henri Borset, figurait parmi les religieux de cette communauté. Il est à présumer que notre François Borset avait hérité de la maison de ses parents, morts vers l'année 1544 (1).

N'est-ce pas à cette date que ce sculpteur aura commencé ses travaux artistiques? En tout cas, la plus ancienne commande lui faite, d'après les données connues, remonte à l'année 1551. Elle a trait à la confection pour l'église paroissiale Sainte-Catherine, rue Neuvice, à Liège, d'une table d'autel, avec statues de sainte Anne et de saint Michel, en pierres fines. L'artiste vivait encore l'an 1575; il remplissait alors les honorables fonctions de gouverneur du bon métier des maçons (2), duquel il relevait par sa profession.

Rien ne tend donc à faire admettre que Borset aurait collaboré à l'ornementation du Palais, et n'ai-je pas établi, dès l'année 1896, qu'on a rendu à ce Borset un hommage immérité en lui attribuant la conception des plans de ce superbe monument civil du xvi<sup>e</sup> siècle (3)? Grâce, en effet, à un acte inédit de l'an 1534, il m'a été permis de signaler

dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. V, p. 125. — A. MICHA, *Les maîtres tombiers, sculpteurs et statuaires liégeois*, Liège, 1909, p. 65. — MARCHAL, *La sculpture aux Pays-Bas pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XLI, pp. LIV et LXIX.

(1) Chartes des années 1544 et 1545, du couvent des Frères Hyéronymites (DARIS, *Notices sur les Eglises du diocèse*, t. IV, pp. 199-201).

(2) Recès du Conseil de la Cité, reg. 1575-1577, fo 4, aux Archives de l'Etat à Liège.

(3) *Les rues de Liège*, t. III, v<sup>o</sup> Palais. — *Le Palais de Liège*, 1896, pp. 102-104.

pour la première fois, le véritable architecte du palais d'Erard de La Marck. Cet acte, le contrat pour le pavage de la cour principale, désignait catégoriquement ce spécialiste en disant que le pavage de cette cour doit être fait suivant « l'ordonnance (plan) et devisse de Maître Art, le *maitre overier* dudit Palais (1) ». Je l'ai fait remarquer autre part, l'expression « maître ouvrier » ne peut être prise ici dans le sens général qu'elle a de nos jours. Elle désignait anciennement le chef, le directeur d'une grande entreprise et, dans le cas présent, l'architecte. En ce temps, au surplus, l'architecte, de règle presque constante, était également l'entrepreneur de la bâtisse.

Restait à déterminer, à identifier ce maître Art, qui a si savamment « ordonné » les plans et devis du Palais, car *Art* n'est qu'un prénom, une contraction d'Arnold. Aussi la forme *Arnoldus* se rencontre-t-elle dans les pièces latines.

Je ne connaissais donc que le prénom du technicien ; je ne possédais, pour le surplus, que de vagues présomptions, et, pourtant, je n'hésitais pas à écrire en 1896 : « Pour nous, il n'y a aucun doute qu'on se trouve en présence du constructeur à la fois du Palais, de l'église Saint-Jacques, et, pour une grande partie, du temple Saint-Martin ».

Voici comment j'avais été amené à m'avancer de la sorte. Je me souvenais qu'un jour M<sup>r</sup> Schoolmeesters avait pu se féliciter d'avoir découvert le nom ou mieux le prénom de l'architecte de l'église Saint-Jacques, réédifiée au premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle. Ce prénom avait été consigné aux archives de la collégiale Saint-Martin dans les circonstances suivantes. En 1520, les chanoines de cette collégiale reconstruisaient aussi leur église. On en était arrivé au chœur, lorsque les travailleurs rencontrèrent de graves difficultés. Le chapitre finit par décider de se

(1) J'ai reproduit le texte de ce contrat dans *Les rues de Liège*, t. III, v<sup>o</sup> *Palais*.

mettre en rapport avec maître « Arnoldus », qualifié dans le texte « *magistrum operum* (maître ouvrier ou maître des œuvres) du nouveau Saint-Jacques », en vue de terminer au mieux l'ouvrage commencé (1).

Des recherches effectuées par moi, en 1896 même, dévoilèrent le résultat de cette entrevue. C'est « maître Arnoldus » ou plutôt maître *Art*, suivant l'abréviation flamande d'Arnold, qui a continué l'édification de la basilique Saint-Martin. Cette fois, dans le document révélateur, un nom de famille apparaissait après le prénom : *Art van Mulkin* ou *Mulkem*. Le 8 avril 1525, cet entrepreneur s'engageait solennellement envers la collégiale Saint-Martin à « parachever et furnir telz overaige de machonerie qu'il avoit encommenceit enthour le chore de la dicte église, de telz sorte, fachon et manier que le *patron* (plan) pour ce fait et outre donné peult contenir <sup>21</sup> ».

De ces données je me crus en droit de tirer cette conclusion : « Cet homme habile ayant fourni dans l'une et l'autre construction d'église, la mesure de son rare talent, n'est-il pas tout naturel qu'il ait été choisi par Erard de La Marek pour l'érection de son palais en 1526 ? »

Cependant, cette déduction ne s'étayait que sur une hypothèse, fondée, je l'admets, mais hypothèse quand même. Grâce à de nouvelles trouvailles, ma conjecture vient de se transformer en certitude absolue. *Art van Mulkem*, originaire de Tongres, ou, si l'on veut, d'une dépendance de cette ville qu'on écrit présentement *Mulcken*, est bel et bien le constructeur du palais princier. Je dirai plus : Si l'église de Saint-Severin en Condroz, cet échantillon le plus complet de style roman que possède la Belgique, a été transmise dans son intégrité architecturale jusqu'à nous, il faut en rendre le principal hommage à l'intelligence, à la

(1) *Les origines de l'église Saint-Jacques à Liège. — Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse*, série 3<sup>e</sup>, p. 68.

(2) Echevins de Liège ; Obligations, reg. 18.

sagacité professionnelle de van Mulkem. Au premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle, l'église ainsi que les bâtiments du prieuré de Saint-Séverin en Condroy menaçaient ruine. La renommée justement méritée de van Mulkem le fit choisir pour procéder à leur restauration pendant les années 1531 à 1535. La preuve en a été recueillie dans les archives du prieuré de Saint-Séverin et de la cour de la justice de cette localité<sup>(1)</sup>. Dans ce même fonds d'archives, j'ai découvert la confirmation éclatante que van Mulkem est réellement le constructeur du Palais de Liège<sup>(2)</sup>. Ces actes le dénomment parfois *Maitre Art* tout court, mais le plus souvent on spécifie « *Maistre Art van Mulken* ».

L'habile architecte conduisait les deux importants ouvrages de pair. Constamment ces archives le montrent faisant transporter du Palais à l'église de Saint-Séverin, par la voie de la Meuse, de nombreux matériaux, tantôt des blocs de pierres, tantôt du plomb en rouleaux, tantôt des ancrs de fer, qu'il avait emmagasinés dans l'édifice princier de Liège, ou qui étaient devenus superflus ici<sup>(3)</sup>. Il n'en était pas de même pour la chaux. On devait aller

(1) Mes recherches sur ce point ont été effectuées d'après une indication du regretté docteur Jos Alexandre.

(2) Registre sans titre et non paginé consignant les « cens deux à Mons<sup>r</sup> le prieur de Sainct Severin en Condroy » et les dépenses effectuées pour la restauration de la maison et de l'église dans les années 1531 à 1535. Archives de l'Etat, à Liège.

(3) On lit notamment :

« Pour mettre allenthour de l'engliese de Sainct Severin où besongne estoit au commandement *maistre Art van Mulken* ».

« Item Collin Sellart, marchand de pierrez de Namur at livreit... certaines pierres de Namurre qui sont pavemens, de commandement *maistre Art van Mulken* ».

« Item por le meunage de Liege jusques à Chamont XII patars ce jour mesme. une rolle de ploncke que le susdit *Maistre Art van Mulken at pris en Pallais* de Monseigneur et envoyet audit lieu de Chamont avec deux grandes ancrs de fier aussi pris *hors dedit Pallais* et envoyés audit lieu de Chamont » pour l'église de Saint-Séverin).

à Chokier pour s'en procurer à la destination de Saint-Séverin. Toute la production de Huy avait été monopolisée pour l'édification du Palais de Liège.

Il n'est nullement surprenant que les deux grands travaux aient été confiés à la même haute direction. A cette époque, le prieuré était devenu un bien de la mense épiscopale ; la gestion en revenait donc au prince. Les La Marck affectionnaient tout particulièrement cette résidence. Aussi plusieurs membres de la famille furent-ils alors placés à la tête de ce domaine religieux. Dans un acte de l'an 1528, Antoine de La Marck, chanoine de Saint-Lambert, se qualifie de *seigneur* de Saint-Séverin<sup>(1)</sup>. Il eut là pour successeur en qualité de prieur, Philippe de La Marck, archidiacre de Hesbaye. Erard de La Marck lui-même avait, paraît-il, une prédilection marquée pour cet établissement conventuel, où, sur des cheminées notamment, se retrouvent ses armoiries.

On s'explique ainsi parfaitement que lorsqu'il reconnut la nécessité de restaurer l'antique église du vieux prieuré avec les locaux de celui-ci le prince ne voulut confier le soin d'y procéder à personne d'autre qu'à l'excellent et docte architecte de son propre palais, architecte qu'il prisait beaucoup<sup>(2)</sup>.

Intéressant par lui-même, le document archéologique qui nous révèle ce fait est précieux aussi par les noms qu'il nous fournit des divers entrepreneurs qui ont travaillé à la réalisation des plans de Van Mulkem à Saint-Séverin, lesquels entrepreneurs pourraient bien être

(1) J. HALKIN, *Le prieuré de Saint-Séverin en Condroz* dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse*, t. X, p. 175.

(2) C'est évidemment à raison de l'estime profonde qu'Erard de La Marck avait pour cet architecte qu'est due la croyance populaire, rapportée par Foullon, d'après laquelle le goût naturel d'Erard et ses volontés ont remplacé ceux du constructeur, l'abbé Jean de Coronmeuse, et qu'il a supporté une partie de la dépense.

également ceux du palais liégeois. Tel est le cas pour ce « Maistre Lambert » qualifié « poinctre du Palais de Mon<sup>seigneur</sup> le R<sup>me</sup> Cardinal de Liège », dans lequel peintre, il faut vraisemblablement reconnaître le célèbre Lambert Lombard <sup>(1)</sup> quoique, au même temps, à Liège, il y eût plusieurs artistes peintres connus sous ce prénom <sup>(2)</sup>. Tel est apparemment le cas encore pour un autre peintre du nom de Stasse, pour le charpentier Jean d'Aix, les maîtres carriers Collin Sellart et Matt. Godard « les fournisseurs de pierres de Namur ».

THÉODORE GOBERT.

(1) J. HELBIG, *La Peinture au Pays de Liège*. Liège, 1903, p. 147.

(2) ED. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois* dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. V, pp. 107-108, 117 et 119.

---

# LE DUC CHARLES DE LORRAINE

ET

## LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

---

De l'an 1612 à 1688, la principauté de Liège fut gouvernée par deux princes-évêques : Ferdinand de Bavière, qui régna de 1612 à 1650, et Maximilien-Henri, son neveu, qui occupa le trône de 1650 à 1668. Ce fut une époque féconde en calamités pour le peuple liégeois que le xvii<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'on consulte les archives des bans du marquisat de Franchimont, si riches en documents de cette période; quand on voit le territoire de la principauté foulé, ravagé par les Croates de Jean de Weert, les Lorrains, les Suédois, les Allemands, les Français, sans répit ni trêve, chaque jour amenant de nouveaux envahisseurs, et cela pendant plus de cinquante ans; quand on voit les communautés accablées de réquisitions, de corvées, de logements, de rafraîchissements, de levées d'hommes et d'impôts pendant ce long laps de temps, on reste stupéfait devant la puissante vitalité du peuple liégeois et son indomptable énergie. Mais on se demande aussi comment, au milieu de ce va-et-vient continuel d'ennemis acharnés à sa perte, il trouvait encore le temps et les moyens de se livrer à ses luttes intestines : Liège avait ses Chiroux, partisans du prince-évêque, et ses Grignoux, du parti populaire, Tongres, ses Gomoristes et ses Arminiens, Hasselt, ses

Basiléens et ses Judéens ; dans les petites communautés, sévissaient les rivalités des échevins et du conseil, les compétitions pour les emplois, les modifications incessantes des règlements, etc.

Parmi les flots d'étrangers qui submergèrent et dévastèrent le pays de Liège, il faut signaler les Lorrains.

Charles, fils de François, comte de Vaudémont, né en 1604, prit possession du duché de Lorraine, après l'abdication de son père, en 1624. C'était un vaillant soldat, mais un homme sans scrupule et sans loyauté. Ayant violé les engagements qu'il avait pris envers Louis XIII, roi de France, il se vit enlever Nancy en 1633 ; l'année suivante, il résigna son duché en faveur de son frère, le cardinal Nicolas-François, et se retira en Allemagne avec son armée.

En 1636, il vint à Bruxelles et ses troupes se cantonnèrent dans le duché de Bouillon qui faisait partie de la principauté. Les Grignoux accusèrent le prince-évêque d'avoir appelé le duc au pays de Liège. L'accusation pouvait être soutenue, car ce fut à la demande de Ferdinand de Bavière, que Jean de Weert, avec ses féroces Croates, envahit, la même année, notre pays. Néanmoins, à l'égard du duc de Lorraine, le prince-évêque protesta toujours de son innocence, tandis qu'il reconnaissait la faute qu'il avait commise, en invitant Jean de Weert à s'établir dans la principauté. Dès le mois de mai 1636, on trouve les Lorrains en Hesbaye et dans le pays lossain. Ils en sortirent vers la fin de juin pour aller guerroyer en Lorraine et en Alsace contre le roi de France. En 1639, on les retrouve dans l'Entre-Sambre-et-Meuse où ils prennent leurs quartiers. L'année suivante, ils y reviennent et au mois de décembre, neuf régiments passent l'Ourthe à Hotton, tandis que quatre autres, campés à Schleyden, s'apprentent à les rejoindre pour envahir le pays de Stavelot, le Condroz et le marquisat de Franchimont. A partir de cette époque, ils ne quittèrent pour ainsi dire plus la



principauté, vivant aux dépens des habitants, les accablant de réquisitions et de contributions de guerre. On les voit surtout nombreux en 1650 et 1651 ; le 18 mars de cette dernière année, le château de Kinkempois fut pris par une centaine d'hommes de ces Lorrains, commandés par Laurent Ottenin, mais il fut repris, le lendemain, par les Liégeois. Ottenin, ayant été fait prisonnier à Villers-l'Evêque, fut amené à Liège où il resta détenu.

Ce fut à l'occasion de cette capture que le duc de Lorraine écrivit de Bruxelles, le 31 mai, une lettre à ceux qu'il dénomme les Evangélistes de Liège, pour réclamer son partisan qu'il appelle son aumônier, les menaçant de représailles dans leurs biens et leurs personnes, assurant néanmoins les braves gens de sa protection et de son désir de les rétablir et maintenir dans leurs privilèges.

Dans une seconde lettre, du 2 juin suivant, il mandait aux Liégeois de se joindre à ses troupes commandées par de Valengin pour démolir la citadelle de Sainte-Walburge, construite l'année précédente, et pour rétablir les privilèges du pays. Ceux qui ne prendraient pas les armes devaient naturellement contribuer, à la bonne cause, de leur argent et de leurs ressources en vivres de toute nature. Dans une troisième épître, le duc explique ce qu'il entend par Evangélistes. Ce sont ceux qui, abusant de l'autorité du prince-évêque, ont soulevé les populations contre ses troupes, braves gens venus au pays pour rétablir la paix et rendre au peuple ses franchises. Ce sont ces pelés, ces galeux qui ont pillé, volé, saccagé, massacré ses officiers ; aussi il les déclare ennemis de l'état et veut qu'on les traite comme tels, promettant sa protection aux bons, c'est-à-dire à ceux qui voudront bien assister, les bras croisés, à toutes ses entreprises.

Le vieux loup avait eu beau revêtir une peau de mouton, sa comédie ne lui servit guère. Au mois de juillet, il voulut mettre ses menaces à exécution. Ses troupes, commandées par Valengin, envahirent la Hesbaye, mais elles

furent refoulées par les milices réunies à Waremme. Les châteaux de Marsinne et de Hollogne-sur-Geer, furent pris.

Valengin, retiré à Sauvenière près de Gembloux, dut se borner à des menaces inutiles. Néanmoins les Lorrains envahirent encore l'Entre-Sambre-et-Meuse et le Condroz, le pays de Franchimont et les bans voisins. On avait promis 18000 patacons au duc s'il voulait retirer ses troupes, puis on négocia avec lui et l'on obtint qu'il se contenterait de 10000.

Mais le duc ne retira pas ses troupes, au contraire. Enfin au mois de juillet 1653, elles sortirent du pays, et les 10000 patacons furent payés au Lorrain. Au mois de décembre suivant, elles revinrent dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, et en janvier 1654, dans la Hesbaye et le pays de Looz qui fut cruellement ravagé. En février, le roi d'Espagne, à l'intervention de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, priva le duc de son commandement et ordonna de le conduire prisonnier en Espagne où il resta jusqu'au traité de 1660. Les troupes étrangères, venues au pays pour en expulser les Lorrains, en sortirent en mai et juin suivants.

F. TISON.

# DOCUMENTS

---

## I.

De par son Altesse,

Ce tambour est envoyez à Liège aux Evangelistes quy gouvernent le pays et aux gens de guerre pour seavoir comme ils entendent de retenir le sr Ottenin, l'ung de nos aumoisniers, s'il est prisonnier pour estre eschangé ou à payer rançon, ou bien s'ils veulent nous le renvoyer comme estant nostre domestique, et, cas arrivant qu'il ne soit remis en liberté promptement après un si mauvais traitement et sans avoir eu esgard à ce que nous l'avons répété plusieurs fois, nous déclarons que, pour en tesmoigner nos justes ressentiments, nous uzerons, contre lesdits Evangelistes et leurs adhérens quels qu'ils soient, comme aussy des voyes de faicts et d'exécutions sur tous leurs biens, avec protestation. Néanmoins que bien sérieusement, nous faisons aux bons compatriots, villes, bourgeois et habitans de Liège et pays, que nous les tenons pour noz amis, et que nous ne nous porterons jamais à aucunes extrémitez contre eux, quoy qu'il puisse arriver, et qu'au contraire, nous nous servirons tousiours des moyens et de la puissance que Dieu nous at donné, à les restablir et maintenir dans leurs anciens droits, privileges, liberté et neutralité. Tel estant nostre bon plaisir. Expédié à Bruxelles le 31<sup>e</sup> maye 1651.

Signé

Lieu du Seel      CH. LORRAINE.

WILMAL.

II.

De par son Altesse,

Les habitans d'entre Sambre et Meuse et généralement tous autres bons liégeois sont requis de joindre, à la première semonce, les régiments du s<sup>r</sup> Comte de Vallenghein et de marcher avec iceux, aux fauxbourgs de Liège, à effect de démolir la citadelle et faire restablir les privilèges, franchises, liberté et neutralité du pays, laissant à la volonté des communaultez tant des villes, bourgs que villages, de marcher tous entièrement ou par moitié, ou bien que cieux qui ne marcheront contribuent leur quoete, pour la subsistance de sept ou huit jours, à ceux qui seront commandés de marcher, tenant, pour traitres et ennemis de la patrie, tous ceux qui ne voudront se déclarer marcher ou assister selon leur pouvoir, ordonnant qu'ils soient traictés comme tels en leurs personnes et biens, invitant les abbaies scituées tant au pays d'entre Sambre et Meuse qu'ailleurs par le dit pays, comme aussi les gentilshommes et tous aultres qui à ce pourront assister, de livrer des chevaulx et chariotz, pour sept ou huit jours, chargez de pain, farine et bière pour la subsistance des troupes qui seront employez pour le repos de la patrie, estant raisonnable d'oster les moyens à aucuns traitres et perfides quy, pour leurs intérêts particuliers, procurent, par toutes voyes impies et tiranicques, la désolation et ruine entière de leur patrie. Fait à Bruxelles, le deuxième juin 1651. Estoit signé

Lieu du seel.

CH. LORRAINE.

WILMAL.

III.

De par son Altesse,

Le tambour que nous avons envoie aux Evangelistes de Liège pour répéter le s<sup>r</sup> Ottenin, ung de nos aumosniers, y detenu de longtemps prisonier, estant chargé de noz ordres quy les comprend sous une généralité, nous avons cru devoir adjouster le présent par lequel nous avons déclaré et déclarons que nous n'avons entendu, par ce mot d'Evangelistes, y comprendre que les personnes des S<sup>rs</sup> B. de Feufe, Rosen, Tabolet, Braxhe, l'official, l'escolatre Méan, les bourgmestres Blisia et Méan, le secrétaire Fulconire, gens assés conneues par les désordres qu'ilz ont causé dans le pays, par leur mauvais gouvernement, abusant insolement de l'authorité de

Monst' l'Electeur de Cologne et Prince de Liège, nostre cousin, sous pretexte de laquelle ils ont perverti, par séductions et par la force des armes, certains esprits mal affectionez au bien de l'Estat, au point de les avoir fait soulever et prendre les armes contre noz troupes que nous n'avions introduit dans le pays que pour le recouvrement de la liberté, franchises, préviléges et neutralité d'iceluy pays: à l'effect de quoy, ils auroient, par ung signal artificie, dépossédé le sieur de Berlemont, grand bailly de Condroz, et substitué en sa place le comte Itel de Mérode, pour venir plus facilement à bout de leurs pernicieux desseins qu'ils ont fait seconder par ung nommé La Bricque, lequel, en ses actions, a tesmoigné n'avoir autre but que la ruyne et désolation du pays qu'il a pillé, volé et saccagé, en tout rencontre, et qu'il a tasché de colorer par les cruantez qu'il a exécuté envers les officiers et soldats de nos troupes qu'il a fait massacrer et assassiner de sang-froid, se prévalant de la licence des édicts des Evangelistes susdits qui n'ont modéré l'ardeur de leur passion qu'en la personne du s' Ottenin, nostre aumosnier, auquel ils ont laissé la vie, pour luy faire perdre chasque jour, par la rigueur des mauvais traitement qu'ils luy font souffrir dans sa prison: tous actes de cruantez et d'hostilité nous ayant meü et porté à ung juste ressentiment, et désirant faire veoir, aux véritables compatriots de l'estat, que nostre intention n'est pas de comprendre l'innocent dans la peine du coupable, nous avons déclaré et déclarons les susdits Evangelistes, ennemis de l'Estat et perturbateurs du repos publique, ordonné et ordonnons à tous noz officiers et soldatz de leur courir sus et les traitter comme tels par tout où les rencontreront, avec deffence très expresse de ne rien attenter contre les personnes et biens, tant des bourgeois et habitans de la cite et banlieu de Liège, que d'autres villes, villaiges et autres lieux du pays qui demeureront constamment dans la fidelité qu'ils doivent avoir, pour le recouvrement de leur liberté, préviléges, franchises, et neutralité, à quoy nous les exhortons, nommément, Messieurs du chapitre de Saint Lambert quy sont particulièrement chocquez en leurs anciennes autoritéz de treffonsiers, comme aussy le résidu des ecclesiastiques et de la noblesse, et particulièrement la bourgeoisie de Liège et banlieu quy se trouvent dans une oppression tyrannique, qu'il n'y at point de gens de bien qui ne doivent contribuer de leur sang pour les en tirer, les assurant qu'on espargnerat rien pour le seconder dans leur bon dessein de se remettre dans leurs anciens droits, neutralité, franchises, et de s'y emplier aussy sérieusement dans le mérite et justice de leur cause, que sincè-

rement, nous le deffendrons et protesterons de toutes nos forces, lesquelles nous tournerons contre tous ceux qui se lairont aller à l'advenir aux menées et factions des dits Evangelistes et dont nous ferons un cliastax très exemplaire, tant en leurs personnes qu'en leurs biens, comme traictres et perfides à la patrie; car ainsy nous plaist-il. Donné à Bruxelles, le diexieme de juing 1651. Ainsy signé Ch. Loraine et plus bas Wilmal.

Locus sigilli (+).

Publié d'après copies aux archives de  
M<sup>r</sup> le notaire Delrée à Theux.

# LE RETABLE DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS A LIÈGE

---

Lors de l'exposition universelle de Liège en 1905, ce monument sortit de la pénombre du sanctuaire pour occuper une sorte de chapelle, qui avait été spécialement ménagée dans le hall central du Palais de l'Art ancien.

Ce fut une révélation pour le grand public et pour certains amateurs d'art. En 1909, pour répondre au désir des membres du bureau qui présida avec tant d'autorité le XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique tenu à Liège du 1<sup>er</sup> au 5 août de cette année, je soumis à la section les observations que l'examen de ce retable m'avait suggérées. A vrai dire, la présente étude aurait dû paraître dans les actes du congrès; mais pour arriver un peu tardivement, elle ne laissera cependant pas d'intéresser ceux qui s'occupent des œuvres exécutées par nos anciens imagiers.

Depuis plusieurs années, je crois avoir acquis la preuve que ce retable relève de l'école brabançonne et il me fut donné de défendre ce point de vue, à diverses reprises, devant M. J. Helbig, sans réussir, je me hâte de le dire, à branler sa manière de voir. En tout cas, il n'opposa jamais d'argument décisif à ma démonstration. Plus tard, dans une étude d'ensemble consacrée à l'Art ancien au Pays de Liège (1), je n'hésitai pas à formuler mon senti-

(1) Cette étude a paru dans le *Livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de Liège 1905*, pp. 477-513. J'y revendiquai pour le

ment en quelques mots, mais il nous semble opportun de nous arrêter plus longuement à cette œuvre hors ligne.

Le retable en bois de chêne se compose de deux parties distinctes : le retable proprement dit, consacré au drame de la Passion, et la prédelle qui nous montre des scènes de la légende de saint Denis l'Aréopagite. Ces deux parties, comprenant une hauteur totale de 4<sup>m</sup>87 et une largeur de 3<sup>m</sup>16, émanent de deux mains distinctes. Le fait résulte d'abord des différences qui existent entre les dais du retable et ceux de la prédelle : les premiers sont plus complexes que les seconds ; les faisceaux de colonnettes et divers détails des bases dans la partie inférieure sont, en effet, beaucoup plus simples et plus tenus (voy. planche V) (1).

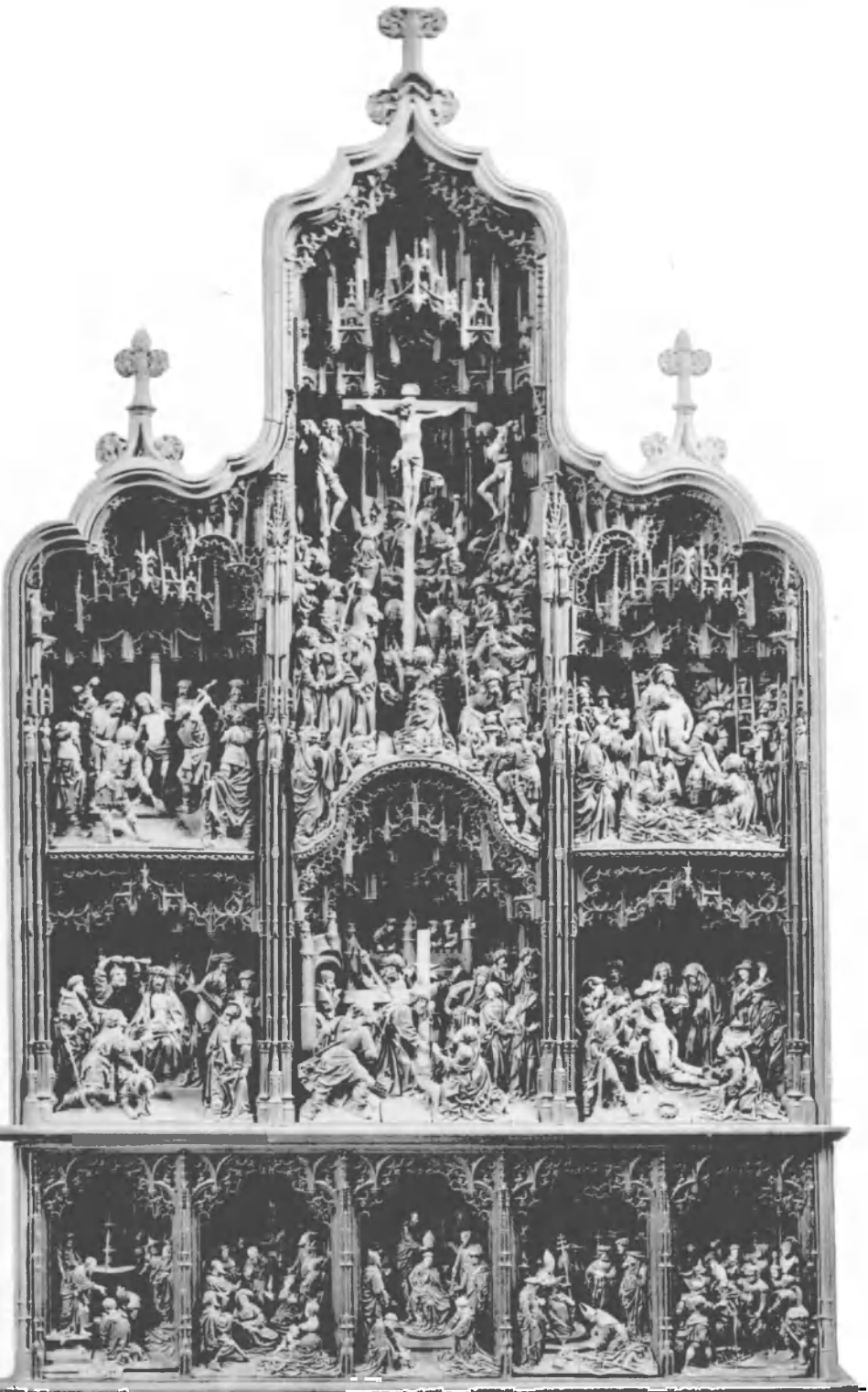
Mais pas n'est besoin d'une longue analyse pour constater que les fines dentelures des redents sont de part et d'autre conçues dans le même esprit. A cet égard, il est manifeste que le retable et la prédelle sont des productions d'une seule et même école. Quant aux scènes, les divergences sont nettement accusées. Les costumes de la légende de saint Denis annoncent déjà les modes de la Renaissance, tandis que ceux de la Passion ont encore un caractère plutôt gothique.

Dans la prédelle, les têtes des personnages sont plus petites, leurs attitudes témoignent de plus de recherche, et les draperies se distinguent par des plis plus nombreux. Il est intéressant toutefois de constater que le système de ces plis ne s'écarte pas cependant d'une façon trop sensible de celui que l'on observe dans les sujets de

retable une origine brabançonne et je prononçai à ce propos les noms des Borman. Ce monument a été publié la première fois en entier dans l'*Album de l'Art Ancien au Pays de Liège*, publié par M. G. Terme (voir t. I, pl. 68).

(1) Notre planche a été faite d'après un excellent cliché du retable dû au talent de M. Ch. Coomans de Liège et dont ce dernier a eu la bonne obligeance d'autoriser spécialement la reproduction.





Retable de la Passion. Prédelle représentant cinq scènes de la vie de saint Denis l'Aéropagite. 1<sup>re</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. — Eglise Saint-Denis, à Liège.

la Passion. L'auteur de la prédelle pêcherait peut-être par un certain maniérisme. M. Jules Helbig avait déjà signalé la double origine de l'œuvre qui nous occupe. « Lorsqu'on étudie ce retable, dit cet auteur, on se convainc qu'il est l'œuvre de deux artistes. Dans les six compositions consacrées à la Passion du Christ, ce travail plus traditionnel, moins original que celui des groupes de la légende de saint Denis, semble l'œuvre d'un artiste plus âgé, peu disposé à s'écarter des données reçues. Les figures sont plus grandes, devant être vues à plus grande distance. Dans la zone inférieure, l'imagier se trouvait en présence d'une tâche plus difficile, ayant à créer des types et des compositions nouvelles; son travail d'ailleurs plus rapproché de l'œil du spectateur devait être plus achevé et les figures sculptées sur une échelle plus réduite. Il a su vaincre les difficultés d'une manière remarquable, en produisant une œuvre pleine d'inspiration, de vie et d'originalité » (1).

On remarquera l'affirmation du style nouveau dans la légende de saint Denis tant par les costumes des personnages que par diverses particularités telles qu'une chaire de vérité et une fontaine conçue dans le sentiment de la Renaissance. Mais les compositions conservent un cadre dans le goût ancien. Ce phénomène n'est pas rare en Belgique, et l'exemple le plus typique se trouve précisément dans les stalles de Sainte-Gertrude à Louvain, où des cadres gothiques renferment des scènes que ne dédaignerait aucun italianisant.

On a prévenu, grâce aux éléments architectoniques, des disparates trop fortes entre les deux parties du monument et on lui a gardé ainsi une unité relative. Inutile d'insister davantage sur le mérite de cette ingénieuse combinaison qui a laissé à chacun des imagiers sa physio-

(1) *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, p. 154.

nomie propre tout en donnant à l'ensemble un caractère plus imposant.

A une époque récente, le retable a été juché sur une seconde prédelle aux panneaux aveugles qui ne jure pas trop avec la première, mais qui a l'inconvénient de forcer le visiteur à recourir à des jumelles pour examiner les scènes de la Passion.

Il n'entre pas dans nos intentions de décrire les sujets de la légende, mais il ne sera pas superflu d'en indiquer les données. Les scènes qui sont de gauche à droite nous montrent :

1° Denis l'Aréopagite et sa femme Damare reçoivent le baptême des mains de l'apôtre saint Paul qui les avait convertis à la foi chrétienne en prêchant à Athènes.

2° Prédication de saint Denis à Athènes (1).

3° Saint Denis est ordonné évêque.

4° Il fait visite à saint Pierre, chef de l'Église.

5° Saint Denis, conduit en prison et au martyre avec ses deux disciples, Rustique et Eleuthère.

Cette dernière scène se distingue par un sens dramatique supérieur à tout ce qui nous est connu des anciens imagiers brabançons. Il faudrait encore analyser les détails de chacune des scènes qui contiennent de captivantes particularités. Aussi serait-il désirable de connaître l'origine d'un maître doué d'un si vigoureux tempérament chez qui se fondent cependant d'une façon si harmonieuse les traditions anciennes et les aspirations d'un art souple et plein de ressources.

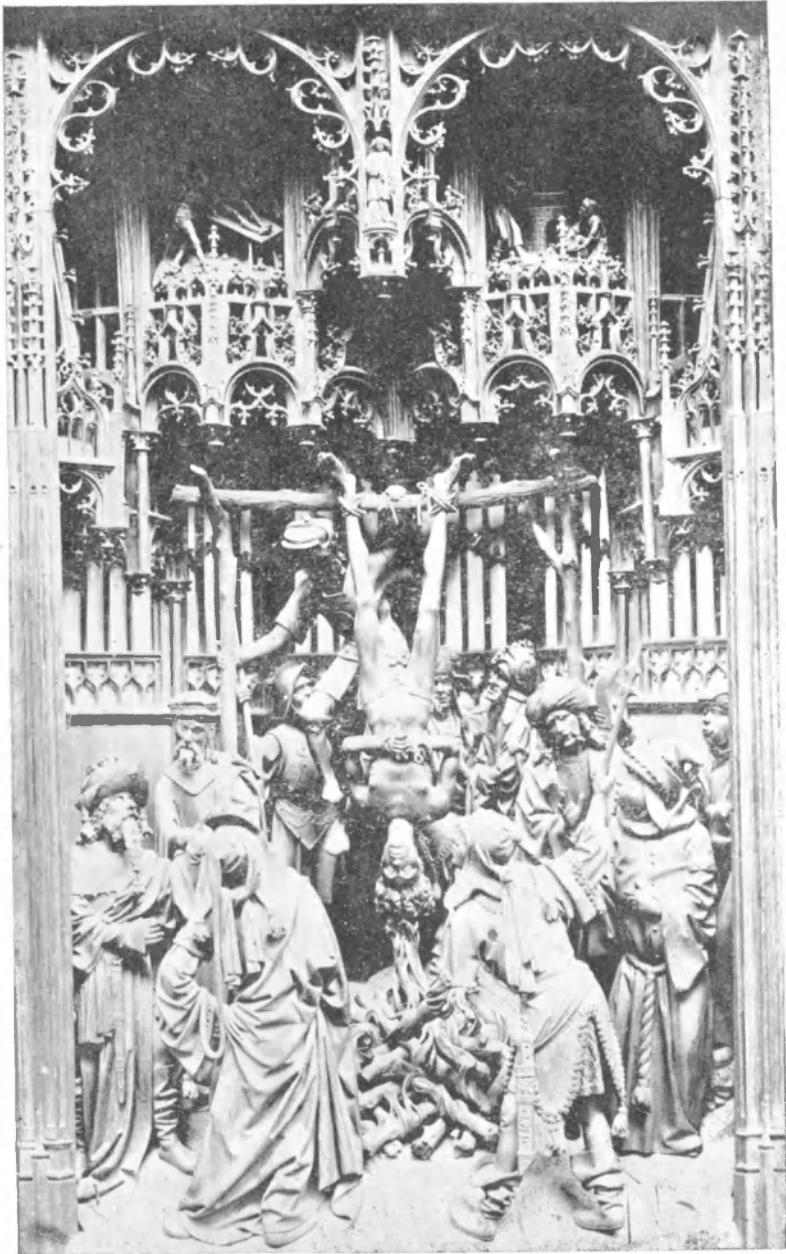
(1) Dans la note, parue dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège* en 1909, de MM. Gérard et Dobbelstein, on remarque que saint Denis porte déjà la mitre. Est-ce erreur de la part de l'artiste ? Ou bien ne faudrait-il pas plutôt y voir la conséquence d'une distraction commise lors d'une restauration ? Nous penchons pour la seconde conjecture.



**Fig. 1. — Flagellation. — Retable de l'église Saint-Denis, à Liège.**



**Fig. 2. Couronnement d'épines. — Retable de l'église Saint-Denis, à Liège.**



Scène du martyre de saint Georges.  
Retable exécuté en 1493 par Jean Borman. - Musées royaux du Cinquantiénaire.

Le retable proprement dit se partage dans le sens de la hauteur en trois compartiments et, chacun d'eux, en deux scènes distinctes s'abritant sous des dais d'une riche facture.

1. *La Flagellation*. Jésus-Christ, attaché à la colonne, occupe le milieu de la scène ; il est frappé en même temps par quatre bourreaux qui l'assaillent de toutes parts à coups de fouets et de verges. On remarquera au premier plan un personnage à la barbe tressée qui préside au supplice, le soldat muni d'un fouet et celui présenté de profil ayant une main posée sur un cimenterre. Ces personnages rappellent singulièrement des acteurs de la légende de saint Georges dus au ciseau de Jan Borman. Il y a plus : la façon d'ordonner la scène qui vient d'être décrite, concorde avec celle qu'on rencontre chez l'imagier bruxellois : il nous montre à l'avant-plan des figures isolées, au premier plan des acteurs, au second et au troisième plan des curieux ou témoins (planche VI, fig. 1).

2. Dans le *Couronnement d'épines*, scène du reste bien conçue, c'est encore la même ordonnance qui prévaut. Il y a beaucoup de souplesse et de naturel dans le personnage qui, après s'être découvert la tête, ploie le genou devant Jésus. Au point de vue des rapprochements qui nous occupe, c'est le personnage d'avant-plan qui doit nous retenir (voir pl. VI, fig. 2). Il concorde d'une façon surprenante avec cette figure à senestre, dans la scène où saint Georges apparaît pendu la tête en bas, au dessus d'un brasier. C'est bien la même préoccupation de part et d'autre d'obtenir un effet pittoresque de draperie ; mais il y a peut-être encore plus de crânerie et de vigueur dans le personnage du retable bruxellois (planche VII).

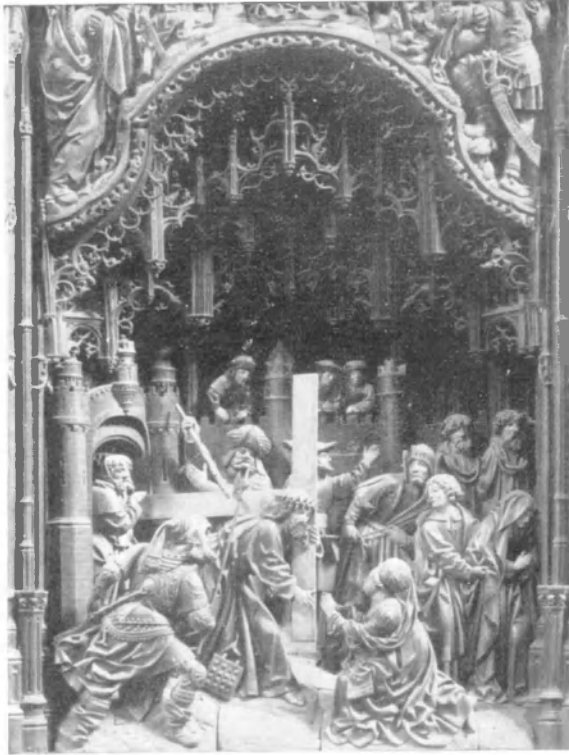
3. *Portement de croix*. Ici les personnages sont disposés sur quatre plans. On remarque, dans le fond, des curieux qui se trouvent sur les remparts même de la ville de Jérusalem. Il y a encore ici matière à plusieurs rapprochements. Le Christ qui s'avance chargé de sa croix

nous est pour ainsi dire connu par une scène similaire du retable de Güstrow : mais le modelé est plus souple dans le retable qui vient d'être cité. Il convient encore de signaler une autre différence, c'est l'écriteau attaché à sa tunique. Cette particularité intéressante se rencontre d'ailleurs dans des retables de provenance anversoise. Le guerrier, à senestre, tenant une hallebarde et dont la tunique agitée par le vent sort en quelque sorte d'une cuirasse, Véronique avec son voile, saint Jean qui soutient la Vierge, les deux larrons dont l'abondante chevelure ombre le front, voilà autant de personnages qui appartiennent à un monde bien connu des Borman. Mais on ne rencontre dans le retable de Liège ni les charges ni les physionomies caricaturales qu'on voit dans le retable d'Herenthals, dû à Pasquier Borman, et dans plusieurs scènes de Güstrow où cet artiste paraît avoir été le collaborateur de son père (voir planche VIII, fig. 1 et 2).

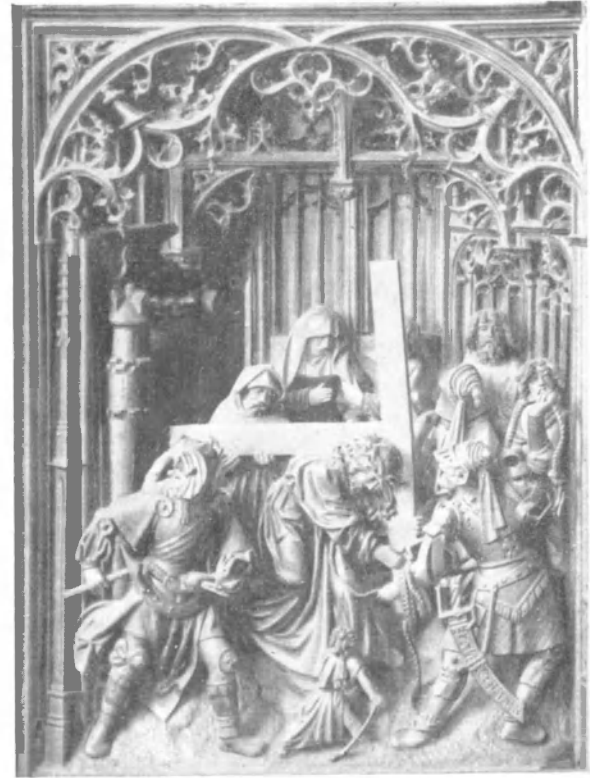
4. *Le Crucifiement*. Cette scène est encore conçue dans le même esprit que le dernier monument qui vient d'être mentionné ; mais elle témoigne plus d'habileté dans l'agencement des personnages. On observe dans les écoinçons formés par le dais de la scène du *Portement de croix*, deux personnages vus de dos. Ici, une sainte femme qui tend les bras vers Marie qui va défaillir ; là, un guerrier qui s'entretient avec un compagnon d'armes vu de face. Il y a lieu de noter ce tout petit garçon armé d'une sorte de sabre qui semble se diriger à grandes enjambées vers Marie-Madeleine agenouillée au pied de la croix. Ce jeune enfant a quelquefois un compagnon du

(1) FRIED. SCHLIE, *Das Altarwerk der beiden Brüsseler Meister Jan Borman und Bernaert van Orley in der Pfarrkirche zu Güstrow*. Güstrow, 1883. Le retable de Güstrow fut placé en 1522.

(2) Dr J. ROSVAL, *Schnitzaltäre in Schwedischen Kirchen und Museen aus der Werkstatt des Brüsseler Bildschnitzers Jan Borman*, fig. 16, Wastereas, fig. 17, Wilberga.



**Fig. 1 — Portement de Croix. -- Retable de l'église Saint-Denis, à Liège.**



**Fig. 2. — Portement de Croix. -- Retable de Güstrow. Travail de Jean Borman.**



même âge que lui ainsi qu'on en voit un exemple dans la scène de l'*Ecce Homo* du retable de Güstrow; parfois, il apparaît seul, comme dans le *Portement de croix* des retables bruxellois, de Westeraes et de Wilberga. Il accompagne le cortège à grands pas, trainant une sorte de bâton à gros bout (planche IX).

5. *La Descente de croix*. Ce sujet a des analogies avec la scène similaire du retable de Güstrow, surtout pour le groupe qui comprend Jésus descendu de la croix par Joseph d'Arimathie et Nicodème. Seulement la scène du retable de Saint-Denis paraît beaucoup mieux conçue que celle du retable de Güstrow (voir planche X, fig. 1 et 2). Outre qu'elle comprend plus de personnages, elle est mieux ordonnée; les attitudes, les gestes et les expressions des acteurs paraissent plus vraies et plus naturelles. Très pathétique la figure de Marie assise sur le sol, et celle de Marie-Madeleine agenouillée, et tendant leurs mains vers le corps sacré du Sauveur qui va leur être remis.

6. *La Pieta*. Cette scène ne correspond pas, de point en point, que je sache, à une scène déterminée d'un monument connu. Et cependant il ne serait pas malaisé de trouver, dans les productions de l'atelier de Borman, des figures analogues tant pour la Vierge, saint Jean, la sainte femme qui porte son voile aux yeux que pour Marie-Madeleine agenouillée (voir planche XI, fig. 1 et 2). Quant à cette dernière, on pourrait la rapprocher de la figure analogue — dans la scène de la *Pieta* — du retable de Westeraes.

Il ne serait pas superflu maintenant de nous arrêter un instant à l'encadrement architectonique du retable de Liège. Par sa partie supérieure, il semble s'apparenter à des retables originaires d'Anvers. Mais malgré le fleuron terminal, si l'on considère la ligne des parties latérales, le caractère des moulures, les crochets qui rehaussent la partie extérieure, les dais si complexes et si fouillés dans lesquels se perd la lumière, on songe davantage à un monu-

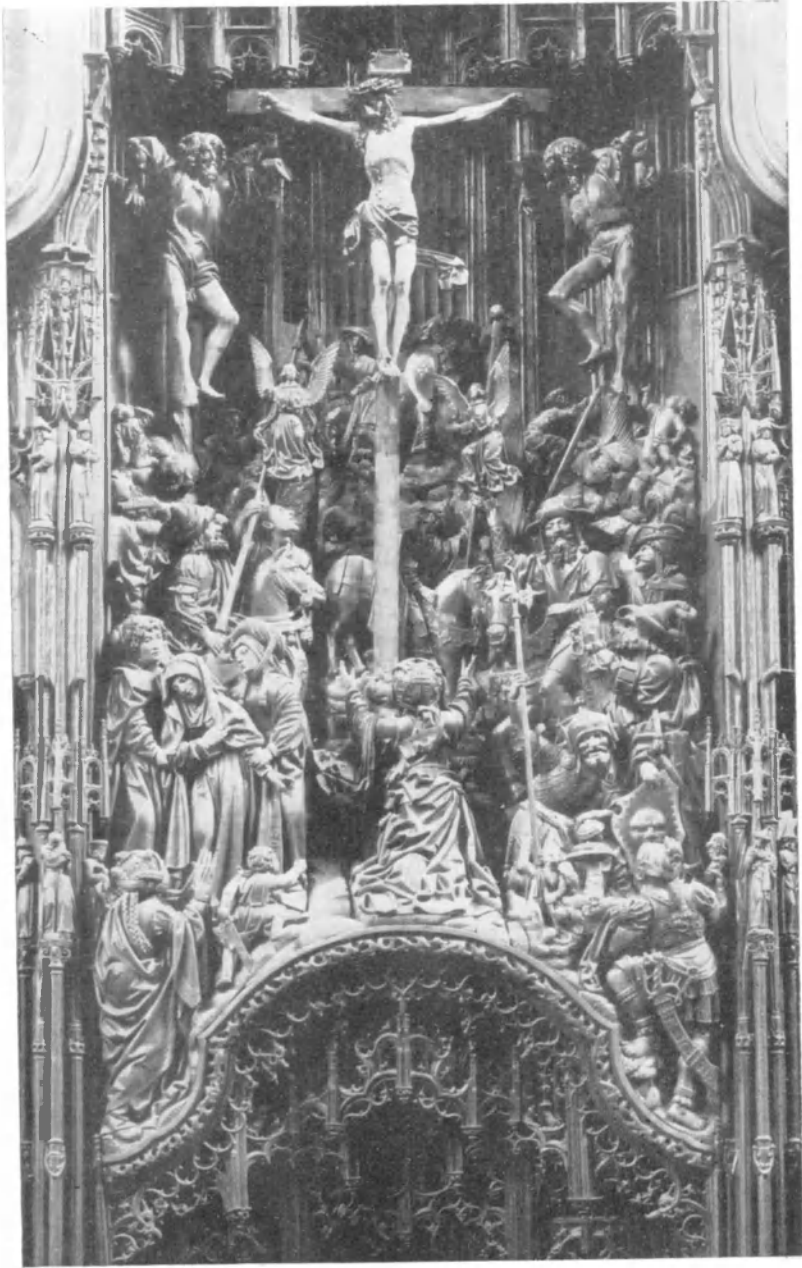
ment de provenance bruxelloise. A cet égard, c'est celui d'Herenthals qui nous donne le meilleur terme de comparaison<sup>(1)</sup>. C'est à ce point de vue surtout, que l'œuvre de Pasquier Borman a le droit d'être invoqué en l'occurrence, tandis que le retable de Saint-Georges, à Bruxelles, et celui de Güstrow sont pourvus d'architectures d'une moins grande recherche<sup>(2)</sup>. Par contre, les qualités plastiques du monument de Saint-Denis nous rapportent tout à fait du côté de Jean Borman. En effet, Pasquier n'a pas la même conception que son père. Il a des allures moins distinguées, il sait toutefois donner un tour aussi vivant et aussi animé aux scènes qu'il nous présente et il ne se prive pas du plaisir de faire la charge de ses personnages et cette tendance accidentelle chez Jean, semble plutôt dominer son fils. Aussi y a-t-il lieu de se demander s'il n'a pas sa large part dans l'exécution du retable de Güstrow qui s'éloigne assez fortement, sous le rapport du style et du caractère, du retable de Saint-Georges.

Les remarques et les rapprochements que nous venons de faire nous éloignent singulièrement du sentiment de J. Helbig.

« Les costumes, le style du travail et la collaboration de Lambert Lombard, écrivait-il en 1886, datent en quelque façon ce retable, et bien que, jusqu'à présent, on n'ait pu encore trouver aucun renseignement sur l'artiste ou les artistes qui en sont les auteurs, il est probable qu'il est l'œuvre des Suavius.

(1) Il convient encore de signaler le retable de Lombeke-Notre-Dame qui offre une architecture analogue. Ce monument a été attribué à Pasquier Borman. Seulement nous ne nous sommes pas rallié à cette attribution que partagent M. H. Rousseau et le chevalier Marchal. S'il existe, en effet, des affinités manifestes entre le retable de Lombeke-Notre-Dame et celui d'Herenthals au point de l'architecture, par contre les divergences nous paraissent manifestes tant pour la draperie que pour le caractère des têtes.

(2) Cfr Dr J. ROOSVAL, *op. cit.*, fig. 49.



Crucifiement. — Scène empruntée au retable de l'église Saint-Denis, à Liège.

Voici les raisons qui militent en faveur de cette opinion : 1<sup>o</sup> c'étaient les sculpteurs les plus renommés du temps d'Erard ; le retable de Saint-Denis est la sculpture la plus importante du règne de ce prince qui soit parvenue jusqu'à nous ; 2<sup>o</sup> l'ordonnance des groupes, surtout si l'on fait état de la différence de la nature des matériaux employés, n'est pas sans analogie avec les groupes représentant la légende de saint Lambert figurée au socle du buste-reliquaire de ce saint ; 3<sup>o</sup> Lambert Lombard, le peintre des volets du retable, et, par conséquent, le collaborateur du sculpteur, avait épousé, en secondes noces, la sœur de Suavius. Le retable a une hauteur de 4<sup>m</sup>87 sur une largeur de 3<sup>m</sup>16 (1). »

Le fait que ces artistes passaient, à Liège, pour les plus habiles de leur époque, et cet autre fait que les Zutman étaient apparentés à Lambert Lombard, ne présentent en réalité, aucune force probante. Le seul argument sérieux résulterait plutôt de la parenté claire, évidente, de leurs œuvres avec des scènes du retable de l'église Saint-Denis. Or, il nous est impossible avec la meilleure volonté du monde d'apercevoir ces analogies dans les scènes du socle de Saint-Lambert, même en tenant compte de la diversité des matières employées : ici, l'argent, là, le bois de chêne. Les scènes du socle n'ont qu'une cohésion relative, celles du retable sont d'un agencement très remarquable ; les personnages en métal sont petits, trapus et très gauches d'allure. Ils ne ressemblent donc, en aucune façon, aux personnages si bien campés et si judicieusement caractérisés du retable. Au surplus, les dais du support métallique n'évoquent en quoi que ce soit le souvenir de ceux du retable ; et pour ne citer qu'un fait, il y a abondance de petits pinacles, tandis qu'on n'en voit pas dans le retable de Saint-Denis. De part et d'autre,

(1) *Op. cit.*, pp. 154-155.

existent donc un autre esprit, une autre ordonnance et une autre facture. Les deux monuments procèdent par conséquent de deux centres distincts.

Quant à l'intervention de Lambert Lombard pour la facture des volets est-elle bien prouvée? Nous avons vu naguère dans une dépendance de l'église Saint-Denis des fragments de volets attribuables à deux mains, si nos souvenirs sont fidèles. Encore faudrait-il prouver qu'ils ont appartenu en partie du moins au retable de Saint-Denis! En tout cas, le retable de la *Passion* est antérieur à la carrière du maître liégeois (1505 + 1566). Tout au plus coïnciderait-il avec son adolescence car, si l'on prend comme point de repère le retable de Güstrow placé dans l'église collégiale de cette ville vers 1522, le retable de Liège doit être postérieur à ce dernier monument tout au plus de 5 à 10 ans. Si l'esprit ou la manière de Lambert Lombard ne s'aperçoit nulle part dans les groupes de la *Passion*, la personnalité du maître wallon ne nous paraît pas aussi étrangère aux scènes de la prédelle.

A vrai dire, par la silhouette accusée, par les attitudes vigoureuses des personnages, par le caractère des têtes, il est des figures de la prédelle qui ne seraient pas dépaysées près de celles de la dernière *Cène*, du Musée royal de peinture et de sculpture de Bruxelles, du Musée des Beaux-Arts de la Ville de Liège, etc., qui a été attribuée à Lambert Lombard. Mais cette restitution paraît pour le moins problématique, lorsqu'on compare des œuvres certaines de Lombard avec cette *Cène*. La façon de concevoir et de présenter les personnages qu'on y observe est d'ailleurs propre à des imagiers anversois, ainsi qu'on le constate dans maints retables de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, sortis de leurs ateliers; on peut même suivre cette tendance encore plus avant dans le xvi<sup>e</sup> siècle.

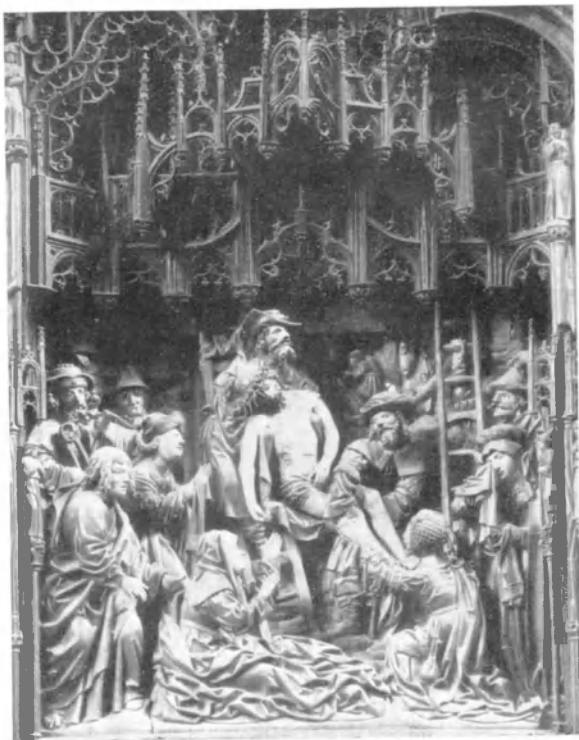


Fig. 1. — Descente de Croix. — Retable de la Passion. — Eglise Saint-Denis, à Liège.



Fig. 2. — Descente de Croix. — Retable de Güstrow. Travail de Jean Borman.



**Fig. 1. — Pieta. — Retable de l'église Saint-Denis, à Liège.**



**Fig. 2. — Pieta. — Retable de Güstrow. Travail de Jean Borman.**

Aucun renseignement d'archive n'a été découvert jusqu'à présent et je crains fort qu'on en rencontre jamais. Lorsque le retable figura à l'Art ancien, à Liège, il ne nous fut pas donné d'y trouver la moindre marque de fabrication ; de son côté, feu M. l'abbé Dobbelstein s'est livré à la même recherche sans plus de succès. Or, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et surtout au début du xvi<sup>e</sup> siècle, il était rare que cette formalité fût négligée, surtout à Anvers, où les marques étaient toujours données d'une façon apparente sur le sol des scènes ou sur la tête des personnages. Dans les ateliers bruxellois, il n'y avait de réellement bien apparente que la marque *Bruesel* apposée sur le socle des statuettes ou à la base même des retables. Le maillet, signe spécial des imagiers, se mettait au revers des statuettes ou des groupes ; c'est ainsi qu'à l'Art Ancien à Liège, en 1905, j'ai constaté que le retable du château des Mazures appartenant à M. Davignon, procédait d'un atelier bruxellois. Les groupes de Saint-Denis n'étant pas mobiles, il ne m'a pas été loisible de faire, sur ce point, des constatations précises.

Parfois, les artistes brabançons ont eu la bonne inspiration de signer leurs œuvres à une place plus ou moins en évidence : tel est le cas pour les retables de Bruxelles, de Güstrow, d'Hérenthals où Jean et Pasquier Borman ont posé leur signature sur le glaive des personnages. A côté de ces inscriptions, donnant des prénoms et des noms d'imagiers, il en est d'autres qui constituent des emprunts au *Gloria patri*, au *Salve Regina*, à l'*Ave Maria* ; il en est d'autres plus nombreux qui consistent en mots dépourvus de sens ou en suites de lettres qui se succèdent séparées ou non par des points, pour le seul agrément de l'œil.

Dès lors, la tâche s'imposait de relever toutes les inscriptions en lettres sculptées et dorées qu'on lit sur les bords des vêtements des personnages du retable. Dans les groupes de la prédelle, il n'en existe pas une seule, ce genre de décor étant, semble-t-il, tombé en désuétude avec



l'épanouissement de la Renaissance. Pour le monument de la Passion, le relevé en a été fait, il y a environ quatre ans, par les soins de M. le curé Dobbelstein, avant de faire replacer dans l'église le retable qui avait figuré à l'Art ancien. Loin de nous le désir de nous livrer à de longs commentaires sur ces assemblages de caractères et de mots relevés par M. l'abbé Dobbelstein.

En fait de mots qui donnent un sens quelconque, notons le DOMINI ou son abrégé DNI, le fragment de l'*Ave Maria* sur le manteau de la Vierge. Reste le mot A. L. T. qui figure sur le cimenterre d'un guerrier appartenant au *Crucifiement*. M. E. Brahy-Prost, qui me le signala naguère, et M. Dobbelstein, y voient une signature.



C'est vraisemblable puisque les Borman signèrent en effet de cette façon. Le mot avec le monogramme se compose de trois lettres parfaitement définies. Quant au rôle du point, il serait difficile de dire s'il intervient à titre d'ornement ou s'il marque la séparation des initiales appartenant à trois mots distincts.

Pour le moment, faute d'un compte, faute d'une donnée quelconque empruntée aux archives, on en est réduit aux conjectures. Nous n'avons pas la prétention d'apporter une solution; qu'il me soit permis toutefois de remarquer que le mot ALT est le mot allemand correspondant au mot français vieux... Est-ce là ce que l'artiste a voulu écrire sur le cimenterre du guerrier, ou bien est-ce une simple coïncidence graphique? D'aucuns trouveraient au moins surprenant qu'un artiste de nos contrées eût employé ce mot de préférence à l'épithète flamande OUD... Si je

voulais me laisser aller à la pente de mon imagination, j'y verrais sans hésitation le cryptogramme de Jean Borman désireux de se distinguer de son fils Pasquier. Maintenant, si l'on rapproche certains groupes du retable de Saint-Denis de ceux du retable d'Herenthals, on est bien forcé de convenir des analogies manifestes entre ces deux œuvres tant pour l'architecture que pour la plastique et la draperie.

Quoi qu'il en soit, par l'habileté qu'il déploie dans l'agencement des scènes, par la variété et la justesse des attitudes et le jeu animé des physionomies, l'auteur de la Passion se range parmi nos meilleurs imagiers brabançons. Qu'il tienne de Jean Borman ou de Pasquier son fils et collaborateur, c'est indiscutable ainsi que je me suis efforcé de l'établir; et, s'il ne s'identifie pas de fait avec le maître bruxellois, il ne lui cède guère à aucun égard. C'est assez dire que je ne puis croire à l'origine wallonne de l'imagier; si par impossible, il en était ainsi, il faudrait convenir que le sculpteur wallon n'aurait pas été formé à Liège, mais dans un atelier du Brabant, à l'école de Jean Borman, et, qu'il aurait profité des leçons de son maître au point sinon de l'éclipser, du moins de devenir son émule. N'est-il pas plus vraisemblable dès lors de considérer le retable de Saint-Denis comme une œuvre d'importation directe ?

Ce sentiment nous semble d'autant plus admissible que l'on sait la vogue énorme dont jouissaient les retables de l'école brabançonne. Et malgré de regrettables déprédations, il en existe encore des spécimens intéressants, non seulement en Belgique, mais en France, en Scandinavie, en Allemagne et, pas loin de nos frontières, à Düren, aux environs d'Aix-la-Chapelle, dans le pays de Juliers, etc. A Liège même les retables brabançons étaient connus dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'il résulte d'un document qui m'est obligeamment signalé par M<sup>sr</sup> Schoolmeesters.

Ce fut sous le décanat de Henri Bormans que la tour de

Saint-Martin fut reconstruite (1460-1491). Il fit faire à Anvers un retable pour le maître autel (3 juin 1480) : « *pro vectura tabule magni altaris de Antwerpia ad Leodium, pro duabus barre ferri appositis circa tabulam, pro fudera duarum wardarum cum earum cordellis, una ante tabulam altaris depingenda cum crucifixo et imaginibus S. Lamberti et S. Martini diavia et alia super ochsale ante Historias B. M. V. nigra. Payé 150 livres à Béatrix de Stockheim.*

*Henrico Pictori qui reparitione pedis nove tabule... Pro supplemento solutionis tabule neve magni altaris 1248 livres.*

*Johanni Peskair pictori pro pictura tabule magni altaris et pro munditione ejusdem (1).*

Qu'ajouterai-je à ces données circonstanciées, sinon de former le vœu qu'on découvre un jour le document qui nous fixe sur la provenance du retable de l'église Saint-Denis. Dés aujourd'hui il n'est plus permis de considérer l'origine brabançonne du monument qui vient d'être étudié, comme un fait invraisemblable.

\*  
\* \* \*

Je serais incomplet si j'éluais les objections qui me furent formulées à Liège même.

A la troisième section — Archéologie — du Congrès tenu dans cette ville, j'exposai, le 4 août 1909, les considérations qui précèdent, mais elles donnèrent lieu à des échanges de vues dont je signale les particularités les plus saillantes (2).

(1) Le fait capital qu'un retable d'Anvers a été amené d'Anvers à Liège ressort clairement de ce passage copié d'un registre des comptes du chapitre de Saint-Martin, de 1479-1482.

(2) *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège 1909), t. II, pp. 402-403 ; pp. 415 à 417.

Une objection me fut opposée par M. H. Hymans au sujet du caractère brabançon du retable. « Lambert Lombard régissait l'école brabançonne tout entière. Les jeunes artistes brabançons allaient à l'envi se mettre sous sa direction. On ne peut donc déterminer avec une précision entière ce qui émane de Liège et ce qui émane du Brabant à cette époque ».

Il y a une distinction à établir entre le retable proprement dit et la prédelle. Celui-là est plus ancien de style et appartient aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, à une époque où Lambert Lombard, né en 1505, ne pouvait pas encore exercer la grande influence que l'on sait. Celle-ci est plus récente et pourrait remonter à trente ans plus tard; seulement, pour ma part, je ne trouve pas de parenté entre les œuvres de Lambert Lombard et la vie de saint Denis l'Aéropagite. Tout au plus pourrait-on trouver des analogies entre la prédelle et cette fameuse *Cène* dont il a été question plus haut. Seulement il n'est pas prouvé que l'œuvre émane bien de l'artiste liégeois.

M. E. Brahy-Prost signala de son côté « que dans la partie supérieure du retable de Saint-Denis, notamment dans la scène de la *Flagellation*, certaines figures présentent le type des physionomies liégeoises ».

L'assertion est intéressante; mais pour établir un rapprochement qui vaille, il faudrait procéder avec rigueur, en se mettant d'accord sur ce qui constitue le type liégeois. Il importerait de recueillir, par exemple, au moyen de la photographie, le portrait des personnalités vraiment liégeoises et de les confronter avec les figures du retable. Nous ne songeons pas à de semblables moyens d'investigations, car depuis le xvi<sup>e</sup> siècle maintes modifications ont pu se produire dans des types ethniques. Mieux vaut, ce nous semble, comparer le retable de Saint-Denis à des œuvres similaires contemporaines. M. l'abbé Dobbelstein s'est refusé à se ranger à notre avis et il m'opposa la signature même de l'auteur, A. L. T., dont j'ai donné la repro-

duction du moule <sup>(1)</sup>. Est-ce bien, disait-il, la signature de l'artiste, ou plutôt les initiales de son nom? On ne peut en douter. D'abord parce qu'il était d'usage d'inscrire son nom sur une arme, un cimenterre, un poignard; ainsi dans le retable de Gústrow, Borman signe son nom tout au long sur un grand sabre : JAN BORMAN. Puis, notre retable renferme d'autres inscriptions, mais très différentes, lettres dorées ou peintes, se rapportant toutes à un texte biblique ou à une prière. Seules, nos trois lettres sont en relief, évidemment dans un but particulier <sup>(2)</sup>. Nous avons là, sans nul doute, le nom de l'auteur; il s'agit seulement de le retrouver dans des documents écrits, ce qui arrivera l'un ou l'autre jour. Par exemple dans les archives de la ville, d'une fabrique ou d'un couvent, on lira : tel jour, payé tant de florins pour fourniture de « l'armoire aux poupées », comme on disait. On cherchera alors la vie de l'artiste et on aura un meilleur argument que tous les rapprochements esthétiques, toujours sujets à caution. Sur ces rapprochements, on a cru pendant cinquante ans qu'il s'agissait de Suavius; ne nous trompons pas pendant cinquante autres années sur des raisons du même genre ».

Je ne demande pas mieux qu'on détermine le sens des lettres A. L. T.; que ces lettres constituent un mot unique ou des initiales, jusqu'à présent ces lettres restent inexplicables. Mais il ne s'ensuit pas que le retable ne soit pas brabançon ou d'inspiration brabançonne. Quant à contester la valeur probante de tout rapprochement, c'est

<sup>(1)</sup> *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège, 1909), t. II, pp. 415-416.

<sup>(2)</sup> Dans la discussion, M. G. Jorissenne fit la remarque que des « documents signalent un sculpteur liégeois du nom d'Antoine Tolet, mais il doit avoir vécu après la confection du retable ». Donc il n'y a pas lieu de s'en préoccuper en l'occurrence. Nous renvoyons du reste à la note que cet auteur a publiée à ce propos dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, en juillet-août 1909, pp. 59 et 60

s'exposer à des mécomptes. Ce serait s'interdire de classer toutes les pièces qui nous arrivent sans leur acte de naissance. Ce serait par voie de conséquence rendre impossible toute étude archéologique. Les rapprochements doivent avoir un caractère positif et si on a cru à l'intervention des Suavins, c'est uniquement parce que les rapprochements n'étaient pas sérieux, ainsi que je l'ai démontré.

Pour ma part, mes remarques ont porté sur les rapprochements de figures et sur les détails architectoniques ; j'ai noté entre autres particularités le contour du retable. M. l'abbé Dobbstein fit observer que le contour du retable est uniquement de courbes convexes. Or, il m'opposa les exemples de sept ou huit retables d'Allemagne, tous flamands, tous de 1520 ou environ, tous portant la marque brabançonne ou anversoise (Gunsters, Linnick, Mercks, Müntz, Sierdorf, Titz), où dans la partie supérieure on ne voit que des courbes concaves.

Ces divers monuments émanent tous d'Anvers, tandis que le retable de Saint-Denis ne porte pas de marque de provenance anversoise. Il y a, du reste, des retables d'Anvers qui terminent par d'autres courbes, entre autres ceux d'Oplinter, d'Op-Iltre, de Piétrain, etc. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on faisait des retables non seulement à Bruxelles, à Anvers, mais aussi à Malines. Pour ce qui concerne l'architecture et en particulier les dais du retable de la Passion de Saint-Denis, je me bornerai à rappeler les frappantes analogies que cette œuvre présente avec le retable de Pasquier Borman conservé à Herenthals.

Contrairement à l'avis de M. l'abbé Dobbstein, j'affirmai que mes « conclusions n'ont rien de subjectif, mais sont fondées sur les ressemblances faciles à constater.... et il se peut, concédai-je, que le retable ait été fait à Liège par un ouvrier formé à une école du Brabant, mais je ne le crois pas ; la réputation des ateliers brabançons attirait les commandes ». Les registres de la

collégiale Saint-Martin nous révèlent une de ces commandes qui avait déjà été faite au xv<sup>e</sup> siècle (1).

Jos. DESTRÉE.

(1) Article cité dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, pp. 58 et 59. En somme, les arguments cités dans cet article sont à peu de chose près les mêmes que ceux produits dans la discussion en section.

---

# RAPPORT

SUR

## LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES EN 1910

PAR L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

Fidèle à sa ligne de conduite, l'Institut archéologique liégeois a entrepris, en 1910, toute une série de recherches et de fouilles méthodiques : il a, en outre, procédé à de nombreuses enquêtes, soit à la suite de l'annonce de trouvailles, soit en vue de fouilles ultérieures.

### I.

#### SUBSTRUCTIONS PLACE SAINT-LAMBERT A LIÈGE.

Dans le courant des mois de janvier et de février, de nouveaux travaux de déblais, occasionnés par la pose des câbles électriques du vicinal de Liège à Barchon, ont remis à nu certaines parties des substructions de la place Saint-Lambert.

Ces déblais n'ont donné lieu à aucune trouvaille importante; elles ont seulement permis de faire un certain nombre de constatations intéressantes venant partiellement confirmer ou compléter celles de l'année précédente (1).

(1) Au sujet des trouvailles de 1909, voyez *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIX, pp. 561-562.



II.

DÉCOUVERTE ET FOUILLE D'UN CIMETIÈRE

FRANC A HERSTAL <sup>(1)</sup>.

Dans les derniers jours du mois de mars dernier, M. François Declaye, industriel à Herstal, voulut bien nous prévenir de ce qu'une ancienne sépulture et quelques antiquités venaient d'être découvertes dans le jardin de son habitation.

Notre service des fouilles se rendit aussitôt sur les lieux, avec notre conservateur M. J. Servais, et reconnut qu'il s'agissait d'une importante sépulture franque pourvue d'un assez riche mobilier funéraire.

Indépendamment d'un squelette de femme, on avait, en effet, exhumé deux belles fibules (une entière, une fragmentée) en potin, couvertes de dessins gravés et ornées de verroteries rouges, une perle discoïde perforée en ambre, un bracelet « à tampons » en argent, enfin un objet en fer très oxydé (percoir ?) muni d'un anneau en bronze.

Avec un désintéressement digne des plus grands éloges, M<sup>rs</sup> et M<sup>lle</sup> Declaye nous offrirent spontanément tous ces objets pour le Musée archéologique et nous autorisèrent à poursuivre, à notre profit, les recherches dans leur propriété <sup>(2)</sup>.

Ces recherches, qui se sont prolongées pendant une huitaine de jours, ont amené la découverte de quatre nouvelles tombes, malheureusement beaucoup moins riches que la précédente ; elles n'ont produit que quelques objets sans intérêt spécial : francisques, fer de lance, épée

<sup>(1)</sup> Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Herstal.

<sup>(2)</sup> Voir l'annonce de cette découverte dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 5<sup>e</sup> année (1910), pp. 50-51.

longue, petite boucle de ceinturon en bronze, débris de poteries ornées à la roulette, etc.

Ces fouilles ayant fait l'objet d'une notice spéciale et détaillée dans le présent tome XL de notre *Bulletin* <sup>(1)</sup>, nous nous bornerons à renvoyer à ce mémoire.

\*  
\* \*

Une dernière partie du cimetière franc de Herstal sera fouillée dans le courant de l'année prochaine ; les autorisations nécessaires à ces fins nous ont été obligeamment données par M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Lambinon.

### III.

#### TOMBES MÉROVINGIENNES A AMPSIN <sup>(2)</sup>.

Des travaux de terrassements exécutés au mois de mai à Ampsin, tout près de la gare de la localité, ont amené la découverte, indépendamment de quelques ossements humains (fragments de deux crânes isolés), d'un tombeau à longs côtés formés de moellons posés à sec (sans mortier) et mesurant approximativement 2<sup>m</sup>05 de longueur, 0<sup>m</sup>63 de largeur et 0<sup>m</sup>42 de profondeur ; les parois latérales portaient encore les traces d'un enduit rougeâtre ; le fond, la voûte et les petits côtés étaient formés de plaques de schiste.

Le crâne et les quelques os du squelette tombèrent en poussière. Une petite urne de 0<sup>m</sup>075 de hauteur, ornée à la roulette, et de forme carénée, accompagnait les ossements ; quatre clous (crochets) en fer, retrouvés dans la

(1) J. SERVAIS, *Découverte d'un cimetière franc à Herstal dans Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (1910), pp. 35-40, planche I.

(2) Arrondissement administratif, judiciaire et canton : Huy.

tombe, provenaient sans doute du cercueil en bois dans lequel le cadavre avait été renfermé.

Notre dévoué collègue, M. le Dr B. Wibin, avait bien voulu, dès l'annonce de la trouvaille, se rendre sur les lieux et suivre les travaux.

Une nouvelle tombe a été retrouvée au mois de juillet ; elle renfermait quelques débris d'ossements humains, des clous provenant du cercueil, une petite poterie en terre rougeâtre et un bracelet en bronze.

Ces diverses antiquités ont été recueillies pour les collections des *Chercheurs de la Wallonie*.

Antérieurement, plusieurs trouvailles archéologiques ont déjà été signalées à Ampsin.

En 1835, au lieu dit *Cimetière des Sarrasins*, on a découvert une soixantaine de tombes franques dont plusieurs étaient pourvues de leur mobilier funéraire (poteries, bagues, colliers) <sup>(1)</sup>.

Il y a quelques années, d'autre part, on y a retrouvé une sépulture belgo romaine isolée, contenant divers objets, dont une petite urne en terre brune, des débris de fibule en bronze, une statuette en terre blanche (Vénus Anadyomène), une épingle en os, etc. <sup>(2)</sup>.

(1) A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège. Notices historiques*, p. 23

(2) Ces diverses antiquités, après avoir été patiemment recueillies par M. Georgien-Heyne, amateur, à Ombret, sont depuis 1908 entrées dans les collections du Musée archéologique de Liège.

IV.

SUBSTRUCTIONS BELGO-ROMAINES A VISÉ (1).

Vers la fin du mois de juillet 1910, en déblayant un terrain faisant face au boulevard, pour y construire un magasin, on a mis à découvert, dans l'angle méridional du terrain, deux petits tronçons de murs se joignant à angle droit et composés de blocs de calcaire et de morceaux de tuileaux réunis par du mortier fin et résistant ; l'épaisseur de ces murs variait entre 0<sup>m</sup>35 à la base, et 0<sup>m</sup>65 à la partie supérieure. Ces substructions étaient recouvertes de remblais d'environ 2<sup>m</sup>00 de hauteur.

L'espace compris entre les murs était rempli d'une terre noire et grasse, mélangée de nombreux morceaux de tuiles ; dans ce milieu, on a recueilli une tuile (*tegula*) entière et le goulot avec deux anses d'une poterie en terre jaune (*lagena*).

Les découvertes se sont bornées à cela (2) ; bien qu'elles soient minimes, elles ne manquent cependant pas d'intérêt en ce sens qu'il doit probablement avoir existé quelque rapport entre la villa, dont il n'a été retrouvé que quelques substructions, et la riche sépulture belgo-romaine qui a été mise au jour en 1898 à quelques centaines de mètres plus loin, près de l'école moyenne, au chemin de Moulard.

Cette tombe, pourvue d'un important mobilier, renfermait, indépendamment d'une série de poteries diverses, un flacon carré à anse plate, deux petits mascarons en

(1) Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Dalhem.

(2) Tout semble prouver que la villa s'étend sous le boulevard actuel et les habitations d'en face. L'Institut, prévenu tardivement de la trouvaille, n'a pu que recueillir de la bouche du propriétaire du terrain, M. Claessens, les renseignements qui précèdent.

verre bleu et une remarquable fiole à parfum portant sur le fond le mot **EVHO** || **DIA**, des deux côtés d'une représentation de la déesse *Fortuna*, avec ses attributs ordinaires : gouvernail et corne d'abondance <sup>(1)</sup>.

Visé est, du reste, une localité, dont l'origine doit remonter à une haute antiquité ; elle est longée par une voie romaine et a très probablement été dotée, à la même époque, d'un pont jeté sur la Meuse ; Visé a, d'autre part, été le siège d'un atelier monétaire à l'époque carolingienne, preuve évidente que la localité avait antérieurement déjà une certaine importance.

## V.

### DÉCOUVERTE DE TOMBES MÉROVINGIENNES OU CAROLINGIENNES A LOËN (LIXHE) <sup>(2)</sup>.

Des ouvriers travaillant au pied de la montagne de Loën à la construction d'une voie ferrée particulière pour la Société des Ciments de Loën à Loën (dépendance de Lixhe), ont mis au jour, dans le courant du mois d'octobre dernier, sur le coteau de Loën, tout près de l'habitation de M. de Brognez, bourgmestre de la localité, un certain nombre de sépultures ; les squelettes, au nombre de six ou sept, gisaient pêle-mêle dans de la craie remaniée et n'étaient accompagnés d'aucun objet.

A diverses reprises, des sépultures du même genre ont été découvertes à Lixhe <sup>(3)</sup> ; elles doivent, selon toute vrai-

<sup>(1)</sup> Voyez *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVIII, pp. 221 et suiv.

<sup>(2)</sup> Lixhe, arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Fexhe-lez-Slins.

<sup>(3)</sup> Sur ces découvertes, voyez *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. X, pp. 70 et suiv.

semblance, remonter à la fin de l'époque mérovingienne ou aux premiers temps de l'époque carolingienne.

M. l'ingénieur Maurice Gérumont, l'un de nos membres et frère de M. Pierre Gérumont, ingénieur-directeur de la Société des Ciments de Loën, avait bien voulu se charger de suivre pour nous les travaux et de recueillir, le cas échéant, les objets qu'ils auraient révélés.

## VI.

### DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE RUE DES PRÉMONTRÉS A LIÈGE.

Une intéressante découverte a été faite dans la dernière quinzaine du mois dernier dans un terrain de la rue des Prémontrés ; au cours des déblais occasionnés par la construction des nouvelles installations de l'*Office des Propriétaires*, on a exhumé, d'une couche de terre arable, indépendamment d'une certaine quantité d'ossements humains retrouvés épars, un nombre considérable de poteries et de tessons divers paraissant remonter, la plupart, au *xvi<sup>e</sup>* siècle.

M. E. Denis, directeur de l'agence liégeoise de l'*Office des Propriétaires*, qui a soigneusement recueilli tous ces objets et débris, avait bien voulu nous faire prévenir de ces trouvailles ; il nous a non moins obligeamment permis de les examiner et de les publier <sup>(1)</sup>.

Nous nous bornerons, pour le moment, à donner ici l'inventaire des principaux objets mis au jour.

La majeure partie des trouvailles consiste en petites cruches ansées et en petits vases à trois pieds, à panse rugueuse, en pâte brune ou jaunâtre, recouverte partiel-

(1) Une étude quelque peu étendue ne pourra être consacrée à cette découverte, que lorsque les nombreuses poteries, aujourd'hui encore fragmentées ou brisées, auront pu être reconstituées.

lement de vernis ; il s'agit, en l'espèce, de la céramique grossière qui en était en usage dans nos contrées vers le xvi<sup>e</sup> siècle. Cette série de poteries ne manque pas d'offrir des types intéressants : un fragment de cruche présente notamment une décoration en creux, assez rudimentaire, il est vrai, mais qui semble dénoter une époque assez reculée (xiv<sup>e</sup> ou xv<sup>e</sup> siècle ?).

Il importe de signaler aussi un vaste récipient en terre jaunâtre encore recouverte d'un épais vernis jaune, et qui servait sans doute de terrine ; il est muni de deux fortes anses destinées à le transporter.

Mentionnons encore une statuette en terre cuite blanche, acéphale (hauteur primitive : 0<sup>m</sup>115), représentant Jésus enfant ; ce dernier est figuré entièrement nu, le cou orné d'un collier terminé par une croix et portant sur la main gauche le globe crucifère.

Un fragment d'une autre statuette, plus grossière, reproduit la partie inférieure d'une robe de moine et conserve des traces de son ancienne polychromie.

D'autre part, les déblais ont fourni une clef en fer et trois objets en bronze : une petite agrafe de manteau (fibule ronde avec ardillon), un dé à coudre et un fragment de chaînette.

Ces trouvailles, comme on peut le voir par cette simple énumération, ne manquent pas d'intérêt ; on n'ignore pas, en effet, qu'à proximité de l'emplacement qui a été déblayé s'élevaient autrefois l'église (avec son cimetière) de Saint-Nicolas au Trez et celle de Sainte-Marie-Madeleine en Ile, sa voisine (1).

(1) Voyez notamment Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. IV, pp. 89-90 s. v. *Vert-Bois*.

VII.

DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE FRANÇAIS À ENGIS (1).

Sur le territoire d'Engis, à proximité de la gare d'Hermalle et au lieu dit « La Mallieue » sont situés des fours à chaux et une carrière exploités par M. Dumont, d'Ampsin.

Le calcaire viséen étant, en cet endroit, recouvert d'un épais manteau de limon et de terre végétale, l'exploitant doit faire procéder de temps à autre à des terrassements destinés à dégager le front de taille et à mettre à nu la roche qu'il exploite.

C'est au cours de travaux de ce genre que, dans le courant du mois de novembre dernier, les ouvriers ont mis à jour un squelette humain, enfoui à 0<sup>m</sup>60 de profondeur et qui devait, d'après les renseignements obtenus dans la suite, être étendu dans la direction Est-Ouest.

Aux côtés du squelette, se trouvaient deux couteaux ou poignards, dont l'un, paraît-il, d'assez grandes dimensions, a malheureusement été égaré par les terrassiers ; l'autre a été conservé et a une longueur de 0<sup>m</sup>13, dont un peu plus des deux tiers doivent être comptés pour la lame et le reste pour la soie.

Un petit bol en terre, gris à l'intérieur et noirâtre à l'extérieur, avait été placé entre les jambes du défunt ; il est haut de 0<sup>m</sup>075 et affecte assez bien la forme de deux troncs de cône se joignant par leurs bases. La partie supérieure devait être surmontée d'un col peu élevé ; elle est ornée de stries tracées avec peu de régularité suivant des plans parallèles au bord du vase.

L'épaisseur des os du crâne, dont la calotte, avec les

(1) Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Hollogne aux Pierres.



arcades sourcilières, a été retrouvée, et la soudure des différentes pièces de la partie recueillie établissent qu'il s'agit des restes d'un adulte ou d'un vieillard.

Il est probable que l'individu dont on a retrouvé les restes, appartenait à une tribu ou à une famille qui n'était que de passage en cet endroit, car il serait difficile d'expliquer autrement le motif pour lequel cette sépulture était isolée et celui qui avait fait négliger de placer le corps dans un caveau, comme les Francs avaient l'habitude de le faire.

Les travaux de terrassement qui ont été poursuivis à l'endroit où fut faite la trouvaille n'ont plus amené de nouvelles découvertes ; ils ont été constamment surveillés par des membres de la Société *Les Chercheurs de la Wallonie*, qui ont eu la grande obligeance de tenir l'Institut au courant de cette affaire <sup>(1)</sup>.

### VIII.

#### DÉCOUVERTE D'UNE SCULPTURE BELGO-ROMAINE A JUPRELLE <sup>(2)</sup>.

Il y a une vingtaine d'années, en reconstruisant l'église actuelle de Juprelle, on retira des substructions d'une église primitive qu'avait remplacée le temple qu'on démolissait, un certain nombre de pierres de plus ou moins grandes dimensions, dont deux ouvragées. Celles-ci excitèrent-elles la curiosité des inventeurs ? Toujours est-il

(1) M. Louis de Rasquin, le dévoué secrétaire de la Société *Les Chercheurs de la Wallonie*, a bien voulu nous remettre une note détaillée sur cette trouvaille. Cette note, à laquelle sont empruntés les renseignements qui précèdent, a depuis été publiée dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 6<sup>e</sup> année (1911), pp. 8-9.

(2) Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Fexhe-Slins.

qu'elles ne furent plus réemployées, mais demeurèrent, l'une en possession d'un maçon de la localité, l'autre du curé du village, l'abbé Hoofs.

La première, après être restée exposée pendant des années, à front de rue, contre la façade de la maison du sieur G. Halëng-Lelarge, finit par être jetée dans les fondations d'un des murs latéraux d'une fosse à purin ; la seconde, mieux appréciée sans doute, servit de piédestal dans un des parterres du jardin de la cure jusque vers 1900 ; elle disparut peu après, sans laisser de trace.

Un de nos plus dévoués correspondants, M. Léopold Debrassinne, qui avait soigneusement gardé le souvenir de cette trouvaille, voulut bien, au mois de septembre dernier, attirer notre attention sur le grand intérêt qu'il y aurait à retrouver la trace de ces deux pierres.

Grâce à ses intelligentes investigations et à ses démarches, l'une de ces deux sculptures a enfin revu le jour au mois de novembre dernier ; il s'agit d'un très beau tambour de colonne entièrement recouvert de bas reliefs, auquel une notice détaillée sera consacrée dans l'un des prochains numéros de la *Chronique archéologique du pays de Liège*.

Des recherches seront entreprises dès le printemps prochain pour retrouver le second tambour.

## IX.

### SUBSTRUCTIONS ET CAVE BELGO-ROMAINE A BON SIN <sup>(1)</sup>.

A trois cents mètres environ d'un poste de relais fouillé en 1908 et à quelque distance de la grande voie consulaire de Tongres à Arlon, existent sur le territoire de Bonsin

(1) Bonsin, arrondissement administratif et judiciaire : Dinant ; canton : Ciney.

de vastes substructions d'une importante villa belgo-romaine. La relation évidente qui existe entre celle-ci, le poste de relais ci-dessus d'une part et un petit cimetière à incinération d'autre part, ont engagé l'Institut à pratiquer quelques recherches dans ces substructions, d'autant plus que le propriétaire du terrain avait déjà commencé à pratiquer certains déblais dans le but de retirer du sous-sol les pierres qui gênaient ses travaux de culture.

Ces recherches ont amené la découverte de l'une des caves de la villa ; cette cave, parfaitement conservée et construite avec beaucoup de soin, était obstruée par des débris de tout genre ; de forme à peu près carrée, elle mesurait extérieurement 4<sup>m</sup>30 × 4<sup>m</sup>50, l'escalier en pierre qui y conduisait avait 1<sup>m</sup>30 de largeur.

C'est ainsi qu'on put recueillir divers fragments de tuiles avec le sigle B P, des centaines de tessons de poteries de tout genre, des fragments de verreries et divers objets en bronze, en fer et en pierre ainsi que deux monnaies en argent (deniers de Titus (?) et de Philippe pères.

Cette fouille fera l'objet d'une notice spéciale dans notre *Bulletin*.

## X.

### OSSEMENTS HUMAINS A VOROUX-GOREUX (1).

Au mois de mars dernier, M. Body, ingénieur agricole à Hollogne-aux-Pierres, voulut bien nous prévenir de la découverte à Voroux, d'ossements humains et, disait-on, de poteries anciennes.

Après enquête faite sur les lieux, il a été démontré qu'il ne s'agissait là que d'un dépôt relativement moderne : ce qui restait d'un squelette humain avait été retrouvé

(1) Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Hollogne aux Pierres.

à une faible profondeur, tout près de la gare de Voroux-Goreux, le long de la grand'route.

Quant aux poteries qu'on prétendait avoir recueillies en même temps, elles se réduisaient à un débris de grande jarre en terre jaune vernissée, telles qu'on en emploie encore actuellement dans les fermes de la Hesbaye pour conserver le lait.

## XI.

### ENQUÊTES DIVERSES.

En suite de certaines indications qui nous avaient été fournies par d'obligeants correspondants ou dans le but de préparer les fouilles de 1911, des recherches sommaires ou enquêtes ont été faites à Othée, à Tinlot, à Tilff et Ouffet.

\*  
\*\*

L'Institut se fait un devoir d'assurer de sa vive reconnaissance tous ceux qui ont bien voulu lui faciliter l'accomplissement de sa tâche, soit en lui fournissant des renseignements, soit en lui accordant des autorisations de fouilles.

Ses remerciements s'adressent notamment à :

M<sup>rs</sup> et M<sup>lle</sup> Declaye, à Herstal ;

M. le D<sup>r</sup> B. Wibin, à Amay ;

M. J. Claessens, à Visé ;

MM. Maurice Gérumont, ingénieur à Liège, et Pierre Gérumont, ingénieur-directeur de la Société des Ciments de Loën ;

M. E. Denis, directeur de l'agence liégeoise de l'Office des propriétaires ;

M. Léopold Debrassinne, propriétaire à Wilhogne.

L'Institut doit enfin de chaleureux remerciements à

M. Firmin Hénaux, qui, cette année encore, a bien voulu se charger de l'organisation et de la direction des fouilles du Condroz.

*Le Secrétaire,*  
L. RENARD-GRENSON.

Liège, 31 décembre 1910.

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

## NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS CE VOLUME

- AA, Anne van der, 73. — Gérard van der, 73.
- ABBEVILLE, XIII, 136
- ADELSTAN, roi d'Angleterre, 157.
- ADRIEN I, pape, 143.
- AIGREMONT, 73.
- AIX, Jean d', 234.
- AIX-LA-CHAPELLE, 52, 255.
- ALBERT, L'archiduc, 76.
- ALDRICUS, abbé de Saint-Riquier, 142.
- ALLAGON, Blasco d', 91. — Marguerite d', 91, 92, 93, 94.
- AMAY, IX, X.
- AMIENS, Le château d', 158.
- AMPSIN, 263.
- ANDENNE, X.
- ANDRÉ, Antoine, 207.
- ANGELRAND, abbé de Saint-Riquier, 168.
- ANGILBERT, abbé de Saint-Riquier, 142 sv. — Saint, 135.
- ANGLETERRE, Gilbert d', 198, 199. — Richard d', 198, 199.
- ANGLEUR, IX.
- ANNEVOYE, Marguerite d', 73.
- ANSCHERUS, abbé de Saint-Riquier, 143, 145.
- ANSEMBOURG, La maison d', III.
- ANTHISNES, 42.
- ANVERS, 52.
- ARBOIS, 137.
- ARCIS, 172.
- Hérissende, comtesse d', 174.
- ARCIS, Hilduin, comte d', 175.
- ARDUIN, Le comte, 148.
- ARNOULD, comte de Boulogne, 135. — Comte de Flandre, 157, 158.
- ARNSBERG, 4.
- ART, Maître, architecte du palais de Liège, 230.
- AUBEL, 104.
- AUCHAPT, Antoine, XV.
- AUGUSTE empereur romain, IX.
- AUTRICHE, Georges d', prince-évêque de Liège, X, 73, 209, 211. — Jean d', 76.
- AWAN, 44.
- AYWAILLE, 41, 43, 44.
- BAR, Clémence de, 138, 198. — Renaud de, 198.
- BAR-LE-DUC, 137.
- BARON, Auguste, 127.
- BASSENGE XIII. — Gilles, 216.
- BAVIÈRE, Albert V, duc de, 214, 216. — Ernest de, prince-évêque de Liège, I-8, 22, 55, 75, 215, 216. — Ferdinand de, prince-évêque de Liège, XII, 219, 220, 235. — Jean de, prince-évêque de Liège, X. — Jean Théodore de, prince-évêque de Liège, X, XII. — Maximilien-Henride, prince-évêque de Liège, 235.
- BEAUMONT, Mathieu de, 198, 199.

- BEAUVAIS, Hugues de, 139.  
BEEST. M<sup>lle</sup> de, 73.  
BEN-AHIN, XIII  
BERGHES, Johan de, 67 — Robert de, prince-évêque de Liège, X.  
BERLAYMONT, Le comte de, XII. 241.  
BERLO, Jean de, seigneur de Brus, 64.  
BERNARD, Philippe, 108.  
BERNIMOLIN, G., 27  
BERTHE, fille de Charlemagne, 142 sv.  
BEX, Françoise, 85. — Guillaume, 85. — Jeanne, 71, 85.  
BINCHE, XIII.  
BINCHOYS 206.  
BLANCKENBERG, Le château de, 118.  
BLISIA, 240.  
BITTERSWYCK Rupert de, 206, 207.  
BOCK ZU HEPSCHEIDT, Anne-Marie Gertrude, 87  
BOILEAUX, Jean Baptiste de, 84.  
BOIS D'HAVRÉ, XIII.  
BOMMEL, M<sup>r</sup> van, 107; évêque de Liège, 107.  
BONHOME, Pierre, 221.  
BORMAN, Jean, 247, 250, 253, 255. — Pasquier, 248, 250, 253, 255, 259.  
BORMANS, Henri, 255. — 7, 217.  
BORSET, François, 227, 228, 229.  
BOSSAERT, A., 217. — Walter, 217.  
BOUCHOVEN, Jean van, 71.  
BOUILLON, 53.  
BOULOGNE, Renaud de, 201.  
BOUX, Jean, 50, 60.  
BRAAZ-MONTFORT, Noël de, 81. — Pétronille de, 80, 81.  
BRASSART, Jean, musicien liégeois, 206.  
BRASSINNE, Barthelemy, 100, 101.  
BRAXHE, 240.  
BRETEUIL, 135, 136, 137.  
BREUGEL, Gertrude de, 69. — Thierry de, 69.  
BRICQUE, La, 241.  
BROGNART, Hugues, 54, 62.  
BRONCHOV, M<sup>lle</sup> de, 73.  
BRUSTHEM, 48.  
BUCQUOI, Le comte de, 76.  
BUEL, van, 119.  
BULLES, 137. — Adelize de, 199. — Lancelin de, 138.  
BYE, Catherine de, 69. — Thierry de, 69.  
CARLOMAN, abbé de Saint-Riquier, 143, 150.  
CARMES, Catherine de, 85.  
CASTRO, Jean de, 211, 212, 213, 214, 225.  
CELLES, XIV.  
CHAALIS, Le prieuré de, 199, 200.  
CHALONS, Hugues de, prince-évêque de Liège, 24.  
CHAPEAUVILLE, Guillaume, 49, 60.  
CHARLEMAGNE, 135, 142 sv.  
CHARLES LE CHAUVÉ, 135, 148, 150 sv.  
CHARLES LE TÊMÉRAIRE, v, 48, 53.  
CHARLES MARTEL, 143.  
CHARLES QUINT, 51, 53.  
CHARTRES, 136.  
CHASTELET, Jean de, 209.  
CHATELET, 209.  
CHERATTE, 27.  
CHESTER, Hugues, comte de, 198, 199.  
CHESTRET DE HANEFFE, Jean-Remy-Marie-Jules, baron de, xxvii, xxviii, 117-130.  
CHIROUX ET GRIGNOUX, 235 sv  
CHOKIER, 233. — Louis de, 62  
CHRISTYN, Pierre, 87.  
CHURRE, Anne delle, 86.  
CLERMONT, 199. — Mathilde de, 201, 202. — Raoul de, 201. — Renaud II, de, 198, 199, 200, 202.  
CLOSON, Gilles, 108.  
CLOTAIRE I, 142.  
CLOVIS III, 145.  
CLUNY, 190 sv.  
COLLEY, Bauduin, 49, 59.  
COLSON, Louis-Joseph, XII.  
CONINXHEIM, IX, XIV.

- CONTRAIRE, Etienne, 217.  
COOLEN, Pierre, 222.  
COPIS, Jean de, 207.  
COPPEN, 208.  
CORBUSIER, Jean-François, 108.  
CORT, Bartholomé-François de, 86. — Ermengarde de, 68. — Florent de, 68. — Françoise-Agnès de, 87. — Gaspar de, 82. — Henri de, peintre, 82. — Jean de, 68, 85, 86. — Marguerite de, 71. — Otton de, 69. — Pierre de, 72. — Pierre de, moine du Val-Saint-Lambert, 86. — Pierre Wantersens de, 71. Voir Cort dit Curtius ; Corte de ; Corte dit Curtius ; Curtius.  
CORT DIT CURTIUS, Henri de, 86. — Henri de, doyen d'Eindhoven, vice-doyen de Saint-Servais, à Maestricht, 74 — Hierôme de, 73. — Jacques de, seigneur d'Oupeye, 72, 73. — Jean de, 73, 74, 75.  
CORTE, Anne-Marie de, 85. — Blaise-Henri de, 94, 96, 97. — Charlotte de, religieuse sépulcrine, à Liège, 86 — Corneille de, 82. — Florissens de, 72. — François de, 83. — Guillaume de, seigneur de Stegen, 68. — Henri de, 84. — Jean de, frère-prêcher, 85. — Jean-Baptiste de, 87. — Jeu-Charles-Philippe de, 87. — Jean-Ferdinand de, 87. — Jeanne-Françoise de, 86. — Loef de, 68. — Marguerite de, 84. — Marguerite-Isabelle de, 84. — Marguerite-Philippine de, 94, 95. — Pierre de, chanoine de Bois-le-Duc, 69. — Wautier-Florissens de, 69.  
CORTE DIT CURTIUS, Henri de, 87. — Jacques de, jurisconsulte, 82. — Marie de, 88. — Pierre de, 82, 89, 90.  
COSCHINUS, abbé de Saint-Riquier, 142.  
COUMONT, Charles, 110.  
COUNOTTE, Jean, 49, 59, 60  
CRAHAY, Joseph, 108.  
CREIL, 199  
CREYR, Nicolas, 100, 101.  
CURTIUS, La maison, II, III, IV, XXXI.  
— Anne-Françoise de, religieuse de Robermont, 89. — Blaise-Henri de, 88 — Catherine de, béguine, à Liège, 66, 67. — François de, chanoine de Saint Barthélemy, à Liège, 89. — Gaspard-Jean de, 89. — Guillaume de, 72. — Henri, 72. — Isabelle de, 66. — Jacques de, 84, 85. — Jean, seigneur d'Oupeye, le Crésus liegeois, 65, 97. — Jean de, curé de Saint-Servais, à Liège, chanoine de Sainte-Croix, à Liège, 69, 70, 71, 72. — Maghin de, 67. — Maghin de, béguine, 66, 67. — Marie de, 66. — Marie-Joseph, religieuse sépulcrine, à Liège, 86. — Pierre de, 67, 88. — Pierre de, vice-prévôt de Saint-Servais, à Maestricht, 73. — Radul de, 65.  
CURTIUS DIT DE CORTE, Henri de, trésorier de Saint-Lambert, à Liège, 89. — Jean-Jacques, chanoine de Saint-Paul, à Liège, 89. — Lothaire, 90. — Pierre, 84.  
DAGOBERT, 163. — I, 141.  
DALHEM, 104.  
DAMMARTIN, 131 sv. — Les comtes de, 182 sv.  
— Albéric de, 201, 202. — I de, 138. — II de, 138. — Clémence de, 200, 202. — Hugues de, 190 sv. — I de, 183, — II de, 183. — Lancelin de, 138, 198, 199, 202. — Manasses, comte de, 137, 138, 203. — Ses enfants, 203. — Oylard de, 190. — Pierre de, 131, 138, 191. — Raoul de, 190. — Rasse de, 131, 195.  
DAMRÉ, 42.



- DANKERS, Ghislain, 208.  
DANS, Mathieu, 62.  
DARCHIS, Antoine, 99. — Godefroid, 99 — Lambert. 99-130. — Laurent, 99.  
DEFRANCE, Léonard, 102.  
DEKAINÉ, 224.  
DELEMME, XII.  
DELIHAISE, 87.  
DENIS, Louis, 108.  
DEWANDRE, François, 102.  
DHEUR, échevin de Liège, 59.  
DIEUPART, 43.  
DINANT, 47, 53  
DOERNE, Evrard de. 73. — Helwighe de, 73. — Henri de, chanoine de Saint-Lambert, à Liège, 73. — Jean de. 73.  
DOMMART, 135, 136.  
DOMMARTIN, 136.  
DONCEEL, de, XII.  
DONY, Lambert, XII.  
DORY, Isidore, XXIX.  
DOUFFET, 221.  
DREUX DE VEXIN, Le comte de, 183.  
DRIESSCHE, Georges van den, 61.  
DROMAL, Jean, 221.  
DRUIN, P., 217.  
DUCQUET, Bartholomé de. 86. — Jeanne de, 86.  
DUFAYS, 206.  
DUNSTAPLE, 206.  
DUPONT, Henri-Denis, 223, 224.  
DUREN, 255.  
DUVIVIER, Edmond, 108.  
DYCK, Jaspas de, 206.  
  
EINDHOVEN, 68.  
ELDEREN, Jean-Louis d', prince-évêque de Liège, 87.  
ELEN, Marie van, 85.  
ELISABETH, reine d'Angleterre, 48, 50.  
ELOY, 205.  
EMALE, echevin de Liège, 59, 60.  
EMONDTS, Mathys, 54, 55, 63. — Philippe, 54, 55, 63.  
ENGRES, 135, 136.  
ENGIS, XIII, 269.  
  
EPINOIS, XIII.  
ESNEUX, IX.  
ETIENNE, 205.  
EUDE, 164. — Comte de Champagne, 184. — Evêque de Beauvais, 199.  
EUGÈNE IV, pape, 30, 27.  
EVE, L'église d', 140.  
EYCK, Marie van. 72  
EYNATTEN. G. d', 206. — Jean d', 207.  
  
FALAISE. Erard de, 228.  
FALLAIS, 37.  
FAUQUES, 205.  
FAVARGE, Henri. maître de Wonck, 49, 60.  
FENFE. B. de. 228.  
FERDINAND I<sup>er</sup>, empereur, 210. — II, empereur, 76.  
FEROT, 45.  
FERRIÈRES, 45, 46  
FILOT, 44.  
FLAVEAU, Henri-Joseph de, 94. — Jacques de, 95, 96.  
FLEMAEL, Bertholet, 224.  
FLERUCCO, L. de, 208.  
FLODOARD, comte de Montreuil, 157.  
FOND-DE-FORÊT, VIII, XIII  
FONTBARÉ DE FUMAI, Gustave de, 87.  
FOSSÉ, Jean de, 56.  
FOUILLES, faites par l'Institut, VII, 9-18, 35-46, 261-274.  
FOULQUE, 137.  
FOURCHU FOSSÉ, 51.  
FOURON LE-COMTE, 18, 104.  
FOURON SAINT-MARTIN, 104.  
FRAISNE, Simon de, 72.  
FRANCHIMONT, 53, 236.  
FRANCON, 205.  
FRÉRARD. P., 217.  
FRODMONT, 51.  
FUENTE, Le comte de, 55.  
FUENTÈS, Le comte de, 76.  
FULCONIRE, 240.  
  
GALEN, Jeanne van, 68.

GAMPON, Arnould, 100, 101.  
GAOBERTUS. 145.  
GAUTHIER, Andre. 49, 59, 60.  
GEERLA, Guillaume, 101.  
GERINCX, Anna, 2. — Ernest, 2, 6.  
— Jérôme, 5, 6. — Philippe, 1-8.  
GHEENART, Antoine de. 70, 71. —  
MATHY, 71.  
GIELS, Jean, 206.  
GILTEAU, Elisabeth de, 84. —  
Gilles de, 86. — Guillaume de,  
86. — Julianne de, 86. — Pierre  
de, 86.  
GODDARD, Maut., 234.  
GODEFROID, Gauthier, 49, 50, 52.  
59, 60, 61.  
GOÉ, XI.  
GOSSAERT, 217.  
GOTTRE, Mathieu, 224.  
GOURNAY, 199.  
GRAILLET, Nicolas-Mathieu de, 87.  
GRAND-AAZ, 74.  
GRAVELURE, Piron de, 68.  
GRAVILOLE, 68. — Le moulin de,  
75, 81.  
GRÉTRY, 104.  
GREVENBROCK, 53.  
GROESBEECK Gérard de, prince-  
évêque de Liège, 2.  
GUELDRÉ, Henri de, prince-évêque  
de Liège, 119.  
GUELFON, abbé de Saint-Riquier,  
150.  
GUILLAUME, comte d'Eu, 137. —  
1<sup>er</sup>, comte de Montreuil, 135.  
GUILLAUME LONGUE EPÉE, duc de  
Normandie, 157, 158.  
GUTMARUS, abbé de Saint-Ri-  
quier, 142.  
GUNSTERS, 259.  
GUSTROW, 248, 249, 250, 253.  
GUYOT, 209, 210, 211, 215.  
  
HAGHEN, Ida van der, 2, 3, 5, 6, 8.  
HAINE-SAINTE-PIERRE, XIII.  
HAMAL, Arnold de, 206. — Eusta-  
che, 207. — Henri, 267. Henri-  
Guillaume, 223, 224, 267. — Jean-  
Noël, 224.  
HANEUX, Gilles, 100, 101.

HARDENPONT, XIII.  
HARNID, 142 sv.  
HASSELT, 23.  
HAULET, Constant-Joseph, XXVII.  
HEER, Henri de, 2, 3, 5, 7.  
HEINSBERG, Jean de, prince-  
évêque de Liège, 206.  
HELGAUD, 147 sv. — Abbe de Saint-  
Riquier, 149. — 1<sup>er</sup>, comte de  
Montreuil-sur-Mer, 135. — II,  
135.  
HELISENDE, 137.  
HELLIX, Servais, 56.  
HELVIDE, 137, 181.  
HENART, Christine de, 73.  
HENKEPUT, 9, 14.  
HENNET, Fernand, XXVIII.  
HENNIS, Arnold de, 208.  
HENRI, roi de France, 155, 164.  
HENRY, Jeanne-Marie de, 90, 91,  
92. — Marie-Jeanne de, 95. —  
Philippe 1<sup>er</sup>, 91.  
HERBEN, Mathieu, 207.  
HERCK, Louis, 59, 60.  
HERENTHALS, 248, 250, 253, 255.  
HERIBERT, comte de Champagne,  
157.  
HÉRIC, abbé de Saint-Riquier,  
148, 149.  
HERMANNUS, évêque de Toul, 182.  
HERLUIN I, comte de Montreuil-  
sur-Mer, 135 — II, 135.  
HERQUE, Théodore, 100, 101.  
HERSTAL, 35-40, 262  
HERVE, Anseau de, 85. — Béatrix  
de, 71.  
HEUR, Anne d'. 72. — Collard d',  
72.  
HEUSY 22.  
HEYDEN A HAUZEUR, Adolphe van  
der, XXVIII  
HEYNE, Gérard, 210, 219. — Gilles,  
219  
HILDUIN, 137. — Comte de Montdi-  
dier; 159, 162 sv. — Comte de  
Montreuil, 135. — Seigneur de  
Ramerupt, 135.  
HILGAUD, comte de Montreuil,  
155 sv.  
HODEIGE, 217.

- HODIMONT, Léonard de, 218, 219.  
HOLLENGNOULE, Pierre de, 207.  
HOLLOGNE-AUX-PIERRES, 272.  
HOLLOGNE-SUR-GEER, 238.  
HORSTMANS, Albert, XXIX.  
HOTTON, 236.  
HOVE, Henri-Joseph van den, 87.  
— Jean-Baptiste van den, 87.  
— Marie van den, 87.  
HUBERT, Pascal, 224.  
HUGUE, comte de Saint-Pol, 135.  
HUGUE CAPET, 137, 163, 166, 169, 170.  
HUGUE LE GRAND, 153, 157 sv.  
HUNGARIUS, 148, 153, 154.  
HUREPEL, Philippe, 201.  
HUY, 23, 25, 53, 54.  
  
INCRA, 136.  
IZIER, 45.  
  
JACEA, II., 208.  
JACOBSENS, Mathilde, 72. — Otton.  
72  
JAMAR, Gérard, 49, 50, 59, 60. —  
Henri, 216, 218. — Jean, 49, 59.  
— Lambert, 101.  
JAUMIN, Jacob, 21.  
JEHOTTE, Jean Louis, 108.  
JENEFFE, XIII.  
JENSON, Nicolas, 217.  
JONCKEU, 22.  
JOUENT, M<sup>lle</sup> de, 86.  
JUBAINVILLE, 137  
JUGENS, Jean, 71.  
JUGIUS, Jean, 62.  
JULIERS, 211, 255.  
JUNCEIS, échevin de Liège, 62.  
JUPILLE, XI, 228.  
JUPRELLE, 270.  
  
KEMEXHE, Gilles de, doyen de  
Saint-Paul, à Liège. 60.  
KESSEL, B. van, 72.  
KINKEMPOIS. Le château de, 237.  
KINROY, VIII.  
KRUMMEL, Agnès-Barbe de, 86.  
— Jean de, 87.  
  
LAIRESSE, Gérard, 224. — Renier,  
224.  
  
LAMALLE, Pierre, 224.  
LAMPSON, Dominique, 216.  
LANCELIN, 137.  
LASSUS, Orlandus de, 216.  
LATHOUR échevin de Liège, 59,  
60.  
LATRE, Jean de, 208.  
LAVOIR, Gilles de, 68.  
LEGROS, Joseph, 21.  
LÉON III, pape, 143.  
LEPOT, Nicolas, 56.  
LEPOURCEAU, Henri-Antoine, 108.  
— Jean, 108.  
LEROUX, Simon, 108.  
LEXHY, Guillaume de, 223.  
LEYEN, Henri de, prince-évêque  
de Liège, 22, 34.  
LIÉGE, Le palais des princes-  
évêques. 227-234.  
— Les Hiéronymites, 229.  
— Place Saint-Jambert, 261.  
— Rue des Prémontrés, 267.  
— Saint-Barthélemy, 217.  
— Saint-Denis, 207, 243  
— Saint-Jacques, 209, 230, 231.  
— Saint-Jean, 219, 220.  
— Saint-Lambert, 207, 217,  
218.  
— Saint-Martin, 220, 221, 230,  
231.  
— Saint-Nicolas-au-Trez, 268.  
— Saint-Paul, 209.  
— Saint-Pierre, 207, 217.  
— Sainte-Catherine, 229.  
— Sainte-Croix, 221.  
— Sainte-Marie-Madeleine en  
Ile, 268.  
LIERNEUX, Anne de, 84, 88. — Ar-  
nold de, 85. — Herman de, 84.  
LIERNU, 21, 24  
LILLEBONNE, 201.  
LINNICK, 259.  
LOEFS, Catherine, 69. — Henri, 69.  
LOEN, LIXHE, 266.  
LOGNE, 46.  
LOISE, Ferdinand, 220.  
LOMBARD, Lambert VI, X, 250,  
251, 252, 257  
LONBEKE-NOTRE-DAME, 250.  
LOON, Catherine van, 99.

- LOOZ, 23, 28, 55.  
LORCÉ, 41.  
LORRAINE, Le duché de, 236.  
— Charles, duc de, 235, 242. —  
François de, comte de Vaudémont, 236 — Nicolas-François de, cardinal, 236  
LOUIS XIII, iv, 236. — XIV, iv. —  
XV, iv. — XVI, iv. — Abbé de  
Saint-Riquier, 150.  
LOUIS D'OUTREMER, 157, 158.  
LOUIS LE BÈGUE, 155.  
LOUIS LE DÉBONNAIRE, 148, 150 sv.  
LOUIS LE GROS, 192, 193, 195, 197.  
LOUIS LE PIEUX, 141  
LUZARCHE, 199.  
— Alberic de, 2. 2.  
LYMBORGH, Albert de, chanoine  
de Saint-Paul, à Liège, 5  
MADELGAUD, 144 sv.  
MAESEYCK, 23.  
MAESTRICHT, 52, 63, 76, 207.  
MAGNUS MAXIMUS, empereur ro-  
main, ix.  
MALAISE, Jacques, 222.  
MALCOTE, Marie de, 91.  
MALINES, 52.  
MALMEDEYE, Michel-Joseph, 108.  
MANASSÈS, évêque de Troyes,  
164 sv.  
MANSFELD, Le comte de, 76.  
MARBAS, Arnout de, 64.  
MARCEL II, pape, 208  
MARCK, Antoine de la, chanoine  
de Saint-Lambert, à Liège, 233.  
— Englebert de la, prince-  
évêque de Liège, 199. — Erard  
de la, prince-évêque de Liège,  
x, xii, 22, 228, 230, 231, 233.  
MARÉCHAL, Jean-Pierre, 108.  
MARQUETTE, Julianne de, 81.  
MARSINNE, Le château de, 238.  
MATHIAS, empereur, 218.  
MÉAN, 41, 240. — Jean de, 64. —  
Pierre de, 2.  
MEEFFE, 23, 25.  
MEER, Guillaume van der, 88.  
MEERS, François de, 49, 59.  
MEGHEM, Ermengarde de, 72.  
MELLE, Del, 225. — Rinaldo Del,  
214, 215, 216.  
MENIN, xv.  
MERCKS, 259.  
MERICA, Ide, xii.  
MÉRODE, Itel de, 241.  
MESVINS, xiii.  
MEYER, Jean-Jacques, xv.  
MHEER, 18.  
MIERLO, Damien de, abbé secu-  
lier de Visé, 70.  
MILLENDONCK, Thierry de, 118.  
MILMORTE, 103.  
MOEURS, Wallerand de, 68.  
MONAMI, Pierre-Joseph, 108.  
MONINX, Catherine de, 73.  
MONS, Jean, 208.  
MONTATAIRE, 199.  
MONTDIDIER, 137  
MONTREUIL-SUR-MER, 135. — Le  
château de, 157, 158. — Les  
comtes de, 155, 162.  
MONT-SAINT-HADELIN, 74.  
MORS, Antoine, xv.  
MOYERS, H., 217.  
MULKEN, Art van, 231, 234. Voir  
Art.  
MUNTZ, 259.  
MY, 41.  
NAMUR, 33, 52, 76.  
NANCY, 236.  
NANTEUIL, 135.  
NATALIS, xi.  
NEERHAEREN, xiv.  
NEEROETEREN, viii.  
NELIS, Peeter, 63.  
NISEN, Mathieu, 108.  
NITHARD, 135, 142 sv.  
NOËL, 21.  
NOLLENS, maître de Liège, 59, 60.  
OBOURG, xiii.  
OBRECHT, Guillaume, 207. —  
Jacques, 207.  
OCIALDUS, abbé de Saint-Riquier,  
142.  
OLEY, Charles, 217.  
OMAL, xiii.  
OMBRET, xiii, 264.

- ONEUX, 22.  
OP-ITRE, 259.  
OPLEWE, symphoniste, 217.  
OPLINTER, 259.  
OSTENDE, 76.  
OTHÉE, 48, 273.  
OTTENIN, Laurent, 237, 239, 240.  
OUFFET, 273.  
OUILREMONT, Emile d', 109.
- PALLANT, Melchior de, 86  
PALUDE, Henri ex. 207.  
PARDIEN, Valentin de, 54, 55.  
PARME, Le duc de, 76  
PATENIER, Joachim, XII.  
PAUL III, 208.  
PEPIN, 142, 143  
PESKAIR, Jean, 256.  
PHILIPPE I<sup>er</sup>, 138, 163, 183. — II, 74.  
— III, 77. — IV, 75.  
PHILIPPE-AUGUSTE 201.  
PIE IV, 208. — V, 208 — VII, 105.  
PIETKIN, Lambert, 223.  
PIÉTRAIN, 259.  
PIETRI, G., 217.  
PILCHOULE, Le moulin de, 65.  
PIRLET, G., 317.  
PIROTTE, Olivier, 224.  
PLATEA, J. de, 206.  
POLARDE, Gielon, 67. — Henri, 66,  
67. — Rausin, 67.  
PONCIN, Jean, 56.  
PONTHEU, Le comte de, 135.  
PORQUIN, La maison, à Liège, XI.  
POTESTA, de, 87.  
POULSEUR, 42.
- RACKET, échevin de Liège, 59.  
RAMERUPT, Warnier de, 193.  
RAMEY, Pierre, X.  
RAYMONDI, Abacuc de, 218. —  
Daniel di, 218.  
RECKHEIM, XIV.  
REGIS, 205.  
REGENIR, Le comte de, 44.  
REINHOLD, M., 105.  
REMOUCHAMPS, 43.  
RENIER, Jean Simon, 110.  
RENOTTE, Hubert, 224.  
REQUESENS, 48.
- RESSAIX, XIII.  
RICBODON, abbé de Saint-Riquier,  
148, 149, 153 sv.  
RICHARD, 144.  
RIQUIER, Saint, 141, 142, 143.  
ROBERT, comte de Flandre, 197.  
— Roi de France, 163, 164, 183,  
184.  
RODOLPHE, abbé de Saint-Ri-  
quier, 135, 150.  
ROGER, comte de Montreuil sur-  
Mer 135, 157, 158.  
ROHAÏDE, 138.  
ROLÉE, Guillaume de, 206.  
ROLETTE, Gilles de, 51.  
ROSEN, 247.  
ROUGE-MINIÈRE, 45.  
RUDOLPHE II, empereur, 73.  
RULLEN, XIII, 18.  
RYCKHOLT, 9-18.  
RYE, Adrienne de, 3, 5, 7. — Er-  
nest de, 3, 7. — Georges de,  
3, 5. — Marie de, 3. — Thomas  
de, médecin du prince-évêque  
de Liège, 1-8.
- SAINT-ADRIEN de Bethisy, L'église  
de, 185  
SAINT-AUBIN, La collégiale de,  
à Namur, 25, 26.  
SAINT-DENIS, L'abbaye de, 163.  
SAINT GERMAIN DES PRÉS, L'ab-  
baye de, 163, 164, 183, 185.  
SAINT-MARTIN DE TOURS La basi-  
lique de, 163.  
SAINT-LEU, Le prieuré de, 139, 140,  
193, 195, 196, 199, 200, 202.  
SAINT-RIQUIER, Le monastère de,  
135, 136, 141-154.  
SAINT-ROCH, 44.  
SAINT SAUVE DE MONTREUIL .  
L'église de, 155.  
SAINT-SÉVERIN en Condroz, L'é-  
glise, 231, 232, 233.  
SAINT-SYMPHORIEN, VIII, XIII.  
SAINT-TROND, Rodulphe de, 205.  
SAINTE-GERTRUDE, village, XIII,  
XIV, 9-18.  
SAINTE-MARIE DE CHARTRES, L'é-  
glise de, 184.

SAIVES, XIII.  
SAMSON, archevêque de Reims, 199.  
SARDONIUS, Jean, 219.  
SART-TILMAN, 18.  
SAYVE, Lambert de, 215, 218.  
SCASLART, Gregoire, 217.  
SCHILLING, Emmanuel, 209.  
SCHLAGMOLEN, Jean van der, 69.  
SCHLEYDEN, 236.  
SCRONX, Lambert, 218.  
SELLART, Colin, 234.  
SENY, X.  
SERAING, 37.  
SERRURIER, Pierre-Joseph, 108  
SIERDORF, 259.  
SIMONIS, Eugène, 108.  
SITTARD, 25.  
SMACHERS, Michel, 101.  
SOERS, Guillaume, 50, 60.  
SOHLERN, Le baron de, 21.  
SOLIERES, XIII.  
SOUIGNY, Andre, 208  
SOUMAGNE, 74.  
SPIENNES, VIII, XIII.  
SPINOLA, Le comte de, 76.  
SPRIMONT, 41, 46.  
STASSE, 234.  
STAVELOT, 44, 45, 236.  
STIER, Marguerite de, 86.  
STOKHEM, 53.  
SUAVIUS, 251, 259.  
SURLLET, Louis, 66, 67. — Pieron, 67. — Radut, 67.  
SYMPHORIEN, abbé de Saint-Riquier, 142.  
TABOLET, 240  
THEUX, 22, 25, 42.  
THIBAUDIER, Marie Louise, XII.  
THIER, Charles de, XXVII  
THIER MOLU, XIII  
TILFF, XIII, 273.  
TILLEUR, 74.  
TINLOT, 273.  
TITZ, 259.  
TOLET, Antoine, 258.

TONGRES XIV.  
TRIEXHE, Herman de, 49, 59.  
TROONENDAELER, N., 62.  
UGARTE, Ursino de, 77.  
UMÉ, Godefroid, 108.  
VAL-NOTRE-DAME, 23.  
VAL SAINT-LAMBERT, 68.  
VALENGIN, Le comte de, 237, 238, 240.  
VAUDEMONT, Gisile de, 198, 199.  
VAUX SOUS CHEVREMONT, 75.  
VEILLEREILLE LE SEC, XIII.  
VELBRUCK, évêque de Liège, 102.  
VENLO, 76.  
VERDUN, 208.  
VILLE, 41, 44, 45.  
VILLERS-LE-TEMPLE, XIII, XV.  
VILLERS-L'ÉVÊQUE, 237.  
VISCHERWERT, 74, 88, 89, 95.  
VISÉ, 265  
VIVEGNIS, 27.  
VLADRAECKEN, Evrard de, 73. — Jean de, 73. — Marguerite de 73.  
VOROUX-GOREUX, 272.  
VOTTEM, 34.  
WACHTENDONC, Arnold de, 219.  
WAHA DE FENFFE, Anne de, 72.  
WALERAND, abbé de Saint-Richard de Verdun, 137.  
WANCENNES, 37.  
WANZE, 23.  
WAREMME, 238.  
WARÊT L'ÉVÊQUE, 20, 23.  
WARFUSÉE, Alice de, 131.  
WARZÉE D'HERMALLE, Mathilde de, 117.  
WAUBERT, Saint, 135.  
WEERT, Jean de, 68, 235, 236.  
WERIHAS, Dieudonné, 108.  
WILLEMS, La maison à Liège, III.  
WIRIEX, Jean, 84.  
ZAERINGHEN, Raoul de, prince-évêque de Liège, 20, 22, 25.

# TABLE DES MATIÈRES

## NOTICES ET MÉMOIRES

	Pages
<b>L. Renard.</b> — Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1909 . . . . .	1
<b>Fl. Pholien.</b> — Rapport sur la situation financière (exercice 1909) . . . . .	XXXI
<b>Eug. Polain.</b> — Deux biographies liégeoises à rectifier. Philippe Gerinckx et Thomas de Rye, médecins du prince Ernest de Bavière . . . . .	1
<b>M. De Puydt.</b> — Notice sur la station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais) et sur les ateliers néolithiques de Sainte-Gertrude et de Rijkholt . . . . .	9
<b>F. Tihon.</b> — Note sur les perons . . . . .	19
<b>J. Servais.</b> — Découverte d'un cimetière franc à Herstal . . . . .	35
<b>J. Yernaux.</b> — Sur un tronçon de voie ancienne entre Sprimont et Hamoir . . . . .	41
<b>E. Fairon.</b> — Notice sur la fabrication des canons, à Liège, au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	47
<b>J. Pety de Thozée.</b> — Le Crésus liégeois Jean Curtius, seigneur d'Oupeye et sa famille (1200-1851) . . . . .	65
<b>A. Micha.</b> — La fondation Darchis . . . . .	99
<b>L. Renard.</b> — Jean-Remy-Marie-Jules, baron de Chestret de Hanefte (1833-1909). Notice biographique . . . . .	117
<b>J. Delaite.</b> — Les comtes de Dammartin-en-Goële et leurs ancêtres (Saint-Riquier, Montreuil sur Mer, Montdidier, Arcis et Ramerupt) du VIII <sup>e</sup> au XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	131
<b>Eug. Polain.</b> — Notes sur quelques musiciens liégeois antérieurs au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	205
<b>Th. Gobert.</b> — Le Palais princier de Liège. Son véritable architecte . . . . .	227

<b>F. Tihon.</b> — Le duc Charles de Lorraine et la principauté de Liège . . . . .	285
<b>J. Destrée.</b> — Le retable de l'église Saint-Denis à Liege . . .	243
<b>L. Renard.</b> — Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1910 par l'Institut archéologique liégeois . . .	261
<b>Edm. Van Wintershoven.</b> — Table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans ce volume . . . . .	275

## DOCUMENTS

1575, 8 avril. — Contrat pour la fourniture de boulets de canons	59
1575, 22 avril. — Contrat pour la fourniture de 300 canons . . .	60
1597, 30 avril. — Remontrance de la cite aux députés des Etats	62
1597, 13 mai. — Contrat pour la fonte des canons en bronze pour la cite de Liege . . . . .	62
1598, 6 novembre. — Remontrance des commis des nobles à la députation des Etats . . . . .	64
1651, 31 mai. — Lettre de Charles de Lorraine aux Evangélistes de Liège . . . . .	239
1651, 2 juin. — Lettre de Charles de Lorraine aux Liégeois . . .	240
1651, 10 juin. — Seconde lettre de Charles de Lorraine aux Liégeois . . . . .	240
1735, 7 juin. — Lettre mortuaire le Marguerite de Corte, dit Curtius . . . . .	96

## EPITAPHE

de Jean Curtius et de sa femme, Pétronille de Braaz-Montfort	81
--	----

## INSCRIPTIONS

sur une pierre armoriée à l'ecu d'Allagon au château de Waleffe . . . . .	93
sur le retable de l'église Saint-Denis, à Liege . . . . .	254

## PLANCHES ET VIGNETTES.

Carte des environs de Sainte-Gertrude et plan du grand atelier . . . . .	11
Sainte-Gertrude. Silex du grand atelier. . . . .	13



Exploitation et atelier de Rijekholt . . . . .	15
Antiquités franques trouvées à Herstal (planche I). . . . .	38
Blason de Jean Curtius, curé de Saint-Servais, à Liège . . . . .	70
Armoiries de Jean Curtius, d'après un dessin de feu l'abbé H. Martial (planche II) . . . . .	81
Jean Curtius, d'après une estampe de Jean Wiericx (planche III) . . . . .	84
Jean-Remy-Marie-Jules, baron de Chestret de Haneffe (1833- 1909) (planche IV) . . . . .	117
Retable de la Passion. — Prédelle représentant cinq scènes de la vie de saint Denis l'Aréopagite. 1 <sup>re</sup> moitié du XVI <sup>e</sup> siècle. — Eglise Saint-Denis, à Liège (planche V) . . . . .	244
Flagellation. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Couronnement d'épines. — Retable de l'église Saint- Denis à Liège (fig. 2) (planche VI) . . . . .	246
Scène du martyre de saint Georges. Retable exécuté en 1493 par Jean Borman. Musées royaux du Cinquantenaire (planche VII) . . . . .	247
Portement de croix. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Portement de croix. — Retable de Güstrow. Travail de Jean Borman (fig. 2) (planche VIII) . . . . .	248
Crucifiement. — Scène empruntée au retable de l'église Saint-Denis à Liège (planche IX) . . . . .	250
Descente de croix. — Retable de la Passion. — Eglise Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Descente de croix. — Retable de Güstrow. — Travail de Jean Borman (fig. 2) (planche X) . . . . .	252
Pieta. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Pieta. — Retable de Güstrow. — Travail de Jean Borman (fig. 2) (planche XI) . . . . .	253
Cimetière avec l'inscription A. L. T. (retable de l'église Saint-Denis à Liège) . . . . .	254

# INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

## STATUTS

---

### ARTICLE I.

§ 1. — L'*Institut archéologique liégeois* est fondé pour rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province, de l'ancien pays de Liège et de ses dépendances.

§ 2. — La Société publie un recueil archéologique et historique intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

### ARTICLE II.

§ 1. — L'Institut se compose de quarante membres effectifs au plus, de membres correspondants et de membres associés.

§ 2. — Il peut aussi nommer des membres d'honneur.

### ARTICLE III.

§ 1. — L'élection des membres effectifs a lieu dans les séances d'avril et de décembre. Leur présentation doit être faite par écrit, signée par cinq membres effectifs, et figurer sur la convocation qui précède la séance d'élection.

§ 2. — L'admission est décidée au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. La présence de la moitié au moins des membres effectifs existants est requise pour qu'on puisse procéder à l'élection.

ARTICLE IV.

§ 1. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août et de septembre. Le Bureau fixe le jour et l'heure des séances.

§ 2. — Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres on procède au scrutin secret.

§ 3. — Les membres d'honneur, correspondants et associés assistent aux séances; ils ont voix consultative.

§ 4. — Toute discussion étrangère au but de l'Institut est interdite.

ARTICLE V.

§ 1. — Le Bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier. L'Institut peut nommer des secrétaires, des conservateurs, des bibliothécaires et des trésoriers-adjoints.

§ 2. — Les fonctions des membres du Bureau sont biennales. Le vice-président devient de droit président pour les deux années qui suivent celles pendant lesquelles il a rempli les fonctions de vice-président. Le président n'est pas immédiatement rééligible.

ARTICLE VI.

Le président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du président et du vice-président; le membre effectif le plus ancien en remplit les fonctions.

ARTICLE VII.

§ 1. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc. Un résumé du procès-verbal de chaque séance est publié.

§ 2. — Les procès-verbaux et les pièces officielles émanant de la Société sont signés par le président et par le secrétaire. Celui-ci signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

§ 3. — Le secrétaire a la garde des archives et présente chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, un rapport détaillé sur les travaux de l'Institut.

#### ARTICLE VIII.

§ 1. — Le conservateur a la garde du musée.

§ 2. — Il tient un registre d'entrée où sont inscrits les objets reçus, achetés ou déposés, avec la date d'entrée, le lieu de provenance et le nom du donateur, du vendeur ou du déposant.

§ 3. — Une commission de vérification procède chaque année à un contrôle du musée.

#### ARTICLE IX.

§ 1. — Le bibliothécaire a la garde de la bibliothèque. Il tient un catalogue des livres offerts à l'Institut ou acquis par lui et un registre à souches des ouvrages prêtés. Le bibliothécaire rend compte chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, des accroissements de la bibliothèque.

§ 2. — Une commission de vérification constate chaque année l'état de la bibliothèque.

#### ARTICLE X.

§ 1. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

§ 2. — Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et le secrétaire.

§ 3. — Il rend compte de sa gestion avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année ; elle est contrôlée au préalable par une commission de vérification.

ARTICLE XI.

§ 1. — Les recettes de la Société proviennent des cotisations de ses membres, des subventions de l'Etat, de la Province et de la Ville, de dons et du produit de la vente de ses publications.

§ 2. — La cotisation annuelle des membres effectifs est de 15 fr. ; celle des membres correspondants et associés est de 10 fr. Elles sont recouvrables en janvier.

ARTICLE XII.

§ 1. — Les objets réunis par la Société forment le *Musée de l'Institut archéologique liégeois*. Ce musée se compose des dons et des dépôts faits par les particuliers ou les administrations publiques, du produit des fouilles entreprises par l'Institut et de ses acquisitions.

§ 2. — En cas de dissolution de la Société, établie dans les bâtiments de l'ancienne Maison Curtius, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

ARTICLE XIII.

§ 1. — Indépendamment de son *Bulletin*, l'Institut peut faire d'autres publications.

§ 2. — Aucun article ne peut être inséré au *Bulletin* sans un vote de l'Institut statuant sur le rapport de trois commissaires.

§ 3. — Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'Institut, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

§ 4. — Les auteurs des articles publiés dans le *Bulletin* ont droit à 50 tirés à part qui devront porter sur le titre

la mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ils sont autorisés à faire tirer à leurs frais un plus grand nombre d'exemplaires.

Les tirés à part ne seront remis aux auteurs qu'après la distribution de la publication dont ils sont extraits.

#### ARTICLE XIV.

Lors du renouvellement du Bureau, l'Institut nomme :

A. — Diverses commissions spéciales notamment :

- 1<sup>o</sup> la commission des publications ;
- 2<sup>o</sup> la commission des fouilles ;
- 3<sup>o</sup> la commission d'achat.

Le président de l'Institut en fait partie de droit.

B. — Diverses commissions de vérification, notamment :

- 1<sup>o</sup> la commission de vérification du musée ;
- 2<sup>o</sup> la commission de vérification de la bibliothèque ;
- 3<sup>o</sup> la commission de vérification des comptes du trésorier.

Le nombre des membres des commissions de vérification est fixé à trois. Ils sont choisis de préférence hors du Bureau de l'Institut et déposent chaque année leur rapport avant le 1<sup>er</sup> mars.

#### ARTICLE XV.

§ 1. — Les présents statuts ne pourront être changés que sur la proposition écrite de dix membres effectifs ; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs.

§ 2. — *Après revision des dispositions organiques des 12 avril 1850, 18 janvier 1852, 17 janvier 1857 et 13 avril 1877, les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique liégeois réuni en assemblée générale, à Liège, le 26 avril 1907.*

POUR COPIE CONFORME :

*Le Secrétaire,*  
L. RENARD.

*Le Président,*  
G. RUHL.

# CONVENTION

CONCLUE LE 22 JUILLET 1909 ENTRE  
LA VILLE DE LIEGE  
ET L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Entre

la VILLE DE LIÉGE, représentée par Messieurs :

1° Gustave KLEYER ; 2° Valère HÉNAULT ; 3° Maurice FALLOISE ; 4° Jules SEELIGER,  
tous quatre avocats, demeurant à Liège, agissant aux présentes en leurs qualités : le premier de bourgmestre et les autres d'échevins et, comme tels, d'administrateurs légaux de la dite Ville, d'une part ;

Et l'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, représenté par Messieurs :

1° Julien FRAIPONT, professeur à l'Université ;  
2° Lucien RENARD-GRENSON,  
tous deux demeurant à Liège, agissant en qualités : le premier de vice-président, faisant fonctions de président, et le second de secrétaire du dit Institut, délégués spécialement aux fins des présentes,  
d'autre part ;

En vue de créer, dans la Maison Curtius, un musée public d'archéologie et d'assurer la conservation des collections réunies ou à réunir par le dit Institut et la Ville,

Il a été fait la convention suivante :

ARTICLE 1.

La Maison Curtius, dont la Ville de Liège a fait l'acquisition en exécution de la délibération du Conseil communal en date du vingt-cinq novembre mil neuf cent-un, approuvée par arrêté royal du vingt-deux mars mil neuf cent-deux, est affectée à l'installation du MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

ARTICLE 2.

L'Institut archéologique liégeois s'engage à transporter ses collections dans le dit immeuble. Aux collections de l'Institut archéologique liégeois, seront réunis les collections archéologiques appartenant à la Ville, ainsi que les dépôts consentis par les institutions publiques ou les particuliers.

ARTICLE 3.

L'Institut archéologique liégeois a la direction et l'organisation du Musée ainsi que le classement des collections.

ARTICLE 4.

Il sera dressé un inventaire des collections, par les soins du conservateur de l'Institut. Cet inventaire renseignera, pour chaque objet, le nom du propriétaire. Il sera complété au fur et à mesure par les acquisitions, les donations ou les dépôts effectués. Un délégué du Collège échevinal sera adjoint à la commission de l'Institut chargée de la vérification annuelle des collections.

ARTICLE 5.

Le Musée sera ouvert gratuitement au public. Les jours et heures où le public aura accès au Musée seront fixés par le Collège échevinal, sur la proposition de l'Institut.

ARTICLE 6.

La Ville fournit le personnel nécessaire à la surveillance des salles du Musée pendant les heures où elles sont accessibles au public.



ARTICLE 7.

Un concierge, nommé par la Ville, est logé dans l'établissement. Il a la garde de l'immeuble lorsqu'il est fermé au public. Le concierge est chargé du nettoyage de l'immeuble.

ARTICLE 8.

Un préposé, nommé par l'Institut archéologique liégeois, avec l'assentiment de la Ville et rémunéré par celle-ci, a pour fonctions : l'entretien du mobilier, la réparation des antiquités et toutes autres attributions à déterminer de commun accord entre le Collège échevinal et l'Institut archéologique liégeois. Ce préposé est sous les ordres du Conservateur.

ARTICLE 9.

Les frais de chauffage, d'éclairage et d'assurance sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 10

L'accès des salles du Musée en dehors des jours et heures d'ouverture au public, est réservé aux membres du Collège échevinal et aux membres du Bureau de l'Institut ou aux personnes dont ils sont accompagnés.

ARTICLE 11.

L'Institut archéologique liégeois pourra installer dans les locaux de la Maison Curtius, ses archives, sa bibliothèque et sa salle de séances.

ARTICLE 12.

La présente convention ne pourra être rompue que par la dissolution de l'Institut archéologique liégeois et dans ce cas, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront, de plein droit, la propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

ARTICLE 13.

Les présentes ont été autorisées par délibération du Conseil communal de la Ville de Liège en date du douze juillet mil neuf cent et neuf et approuvées en séance de l'Institut archéologique liégeois du vingt-cinq juin mil neuf cent et neuf.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, à Liège, ce vingt-deux juillet mil neuf cent-neuf.

*Pour la Ville de Liège :*

(s) GUSTAVE KLEYER.

(s) VALÈRE HÉNAULT.

(s) J. SEELIGER.

(s) MAURICE FALLOISE

*Pour l'Institut archéologique liégeois :*

(s) JULIEN FRAIPONT.

(s) L. RENARD-GRENSON.

POUR COPIE CONFORME :

*Le Secrétaire,*

L. RENARD-GRENSON.

*Le Président,*

G. RUHL.

---

TABLEAU DES MEMBRES  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

DELVAUX DE FENFFE (HENRY).

**VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR**

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

KLEYER (GUSTAVE).

**BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1910-1911**

<i>Président :</i>	MM. G. RUIHL.
<i>Vice-Président :</i>	M. LOHEST.
<i>Secrétaire :</i>	L. RENARD.
<i>Conservateur :</i>	J. ALEXANDRE.
<i>Trésorier :</i>	FL. PHOLIEN.
<i>Bibliothécaire :</i>	E. FAIRON.
<i>Conservateur-adjoint :</i>	J. SERVAIS.
<i>Secrétaire-adjoint :</i>	F. VERCHEVAL.

**COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR 1910-1911**

<i>Commission des publications :</i>	MM. J. ALEXANDRE. J.-E. DEMARTEAU. TH. GOBERT. J. BRASSINNE.
<i>Commission des fouilles :</i>	MM. M. DE PUYDT. J.-E. DEMARTEAU. L. RENARD.
<i>Commission d'achat :</i>	MM. J. ALEXANDRE. B <sup>on</sup> R. DE SÉLYS-FANSON E. BRAHY-PROST. FL. PHOLIEN

*Commission de vérification du Musée :* MM. E. BRAHMY-PROST.  
M. DE PUYDT.  
D<sup>r</sup> J. SIMONIS.

*Commission de vérification de la*  
*bibliothèque :* MM. TH. GOBERT.  
Bon W. DE CRASSIER.  
J. BRASSINNE.

*Commission de vérification des comptes :* M<sup>gr</sup> SCHOOLMEESTERS.  
MM. G. RASQUIN.  
DE BUGGENOMS.

Le Président de l'*Institut* fait de droit partie des Commissions.

---

MEMBRES EFFECTIFS

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
5 nov. 1895.	18 nov. 1859.	1. BORMANS (STANISLAS), administrateur-inspecteur honoraire de l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , président de la <i>Commission royale d'histoire de Belgique</i> , 20, rue Forgeur, <i>Liège</i> .
	4 fév. 1876.	2. JAMAR (EDMOND), architecte, 21, rue Saint-Pierre, <i>Liège</i> .
	27 juil. 1877.	3. SCHOOLMEESTERS (EMILE), doyen du chapitre de la Cathédrale, 14, rue de l'Evêché, <i>Liège</i> .
3 déc. 1869.	31 janv. 1879.	4. BODY (ALBIN), littérateur, <i>Spa</i> .
1876.	26 mai 1882.	5. FRÉSON (JULES), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 24, rue Sainte-Marie, <i>Liège</i> .
28 déc. 1879.	29 déc. 1882.	6. DE PUYDT (MARCEL), 118, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	7. DEMARTEAU (J.-E.), professeur emérite de l'Université, 51, rue de Huy, <i>Liège</i> .
20 mai 1887.	31 mai 1889.	8. NAVEAU (LÉON), docteur en droit, à <i>Bommershoven</i> , par Jesseren.
27 fév. 1885.	31 mai 1889.	9. LE PAIGE (CONSTANTIN), administrateur-inspecteur de l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , parc de Cointe, <i>Ougrée</i> .
30 nov. 1883.	29 mai 1891.	10. DE HARENNE (CHEVALIER J.-B.), <i>Chaufontaine</i> .
28 avril 1887.	18 déc. 1891.	11. BRAHMY-PROST (EDOUARD), 126, rue Féronstrée, <i>Liège</i> .
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	12. GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial, 360, rue Saint-Gilles, <i>Liège</i> .
22 fév. 1879.	27 mai 1898.	13. RUHL (GUSTAVE), avocat, 73, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
31 janv. 1889.	30 déc. 1898.	14. DE CRASSIER (BARON WILLIAM), avocat, 28, rue du Jardin Botanique, <i>Liège</i> .
29 nov. 1895.	30 déc. 1898.	15. BRASSINNE (JOSEPH), docteur en philosophie, premier sous-bibliothécaire de l'Université, 30, rue Nysten, <i>Liège</i> .
13 mars 1868.	27 avril 1900.	16. LEQUARRÉ (NICOLAS), professeur émérite à l'Université, 37, rue André Dumont, <i>Liège</i> .
28 mai 1897.	27 avril 1900.	17. SIMONIS (JULIEN), docteur en médecine, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .
20 avril 1898.	27 avril 1900.	18. SERVAIS (JEAN), instituteur, 8, rue Joseph Demoulin, <i>Liège</i> .
20 avril 1898.	27 avril 1900.	19. RENARD (LUCIEN), 14, rue Fabry, <i>Liège</i> .
24 fév. 1899.	28 déc. 1900.	20. LOHEST (MAX), professeur à l'Université, 46, rue Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .
28 mai 1880.	30 mai 1902.	21. DE SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT), docteur en droit, 18, rue André Dumont, <i>Liège</i> .
25 nov. 1898.	25 janv. 1903.	22. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinâve-d'Ile, <i>Liège</i> .
26 mars 1897.	29 mai 1903	23. DE BUGGENOMS (LOUIS), avocat, 40, rue Courtois, <i>Liège</i> .
17 mars 1891.	27 avril 1906.	24. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON RAPHAËL), château de Longchamps, <i>Waremme</i> .
28 déc. 1900.	27 avril 1906.	25. HÉNAUX (FIRMIN), propriétaire, à <i>Bois-Borsu</i> .
28 oct. 1906.	26 avril 1907.	26. LAHAYE (LÉON), conservateur des Archives de l'État, rue Sainte-Marie, 8, <i>Liège</i> .
27 déc. 1901.	29 déc. 1907.	27. GRENSON (JOSEPH), docteur en médecine, rue Fabry, 14, <i>Liège</i> .
29 mars 1903.	29 déc. 1907.	28. POLAIN (EUGÈNE), docteur en droit, rue Saint-Paul, 9, <i>Liège</i> .
30 déc. 1898.	31 janv. 1909.	29. RASQUIN (GEORGES), docteur en droit, rue Laruelle, 6, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
28 fév. 1904.	31 janv. 1909.	30. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), industriel, quai de l'Ourthe, 45, <i>Liège</i> .
	28 mai 1909.	31. KLEYER (GUSTAVE), bourgmestre, rue Fabry, 21, <i>Liège</i> .
31 mai 1850.	30 janv. 1910.	32. PETY DE THOZÉE (JULES), consul général de Belgique honoraire, rue Henri Maus, 79, <i>Liège</i> .
27 mars 1904.	30 janv. 1910.	33. FAIRON (EMILE), conservateur adjoint des Archives de l'Etat (Liège), rue Lieutenant, <i>Pepinster</i> .
26 mai 1904.	30 janv. 1910.	34. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, boul. de la Sauvenière, 118, <i>Liège</i> .
29 juin 1906.	27 mai 1910.	35. JORISSENNE (GUSTAVE), docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2, <i>Liège</i> .
23 déc. 1906.	27 mai 1910.	36. MAGNETTE (FÉLIX), professeur à l'Athénée royal, rue Saint-Gilles, 358, <i>Liège</i> .

#### MEMBRES HONORAIRES

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre honoraire	
24 fév. 1882.	30 janv. 1891.	1. BEQUET (ALFRED), président d'honneur de la <i>Société archéologique, Namur</i> .
	30 janv. 1891.	2. DE BAYE (BARON JOSEPH), avenue de la Grande Armée, 58, <i>Paris</i> .
1889.	31 mai 1895.	3. PONCELET (EDOUARD), conservateur des Archives de l'Etat, <i>Mons</i> .
	27 déc. 1895.	4. DE PIMODAN (COMTE), duc romain, château d'Ochain, par Clavier.
16 nov. 1863.	24 déc. 1896.	5. DE BORMAN (CHEVALIER CAMILLE), membre du Conseil héraldique et de la Députation permanente du Limbourg, <i>Schalkhoven</i> .
1874	30 déc. 1898.	6. KURTH (GODEFROID), professeur honoraire de l'Université de Liège, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , directeur de l'Institut historique belge de Rome, <i>Assche</i> (Brabant).

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
29 déc. 1882.	30 mai 1902.	7. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, 132, rue Neuve-Saint-Pierre, <i>Gand</i> .

### MEMBRES CORRESPONDANTS

Les noms précédés d'un \* sont ceux des membres qui reçoivent le *Bulletin*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
	29 juin 1877.	1. VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.), généalogiste, Steynstraat, 17, <i>Arnhem</i> .
	24 fév. 1882.	2. DE L'ESCAILLE (HENRI), la Tourette par <i>Hougaerde</i> .
	24 fév. 1882.	*3. D'OTREPPE DE BOUVETTE (BARON FRÉDÉRIC), docteur en sciences, 12, rue des Carmes, <i>Liège</i> .
	24 fév. 1882.	4. BAAR (EMILE), docteur en droit, 3, rue Lebeau, <i>Liège</i> .
	28 nov. 1884.	5. HOFFMAN (le docteur), secrétaire de la <i>Société anthropologique</i> , <i>Washington</i> .
	26 déc. 1884.	6. BREUL (ADOLPHE), industriel, <i>Goé</i> .
	31 déc. 1885.	7. TIHON (FERDINAND), docteur en médecine, <i>Theux</i> .
	31 mars 1887.	8. DE BEHAULT DE DORNON (ARM.), rue d'Espagne, 92, <i>Bruxelles</i> .
	28 avril 1887.	9. BRACONIER (IVAN), château de <i>Modave</i> .
	28 avril 1887.	10. CHARLES (FR.-JOS.), commissaire-voyer, 27, quai de la Dérivation, <i>Liège</i> .
	28 juil. 1887.	*11. FRANCOTTE (GUSTAVE), ancien ministre de l'Industrie et du Travail, 13, place du Luxembourg, <i>Bruxelles</i> .
	27 nov. 1891.	12. DAVIN-RIGOT, <i>Latiume</i> .



Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
31 janv. 1889.	31 déc. 1893.	*13. BREULS (PAUL), <i>Henne</i> , par Chénée.
24 oct. 1862.	27 avril 1894.	*14. DE HEMRICOURT DE GRUNNE (COMTE ARTHUR), docteur en droit, sénateur, 10, rue Montoyer, <i>Bruxelles</i> .
	27 déc. 1895.	15. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, 27, boulevard de Laveleye, <i>Liège</i> .
	29 mai 1896.	16. STAMATIADIS (EPAMINONDAS), chancelier de la principauté de Samos, <i>Vathy</i> .
	24 fév. 1897.	17. HOLZER (H.), professeur à l'Université, 30, boulevard Frère-Orban, <i>Liège</i> .
25 mars 1886.	28 déc. 1898.	18. TERME (GEORGES), publiciste, 15, rue Wazon, <i>Liège</i> .
	26 mai 1899.	19. LOUSBERG (JOSEPH), architecte de la Ville, 48, quai de Fragnée, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	27 avril 1900.	*20. GAILLARD (JOSEPH), chanoine, rue du Jardin Botanique, 4, <i>Liège</i> .
27 avril 1894.	27 avril 1900.	*21. CEYSSENS (J.), curé, <i>Dalhem</i> .
	27 avril 1900.	22. FEILLER (JULES), professeur à l'athénée royal, <i>Verviers</i> .
26 janv. 1900.	28 déc. 1902.	*23. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, <i>Liège</i> .
27 déc. 1901.	28 déc. 1902.	*24. JASPAR (PAUL), architecte, 149, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
	28 déc. 1902.	*25. VAN WINTERSHOVEN (EDM.) curé à <i>Emael</i> (Eben-Emael).
29 janv. 1900.	24 avril 1903.	*26. DUCHESNE (EUGÈNE), professeur d'histoire à l'Athénée royal, 1, rue Naimette, <i>Liège</i> .
30 avril 1897.	24 avril 1903.	27. HANSAY (ALFRED), conservateur des Archives de l'Etat, <i>Hasselt</i> .
29 nov. 1885.	20 déc. 1903.	*28. PHILIPPART (ALFRED), ingénieur, 44, avenue Blondin, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
8 août 1890.	29 avril 1904.	*29. LOIEST (FERNAND), architecte, rue Sainte-Croix, 8, <i>Liège</i> .
25 mars 1898.	29 avril 1904.	*30. HENRIJEAN (FR.), docteur en médecine, professeur à l'Université, rue Fabry, 11, <i>Liège</i> .
27 mai 1900.	29 avril 1904.	*31. VAN ZUYLEN (PAUL), industriel, quai des Pêcheurs, 52, <i>Liège</i> .
	18 déc. 1904.	32. DUBOIS (R.), secrétaire communal, rue Entre-deux-Portes, 130, à <i>Huy</i> .
	25 fév. 1905.	33. DE WITTE DE LIMMINGHE (ADRIEN), professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue Bassenge, 15, <i>Liège</i> .
29 janv. 1900.	25 mars 1906.	*34. VAN DER STRAETEN - PONT-THOZ (COMTE CARL), rue de la Loi, 49, <i>Bruxelles</i> .
31 juillet 1903.	23 déc. 1906.	35. BROUWERS (D. D.), conservateur des Archives de l'Etat, rue Lelièvre, 46, <i>Namur</i> .
29 mars 1903.	29 déc. 1907.	*36. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron MAURICE), docteur en sciences, boulevard d'Avroy, 49, <i>Liège</i> .
27 avril 1894.	29 mars 1908.	*37. LEDRU (LÉON), artiste-peintre verrier, 55, rue Bonne-Femme, <i>Liège</i> .
22 fév. 1903.	28 mars 1909.	*38. DELAITE (JULIEN), docteur en sciences, conseiller communal et provincial, 50, rue Hors-Château, <i>Liège</i> .
28 fév. 1904.	28 nov. 1909.	*39. DEMANY (PAUL), architecte, rue Auguste Hock, 6, <i>Liège</i> .
25 fév. 1906.	28 nov. 1909.	*40. COUVREUX (EDMOND), artiste-peintre, rue de l'Ouest, 24, <i>Liège</i> .
24 nov. 1907.	28 nov. 1909.	*41. CLOSON (JULES), chargé de cours à l'Université, avenue Blondin, 6, <i>Liège</i> .
24 avril 1908.	28 nov. 1909.	*42. COENEN (abbé J.), aumônier de la prison, rue Jean d'Outremeuse, 98, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
31 mai 1907.	29 avril 1910.	*43. CAPELLE (NESTOR), docteur en droit, 2, rue des Urbanistes, <i>Liège</i> .
29 mars 1908.	29 avril 1910.	*44. BAAË-MAGIS (ARMAND), ingénieur, 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .

### MEMBRES ASSOCIÉS

Date de l'admission	
29 nov. 1878.	1. BIAR (NICOLAS), ancien notaire, 120, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .
28 mai 1880.	2. DE LIONEUX (M <sup>me</sup> GUSTAVE), <i>Huy</i> .
28 mai 1880.	3. DE GELOES (COMTE RENÉ), château d' <i>Eysden</i> (Hollande).
28 mai 1880.	4. DE LAMBERTS-CORTENBACH (BARON RODOLPHE), château de la Zangrye à <i>Eygen-Bilsen</i> .
28 mai 1880.	5. DE PITTEURS DE BUDINGEN (BARON LÉON), docteur en droit, 83, rue Louvrex, <i>Liège</i> .
9 mars 1883.	6. DE MÉLOTTE (CHEVALIER VICTOR), château de <i>Basse-Awirs</i> , par Engis.
9 mars 1883.	7. POSWICK (PROSPER), château de <i>Tihange</i> , par Huy
29 avril 1886.	8. WILMART (CHARLES), docteur en droit, 1, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> .
30 juil. 1891.	9. DULAU et C <sup>o</sup> , libraires, 37, Soho Square, <i>Londres</i> .
25 mai 1894.	10. HOUTART (M.), docteur en droit, <i>Tournai</i>
30 nov 1894.	11. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON WALTER), sénateur, château de <i>Halloy</i> , par Ciney.
29 nov. 1895.	12. DE RUDDER (HENRI), ingénieur, <i>Boussu-lez-Mons</i> .
26 mars 1897.	13. OPHOVEN (LÉON), château de Binsta par <i>Stavelot</i> .
26 nov. 1897.	14. RÉVÉREND ABBÉ DE L'ABBAYE DU VAL-DIEU, <i>Charneux</i> .
31 déc. 1897.	15. EGGERMONT (I.), conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, château de <i>Leignon</i> , par Ciney.
25 mars 1898.	16. DE NEUVILLE (LÉON), avocat, 40, rue du Jardin Botanique, <i>Liège</i> .
25 mars 1898.	17. HOUSSARD (ERNEST), 24, place de la Cathédrale, <i>Liège</i> .

Date de l'admission

- 25 nov. 1898. 18. CRÉMER (AUGUSTE), château de *Pétaheid*, par Verviers
- 24 nov. 1899. 19. KLINCKSIEK, libraire-éditeur, 11, rue de Lille, *Paris*.
- 28 déc. 1899. 20. DUBOIS (ADOLPHE), professeur à l'Académie, 24, rue Mont-Saint-Martin, *Liège*
- 27 avril 1900. 21. FALK, fils, libraire, 15-17, rue du Parchemin, *Bruxelles*.
- 30 nov. 1900. 22. VANDEVELD (A.), directeur de la *Bibliographie de Belgique*, *Bruxelles*.
- 28 déc. 1900. 23. FRÉSART (FÉLIX), banquier, 9, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 24. NEEF (O.), distillateur, 10, rue Grandgagnage, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 25. GOOSSENS (CHARLES), docteur en sciences, 310, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 27 janv. 1902. 26. ROLAND-DUMONT (LÉON), rue Velbrück, 2, *Liège*.
- 27 janv. 1902. 27. ADAM-PROST (AMÉDÉE), expéditeur, 15, place de la Cathédrale, *Liège*.
- 25 juil. 1902. 28. RENKIN (FRANÇOIS), fabricant d'armes, 90, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 28 déc. 1902. 29. JONGEN F.), négociant, 9, place Saint-Barthélemy, *Liège*.
- 25 janv. 1903. 30. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, *Liège*.
- 25 janv. 1903. 31. DELAME (TH.), avocat à la Cour d'appel, 5, rue Saint-Mathieu, *Liège*
- 22 fév. 1903. 32. JACQUES (LÉON), ingénieur-électricien, 24, place de la Cathédrale, *Liège*
- 29 mars 1903. 33. PIEDBŒUF-LOVENS (LOUIS, ingénieur, 5, rue Lebeau, *Liège*.
- 24 avril 1903. 34. DE MACAR-DE LAMINNE (BARON RAOUL), 33, boulevard Piercot, *Liège*.
- 24 avril 1903. 35. MISCH et THRON, libraires, 68, rue Royale, *Bruxelles*.
- 29 mai 1903. 36. SCUVIE (ALBERT), 120, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 26 juin 1903. 37. BOGAERT (HILAIRE), ingénieur, directeur-gérant du charbonnage du Bois-d'Avroy, rue Saint-Hubert, 12, *Sclessin*.

Date de l'admission

- 31 juil. 1903. 38. ORBAN (ADOLPHE), docteur en droit, 97, rue du Saint-Esprit, *Liège*.
- 25 oct. 1903. 39. BIHET (OSCAR), étudiant, Chapelle Momelette, *Jupille*.
- 29 nov. 1903. 40. SACRÉ (FERNAND), architecte, 3, rue Jean d'Outremeuse, *Liège*.
- 20 déc. 1903. 41. DE MEEUS (COMTE LOUIS), château d'Argenteuil à Waterloo lez-Bruxelles.
- 28 fév. 1904. 42. MASSART (ALPHONSE), industriel, rue Bois-l'Evêque, 23, *Liège*.
- 27 mai 1904. 43. BAAR-LECHAT (LUCIEN), industriel, boulevard de la Sauvenièrre, 100, *Liège*.
- 24 juin 1904. 44. CHIZELLE (MAURICE), industriel, cour des Minimes, 5, *Liège*.
- 30 oct. 1904. 45. UBAGHS (JEAN), artiste-peintre, professeur à l'Académie des beaux arts, Thier de Cornillon, 35, *Liège*.
- 30 oct. 1904. 46. MOTTARD-VAN MARCKE (M<sup>m</sup>), artiste-peintre, rue Courtois, 22, *Liège*.
- 27 nov. 1904. 47. SNYERS (ARTHUR), architecte, rue Louvrex, 62, *Liège*.
- 27 nov. 1904. 48. MOYANO (ALFRED), industriel, 4, place de la Vieille Montagne, *Liège*.
- 29 janv 1905. 49. BELTJENS (RENÉ), substitut du procureur du Roi, rue Forgeur, 3, *Liège*.
- 28 avril 1905. 50. ANCIEN-MAGIS (JULES), industriel, château d'Ambève par *Aywaille*.
- 26 mai 1905. 51. JAVAUX (AUGUSTE), industriel, rue Saint-Paul, 25, *Liège*.
- 30 juin 1905. 52. BOUHON (ANTOINE), rentier, *Trou Louette (Jupille)*.
- 28 juil. 1905. 53. WAUTERS (CHARLES), avocat, quai Henvari, 21, *Liège*.
- 28 juil. 1905. 54. MASSON (EUGÈNE), contrôleur des contributions, 36, rue des Vennes, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 55. BOUVY (JOSEPH), industriel, quai de l'Industrie, 7, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 56. WAUTERS (AMÉDÉE), avoué, rue Saint-Pierre, 17, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 57. SKLIN (DIEUDONNÉ), industriel, rue Hors-Château, 5, *Liège*.

Date de l'admission

- 25 mars 1906. 58. CLOES (MAURICE), avocat, rue Rouveroy, 1, *Liège*
- 25 mai 1906. 59. ADAM (MICHEL), ingénieur, rue des Guillemins, 65, *Liège*.
- 25 mai 1906. 60. ÉTIENNE (Isidore), étudiant, rue de l'Harmonie, 11, *Verviers*.
- 25 mai 1906. 61. PAIGE (ULRIC, 1e), ingénieur, rue de Gilly, 238, *Couillet*.
- 29 juin 1906. 62. DE GÉRADON (M.), avocat, 21, boulevard Piercot *Liège*.
- 29 juin 1906. 63. GUILLICK (PIERRE), à *Ampsin*.
- 29 juin 1906. 64. JACQUEMIN (LOUIS), industriel, à *Jupille*.
- 29 juin 1906. 65. GRANDJEAN-LENDERS (M.), rue Louvrex, 91, *Liège*.
- 28 oct. 1906. 66. DELSAUX (E.), docteur en médecine, rue des Augustins, 6, *Liège*.
- 28 oct. 1906. 67. SEPULCHRE (CHARLES), industriel, *Herstal*.
- 28 oct. 1906. 68. VAN ORMELINGEN (ERNEST), avocat, rue d'Amorceur, 60, *Liège*.
- 25 nov. 1906. 69. ROBERT (VICTOR), avocat, rue Louvrex, 64, *Liège*.
- 25 nov. 1906. 70. DE RYCKEL-DE MELOTTE (AMÉDÉE), avocat, rue Louvrex, 47, *Liège*.
- 25 nov. 1906. 71. REULEAUX (FERNAND), avocat, rue Basse-Wez, 38, *Liège*.
- 23 déc. 1906. 72. DE MÉLOTTE (CHEVALIER MARCEL), place Saint-Michel, 18, *Liège*.
- 23 déc. 1906. 73. BEAUJEAN - POULET (EMILE), ingénieur, rue Basse-Wez, 341, *Liège*.
- 27 janv. 1907. 74. TOUSSAINT (HENRI), entrepreneur, 14, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*
- 27 janv. 1907. 75. MARCOTTY (JOSEPH), industriel, *Angleur*.
- 27 janv. 1907. 76. COURTOIS (LÉON), avocat, *Les Avins* (Condroz).
- 24 mars 1907. 77. DE SOER (MAX), 18, place Saint-Michel, *Liège*.
- 24 mars 1907. 78. PIRNAY (CLÉMENT), architecte, rue de la Paix, 5, *Liège*.
- 24 mars 1907. 79. DUVIVIER (PIERRE), 15, rue Etienne-Soubre, *Liège*
- 26 avril 1907. 80. BODY (OCTAVE), pharmacien, *Hollogne-aux-Pierres*.
- 31 mai 1907. 81. STOCKIS (EUGÈNE), docteur en médecine, 14, rue Jonruelle, *Liège*.

Date de l'admission

- 26 juil. 1907. 82. LEGRAND (MAURICE), architecte, 11, rue de l'Etat-Tiers, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 83. LARROQUE (ERNEST), 60, quai de Fragnée, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 84. COLLEYE (FRANÇOIS), 65, rue St-Laurent, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 85. SERVAIS (HENRI), négociant, 24, rue des Dominicains, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 86. BIDLOT (FERDINAND), docteur en médecine, 42, rue des Clarisses, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 87. LOHEST (CHARLES), 93, rue Bois-l'Evêque, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 88. PARIS (JEAN), architecte, 26, rue Saint-Pierre, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 89. JOLET (MICHEL), architecte, *Herstal*.
- 27 oct. 1907. 90. CAPITAINE (FÉLIX), industriel, 12, quai de l'Industrie, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 91. LEENAERS (LUCIEN), industriel, 29, quai des Pêcheurs, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 92. VANDERLINDEN (H.), professeur à l'Université de Liège, quai de l'Ourthe, 16, *Tilff*.
- 27 oct. 1907. 93. MARÉCHAL (abbé EDOUARD), curé à *Hodeige*, par Remicourt.
- 27 oct. 1907. 94. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire de la Ville. 67, rue Bonne-Nouvelle, *Liège*.
- 24 nov. 1907. 95. HAMAL-MOUTON (JULES), rentier à *Péry* (Trooz).
- 24 nov. 1907. 96. GHILAIN (GUSTAVE), consul des Etats-Unis du Mexique, rue Jonruelle, 10, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 97. PLUMIER (CHARLES), Directeur Général de la Société anonyme Syndicat des Charbonnages liégeois, rue de la Paix, 17, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 98. RASSENFOSSE (ARMAND), artiste-peintre, rue Saint-Gilles, 366, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 99. T'ICK (ERNEST), industriel, quai Mativa, 5, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 100. DELSA (EDMOND), artiste-peintre, 16, rue de Clarisses, *Liège*.
- 23 févr. 1908. 101. RUBBERS (VICTOR), architecte, 38, rue Fabry, *Liège*.
- 23 févr. 1908. 102. DUPONT (PAUL), rue Saint-Remy, 9, *Liège*.
- 23 févr. 1908. 103. DÉsir (CHARLES), receveur des contributions, *Engis*.
- 23 févr. 1908. 104. JORIS (HUBERT), industriel, 12, rue du Midi, *Liège*.

**Date de l'admission**

- 29 mars 1908. 105. PIEDBŒUF (ADRIEN), industriel, 33, rue Etienne Soubre, *Liège*.
- 29 mars 1908. 106. AERTS (AUGUSTE), notaire, rue Hors-Château, 29, *Liège*.
- 29 mars 1908. 107. HUWART (MAURICE), industriel, 36, rue des Augustins, *Liège*.
- 29 mars 1908. 108. BURE (PAUL), chargé de cours à l'Université, rue des Fossés, 31, *Liège*.
- 29 mars 1908. 109. CLOSE (FRANÇOIS), architecte, rue César Franck, 66, *Liège*.
- 29 mars 1908. 110. DE COUNE (JULES), château de Daelbrouck, par *Reckheim*.
- 29 mai 1908. 111. PIRLET (JULES), étudiant, rue du Midi, 11, *Liège*.
- 29 mai 1908. 112. DABIN-BOSERET (H.), éditeur, rue de l'Université, 45, *Liège*.
- 31 juill. 1908. 113. SIMONIS (CAMILLE), propriétaire, 14, rue Chevaufosse, *Liège*.
- 25 oct. 1908. 114. NAGANT (EUGÈNE), notaire, à *Bressoux*.
- 25 oct. 1908. 115. LEDENT (FÉLIX), avocat, 88, avenue Blondin, *Liège*.
- 25 oct. 1908. 116. COLLINET, fils (A.), antiquaire, place Saint-Paul, 7<sup>bis</sup>, *Liège*.
- 29 nov. 1908. 117. DE POTESTA (baron EDOUARD), château de Hermalle, *Hermalle sous Huy*.
- 29 nov. 1908. 118. MORET (abbé J.), curé de et à *Velroux*, par Voroux-Goreux.
- 29 nov. 1908. 119. FRAIPONT (MARCEL), docteur en droit, directeur-général des Cristalleries du Val Saint-Lambert, *Flémalle-Haute*.
- 27 déc. 1908. 120. GOURDET (H.), conseiller à la Cour d'appel, rue Rouveroy, 2, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 121. WIBIN (BENJAMIN), docteur en médecine, *Amay*.
- 27 déc. 1908. 122. RIGO (LÉON), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Étuve, 20, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 123. DRESSE-SPRING (ARMAND), industriel, boulevard de la Sauvenière, 136, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 124. JAMIN (LÉON), artiste peintre, rue Saint-Séverin, 153, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 125. JAMIN (EMILE), industriel, rue Saint-Séverin, 153, *Liège*.



Date de l'admission

- 27 déc. 1908. 126. LOBET (ALFRED), architecte, 226, rue des Vennes, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 127. LECLERE (C.), professeur à l'Athénée royal, 276, rue des Vennes, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 128. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS (EDMOND), ingénieur, château de Bois Mayette, *Saint-Nicolas lez-Liège*.
- 27 déc. 1908. 129. REMOUCHAMPS (J.-M.), avocat, 288, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 130. JACQUEMOTTE (EDMOND), pharmacien, *Jupille*
- 27 déc. 1908. 131. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, *Liège*.
- déc. 1908. 132. FAIDER (PAUL), docteur en philosophie et lettres, *Mons*.
- 27 déc. 1908. 133. CHAUDOIR (HYACINTHE), fils, 27, rue des Bégarde, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 134. DUPONT (HENRI, ingénieur, 2, rue de Chestret, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 135. COLLARD (ANDRÉ), 429, rue Hoyoux, *Herstal*.
- 27 déc. 1908. 136. MOUTON (JOSEPH), brasseur, 5, rue Charles Morren, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 137. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire, 20, rue André Dumont, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 138. de RADZITZKY D'OSTROWICK (baron Ivan), étudiant, 6, rue Paul Devaux, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 139. DEMANY (CHARLES), ingénieur, 418, rue Saint-Léonard, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 140. ARNOLD (HENRI, employé à l'Hôtel-de-Ville, 7, rue Darchis, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 141. DALLEMAGNE (GUILLAUME), avocat, 3, rue du Mambour, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 142. BODY (JACQUES), ingénieur agricole, *Hollogne-aux-Pierres*.
- 31 janv. 1909. 143. CHARLIER (M<sup>me</sup> Jean), 22, place du Perron, *Theux*.
- 31 janv. 1909. 144. HARDY-DE PUYDT (M<sup>me</sup> Louis), 76, quai de Fragnée, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 145. MÉLOTTE (LOUIS), 23, rue Hemricourt, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 146. BÉCASSEAU (LUCIEN), architecte, 4, rue Laruelle, *Liège*.

- Date de l'admission.**
- 28 fév. 1909. 147. MARCIN (L.), major d'artillerie, 163, rue de Campine, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 148. GÉRARD (D.), sculpteur. 32, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 149. PIRLET (JOSEPH), étudiant, 77, Thier de la Fontaine, *Liège*.
- 28 mars 1909. 150. DU BOIS (ERNEST), ingénieur, 73, rue du Centre, *Verviers*.
- 28 mars 1909. 151. LAJOT (GUILLAUME), conseiller communal, *Vottem*.
- 28 mars 1909. 152. LALOUX-LELIÈVRE (ADOLPHE), 12, avenue Rogier, *Liège*.
- 28 mars 1909. 153. JAMART (EUGÈNE), architecte, 11, rue Pasteur, *Liège*.
- 28 mars 1909. 154. POLAIN (HENRI), chef du contentieux à la Vieille Montagne, 6, quai de la Boverie, *Liège*.
- 28 mars 1909. 155. FABRI (FRANÇOIS), 2, rue des Augustins, *Liège*.
- 28 mars 1909. 156. WEEKERS (LÉO), docteur en médecine, 3, rue des Croisiers, *Liège*.
- 28 mars 1909. 157. D'ARTET (GEORGES), docteur en sciences politiques et administratives, 48, avenue Blondin, *Liège*.
- 28 mars 1909. 158. MOREAU (EUGÈNE), notaire, 132, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 28 mars 1909. 159. COLLON (AUGUSTE), secrétaire général de la Société John Cockerill, *Seraing*.
- 28 mars 1909. 160. LOISELET (F.), lieutenant-colonel d'artillerie, 3, rue des Remparts, *Liège*.
- 28 mars 1909. 161. HOUTVAST (JEAN), ingénieur, 12, rue Simonon, *Liège*.
- 30 avril 1909. 162. DEFAYS (HENRI), pharmacien, *Stockay-Saint-Georges-sur-Meuse*.
- 28 mai 1909. 163. DARDENNE (E.-J.), membre correspondant de la Commission royale des Monuments, *Andenne*.
- 28 mai 1909. 164. BIDART-RAESKINET (A), industriel, 2, rue Haute-Wez, *Grivegnée*.
- 25 juin 1909. 165. BALAU (abbé S.), curé, *Pepinster*.
- 21 juill. 1909. 166. LEMAIRE-DEMONCEAU, docteur en droit, 16, rue Beeckman, *Liège*.

Date de l'admission

- 31 oct. 1909. 167. BAGE (ANDRÉ), architecte, 14, rue Mont Saint-Martin, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 168. DECHARNEUX (EMILE), industriel, 32, avenue de la Couronne, *Bruxelles*.
- 31 oct. 1909. 169. PIRLOT (ANDRÉ), 23, rue de Sélys, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 170. HALEIN (WALTHÈRE), 20, rue Saint-Remy, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 171. KAIRIS (ARTHUR), abbé, 61, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 172. GÉRIMONT (MAURICE), ingénieur, 24, rue Grand-gagnage, *Liège*.
- 28 nov. 1909. 173. CRÜGER (J.-P., M<sup>me</sup>), 1, rue du Midi, *Liège*.
- 28 nov. 1909. 174. HAMÉLIUS (J.-P.), chargé de cours à l'Université, rue du Village, *Hermalle-sous-Argenteau*.
- 27 déc. 1909. 175. BOURGAULT (Camille), architecte, 4, quai de la Ribué, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 176. NYST (PIERRE), industriel, quai de Fragnée, 63, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 177. RENARD-GRENSON (M<sup>me</sup> L.), rue Fabry, 14, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 178. DE PUYDT (M<sup>le</sup> MARCELLE), boulevard de la Sauvenière, 112, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 179. TAHON (RENÉ), avocat, rue de Harlez, 8, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 180. MATIVA (JOSEPH), rentier, rue Nysten, 16, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 181. DELHEID (JULES), docteur en droit, rue Etienne Soubre, 29, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 182. LECLAIRE-REMOUCHAMPS (E.), rue Simonon, 10, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 183. LOHEST (JEAN), boulevard d'Avroy, 44, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 184. MULLEJANS (J.), architecte, avenue Blonden, 9, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 185. BERNARD (GUILLAUME), industriel, quai de Maestricht, 10, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 186. HAMÉLIUS (M<sup>me</sup> F.), 68, rue du Village, *Hermalle-sous-Argenteau*.
- 27 févr. 1910. 187. DE LIMBOURG (chevalier PHILIPPE), *Theux*.
- 27 févr. 1910. 188. DE SÉLYS - LONGCHAMPS (baron EDMOND), Château de Longchamps (*Waremme*).
- 27 févr. 1910. 189. DE CHESTRET (baron PAUL), rue des Augustins, 33, *Liège*.

**Date de l'admission**

- 27 févr. 1910. 190. RAXHON (FRANZ), industriel, *Theux*
- 3 avril 1910. 191. FIRKET (M<sup>re</sup> CH.), place Sainte-Véronique, 8, *Liège*.
- 3 avril 1910. 192. DUMONT (F.), industriel, Thier de Cornillon, 1, *Liège*.
- 29 avril 1910. 193. JOHNSON (A.-II.) consul des Etats-Unis d'Amérique, rue Forgeur, 11, *Liège*,
- 29 avril 1910. 194. DE THIER (chevalier ARNOLD), rue Raikem, 1, *Liège*.
- 29 avril 1910. 195. HALKIN (ADELIN), architecte, rue de la Boverie, 40, *Liège*.
- 29 avril 1910. 196. THONET (ALFRED), lieutenant d'infanterie, avenue des Coteaux, *Grivegnée*.
- 29 avril 1910. 197. DE PERALTA (M<sup>me</sup> la marquise), château de Kinkempois lez-Liège.
- 29 avril 1910. 198. VIERSET (EMILE), docteur en droit, rue Rioul, 11, *Huy*.
- 27 mai 1910. 199. HAUZEUR (MAX), château du Val-Benoit, *Liège*
- 27 mai 1910. 200. HENROZ (EMILE), à *Durbuy*.
- 27 mai 1910. 201. FRAIPONT-GILLARD (MAX), rue Mont Saint Martin, 35, *Liège*.
- 24 juin 1910. 202. COLSON (ARTHUR), rue Félix Chaumont, 120, *Herstal*.
- 24 juin 1910. 203. DELHEID (MAURICE), avocat près la Cour d'appel, rue Fond Pirette, *Liège*.
- 24 juin 1910. 204. EBERHARDT (E.), avoué, impasse Lacroix, 27, *Liège*.
- 29 juil. 1910. 205. WERY (DÉSIRE), étudiant, rue du Vertbois, 46, *Liège*.
- 29 juil. 1910. 206. LAMY (JULES), architecte, rue Charles Morren, 1, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 207. DIGNEFFE (EMILE), docteur en droit et industriel, rue Paul Devaux, 3, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 208. JENNISSEN (EMILE), avocat près la Cour d'appel de Liège, 77, rue de l'Ouest, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 209. BRACONIER-FRÉSON (MAURICE), industriel, rue Louvrex, 75, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 210. NAGELS (LUDOVIC), substitut du procureur du Roi, rue Hocheporte, 79, *Liège*.

**Date de l'admission**

- 30 oct. 1910. 211. DEMARTEAU (JULIEN), avocat, rue de Huy, 51,  
*Liège.*
- 27 nov. 1910. 212. BREUER (J.), étudiant, rue Darchis, 21, *Liège.*
- 27 nov. 1910. 213. BOUHON (A.), fils, peintre-décorateur, rue Rou-  
veroy, 3, *Liège.*
- 18 dec. 1910. 214. MAWET (ERNEST), avocat, boulevard d'Avroy,  
77, *Liège.*
- 18 déc. 1910. 215. DUPARQUE (ALFRED), rue Bovy, 8. *Liège.*
- 18 déc. 1910. 216. DABIN (JEAN), étudiant, rue de l'Université, 45,  
*Liège.*
- 18 déc. 1910. 217. LHOEST-BEAUDRIHAYE (JULES), quai Saint-  
Léonard, 72, *Liège.*
- 18 déc. 1910. 218. SACRE (EDMOND), ferronnier d'art, rue Jean  
d'Outremeuse, 3, *Liège.*
-

## AVIS

Les réclamations, lettres, livres ou paquets destinés à la Société, doivent être adressés franc de port à M. L. RENARD-GRENSON, secrétaire de l'Institut archéologique liegeois, rue Fabry, 14, Liège.

---

### PRIX DES VOLUMES DU BULLETIN

Tomes I à X . . . . .	20 fr.	le volume
» XI à XXVI . . . . .	15 fr.	id.
» XXVII à XXX et XXXII-XL . . . . .	12 fr.	id.
» XXXI (Table des matières des t. I-XXX). . . . .	20 fr.	id.

---

### PRIX DES TIRÉS A PART

Par feuille de 16 pages et plus

25 exemplaires. . . . .	fr.	2.00
50 » . . . . .	»	2.90
75 » . . . . .	»	3.80
100 » . . . . .	»	4.50

*Plus la couverture et le brochage.*

---

# TABLE DES MATIÈRES

DU 2<sup>ME</sup> FASCICULE

	Pages
<b>J. Delaite.</b> — Les comtes de Dammartin-en-Goële et leurs ancêtres (Saint-Riquier, Montreuil sur Mer, Montdidier, Arcis et Ramerupt) du VIII <sup>e</sup> au XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	131
<b>Eug. Polain.</b> — Notes sur quelques musiciens liégeois antérieurs au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	205
<b>Th. Gobert.</b> — Le Palais princier de Liège. Son véritable architecte . . . . .	227
<b>F. Tihon.</b> — Le duc Charles de Lorraine et la principauté de Liège . . . . .	235
<b>J. Destrée.</b> — Le retable de l'église Saint-Denis à Liège . . . . .	243
<b>L. Renard.</b> — Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1910 par l'Institut archéologique liégeois . . . . .	261
<b>Edm. Van Wintershoven.</b> — Table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans ce volume . . . . .	275

## PLANCHES ET VIGNETTES.

Retable de la Passion. — Prédelle représentant cinq scènes de la vie de saint Denis l'Aréopagite. 1 <sup>re</sup> moitié du XVI <sup>e</sup> siècle. — Eglise Saint-Denis, à Liège (planche V) . . . . .	244
Flagellation. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Couronnement d'épines. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 2) (planche VI) . . . . .	246
Scène du martyr de saint Georges. Retable exécuté en 1493 par Jean Borman. Musées royaux du Cinquantenaire (planche VII) . . . . .	247
Portement de croix. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Portement de croix. — Retable de Güstrow. Travail de Jean Borman (fig. 2) (planche VIII) . . . . .	248
Crucifiement. — Scène empruntée au retable de l'église Saint-Denis à Liège (planche IX) . . . . .	250
Descente de croix. — Retable de la Passion. — Eglise Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Descente de croix. — Retable de Güstrow. — Travail de Jean Borman (fig. 2) (planche X) . . . . .	252
Pieta. — Retable de l'église Saint-Denis à Liège (fig. 1). — Pieta. — Retable de Güstrow. — Travail de Jean Borman (fig. 2) (planche XI) . . . . .	253
Cimeterre avec l'inscription A. L. T. (retable de l'église Saint-Denis à Liège) . . . . .	254